This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 3433 07136949 4

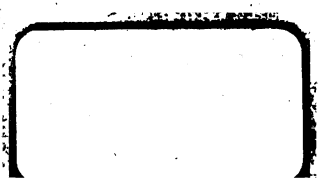

ABRÉGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE.
PREMIERE PARTIE.

Hénault
3 [illegible]
DAL

NOUVEL ABRÉGÉ

CHRONOLOGIQUE

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE,

CONTENANT

Les Événemens de notre Hiſtoire, depuis Clovis juſqu'à Louis XIV, les Guerres, les Batailles, les Sièges, &c. nos Loix, nos Mœurs, nos Uſages, &c.

NOUVELLE ÉDITION,

Revue, corrigée & augmentée.

Indocti diſcant, & ament meminiſſe periti.

C. J. F. Henault

R LIBRARY
NEW-YORK

A ROUEN,

Chez la Veuve de Pierre Dumesnil, Imprimeur-Libraire, rue de la Chaîne.

M. DCC. LXXXIX.

Avec Approbation & Permiſſion.

R.A.H.

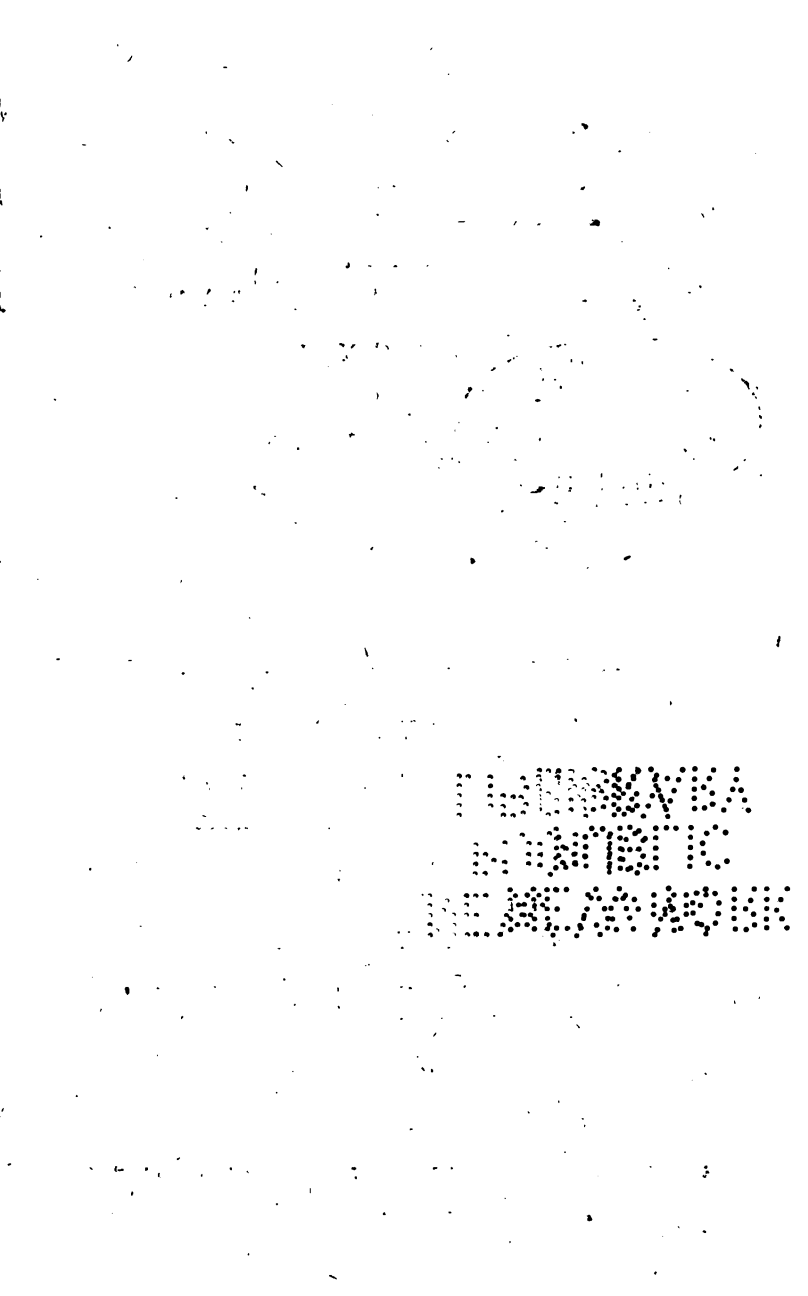

A LA REINE.

MADAME,

L'honneur que j'ai d'être attaché à VOTRE MAJESTÉ, *m'enhardit enfin à lui préſenter cet Ouvrage : mais en même tems, l'obéiſſance particuliere que je lui dois me force à taire ce qu'Elle ſeule ſe plaît à ignorer, & ce qui fait l'admiration & l'amour de ſes ſujets. Cependant,* VOTRE MAJESTÉ *voudroit en vain nous condamner au ſilence ; que peut-Elle*

eſpérer de cette contrainte ? La modeſtie n'eſt pas comme les autres vertus ; elle a cela de particulier, que ſa récompenſe eſt de n'obtenir jamais ce qu'elle demande ; plus elle veut ſe cacher, plus elle ſe découvre.

Qu'il me ſoit du moins permis, MADAME, de dire, pour l'honneur de cet Ouvrage, qu'au milieu des lectures infinies de tous les genres, dont VOTRE MAJESTÉ *remplit ſes journées, & dont j'ai quelquefois l'honneur d'être le témoin, Elle a trouvé le tems de jetter les yeux ſur cet Abrégé : & comment ne pas ajouter qu'Elle a même daigné me donner des conſeils dont j'ai profité ?*

Je ſuis avec un très-profond reſpect,

MADAME,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble & très-obéiſſant ſerviteur & ſujet, HENAULT.

PRÉFACE.

LE titre de cet ouvrage n'annonce que des faits & des dates, cependant il eſt vrai que c'a été le prétexte d'un plus grand deſſein, que je bornois alors à mon uſage. Je voulois connoître nos loix, nos mœurs, & tout ce qui eſt l'ame de l'hiſtoire, ou plutôt l'hiſtoire même ; mais la juſte défiance de ne pouvoir remplir une ſi vaſte entrepriſe, & l'impatience d'en jouir pour moi-même, firent que je crus devoir me réduire au ſimple projet d'un abrégé chronologique : je pris la liberté de m'en ouvrir à M. le Chancelier Dagueſſeau, qui l'approuva. Ce fut dans cette vue qu'en ſuivant les dates des années & le cours des ſiécles, je verſai dans les intervalles tout ce que la lecture de quarante ans, des réflexions, & ſur-tout des conférences particulieres m'avoient fait recueillir. Je gardai long-tems mon ſecret, & je me contentois de faire part de mon ouvrage à quelques amis, toutes les fois que l'occaſion ſe préſentoit de les inſtruire de quelque fait, ou de leur donner quelque éclairciſſement ſur des queſtions de droit public.

Telle eſt l'hiſtoire naïve de cet ouvrage : on le trouva utile, on me conſeilla de le publier ; & j'avouerai, ſi l'on veut, que l'on n'eut pas de peine à me perſuader.

Cependant, quand il en fallut venir à l'exécution, le grand jour me fit peur, je n'oſai me montrer tout entier, & je crus devoir commencer à eſſayer le goût du public, en me réduiſant au pur néceſſaire : il m'accorda quelque faveur ; & cet

encouragement m'enhardit à me dépouiller peu à peu d'une grande partie de tout ce que j'avois acquis : c'eſt le terme où je ſuis parvenu par les différentes éditions dont celle-ci ſera la derniere.

Ainſi cet ouvrage s'eſt accru ſucceſſivement de plus des deux tiers, depuis qu'il a paru pour la premiere fois en 1744 ; mais on s'appercevra que ces augmentations n'en changent ni la forme, ni le caractere, & qu'elles ſont dirigées ſuivant la même intention. Si ces augmentations ſont néceſſaires, le public pardonnera aiſément la multiplicité des éditions, & ſentira que dans une ſi grande carriere on a toujours à réparer des fautes, à éclaircir des faits, & à ſuppléer des choſes eſſentielles ; en un mot, c'eſt l'utilité qui doit en être l'excuſe.

Mais qu'il me ſoit permis de m'interrompre pour dire un mot en général des conférences, à l'occaſion de celles dont je viens de parler : que d'avantages elles procurent ! & combien j'invite les magiſtrats à ne les point négliger ! C'eſt là que s'entretient le goût des bonnes lettres, & le déſir de ſavoir ; c'eſt là que l'eſprit ſe remplit & s'éclaire par des richeſſes mutuelles & par les diſcuſſions : & que l'on ne croye pas qu'elles ne ſoient faites que pour la jeuneſſe ; plus on eſt inſtruit, & plus elles ſont utiles. Voyez les hommes illuſtres du ſiécle paſſé, ces lumieres du tribunal & du barreau, les Talon, les de Thou, les Seguier, les Molé, les Bignon, les Harlai, les Lamoignon, &c. les conférences étoient le délaſſement & la réparation de leurs travaux ; ils y venoient reprendre de nouvelles forces, & c'étoit un profit égal pour les mœurs & pour la ſcience.

C'eſt d'après de pareilles conférences où préſidoient des hommes vraiment habiles, & où ſe traitoient les queſtions les plus importantes de notre

droit public, que j'ai recueilli les principes qui font l'objet de cet abrégé chronologique ; auſſi y trouvera-t-on tout ce qu'il y a de plus eſſentiel dans chacune de ces matieres. Ce qui regarde les fiefs, les pairies, les ſucceſſions, les régences, la loi ſalique, les apanages, le domaine, les offices tant de judicature que de guerre & de finance, les réunions, les renonciations, la régale, les affranchiſſemens, les communes, les annobliſſemens, les maximes de nos libertés, les élections, les conciles, le concordat, le pouvoir de nos rois dans les matieres eccléſiaſtiques, les héréſies, la ligue, les loix, les ordonnances, les réglemens, les uſages, la police, les établiſſemens, les fondations, &c. tout y eſt dit bien ſommairement ; auſſi faut-il y apporter quelques connoiſſances : & tel mot qui échappera peut-être aux lecteurs moins attentifs ou moins verſés dans la connoiſſance de notre hiſtoire, ſera apperçu avec fruit par ceux qui en ont déja fait une étude plus particuliere : j'y ai joint des réflexions, lorſque je les ai crues utiles pour éclaircir les queſtions. J'ai tâché de faire connoître quelques hommes célébres ou principaux, ſoit princes, ſoit particuliers, pour que l'on jugeât mieux de leurs actions, & de leur influence dans les affaires ; enfin, j'ai parcouru notre hiſtoire, & j'y ai mêlé les hiſtoires étrangeres, lorſqu'elles nous étoient relatives, ou qu'elles étoient dignes par elles-mêmes de notre attention. Je n'avois garde d'omettre les traits les plus éclatans du regne préſent ; & comme cela n'étoit pas de mon ſujet, j'ai profité des occaſions qui pouvoient les amener le plus naturellement.

J'ai profité d'ailleurs des avis qu'on a bien voulu me donner, & d'un, entr'autres, des Bénédictins, à l'année 1100, en corrigeant les mépriſes inſéparables d'un auſſi grand travail ; mais je me ſuis bien gardé

de répondre à des critiques auxquelles le public a déjà répondu pour moi.

La table eſt bien augmentée : on ne s'eſt pas contenté de mettre un chiffre à chaque mot, on a déſigné, on a ſpécifié les matieres pour faciliter les recherches ; ce qui eſt un travail pénible, mais un travail néceſſaire, ſans quoi le livre ne ſeroit preſque pas d'uſage.

ABREGE

ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

PREMIERE RACE.

ON met Pharamond, Clodion, Mérovée & Childéric son fils à la tête des rois de la premiere race; mais nous connoissons si peu d'événemens de leurs regnes, que nous commencerons cette suite chronologique par Clovis, qui peut être regardé comme le véritable fondateur de la monarchie.

PRINCES contemporains.

Pape.
Félix III. 492
Empereur d'Orient.
Zénon. 491
Roi d'Italie.
Odoacre. 493
Rois des Goths établis en Espagne depuis 414.
Evaric. 484
Alaric. 507

CLOVIS.

481. 2. 3. 4. 5.

CLOVIS fils de Childéric, & petit-fils de Mérovée, roi des François, affermit leur domination dans les Gaules. Ce peuple y avoit eu

CLOVIS.

PRINCES contemporains.

Papes.
Félix III. 492
Gélase I. 496
Anastase II. 498
Empereurs d'Orient.
Zénon. 491
Anastase I. 518
Rois d'Italie.
Odoacre. 493
Théodoric. 526
Roi des Gots en Espagne.
Alaric. 507

dès l'an 287, un établissement qui lui fut confirmé en 358. par l'Empereur Julien, & qui devint fixe sous Clodion, vers 438. après l'expédition qui assura à ce prince la possession de Cambrai & du pays voisin jusqu'à la Somme.

Il ne se passe rien de remarquable dans les cinq premieres années.

486. 87. &c.

Bataille de Soissons, gagnée contre Siagrius, général des Romains, que Clovis fit décapiter.

Siége de la monarchie établi à Soissons.

492.

Conquête de la cité de Tongres.

493. &c.

Clovis épouse Clotilde, fille de Chilpéric, roi des Bourguignons.

Conquête des provinces situées entre la Somme, la Seine & l'Aisne; les peuples de la cité de Reims se donnent à Clovis par l'entremise de S. Remi.

Royaume des Gots en Italie sous Théodoric, vainqueur d'Odoacre.

496.

Bataille de Tolbiac, près Cologne, gagnée contre les Allemans. Clovis se fait chrétien, suivant le vœu qu'il en avoit fait s'il demeuroit vainqueur: il est baptisé. Il étoit alors le seul roi catholique qu'il y eût dans l'empire, tant

d'Orient que d'Occident. Il étend ſes conquêtes par delà le Wahal & le Rhin.

Papes.
Anaſtaſe II. 498
Symmaque. 514
Empereur d'Orient.
Anaſtaſe I. 518
Roi d'Italie.
Théodoric. 526
Roi des Gots en Eſpagne.
Alaric. 507

497.

Les Armoriques qui s'étoient ſouſtraits à l'empire Romain, ſe donnent à Clovis, ainſi que les Romains qui gardoient les bords de la Loire.

La Bretagne portoit dans les premiers tems le nom d'Armorique, qui étoit commun à tous les pays contenus entre les embouchures de la Seine & de la Loire : mais lorſque les Bretons, peuple Celte d'origine, furent obligés de ſortir de l'iſle d'Albion (l'Angleterre) & de ſe réfugier dans une partie de l'Armorique vers l'an 458. ils communiquerent inſenſiblement leur nom aux habitans du pays & au pays même.

500. &c.

Clovis fait cette année deux traités d'alliance offenſive contre Gondebaud, roi de Bourgogne; le premier avec Théodoric, roi des Oſtrogots, qui avoit épouſé ſa ſœur Audeflede. L'intérêt de Théodoric, dans le projet de partage que Clovis & lui firent de leurs conquêtes, étoit de ſe conſerver la partie de la Bourgogne qui lui donnoit paſſage en Italie. Le deuxieme traité que fit Clovis, étoit avec Godégiſile, frere de Gondebaud, mécontent du partage qu'il avoit dans la Bourgogne. Gondebaud fut défait par Clovis, mais s'étant raccommodé incontinent, Godégiſile en reſta la victime, & perdit la vie dans un combat aux portes de Vienne. Théo-

CLOVIS.

PRINCES contemporains.

Pape.
Symmaque. 514
Empereur d'Orient.
Anaſtaſe I. 518
Roi d'Italie.
Théodoric. 526
Rois des Gots en Eſpagne.
Alaric. 507
Géſalric. 511

doric profita ſeul de cette guerre. C'eſt d'après l'abbé Du Bos que je place ſous l'an 500. un traité d'alliance offenſive entre Clovis & Théodoric contre Gondebaud. *Hiſt. crit. de la Mon. Fr. T. II. de la ſec. Edit. p.* 126. Le ſavant Muratori (*Anal. Ital. T. III.*) a depuis attaqué cette opinion, & ne m'a pas paru l'avoir détruite.

Fameuſe conférence tenue à Lyon entre les Catholiques & les Ariens.

506.

Concile d'Agde, dont le quatrieme canon défend à toutes ſortes de perſonnes, ſoit eccléſiaſtiques, ſoit laïques, d'exercer l'art de deviner, & de prédire l'avenir par l'inſpection de la ſainte Ecriture: cet abus, introduit par la ſuperſtition des peuples, s'étoit fortifié par l'ignorance des évêques, puiſqu'il y avoit des oraiſons qui ſe diſoient dans l'égliſe à cette intention; c'eſt ce qui ſe voit dans un recueil de canons fait par Mrs. Pithou, qui contient des formules ſous le titre de *ſort des Apôtres*, que M. Pithou l'aîné trouva à la fin des canons des Apôtres, dans l'Abbaye de Marmouſtier.

507.

Bataille de Vouglé, près Poitiers, gagnée contre Alaric, qui y fut tué par Clovis; ce prince ſoumit tout le pays, depuis la Loire juſqu'aux Pyrénées.

CLOVIS.

PRINCES contemporains.

Pape.
Symmaque. 514

Empereur d'Orient.
Anaſtaſe I. 518

Roi d'Italie.
Théodoric. 526

Roi des Gots en Eſpagne.
Géſalric. 511

508. 509.

Clovis prend Angoulême, mais Théodoric bat ſon armée devant Arles. Paix conclue entre les Francs, les Viſigots & les Bourguignons. Les Viſigots étoient établis depuis environ cent ans, tant en Eſpagne, que dans cette partie des Gaules que l'on appelle *Septimanie*, & avoient un roi qui faiſoit ſa réſidence à Toulouſe, comme les Oſtrogots en avoient un en Italie. Clovis reçoit d'Anaſtaſe, empereur d'Orient, le titre & les ornemens de patrice, de conſul, même d'Auguſte. Paris devient la capitale du Royaume. Paris étoit dès lors une ville commerçante, les *Nautæ Pariſiaci* étoient un corps de commerçans; on y venoit de tout l'orient, les Syriens ſur-tout, qui donnerent, ſuivant M. de Launoy, leur nom à la rue des Arcis.

510.

Cruautés exercées par Clovis contre tous les princes ſes parens, entr'autres contre Sigebert, qui régnoit à Cologne, & ſon fils Clodoric; contre Cararic, roi des Morins; contre Ranacaire qui régnoit à Cambrai; & Renomer roi du Mans: il s'empare de ces petits royaumes.

511.

Concile d'Orléans, où ſe trouvent les vrais principes du *droit de Régale*. On ſait quels ont été les différens ſyſtêmes ſur l'origine de la Régale; les uns attribuent ce droit à la qualité que nos rois ont de fondateurs des bénéfices qui

CLOVIS.

PRINCES contemporains.

Pape.
Symmaque. 514
Empereur d'Orient.
Anaſtaſe I. 518
Roi d'Italie.
Théodoric. 526
Roi des Gots en Eſpagne.
Géſaric. 511

y ſont ſujets, les autres à celle de patrons, les autres à la nature du droit féodal, les autres au droit de garde & de protection, les autres au droit de dépouille, &c. mais on ne prend pas garde que tous ces principes vont à rendre le droit de Régale commun à tous les rois, ce qui eſt faux, puiſque les rois de France ſeuls en jouiſſent, & à diminuer la noble ancienneté de ſon origine, puiſqu'on ne la feroit remonter tout au plus qu'à la fin de la ſeconde race, en y appliquant la loi des fiefs; au lieu que ce droit ayant été reconnu ſolemnellement dans un concile par les évêques, juſtes contradicteurs de ce droit, & dans la ſuite par les conciles & par les papes, cette reconnoiſſance n'en borne plus l'origine, & fait rentrer à chaque vacance les fruits de l'évêché dans la main du roi, par un droit acquis de tous les tems à la dignité de ſon trône.

Rédaction de la loi ſalique par Clovis.

Mort de ſainte Geneviéve, enterrée dans l'égliſe de S. Pierre & S. Paul, qui depuis a pris ſon nom.

Clovis meurt, âgé de quarante-cinq ans: il en avoit régné trente: il fut enterré à Paris dans l'égliſe de ſainte Geneviéve, qui étoit alors ſous l'invocation de S. Pierre & de S. Paul: il laiſſe cinq enfans; THIERI, fils d'une concubine, CLODOMIR, CHILDEBERT, CLOTAIRE & CLOTILDE, tous enfans de Clotilde: Audigier, dans ſon livre de l'*Origine des François*, prétend que Thieri fut fils d'une femme légitime.

CLOVIS.

PRINCES contemporains.

Pape.
Symmaque. 514
Empereur d'Orient.
Anaſtaſe I. 518
Roi d'Italie.
Théodoric. 526
Roi des Gots en Eſpagne.
Géſalric. 511

On lui donne auſſi une fille nommée Théodechilde, & un aîné nommé Ingomer, qui ne vécut que huit jours.

Les évêques, en haine de l'Arianiſme, avoient favoriſé Clovis dans ſes conquêtes; & la reconnoiſſance de ce prince à leur égard fut la ſource de l'autorité qu'ils ont conſervée ſi long-tems en France.

L'infanterie fait la principale force des armées.

Loi Gombette (501.) faite par Gondebaud, roi de Bourgogne: il eſt fait mention des duels dans la loi barbare de ce prince, qui défere le duel à ceux qui ne voudront pas s'en tenir au ſerment, (art. XLV.) Cependant ſi cette loi étoit la même que celle des Lombards, elle étoit moins cruelle qu'elle ne le paroît: car les combats ne ſe faiſoient qu'avec le bâton & le bouclier, *cum fuſtibus & clypeo*; & depuis nous retrouvons un capitulaire de Charlemagne conforme à la loi Lombarde.

Code Théodoſien, réformé par le comte Goïaric, que l'on croit avoir été chancelier d'Alaric, & attribué mal-à-propos par quelques auteurs à Anien, référendaire de ce prince (506.) Ce fut en 529, le 16 avril, qu'on publia le code par ordre de Juſtinien, environ cent ans après qu'avoit été publié le code Théodoſien; le digeſte fut publié par ordre du même Juſtinien le 30. Décembre 534. Quelques écrivains ont dit que Juſtinien étoit ſi ignorant qu'il ne ſavoit pas lire, quoiqu'il aſſure lui-même qu'il a lu & relu ſon livre des Inſtitutes. Il faut rétablir ici la réputation de ce grand prince auſſi ſavant que guerrier, & qu'une mépriſe de copiſte a fait confondre avec Juſtin I. ſon prédé-

CLOVIS.

PRINCES contemporains.

Pape.
Symmaque. 514
Empereur d'Orient.
Anaſtaſe I. 518
Roi d'Italie.
Théodoric. 526
Roi des Gots en Eſpagne.
Géſalric. 512

ceſſeur, fils d'un bouvier, & le plus ignorant de tous les hommes. *Lex mundana*, compoſée du code Théodoſien, pour les Romains, & des codes nationaux des Barbares, ſuivant leſquels ces derniers étoient jugés : cette loi s'appelle *Mundana*, ou *la Loi du monde*, par oppoſition au droit canonique. Il eſt bon de remarquer à ce ſujet, que le code de Juſtinien a prévalu ſur celui de Théodoſe, parce que Juſtinien qui régna plus de cent ans après Théodoſe, y employa les conſtitutions faites depuis Auguſte juſqu'à Conſtantin, par les miniſtres les plus habiles, & les plus grands juriſconſultes ; au lieu que Théodoſe n'avoit recueilli preſque dans le ſien, que les conſtitutions des princes qui avoient régné depuis Conſtantin juſqu'à lui, & que ces conſtitutions ſe reſſentoient du déclin des ſciences.

N'eſt-il pas étonnant que l'empire de Rome, qui embraſſoit l'univers, que ce peuple ſi renommé, & qui eut de ſi grands orateurs, eût ſubſiſté depuis Romulus juſqu'à Théodoſe II. c'eſt-à-dire plus de mille ans, ſans avoir eu un corps de Loix ? Il eſt vrai que vers l'an 303. de Rome, les Romains avoient eu la fameuſe loi des douze Tables, dont dix raſſembloient les loix qui avoient été recueillies dans la Grece, & les deux autres étoient compoſées des coutumes & du petit nombre de loix qu'il y avoit alors dans cette république. Mais qu'eſt-ce que ces Loix, & des loix étrangeres, par proportion aux beſoins d'un état ? Cependant telle étoit l'indifférence des Romains à cet égard, qu'il s'étoit écoulé trois cens ans depuis Romulus juſqu'à cette loi des douze Tables, & qu'il s'en écoula près de huit cens depuis la loi

CLOVIS.

PRINCES contemporains.

des douze Tables jusqu'à Théodose II. auteur du premier code ; à moins qu'on ne voulût regarder comme un code la rédaction que l'on fit des formules des Jurisconsultes l'an 473 de Rome, sous le nom de *droit civil Flavien*, & de *droit Flavien & Ælien*, ce qui laisseroit toujours un vuide de plus de six cens ans.

Pape. Symmaque. 514
Empereur d'Orient. Anastase I. 518
Roi d'Italie. Théodoric. 526
Roi des Gots en Espagne. Géfalric. 511

Usage des vers à soie, apporté des Indes.

Le quatrieme siecle, c'est-à-dire le siecle qui précéda nos premiers rois, a été plus brillant dans les Gaules, par rapport aux sciences, qu'aucun autre ne l'avoit été dans cette partie de l'Europe ; c'étoit principalement à Tréves, à Bordeaux, à Toulouse & à Autun ; la langue latine étoit la langue vulgaire du pays. Les sciences ne firent que décliner depuis jusqu'à Charlemagne. (*Histoire litter. de la France, T. I.*)

Ce fut vers ce siecle que le papier à écrire, venu d'Egypte, & connu pour cet usage, avant Alexandre le grand, commença à être d'un grand commerce en France.

THIERI I. regne à Metz.	CLODOMIR regne à Orléans.	CHILDEBERT I. regne à Paris.	CLOTAIRE I. regne à Soissons.	*PRINCES contemporains.*
Premieres années paisibles.	Premieres années paisibles.	Premieres années paisibles.	Premieres années paisibles.	*Papes.* Symmaque. 514 Hormisdas. 523 Jean I. 526 Félix IV. 530 Boniface II. 531
520. 521.				*Empereurs d'Orient.* Anastase I. 518 Justin *le Bon-vier.* 527 Justinien. 565
Cette paix ne dura qu'entre les freres, car Thieri ne put défendre contre Théodoric une partie des conquêtes de son pere. Thieri aide Hermanfroi à dépouiller son frere Baldéric de la partie de la Turinge qu'il possédoit. Hermanfroi lui manque de parole, quand il n'a plus besoin de lui.	523. 24. &c. Clodomir fait la guerre à Sigismond, roi de Bourgogne. Il le fait prisonnier, & ensuite le fait mourir. Il est tué lui-même à la bataille de Véseronce qu'il livre à Gondemar, devenu roi de Bourgogne depuis la mort de Sigismond son frere, qui est au nombre des saints.	523. 24. &c. Childebert se joint à Clodomir & à Clotaire contre Sigismond héritier de Gondebaud, coupable de la mort du pere & de la mere de Clotilde: ils défont Sigismond, & en demeurent là.	523. 24. &c. Clotaire se joint à Childebert & à Clodomir contre Sigismond.	*Rois d'Italie.* Théodoric. 526 Atalaric. 534 *Roi des Gots en Espagne.* Amalaric. 531
531. Thieri s'empare du royaume de Turinge, après avoir défait Hermanfroi, & l'avoir fait		531. Childebert fait la guerre à Amalaric, roi des Visigots, qui traitoit mal sa femme Clotilde,	531. Clotaire accompagne Thieri à la guerre contre le roi de Turinge, & se sauve heureusement	

THIERI I. regne à Metz.	CLODOMIR regne à Orléans.	CHILDEBERT I. regne à Paris.	CLOTAIRE I. regne à Soissons.	*PRINCES contemporains.*
périr : il est aidé dans cette guerre par Clotaire son frere, à qui il dresse des embûches.		sœur de Childebert. Amalaric vaincu est assassiné par ses gens.	des piéges que lui tend son frere.	*Papes.* Boniface II. 531 Jean II. 535 *Empereur d'Orient.* Justinien. 565 *Rois d'Italie.* Atalaric. 534 Amalasonte. 534 *Rois des Gots en Espagne.* Theudis. 548
534.	533.	534.	534.	
Il meurt, & laisse de Suavegotte, fille de Sigismond, Théodebert & Théodechilde. THEODEBERT son fils lui succéde. Ce jeune prince, dès l'an 533 avoit repris sur les Visigots la partie des conquêtes de Clovis, dont ce peuple s'étoit emparé : le Velai, le Rouergue, le Gévaudan. Il répudie Wisigarde sa femme, pour épouser Deuterie, qui a	Deux enfans de Clodomir massacrés dès 526 à Paris par Childebert & Clotaire, qui avoient déja fait le partage du royaume d'Orléans avec Thieri. Le troisieme, Clodoalde, se sauve, & est rasé : on l'invoque sous le nom de S. Cloud, il a donné son nom au village qui se nommoit auparavant Nogent-sur-Seine. Clodomir eut pour femme Gondiucque, qui se re-	Childebert & Clotaire font tout ce qu'ils peuvent pour démembrer le royaume de Thieri, à sa mort. Théodebert les en empêche, & se lie à Childebert. Fin du royaume de Bourgogne, par la défaite & la mort de Gondemar ; Childebert, Clotaire & Théodebert, après l'avoir vaincu, font le partage de ce royaume entr'eux. Thieri avoit eu part à cette révolution dans son	Clotaire & Childebert font en sorte de profiter de l'absence de Théodebert, qui est amoureux en Auvergne pendant la maladie de Thieri son pere, pour démembrer ses états à sa mort : Théodebert qui revient, les en empêche. Il y avoit près de cent vingt ans que le royaume de Bourgogne étoit fondé dans les Gaules, quand il fut réuni à l'em-	

THEODEBERT I. regne à Metz.	CLODOMIR regne à Paris.	CHILDEBERT I. regne à Paris.	CLOTAIRE I. regne à Soiſſons.	*PRINCES contemporains.*
voit ſon mari. Il reprend ſa femme, il partage le royaume de Bourgogne avec ſes deux oncles. Il avoit eu une troiſieme femme, dont le nom eſt inconnu.	maria à Clotaire I.	commencement. Childebert épouvanté par un orage qui vient fondre ſur ſon camp, accorde la paix à Clotaire. Beliſaire, général de Juſtinien, reprend l'Afrique ſur les Vandales qui y régnoient depuis l'an 400.	pire de France. C'eſt dans cette année que l'on place l'établiſſement du prétendu royaume d'Yvetot.	*Pape.* Jean II. 535 *Empereur d'Orient.* Juſtinien. 565 *Rois d'Italie.* Amalaſonte. 534 Théodat. 537 *Roi des Gots en Eſpagne.* Theudis. 548

535.

Juſtinien fait un traité avec Théodebert & ſes oncles, pour les engager à ſe joindre à lui contre Théodat, devenu roi des Oſtrogots par Amalaſonte, qui partagea l'empire avec lui, mais qui ne l'épouſa pas, (quoi qu'en ayent dit grand nombre d'hiſtoriens) ce qui ſe prouve par les lettres de cette

THEODEBERT I. regne à Metz.		CHILDEBERT I. regne. à Paris.	CLOTAIRE I. regne à Soiſſons.	*PRINCES contemporains.*
princeſſe à Juſtinien. (*Caſſiodore.*)				*Papes.* Agapet I. 536 S. Silvere. 540 Vigile. 555
536. 37. 38.				*Empereur d'Orient.* Juſtinien. 565
Vitigès, ſucceſſeur de Théodat, gagne Théodebert & fait aux Francs le délaiſſement de tout ce que les Oſtrogots poſſédoient dans les Gaules, avec les droits qu'ils y avoient, comme ſeigneurs de la ville de Rome.				*Rois d'Italie.* Théodat. 537 Vitigès. 541 Ildibalde. 542 Eraric. 542 Totila. 553 *Roi des Gots en Eſpagne.* Theudis. 548
539.			539.	
Juſtinien regagne Théodebert, en lui faiſant les mêmes avantages que Vitigès; & ce traité eſt pour les Francs un nouveau titre de propriété dans les Gaules. Depuis ce	543. Mort de Clotilde, veuve de Clovis, à Tours: elle a été miſe au	543. Après avoir fait de grands progrès en Eſpagne, il eſt battu devant Sara-	543. Clotaire accompagne Childebert dans cette guerre.	

Clotaire fait une irruption ſur les terres de Childebert. Ils font la paix.

THEODEBALDE regne à Metz.			CLOTAIRE I.	*PRINCES contemporains.*
Théodebalde meurt la même année : ses deux grands-oncles lui succedent.				*Pape.* Jean III. 572 *Empereur d'Orient:* Justinien. 565 *Rois des Goths en Espagne.* Athanagilde. 567 *Angleterre:* Heptarchie.

CLOTAIRE regne seul.

560.

Son fils Chramne se révolte de nouveau, & se ligue avec Conobre comte de Bretagne ; car les chefs de cette province se nommoient comtes & non rois, suivant ces paroles de Grégoire de Tours : *Nam semper Britanni sub Francorum potestate post obitum regis Chlodovechi fuerunt, & comites, non reges appellati sunt.* Clotaire donne bataille à son fils, le défait, & le brûle avec toute sa famille dans une cabanne où il s'étoit sauvé.

562.

Clotaire meurt à Compiégne dans la cinquante-unieme année de son regne ; il est enterré à saint Médard de Soissons, qu'il avoit fait bâtir ; il laisse quatre enfans qui lui succedent. Il avoit eu pour femme Ingonde, Aregonde, Chonsene, Radegonde, Gondiucque & Waldrade. Un aventurier nommé Gondoalde, se disant faussement fils bâtard de Clotaire, est salué roi à Brive-la-Gaillarde, & est massacré.

CARIBERT roi de Paris.	GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	SIGEBERT I roi d'Auſtraſie.	CHILPERIC I. roi de Soiſſons.	*PRINCES contemporains.*
562.	562.	563.	562.	*Pape.* Jean III. 572
Ce prince eut en partage le royaume de Paris, tel que Childebert ſon oncle l'avoit d'abord poſſédé, auquel furent joints par ce partage le Querci, l'Albigeois, & toute la partie de la Provence ſituée entre la Durance & la mer.	Ce prince eut l'ancien royaume d'Orléans, tel que Clodomir ſon oncle l'avoit poſſédé; & pour rendre le partage égal entre les freres, Gontran eut encore le royaume des Bourguignons, le Vivarès, & les pays ſitués au-delà du Rhône, entre ce fleuve & la Durance.	Pendant que Sigebert faiſoit au-delà du Rhin la guerre aux Huns, qu'il défit, Chilpéric profitant de ſon abſence, lui enleve la ville de Reims, devenue ſa capitale. Sigebert revient, il reprend la ville de Reims, & dépouille Chilpéric de ſes propres états, qu'il lui rend par l'entremiſe de ſes deux freres.	Chilpéric veut avoir Paris pour ſon partage; ſes trois freres s'y oppoſent: on tire au ſort les quatre royaumes, & il eſt roi de Soiſſons. Il impoſa de grands tributs: chaque arpent de vigne payoit une barrique de vin; & on payoit une certaine ſomme pour chaque tête d'eſclaves. Les ſujets rebutés abandonnent leurs poſſeſſions.	*Empereur d'Orient.* Juſtinien. 565 Juſtin II. 578 *Rois des Gots en Eſpagne.* Athanagilde. 567 Liuba. 572 *Angleterre.* Heptarchie.
566. Caribert meurt, & eſt enterré à Paris: ſes freres partagent ſa ſucceſſion; mais comme chacun vouloit avoir la	568. Etabliſſement du royaume des Lombards en Italie, environ ſeize ans après l'extinction de	565. Il épouſe Brunehaut, fille cadette d'Athanagilde, roi des viſigots, qui d'Arienne qu'elle étoit ſe fait Catholique.	568. Chilpéric épouſe Galſuinde, fille aînée d'Athanagilde, & lui aſſure pour dot, ſuivant l'uſage d'a-	

CARIBERT, roi de Paris.	GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	SIGEBERT I. roi d'Austrasie.	CHILPERIC I. roi de Soissons.	PRINCES contemporains.
				Pape.
ville de Paris, ils conviennent de la posséder tous trois par indivis, sous la condition qu'aucun des trois n'y entreroit sans le consentement des deux autres. Ce prince a eu pour femmes, Ingoberge, Mirefleur, Theudegilde, & Marcouefe.	celui des Ostrogots, dans la personne de Teïas leur dernier roi. Alboin, roi des Lombards, attiré, à ce qu'on croit, par Narsès, qui étoit mécontent de Justin, arrive en Italie, s'empare de la Ligurie, de Milan, de Pavie, & en moins de quatre ans est maître de l'Italie, excepté de Rome & de Ravennes. Delà, ces barbares se répandent dans la Bourgogne, où d'abord ils ravagent tout; mais le général Mummol les ayant attaqués, les bat à plate couture.		lors, une partie des Domaines qu'il avoit hérités de Caribert. Galsuinde est trouvée morte: le soupçon de cette mort qui tomba sur Frédégonde, maîtresse de Chilpéric, se confirma quand Chilpéric l'eut épousée après la mort de Galsuinde. Sa sœur Brunehaut venge sa mort, & fait armer Sigebert son mari & Gontran. Chilpéric perd une partie de ses états, & obtient enfin la paix, en donnant à Brunehaut, pour l'appaiser, les Domaines qu'il avoit donnés à Galsuinde pour sa dot.	Jean III. 572 *Empereur d'Occident.* Justin II. 578 *Rois des Goths en Espagne.* Athanagilde. 567 Liuba. 572 *Angleterre.* Heptarchie.

GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	SIGEBERT I. roi d'Auſtraſie.	CHILPERIC I. roi de Soiſſons.	*PRINCES contemporains.*
Commencement de l'Exarchat de Ravennes, ſous le patrice Longin, envoyé par l'Empereur Juſtin, qui finit en 752, lorſqu'Aſtolphe, roi des Lombards, prit Ravennes.	570. Sigebert profitant de l'embarras où étoit ſon frere Gontran, roi de Bourgogne, ſurprend la ville d'Arles; mais cet avantage ne fut pas long, & les généraux de Gontran l'en puniſſent en reprenant non-ſeulement Arles, mais encore Avignon, qui appartenoit à Sigebert, & que Gontran voulut bien lui rendre en faiſant la paix.	570. 71. 72. Chilpéric pouſſé par Frédégonde, profite de la querelle de ſes deux freres, & envoie contre Sigebert, ſon fils Clovis, qui lui enleve Tours & Poitiers; les deux freres s'étant accommodés, s'uniſſent contre Chilpéric, & lui reprennent ce qu'il avoit injuſtement conquis. 573. 74. Sigebert & Gontran s'étant brouillés de nouveau, pour un fait de diſcipline eccléſiaſtique, Chilpéric en	*Papes.* Jean III. 572 Benoît I. 577 *Empereur d'Orient.* Juſtin II. 578 *Rois des Lombards en Italie.* Alboin. 572 Cléfis. 573 Antaric. 590 *Rois des Gots en Eſpagne.* Liuba. 572 Léovigilde. 585 *Angleterre.* Heptarchie.

GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	SIGEBERT I. roi d'Auſtraſie.	CHILPERIC I. roi de Soiſſons.	PRINCES contemporains.
		profite à ſon ordinaire, & envoie ſon fils aîné Théodebert contre Sigebert; Théodebert a de l'avantage. Sigebert effrayé de ces ſuccès, fait entrer en France des troupes étrangeres; Gontran ſe joint à Chilpéric contre ces troupes: Sigebert menace Gontran de ſe jetter ſur la Bourgogne; Gontran reſte neutre: Chilpéric demande la paix, que Sigebert lui accorde.	*Pape.* Benoît I. 577 *Empereur d'Orient.* Juſtin II. 578 *Rois des Lombards en Italie.* Antaric. 590 *Rois des Gots en Eſpagne.* Leovigilde. 585 *Angleterre.* Heptarchie.
	575.	575.	
		Chilpéric ſe lie de nouveau avec Gontran contre Sigebert, & fait marcher ſon fils Théodebert contre lui; Théodebert eſt défait & tué dans le combat. Chilpéric épouvanté de ce malheur, ſe ſauve dans Tournai. Brunehaut preſſe Sigebert ſon mari, qui y étoit déjà aſſez porté, d'a-	
	Sigebert meurt aſſaſſiné à l'âge de quarante ans; il en avoit régné quatorze: prince accompli. Il eſt enterré à S. Mé-		

GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	CHILDEBERT II. roi d'Auſtraſie.	CHILPERIC I. roi de Soiſſons.	*PRINCES contemporains.*
	dard de Soiſſons, auprès du corps de Clotaire ſon pere. Il laiſſa un fils nommé CHILDEBERT, & deux filles, dont l'une épouſa Ermenigilde, fils aîné de Léovigilde, roi des Gots. Il a eu pour femme Brunehaut.	chever la défaite de Chilpéric; en effet, Sigebert s'empare de tous ſes états, & va l'aſſiéger dans Tournai, lorſque deux aſſaſſins, envoyés par Frédégonde, lui ôterent la vie dans ſon camp.	*Pape.* Benoît I. 577 *Empereur d'Orient.* Juſtin II. 578 *Roi des Lombards en Italie.* Antaric. 590 *Roi des Gots en Eſpagne.* Léovigilde. 585 *Angleterre.* Heptarchie.
	576. Childebert, âgé de cinq ans, que Chilpéric faiſoit garder à vue à Paris, s'évade par les ſoins du duc Gondebaud, & eſt couronné roi d'Auſtraſie à Metz le jour de Noël. Brunehaut ſa mere eſt empriſonnée à Rouen par Chilpéric, & ſes deux filles le ſont à Meaux.	576. Chilpéric, profitant de l'aſſaſſinat commis en la perſonne de Sigebert, ſort de Tournai, empriſonne Brunehaut, ſon fils Childebert, & deux filles. Merovée, fils de Chilpéric, amoureux de Brunehaut, l'épouſe à Rouen, & la délivre. Chilpéric s'avance pour les punir; il leur pardonne, renvoie Brunehaut en Auſtraſie, & force Merovée de le ſuivre.	
577. Contran ſe joint à Childebert qu'il avoit adopté, & ſon général Mum-	577. Brunehaut engage ſon fils Childebert à faire la guerre à Chilpéric.	577. Chilpéric s'en prend à ſon fils Merovée de la défaite de ſon ar-	

GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	CHILDEBERT II. roi d'Austrasie.	CHILPERIC I. roi de Soissons.	PRINCES contemporains.
mol défait Didier, général de Chilpéric. Gontran perd ses deux fils, qui meurent de maladie. Il lui reſta deux filles, Clodoberge & Clotilde.		mée, le fait ordonner prêtre, & l'enferme dans le monaſtere de S. Calais, d'où il ſe ſauve : ayant été enveloppé de nouveau dans une métairie, près de Térouanne, il ſe fait donner la mort par Guiléne ſon ami. Prétextat, évêque de Rouen, eſt dépoſé.	*Papes.* Benoît I. 577 Pélage I. 590 *Empereurs d'Orient.* Juſtin II. 578 Tibere. 586 *Roi des Lombards en Italie.* Antarie. 590 *Roi des Gots en Eſpagne.* Léovigilde. 585 *Angleterre.* Heptarchie.
		578. 79. 80. Frédégonde perd ſes trois enfants, qui meurent de dyſſenterie.	
581. 82. 83. Gontran ſe lie avec Childebert contre Chilpéric, puis après, Childebert s'étant lié avec Chilpéric, contre Gontran, il y a une guerre ſanglante entre ces princes.	581. Childebert ſe lie d'abord avec Gontran contre Chilpéric ; enſuite il ſe lie avec Chilpéric contre Gontran ; ces princes ſe font une guerre ſanglante.	581. Frédégonde fait aſſaſſiner Clovis, dernier fils du premier lit de Chilpéric, en l'accuſant d'avoir empoiſonné ſes trois enfants. Il eſt enterré à S. Germain des prez.	
584.	584.	584. La paix ſe fait entre les trois rois. Chilpéric eſt aſſaſſiné à Chelles, revenant de la chaſſe. Sa femme Frédégonde, & Landri qu'elle ai-	

GONTRAN roi d'Orléans & de Bourgogne.	CHILDEBERT II. roi d'Auſtraſie.	CLOTAIRE II. roi de Soiſſons.	*PRINCES contemporains.*
		moit, furent ſoupçonnés d'y avoir eu part. Il laiſſe un fils âgé de quatre mois, nommé CLOTAIRE, qui lui ſuccede. Il a eu pour femmes, Audouere, Galſuinde & Frédégonde; de la premiere qui fut répudiée, il eut entre autres enfans Mérovée.	*Pape.* Pélage II. 590 *Empereur d'Orient.* Tibere. 586 *Roi des Lombards en Italie.* Antaric. 590 *Roi des Gots en Eſpagne.* Léovigilde. 585 *Angleterre.* Heptarchie.
Gontran, loin de profiter de la mort de Chilpéric, ſert de pere à Clotaire ſon fils, & défend Frédégonde contre la juſte vengeance que Childebert & Brunehaut en auroient pu tirer.	Childebert s'avance vers Paris, mais Gontran y étoit déjà entré, & avoit pris le parti de Frédégonde.	Frédégonde, veuve de Chilpéric, perſuade à Gontran de la ſoutenir contre Brunehaut & Childebert.	
585.	585.	585.	
Gondebaud ſe diſant fils de Clotaire I. eſt couronné par quelques ſéditieux à Brive-la-Gaillarde; mais bientôt après, ces mêmes traîtres l'aſſaſſinent devant Carcaſſonne, dont Leudegiſile général de l'armée de Gontran faiſoit le ſiége. Childebert & Gontran ſe promettent une ſincere amitié.	Gondebaud ſoutenu de Childebert s'empare du Querci, du Périgord, de l'Angoumois, d'une partie de l'Aquitaine, &c.	Récarede roi des viſigots en Eſpagne, & de Septimanie dans les Gaules, quitte l'Arianiſme & ſe convertit: ce fut un prince digne des plus grands éloges. Frédégonde ſe retire au Vaudreuil, où elle ſouffre impatiemment de ſe voir ſans autorité.	

GONTRAN roi d'Orléans & de Bourgogne.	CHILDEBERT II. roi d'Austrasie.	CLOTAIRE II. roi de Soissons.	*PRINCES contemporains.*
Gontran compose un conseil pour le jeune Clotaire, & oblige Frédégonde à quitter Paris.	587. Childebert d'accord avec l'empereur Maurice, fait la guerre en Italie contre les Lombards : cette guerre n'eut pas de succès.	590. Frédégonde fait assassiner Prétextat, évêque de Rouen, & méprise les menaces de Gontran, qui vouloit prendre connoissance de ce crime. Elle attente plusieurs fois sans fruit à la vie de Childebert, & à la liberté de Brunehaut.	*Papes.* Pélage II. 590. Saint Grégoire le Grand. 604. *Empereurs d'Orient,* Tibere. 586. Maurice. 602. *Rois des Lombards en Italie.* Antaric. 590. Agilulf. 616. *Rois des Goths en Espagne.* Léovigilde. 585. Récarede. 601. *Angleterre.* Heptarchie.
588. 89. Gontran fait la guerre à l'Espagne, pour venger la mort du gendre de Brunehaut, beau-frere de Childebert, & pour étendre ses états jusqu'aux Pyrénées. Cette guerre fut sans succès.			
591. 92. Gontran fait la guerre contre Waroc, comte de Bretagne, à qui Frédégonde avoit fait prendre les armes. Waroc vient à Guerrande, où il rend hommage à Gontran en ces termes : *Nous savons comme vous, que les villes armoriquaines*, (Nantes & Rennes) *appartiennent de droit aux fils de Clotaire, & nous reconnoissons que nous devons être leurs sujets.*			

GONTRAN roi de Bourgogne.

593.

Gontran meurt âgé de soixante ans, sans laisser d'enfans. L'Eglise l'a mis au nombre des saints. Il avoit déclaré son neveu Childebert héritier de ses royaumes d'Orléans & de Bourgogne. Il eut pour femmes, Vénérande, que Grégoire de Tours & *l'auteur des Gestes* traitent de concubine; Marcatrude, qu'il répudia sur le soupçon qu'elle avoit fait empoisonner le fils qu'il avoit eu de Vénérande, & enfin Austregilde, dont il eut deux fils morts jeunes. Quelques auteurs prétendent que sa fille Clotilde lui survéquit. Il tenoit sa cour à Châlons sur Saône. Il est enterré dans l'Eglise de S. Marcel de Soissons.

Les Gascons ou Wascons, peuples barbares, passent

CHILDEBERT II. roi d'Austrasie.

593.

Childebert réunit à l'Austrasie, suivant la derniere volonté du feu roi Gontran, les royaumes d'Orléans & de Bourgogne, & une partie de Paris.

Nous avons une constitution de ce prince (595) qui ordonne que l'homicide soit puni de mort, au lieu qu'auparavant il en étoit quitte pour une peine pécuniaire.

Il crée Taffillon premier roi de Baviére.

595.

Childebert défait les Varnes, peuple de Germanie, & détruit leur royaume.

596.

Childebert meurt de poison, laissant de sa femme Faileube, deux enfans qui lui succedent, sous la conduite

CLOTAIRE II. roi de Soissons.

593.

Clotaire & Childebert partagent la propriété de la ville de Paris.

Landri, commandant l'armée de Clotaire, défait Childebert près de Soissons. Le lieu où se donna cette bataille, dit alors *Truciacum*, est le village de *Droisi*, à cinq lieues de Soissons, lequel avec *Busanci*, *Chacrise*, *Nanteuil sur Muret* & *Muret* renferme une vaste campagne, propre à servir de champ de bataille. (*Le Bœuf.*)

594.

Waroc, comte de Bretagne, excité par Frédégonde, livre bataille aux troupes de Childebert, du côté de la Touraine; cette bataille fut sanglante, & la perte égale des deux côtés.

PRINCES contemporains.

Pape.

Saint Grégoire le Grand. 604.

Empereur d'Orient.

Maurice. 602.

Roi des Lombards en Italie.

Argilulf. 616.

Roi des Gots en Espagne.

Récarede. 601.

Angleterre.

Heptarchie.

THIERI I. roi de Bourgogne.	THEODEBERT II. roi d'Auſtraſie.	CLOTAIRE II. roi de Soiſſons.	*PRINCES contemporains.*
les monts Pyrénées & s'établiſſent dans la Novempopulanie, province à laquelle ils donnent leur nom. Ils s'étendirent ſucceſſivement juſqu'aux bords de la Garonne.	de Brunehaut leur grand'mere. THIERI regne en Bourgogne, & l'Auſtraſie a pour roi THEODEBERT II.		*Papes.* S. Grégoire le Grand. 604. Sabinien. 605 Boniface IV. 614. *Empereurs d'Orient.* Maurice. 602 Phocas. 610 *Rois des Lombards en Italie.* Agilulf. 616 *Rois des Gots en Eſpagne.* Récarede. 601 Liuba II. 603 Viteric. 610 *Angleterre.* Heptarchie.
	§97. Brunehaut affermit la paix de tous côtés, pour aſſurer ſa puiſſance. Elle contribue à la converſion du royaume de Cantorberi au chriſtianiſme.	§97. Mort de Frédégonde.	
§99. Brunehaut ſe ſauve chez ſon petit-fils Thieri, qui lui donne un aſyle.	§98. Les grands d'Auſtraſie laſſés de la domination de Brunehaut, engagent ſon petit-fils Théodebert à l'exiler.		
600. L'armée de Thieri, jointe à celle de Théodebert, attaque Clotaire & le défait.	600. Théodebert joint à Thieri, défait Clotaire.	600. Clotaire eſt défait par Théodebert & par Thieri.	
601. 602. Thieri joint à Théodebert défait les Gaſcons. 605. 6. 7. 8. &c. Brunehaut corrompt les mœurs de Thieri, pour le mieux gouver-	601. 602. Théodebert joint à Thieri défait les Gaſcons, & leur donne pour duc Génialis, qui prit le premier le titre de Duc de Gaſcogne.	603. Clotaire voyant les deux rois occupés contre les Gaſcons, avoit fait marcher deux armées, celle que commande Lan-	

THIERI I. roi de Bourgogne.	THEODEBERT II. roi d'Auſtraſie.	CLOTAIRE II roi de Soiſſons.	PRINCES contemporains.
ner & l'irrite contre ſon frere Théodebert, juſqu'à lui perſuader que Théodebert n'étoit pas fils de Childebert.	Adaloalde eſt aſſocié au trône des Lombards. Théodebert lui accorde ſa fille en mariage.	dri ſous Mérovée, fils de Clotaire, eſt défaite par Thieri, ils y perdirent la vie; Théodebert épargne l'autre armée, par jalouſie contre ſon frere.	*Papes.* S. Grégoire le Grand. 604 Sabinien. 605 Boniface IV. 614
	612.	611. Clotaire promet à Thieri de demeurer neutre dans la guerre qu'il va faire à Théodebert ſon frere, à condition qu'il lui fera rendre tout ce qu'on lui a pris dans la derniere guerre.	*Empereurs d'Orient.* Phocas. 610 Héraclius. 641 *Roi des Lombards en Italie.* Agilulf. 616 *Rois des Gots en Eſpagne.* Liuba II. 603 Viteric. 610 Gondemar. 612 Siſebut. 621 *Angleterre.* Heptarchie.
613. Thieri meurt à Metz de dyſſenterie, allant faire la guerre à Clotaire, qui le ſommoit de la parole qu'il lui avoit donnée de lui reſtituer ce qu'on lui avoit pris, & laiſſe quatre fils. Brunehaut miſe à mort par l'ordre de Clotaire. On voit le tombeau de cette princeſſe dans l'Egliſe de S. Martin d'Autun (*Voya-*	613. Le comte Romulphe, Seigneur puiſſant, fut enveloppé dans les malheurs de ce regne, & ſon fils Romarie, défabuſé des grandeurs du monde, dota de tous ſes biens la célebre abbaye de Remiremont, appellée *Romarici Mons*: c'étoit alors le temps des fondations, & il eſt étonnant ce qu'il y en avoit déjà eu dans le ſeul duché de Lorraine, qui étoit compris dans le royaume d'Auſtraſie, dans l'Alſace, dans les montagnes des Voges, dans le pays des Lucquois, aujour-	Clotaire fait mourir deux fils de Thieri, dont l'aîné avoit été reconnu roi d'Auſtraſie ſous le nom de SIGEBERT II. & qui régna peu; le troiſieme ſe ſauva, & il donna la vie au quatrieme, qu'il fit raſer: par là Clotaire réunit dans ſa perſonne toute la Monarchie Françoiſe.	

ge litter. de Martene. Cordemoi a entrepris l'apologie de cette princeſſe dans ſon hiſtoire de France.	d'hui le diocèſe de Toul, Luxeuil, Eſtival, Moyen-Mouſtier, S. Dié, Senone, Bon-Mouſtier, &c.	

Papes.
Boniface IV. 614
Dieu-donné. 617
Empereur d'Orient.
Héraclius. 641
Rois des Lombards en Italie.
Agilulf. 616
Adelualdd. 626
Rois des Gots en Eſpagne.
Siſebut. 621
Récarede II. 621
Suintila & ſes freres. 631
Angleterre.
Heptarchie.

CLOTAIRE II. regne ſeul.

613. 614.

La puiſſance de Clotaire excite l'envie des grands & le rend plus modéré. Il laiſſe à l'Auſtraſie & à la Bourgogne leurs maires, dont l'autorité ſemblable à celle des vicerois, commençoit déjà à ſe faire ſentir dans la France, & qui finirent par ſe rendre les maîtres du royaume.

615.

Cinquieme concile de Paris, compoſé d'évêques & de ſeigneurs; il s'en eſt tenu ſouvent de pareils depuis Charlemagne & les rois ſuivants, où il ſe fit des ordonnances pour tout le royaume, qui portent le nom de *Capitulaires*, comme celles qui étoient faites dans les aſſemblées de la nation.

616. 617. &c.

Clotaire tient des eſpeces de parlemens ambulatoires, nommés *Placita*, d'où eſt venu le mot de *Plaids*.

CLOTAIRE II. seul roi des François.

PRINCES contemporains.

Papes.
Boniface V. 623
Honorius I. 638
Empereur d'Orient.
Héraclius. 641
Rois des Lombards en Italie.
Adeluald. 626
Ariovald. 638
Rois des Gots en Espagne.
Suintila & ses freres. 631
Angleterre.
Heptarchie.

622. &c.

Clotaire donne l'Auſtraſie & la Neuſtrie à Dagobert ſon fils, avec le titre de roi. Commencement de l'Ere des Mahometans, qu'ils appellent *Hégire*; c'eſt la date de la fuite de Mahomet de la Mecque, qui mourut empoiſonné l'an 632. il vécut 63. ans.

625. 626. &c.

Dagobert, fils de Clotaire, ſe marie à Clichi; ces deux princes eurent quelque diſpute au ſujet de l'Auſtraſie. Les Gaſcons ſe révoltent; cette guerre n'a point de ſuite.

628.

Clotaire II. meurt, regretté, parce qu'il aima la juſtice & la paix; il eſt enterré à Paris dans l'égliſe de Saint-Germain des Prez; il étoit âgé de quarante-cinq ans. On peut remarquer trois choſes ſur ce prince: il eſt le troiſieme roi qui ait réuni toute la monarchie Françoiſe: il eſt le ſecond du nom; & par une deſtinée attachée à ce nom, ayant eu pour partage le royaume de Soiſſons, le moins conſidérable de tous, il réunit tous les autres, ainſi qu'avoit fait Clotaire I. ſon aïeul. Il avoit eu pour femmes, Haldetrude, Bertrude & Sichilde. Il laiſſa deux enfans, DAGOBERT & CHARIBERT.

DAGOBERT I. roi de tout le reſte de l'empire François.

628. 629.

DAGOBERT laiſſe corrompre ſes mœurs, répudie ſa premiere femme, & en a juſqu'à trois dans le même tems ſans compter les concubines.

Ce qu'on raconte de la magnificence d'alors eſt à peine croyable; Saint Eloi, qui, né en Limouſin, ne fut d'abord connu que par l'excellence de ſes ouvrages d'orfévrerie, portoit déjà des ceintures couvertes de pierreries lorſqu'il vint à la cour de Clotaire: il fit pour lui un ſiége d'or maſſif & un trône entier du même métal pour Dagobert; ces richeſſes venoient du commerce du Levant, que les négociations avec les empereurs de Conſtantinople avoient ouvert: elles venoient auſſi des dépouilles de l'Italie, d'où les François n'étoient jamais revenus que chargés de butin, même quand ils en avoient été chaſſés: Saint Eloi fut depuis tréſorier de Dagobert, évêque de Noyon, & bâtit l'Egliſe de Saint-Paul hors les murs de Paris, vers l'an 640.

CHARIBERT, roi d'une partie de l'Aquitaine.

628. 629.

CHARIBERT obtient de ſon frere une partie de l'Aquitaine, plutôt comme une eſpece d'apanage, dont le nom ne fut connu que long-temps après, que comme un démembrement de la couronne; cependant il prit le titre de roi, & les actes publics furent datés de ſon regne. Il fait Toulouſe ſa capitale.

630. 631.

Charibert meurt à Blaye: Childéric ſon fils aîné, encore enfant, lui ſuccede, & eſt reconnu roi: Dagobert ſon oncle le fait empoiſonner; en lui finit le royaume de Toulouſe: mais Charibert eut deux autres enfans, Boggis & Bertrand, qui lui ſurvéquirent. Le premier des deux, à qui Dagobert donna l'Aquitaine à titre de duché héréditaire, a été la tige d'une longue ſuite de princes, dont la poſtérité s'eſt perpétuée juſqu'à Louis d'Armagnac, duc de Nemours, tué à la bataille de Cérignoles en 1503. (*Vaiſſette, Hiſt. de Languedoc.*)

PRINCES contemporains.

Pape.
Honorius I. 638
Empereur d'Orient.
Héraclius. 631
Roi des Lombards en Italie.
Ariovald. 638
Rois des Gots en Eſpagne.
Suintilla & ſes freres. 631
Angleterre.
Heptarchie.

DAGOBERT I. seul roi des François.

PRINCES contemporains.

Papes.
Honorius I. 638
Severin. 640
Jean IV. 641
Théodore. 649

Empereurs d'Orient.
Héraclius. 641
Conſtans. 668

Rois des Lombards en Italie.
Ariowald. 638
Rotharis. 654

Rois des Gots en Eſpagne.
Richemer. 633
Siſenand. 636
Chintilla. 648
Tulgos. 642

Angleterre.
Heptarchie.

632. 633.

Guerre contre Samon, marchand, devenu roi des Eſclavons : cette guerre ne finit que par le couronnement de Sigebert, fils de Dagobert, que ce prince fait roi d'Auſtraſie ; ce qui porta les Auſtraſiens à faire la guerre avec plus de vigueur à ces barbares.

634.

Dagobert aide Siſenand à ſe faire roi des Gots en Eſpagne, au préjudice du fils du roi légitime : cette couronne étoit élective.

635.

Guerre contre les Gaſcons, qui ne dure point. Dagobert tient des aſſiſes générales au palais de Gorges près Verſailles ; il y fait ſon teſtament, par lequel il legue à l'abbaye de ſaint Denis huit mille livres de plomb pour en couvrir l'égliſe.

636. 637. 638. &c.

Saint Eloi engage Judicaël, prince des Bretons, à faire au roi ſatisfaction des courſes qu'ils avoient faites ſur les frontieres, & à le reconnoître pour ſon ſeigneur.

Mort de Dagobert à Epinai ; il fit ériger en évêché l'égliſe de Straſbourg, dont Clovis avoit mis la premiere pierre : ce fut alors qu'elle changea le nom d'*Argentoratum* en celui de Straſbourg, qui ſe nomme aujourd'hui *Argen-*

DAGOBERT I. ſeul roi des François.

PRINCES contemporains.

Pape.
Théodore. 649
Empereur d'Orient.
Conſtans. 668
Roi des Lombards en Italie.
Rotharis. 654
Rois des Goths en Eſpagne.
Chintilla. 640
Tulgos. 642
Récesuind. 672
Angleterre.
Heptarchie.

tina. Il eſt enterré à Saint Denis qu'il avoit fondé. Cette égliſe eſt devenue depuis la ſépulture de nos rois. Saint Denis étoit regardé comme l'apôtre de la France, l'Oriflamme étoit en dépôt dans cette égliſe & le cri de guerre fut dans la ſuite *MON JOIE SAINT DENIS, meum gaudium.* Il laiſſe deux fils, SIGEBERT II. roi d'Auſtraſie, & CLOVIS II. roi du reſte de l'empire François. Il a eu pour femmes, Gomatrude, Nantilde, Ragnetrude, Wlfegonde, & Berthilde.

L'autorité des maires du palais abſorbe la puiſſance royale.

Il ſe paſſoit alors bien loin de nous un triſte événement, mais qui appartient à tous les empires du monde, puiſqu'il regarde l'empire des Lettres. La bibliotheque d'Alexandrie, cette bibliotheque commencée ſous Ptolémée, fils de Lagus ſurnommé Soter, ſucceſſeur d'Alexandre dans l'Egypte, 323 ans avant Jeſus-Chriſt, continuée par ſon fils Philadelphe, ſous qui ſe fit la traduction des Septante, & parvenue à un tel excès de magnificence ſous les rois qui la ſuivirent, que l'on fait monter le nombre des volumes à ſept cens mille. Cette fameuſe bibliotheque fut miſe en cendres en l'an 642. de Jeſus-Chriſt par ordre du calife Omar, qui s'empara cette année de la ville d'Alexandrie. De quelque maniere qu'on explique cette énorme quantité de volumes, quelle deſtruction pour la mémoire des hommes!

SIGEBERT II. *ou* III. roi d'Auſtraſie.

644. &c.

PEPIN, maire du palais ſous Dagobert, avoit continué de l'être ſous Sigebert, que ſon pere Dagobert avoit fait roi d'Auſtraſie dès l'an 632. Pepin étoit mort en 639, & Grimoald ſon fils lui avoit ſuccédé dans cette charge.

646. &c.

L'autorité royale commence à s'affoiblir. Sigebert qui avoit établi ſon ſiége à Metz, ſans s'occuper du ſoin de ſon état, paſſe ſon tems à fonder ou à régler des maiſons religieuſes : on prétend qu'il promit à Grimoald d'adopter ſon fils en cas qu'il n'eût point d'enfans.

654. 55. 56. &c.

Sigebert meurt à Metz, laiſſant de ſa femme Imnichilde un fils nommé DAGOBERT, qu'il recommande à Grimoald : celui-ci fait couper les cheveux à Dagobert, & le fait conduire en Irlande ; enſuite ayant répandu le bruit de ſa mort, il fait proclamer ſon fils roi ; mais Archambaud, maire de Clovis, s'y étant oppoſé, l'uſurpateur eſt

CLOVIS II. roi de Bourgogne & de Neuſtrie.

644. &c.

CLOVIS regne ſous la tutelle de Nantilde ſa mere, qui gouverne avec Ega, maire du Palais.

646. &c.

Après la mort d'Ega, Erchinoald, nommé auſſi Archambaud, eſt créé maire du palais en Neuſtrie, & Flaochat en Bourgogne.

651.

Clovis, pour nourrir les pauvres, avoit enlevé de l'égliſe de ſaint Denis les lames d'or & d'argent qui couvroient les tombeaux de ſaint Denis & de ſes compagnons : ce prince, dans une aſſemblée d'évêques, obtint en dédommagement pour cette abbaye, une exemption de toute juriſdiction, laquelle fut confirmée par Landeric évêque de Paris.

PRINCES contemporains.

Papes.

Theodore. 649
Martin I. 654
Eugene I. 655
Vitalien. 669
Empereurs d'Orient.
Conſtans. 668
Conſtantin Pogonate. 685

Rois des Lombards en Italie.

Rhotharis. 654
Rodoald. 659
Aripert. 661
Gondipert. 662

Rois des Gots en Eſpagne.

Réceſuind. 672

Angleterre.
Heptarchie.

CHILDERIC II. roi d'Auſtraſie.

détrôné. CHILDERIC, un des fils de Clovis II. ſuccéde au royaume d'Auſtraſie.

CLOVIS II. roi de Bourgogne & de Neuſtrie.

656.

Clovis II. meurt après ſon frere, & laiſſe trois enfans, dont le troiſieme, nommé THIERI, n'eut alors aucun partage : l'aîné, CLOTAIRE III. ſuccéde aux royaumes de ſon pere, & le ſecond nommé CHILDERIC, avoit ſuccédé au trône d'Auſtraſie, après la dépoſition du fils de Grimoald, & ſur le faux bruit de la mort de Dagobert, fils de Sigebert. Il a eu pour femme Batilde. Cette Batilde, d'une rare beauté, avoit été achetée de quelques pirates par Erchinoald, maire du palais, qui la donna pour femme à ſon maître, & de ſon eſclave en fit la femme de ſon roi : il eſt vrai que l'hiſtoire lui rend la juſtice, qu'elle n'oublia point ſur ſe trône ſon premier état, & que devenue religieuſe après la mort de Clovis, elle ne ſe ſouvint jamais qu'elle eût porté la couronne.

PRINCES contemporains.

Papes.

Eugêne I. 656
Vitalien. 669
Déodat. 676

Empereur d'Orient.

Conſtantin Pogonate. 685

Rois des Lombards en Italie.

Rodoald. 659
Aripert. 661
Gondipert. 662

Roi des Gots en Eſpagne.

Récéſuind. 672

Angleterre.

Heptarchie.

CHILDERIC II. roi d'Auſtraſie.

CLOTAIRE III. roi de Bourgogne & de Neuſtrie.

PRINCES contemporains.

BATILDE, mere de Clotaire III, qui n'avoit que cinq ans, gouverne ſon fils avec beaucoup de ſageſſe.

Elle ſe retire par dévotion dans le monaſtere de Chelles qu'elle avoit fondé, & laiſſe le royaume à la merci d'Ebroin maire du palais, dont elle avoit juſques là réprimé les violences; l'Egliſe l'a reconnue pour ſainte: elle avoit encore fondé le monaſtere de Corbie.

Papes.

Vitalien. 669
Déodat. 676

Empereur d'Orient.

Conſtantin Pogonate. 685

Rois des Lombards en Italie.

Grimoald. 673

Rois des Gots en Eſpagne.

Récefuind. 672

Angleterre.

Héptarchie.

670.

CHILDERIC ſe voit roi de toute la France, par la mort de Clotaire III & par la retraite forcée de Thieri.

Childéric abandonne une partie de l'Auſtraſie à Dagobert II. fils de Sigebert.

Tant que Childéric ſuivit les conſeils de Leger, évêque d'Autun, il ſe conduiſit bien; mais dès qu'il ceſſa de les ſuivre, il tomba dans le mépris. Ce prélat que l'égliſe a canoniſé & qu'elle honore comme martyr, fut aſſaſſiné en 678, par les ordres d'Ebroin, dans une forêt en Artois, qui a retenu ſon nom.

673.

Bodillon, ſeigneur parmi

674.

Clotaire III. meurt, & eſt enterré dans le monaſtere de Chelles; THIERI, ſon ſecond frere, qui n'avoit point eu de part à la ſucceſſion, eſt roi à ſa place; par les ſoins d'Ebroin; mais la haine qu'on avoit pour ce miniſtre réjaillit ſur le roi même, & Thieri fut enfermé dans l'abbaye de ſaint Denis.

DAGOBERT II. roi d'une partie de l'Auſtraſie.

DAGOBERT II. ce fils de Sigebert qu'on avoit fait conduire en Ir-

CHILDERIC II. roi d'Austrasie.

les Francs, ayant été traité indignement par Childéric, pour lui avoir représenté un peu librement le danger d'une imposition excessive qu'il cherchoit à établir, l'assassine dans la forêt de Livri, & fait le même traitement à la reine Bilihilde sa femme, & à son fils Dagobert. Childéric laissa un fils nommé DANIEL, qui ne lui succéda pas pour lors, ce fut THIERI, qui fut tiré de saint Denis, & qui monta sur le trône. Childéric fut enterré dans l'église de saint Germain des prez.

THIERI III. roi de Bourgogne & de Neustrie.

673. &c.

THIERI avoit déjà commencé à regner en 670. Ebroin, le même qui avoit été maire du palais sous Clotaire III. contraint, par les armes, Thieri à le recevoir de nouveau pour son maire du palais.

DAGOBERT II. roi d'Austrasie.

lande, revient & regne dans l'Austrasie, dont Childéric lui abandonne une partie. Ce Dagobert a été long-tems ignoré: Adrien de Valois & le P. Henschenius se sont disputé l'honneur de l'avoir fait connoître.

673. 674. &c.

Dagobert qui régnoit déjà dans une partie de l'Austrasie, se rend maître du reste de ce royaume, où Ebroin avoit fait reconnoître un faux Clovis, qui se disoit fils de Clotaire III.

678. &c.

Dagobert II. est assassiné; sa mort auroit dû rendre Thieri seul maître de la monarchie, mais l'Austrasie craignant de tomber sous la domination d'E-

PRINCES contemporains.

Papes.

Domnus I. 678
Agathon. 682
Leon II. 684
Benoît II. 685
Jean V. 686

Empereurs d'Orient.

Constantin Pogonate. 685
Justinien II. 711

Rois des Lombards en Italie.

Grimoald. 673
Garibald. 675
Pertarit. 691

Rois des Gots en Espagne.

Vamba. 680
Ervige. 687
Egica. 701

Angleterre.

Heptarchie.

DAGOBERT II. roi d'Auſtraſie.	PRINCES contemporains.
broin, maire du palais de ce prince, ne voulut plus reconnoître de rois: Pepin & Martin s'en firent déclarer ducs ou gouverneurs. (*Mém. de l'Acad. des Belles Lettres, tom. VI.*)	*Papes.* Conon. 687 Serge I. 701 *Empereur d'Orient.* Juſtinien II. 711 *Rois des Lombards en Italie.* Pertarit. 691 Cunibert. 703 *Rois des Goths en Eſpagne.* Vamba. 680 Ervige 687 Egica. 701 *Angleterre.* Heptarchie.

THIERI III. regne ſeul.

Commencement des rois fainéans.

688. &c.

Ebroin eſt aſſaſſiné, pluſieurs maires lui ſuccedent; Bertaire, dernier maire, fut le témoin & la victime de la révolution arrivée par l'entrepriſe de Pepin. Le duc Pepin Heriſtel étoit petit-fils de Pepin le vieux, il fut pere de Charles Martel & aïeul d'un troiſieme Pepin, dit le Bref, chef de la race Carlovingienne: il s'étoit déjà emparé de l'Auſtraſie, lorſque Dagobert, fils de Childéric, fut aſſaſſiné; il en étoit comme ſouverain, mais toujours ſous l'autorité apparente de Thieri. Ceux qui étoient mécontens du gouvernement de Thieri paſſoient en Auſtraſie; Pepin, qui ne demandoit qu'un prétexte de guerre, les appuya; Thieri voulut en avoir raiſon, un combat décida de l'empire.

690. &c.

Thieri fut défait, & Pepin s'empara de toute

THIERI III. regne ſeul.

l'autorité, ſous le nom de maire du palais.

Pepin ſoumet tous les voiſins de la France, qui s'étoient révoltés pendant la foibleſſe des regnes précédens; Thieri meurt, & ſa mort ne fait pas plus de bruit que celle d'un particulier; il avoit eu pour femme Clotilde, & laiſſa deux princes qui lui ſuccederent. Il eſt enterré dans l'égliſe de ſaint Waſt d'Arras qu'il avoit fondée.

CLOVIS III.

692.

PEPIN continue à régner ſous le nom de Clovis III. fils de Thieri; il étend ſes conquêtes.

695. &c.

Clovis meurt après cinq ans de regne.

CHILDEBERT III. ſurnommé le Juſte.

PEPIN, qui continue de régner ſous le nom de Childebert, frere de Clovis III, fait ſon fils aîné duc de Champagne, & ſon cadet maire du palais de Childebert; ſes deux enfans meurent; il fonde le célebre monaſtere de Fleuri.

711. &c.

Childebert III. meurt, après avoir régné ſeize ans; il eſt enterré à Choiſi, ſur la riviere d'Aiſne; il laiſſe un fils qui lui ſuccede.

PRINCES contemporains.

Papes.

Serge I. 701
Jean VI. 705
Jean VII. 707
Siſinne. 708
Conſtantin. 714

Empereurs d'Orient.

Juſtinien II. 711
Philippe Bardane. 713
Anaſtaſe II. 714

Rois des Lombards en Italie.

Pertarit. 691
Cunibert. 703
Luitbert. 704
Aripert. 712
Aniſprand. 717

Rois des Gots en Eſpagne.

Egica. 701
Vitiſa. 711
Roderic, dernier roi des Gots en Eſpagne. 712

Angleterre.

Heptarchie.

DAGOBERT III.

714.

CE prince a peu d'autorité. Pepin fait son petit-fils Theudoalde, encore enfant, maire du palais de Dagobert III.

Mort de Pepin ; cet homme fut utile à l'état en même tems qu'il anéantit la puiſſance des rois.

Theudoalde, enfant, eſt maire du palais ſous la tutelle de Plectrude ſa grande-mere. Charles, dit depuis Charles-Martel, fils de Pepin & d'une concubine nommée Alpaïde, eſt arrêté par l'ordre de la grande-mere de Theudoalde.

715. 16. &c.

Un gouvernement ſi étrange ne ſubſiſte point; les peuples ſe révoltent; Theudoalde ſe ſauve, & ſa charge eſt donnée à Rainfroi.

Les Gots qui avoient chaſſé les Romains d'Eſpagne, en ſont chaſſés à leur tour par les Sarazins, que le comte Julien avoit appellés pour ſe venger de Roderic, qui avoit déshonoré ſa fille. Les Chrétiens Eſpagnols qui ſe ſoumirent aux Maures, en conſervant leur religion, furent appellés *Muzarabes*.

Les ennemis voiſins de la France profitent des troubles du royaume; Charles-Martel échappé de ſa priſon paroît en Auſtraſie : les Auſtraſiens le reçoivent comme ſi c'avoit été Pepin ſon pere lui-même, & le reconnoiſſent pour duc d'Auſtraſie.

Dagobert III. meurt, & laiſſe un fils nommé

PRINCES contemporains.

Papes.

Conſtantin. 714.
Grégoire II. 731

Empereurs d'Orient.

Anaſtaſe. 714.
Théodoſe III. 716
Léon Iſaurique. 741

Rois des Lombards en Italie.

Anſprand. 717
Luitprand. 744

Roi d'Eſpagne.

Pélage. 737

Ce prince caché dans des rochers de l'Aſturie, conſerva le nom de roi, & y perpétua en effet la royauté parmi les princes chrétiens, qui rechaſſèrent enfin les Maures ſous Ferdinand le catholique, & ſous Philippe III. Le titre de prince des Aſturies fut donné depuis en 1388. à l'infant D. Henri, petit fils du prince de Tranſtamare, lorſqu'il épouſa la fille du duc de Lancaſtre, & de Conſtance, fille de Pierre le cruel.

Angleterre.

Heptarchie.

DAGOBERT III.

THIERI, qui ne fut pas roi pour lors ; on alla chercher DANIEL, le fils de Childéric II. & on le nomma CHILPÉRIC.

CHILPÉRIC II.

CE roi ne doit pas être mis au nombre des fainéans. Rainfroi ſecondant ſes vues, s'oppoſe à Charles-Martel.

719.

Il arrive ſous ce regne ce qui étoit arrivé à Pepin ſous Thieri III. Charles-Martel défait Chilpéric dans différens combats ; Rainfroi perd ſa place, &, choſe ſinguliere, Charles ſubſtitue à Chilpéric un autre roi fort ignoré, que l'on a nommé CLOTAIRE IV. Ce Clotaire étant mort, Chilpéric eſt rappellé de l'Aquitaine, où il s'étoit réfugié, par Charles-Martel, qui, réuniſſant toute l'autorité, voulut bien n'être que ſon maire du palais.

720. &c.

Chilpéric II. meurt à Noyon ; THIERI de Chelles, fils de Dagobert III. lui ſuccede.

PRINCES contemporains.

Papes.
Grégoire II. 731
Grégoire III. 741
Empereur d'Orient.
Léon Iſaurique. 741
Rois des Lombards en Italie.
Luitprand. 744
Rois d'Eſpagne.
Pélage. 737
Angleterre.
Heptarchie.

THIERI IV. dit de Chelles.

PRINCES contemporains.

Papes.
Grégoire II. 731
Grégoire III. 741
Empereur d'Orient.
Léon Isaurique. 741
Rois des Lombards en Italie.
Luitprand. 744
Roi d'Espagne.
Pélage. 737
Angleterre.
Heptarchie.

725. &c.

CHARLES-MARTEL entreprend de faire la guerre aux peuples voisins de la France.

731.

Eudes, duc d'Aquitaine, ayant rompu la paix faite avec la France, est battu deux fois. Cet Eudes étoit du sang de nos rois, fils de Boggis, & petit-fils de Charibert (*Voyez* l'année 630).

732.

Abdérame, roi des Sarazins, passe la Garonne pour combattre Eudes duc d'Aquitaine, qui avoit favorisé le soulevement d'une de ses provinces. Eudes appelle Charles-Martel à son secours, & les Sarazins sont défaits dans un combat entre Tours & Poitiers, où l'on a raconté qu'ils perdirent plus de trois cens mille hommes.

733.

Charles-Martel dompte les Frisons, les convertit à la foi catholique, & réunit leur pays à la couronne.

734. 35.

Eudes duc d'Aquitaine étant mort, Charles-Martel accorde à son fils Herald la jouissance du domaine de son pere, à condition de lui en rendre hommage, & à ses enfans, sans faire aucune mention du roi Thieri.

THIERI IV. dit de Chelles.

PRINCES contemporains.

Pape.
Grégoire III. 741
Empereur d'Orient.
Léon Isaurique. 741
Roi des Lombards en Italie.
Luitprand. 744.
Rois d'Espagne.
Pélage. 737
Favila. 739
Alphonse I. 757
Angleterre.
Heptarchie.

736.

Les Sarazins fondent sur les états de Herald duc d'Aquitaine, ravagent le Languedoc, & se rendent maîtres des places que ce prince possédoit dans la Provence.

INTERREGNE.

737.

THIERI meurt; Charles-Martel continue de régner sous le titre de duc des François, sans nommer un nouveau roi.

739.

Les Saxons se révoltent & sont domptés.

Charles-Martel chasse les Sarazins de la Provence, & s'empare des places dont ces Infideles avoient fait la conquête sous le duc d'Aquitaine.

740.

Charles-Martel jouit en paix de la soumission où le bruit de sa valeur avoit mis toute l'Europe.

Troubles de l'Italie à l'occasion de l'hérésie des Iconoclastes, soutenus par l'empereur Léon; Grégoire II. avoit fait ce qu'il avoit pu pour intéresser Charles-Martel à s'opposer aux progrès de cette hérésie, mais Charles différa toujours de lui donner du secours, soit que les offres de Grégoire ne lui parussent pas suffisantes, soit

INTERREGNE.

pour ne pas déplaire au roi des Lombards, qui inquiétoit auſſi le pape de ſon côté. Grégoire III. ſuccéda à Grégoire II, & fit des propoſitions plus avantageuſes à Charles-Martel ; ſavoir, de ſe ſouſtraire à la domination de l'empereur, & de le proclamer Conſul de Rome ; c'eſt là la véritable époque de la grandeur temporelle des papes, & le préſage que l'empire devoit paſſer dans la Maiſon de France.

741.

Mort du pape, de l'empereur Léon, & de Charles-Martel ; il fut enterré à ſaint Denis. Carloman & Pepin, enfans de Charles-Martel, partagent entr'eux le gouvernement du royaume, & ſont toujours unis.

742.

Pepin croit qu'il eſt plus avantageux de faire ceſſer l'interregne ; il fait proclamer roi CHILDÉRIC III.

CHILDÉRIC III.

CHILDÉRIC III. fils de Chilpéric II. eſt proclamé roi dans la partie de la France que gouvernoit Pepin, c'eſt-à-dire, dans la Neuſtrie, la Bourgogne & la Provence, car l'Auſtraſie n'eut point d'autre maître que Carloman.

PRINCES contemporains.

Papes.
Grégoire III. 741
Zacharie. 752
Empereurs d'Orient.
Léon Iſaurique. 741
Conſtantin Copronyme. 775
Roi des Lombards en Italie.
Luitprand. 744
Roi d'Eſpagne.
Alphonſe I. 757
Angleterre.
Heptarchie.

CHILDÉRIC III.

PRINCES contemporains.

Pape.
Zacharie I. 752
Empereur d'Orient.
Conſtantin Copronyme. 775
Rois des Lombards en Italie.
Luitprand. 744
Hildebrand. 744
Rachis. 752
Aſtolphe. 756
Roi d'Eſpagne.
Alphonſe I. 757
Angleterre.
Heptarchie.

743.

Concile tenu aux Eſtines, palais des rois d'Auſtraſie, dans la préface duquel Carloman parle en ſouverain ; ce concile eſt le premier où l'on ait commencé à compter les années depuis l'incarnation : cette époque a pour auteur Denis le Petit dans ſon cycle de l'an 526. & Bede l'employa depuis dans ſon hiſtoire.

Pepin & Carloman défont les Bavarois, les Allemans, les Saxons & les Eſclavons.

744. &c.

Pepin défait le duc d'Aquitaine, qui s'étoit encore révolté, & ces princes s'accommodent.

746. &c.

Carloman quitte le gouvernement de l'Auſtraſie, & ſe retire à Rome, où il embraſſe la vie religieuſe ; il laiſſe un fils nommé Drogon, que Pepin renferme dans un monaſtere.

747. 48. 49.

Grippon, fils de Charles-Martel, mais d'un autre lit que Pepin, ſe révolte contre lui, pour avoir raiſon des droits que ſon pere lui avoit laiſſés. Pepin marche contre lui, & le défait à diverſes repriſes. Grippon ſe réfugie chez le duc d'Aquitaine.

750.

Childéric III. eſt détrôné, raſé & enfermé dans le monaſtere de Sithiu, aujourd'hui ſaint

CHILDÉRIC III.

Bertin, où il mourut en 754. Il eut un fils nommé Thieri, qui fut envoyé dans le monaſtere de Fontenelle en Normandie, & élevé dans l'obſcurité.

Fin de la Race des MÉROVINGIENS, *après* 270. *ans de Regne depuis* CLOVIS I.

PRINCES contemporains.

Pape.
Zacharie I. 752
Empereur d'Orient.
Conſtantin Copronyme. 775
Rois des Lombards en Italie.
Rachis. 750
Aſtolphe. 756
Roi d'Eſpagne.
Alphonſe I. 757.
Angleterre.
Heptarchie.

REMARQUES PARTICULIERES.

PLUSIEURS auteurs ont écrit différemment sur les commencemens de notre monarchie, Mezerai, Daniel, Boullainvilliers, l'abbé du Bos : nous hazardons notre sentiment sur leurs différens systêmes.

Nous pensons, contre M. de Boullainvilliers, que les Francs avoient de véritables rois, que Clovis l'étoit, & non un chef d'aventuriers, comme il l'a prétendu ; que ce n'a point été par une irruption subite, & à la maniere des Barbares, que les Francs étant venus fondre dans les Gaules, en ont réduit les habitans en servitude ; ainsi nous n'avons garde de rien adopter de cet auteur.

Nous pensons, avec le P. Daniel, que Clovis a conquis les Gaules, mais nous croyons contre lui, que les Francs y étoient établis bien avant Clovis, & que leurs liaisons avec les Romains ont contribué à la facilité de la conquête.

On ne sauroit rien conclure avec Mezerai, parce qu'il a tout entrevu assez confusément, qu'il a tâté tous les systêmes, & que, sans en embrasser aucun, il n'a pas assez fait sentir en quoi ils différoient, ni les points essentiels qui divisoient les historiens.

Nous croyons avec l'abbé du Bos, que Clovis a possédé des charges dans l'empire Romain, qu'il a profité, contre les Romains mêmes, de l'autorité qu'elles lui donnoient ; que les évêques & la religion ont beaucoup contribué à ses succès : mais nous ne croyons pas que les peuples des Gaules, si l'on en excepte les Armoriques, ayent été au-devant de ses loix, & l'ayent appellé pour les gouverner. Nous croyons qu'il s'est servi des circonstances des tems,

des dispositions des esprits, des charges qu'il exerçoit, de la haine des peuples contre les tyrans, de la crainte qu'ils pouvoient avoir des autres princes leurs voisins, & qu'il a employé tous ces moyens, soit pour les réduire, soit pour les maintenir sous son autorité, quand une fois il les y a eu réduits; qu'ainsi il n'y a aucune portion des terres des Gaules qu'il n'ait conquise, & dont les armes ne l'ayent rendu le maître. En un mot, si j'ose dire ma pensée, je crois Clovis plus conquérant encore que politique, & l'abbé du Bos en fait un politique plus qu'un conquérant.

Clovis aura dit aux Gaulois : les Romains vous accablent & ne vous défendent point, vos biens se consument en subsides que vous leur payez, & en pillages qu'exercent sur vous les Bourguignons & les Visigots. Laissez-vous conquérir par moi, je vous garantirai des pillages, & vous ne payerez que des subsides légers; les évêques auront fait valoir ces motifs auprès des peuples; à ces insinuations Clovis aura joint la force de ses armes, les troupes armées pour les Romains se seront défendues, le peuple aura attendu l'événement, le bonheur de Clovis aura fait le reste, & après avoir réellement conquis un pays qui ne se seroit point donné, il aura pris le titre glorieux de libérateur des Gaules, au lieu du titre odieux de conquérant; c'est ce qui s'est vu tant de fois dans l'histoire, lorsque des princes voulant conquérir une nation, ont répandu des manifestes parmi leurs ennemis, pour disposer les peuples à reconnoître le sort des armes, en cas qu'il leur fût favorable; réellement le prince est conquérant, mais il se cache sous l'apparence d'un libérateur, & l'appas d'un gouvernement plus doux gagne les peuples, toujours amou-

reux de la nouveauté : dira-t-on pour cela que le vainqueur n'aura pas conquis la nation qu'il aura soumise ? Ce seroit une illusion, mais il ne l'a pas mise sous le joug, ce sera un nouveau maître, & non un tyran ; les peuples renfermés dans ses états, sauront qu'ils ont changé de roi, sans avoir changé de fortune, ni de situation ; le conquérant tiendra les engagemens de son prédécesseur, il maintiendra les loix qu'il aura trouvé établies : enfin le nouveau roi aura acquis des sujets par la force, & les conservera par la douceur & la modération ; voilà l'histoire qui est arrivée à Clovis. Voilà ce que M. l'abbé du Bos a fort bien démêlé : comme il est le premier qui a apperçu clairement cette vérité, il lui a fallu peut-être, pour détruire les préjugés reçus, aller un peu trop loin du côté opposé, l'irruption violente des Francs, admise & crue par tous les historiens, l'a révolté avec raison, & pour les confondre, il n'a présenté à la place qu'un roi sage & modéré, que l'appas de ses vertus a rendu maître sans coup-férir, d'une nation puissante ; c'est le milieu entre ces deux systêmes qui nous a paru le plus vraisemblable & le mieux fondé.

Les maires du palais, dans leur origine, représentoient ce qu'est aujourd'hui le grand maître, & celui qui étoit revêtu de cette dignité, se nommoit *major domus regiæ*, *palatii gubernator*, *præfectus*, *&c.* Ainsi, lorsque Chilpéric envoya Wadon pour accompagner sa fille en Espagne, où elle alloit épouser Récaréde, il lui donna le titre de *maire du palais* de la princesse ; & c'est là l'idée que l'on doit avoir de tous les maires du palais qui se trouvent nommés dans l'histoire depuis la mort de Dagobert I. La puissance des maires s'accrut après la mort de ce prince, qui est l'époque de la décadence de l'autorité royale ; leur emploi d'abord ne leur fut donné que pour un tems, ensuite à vie, puis ils le

REMARQUES PARTICULIERES.

palais des rois, ils devinrent leurs miniſtres, & on les vit à la tête des armées; auſſi changerent-ils leurs qualités, & le maire prit dans la ſuite celles de *dux Francorum, dux & princeps, ſubregulus.* Ce fut Grimoald qui commença à porter cette dignité au plus haut point, ſous le regne de Sigebert II. roi d'Auſtraſie. (*Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, tom. X.*)

La charge de grand référendaire répondoit à celle de chancelier d'aujourd'hui; cette charge devenue encore plus conſidérable ſous la deuxieme race, eſt aujourd'hui la premiere de l'état, depuis la ſuppreſſion de celle de connétable. Le comte du palais étoit bien inférieur au maire: il étoit cependant le juge de tous les officiers de la maiſon du roi, & confondoit dans ſa perſonne tous les autres offices que l'on a vus depuis, tels que bouteiller, chambrier, &c. Cette charge ſubſiſta ſous la deuxiéme race, tandis que celle de maire fut anéantie; & ſous les rois de la troiſiéme, celle de ſénéchal anéantit celle de comte du palais, dont l'idée nous eſt reſtée dans le grand-prévôt de l'hôtel. Le connétable, qui ne marchoit qu'après le comte du palais ſous la deuxiéme race, devint le premier homme de l'état ſous la troiſiéme, & la charge de ſénéchal finit en 1191.

Des auteurs graves ont avancé, que ſous cette premiere race, les filles avoient la propriété de ce qu'elles partageoient dans la ſucceſſion des rois leurs peres; que les femmes mêmes de nos rois avoient la propriété des fonds que leurs maris leur conſtituoient en dot (*Grégoire de Tours*), & que cette propriété, au défaut d'enfant, paſſoit à leurs collatéraux: mais cette opinion eſt fortement combattue dans un mémoire de M. de F. (*Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, tome VIII.*)

REMARQUES PARTICULIERES.

Sous cette même race, nos rois conféroient ordinairement les évêchés, à l'exclusion du peuple & du Clergé.

Les rois Francs & les princes de leur race portoient une longue chevelure, & étoient par là distingués de leurs sujets, *principes & ornatiorem capillum habent*, (*Tacit. de Mor. Germ.*) ce qui sert à expliquer ce qui se pratiquoit lorsque l'on vouloit rendre un roi inhabile à la couronne : on le rasoit, & dès lors il rentroit dans l'ordre des sujets.

Le gouvernement ecclésiastique s'étoit formé lors de la révolution arrivée sous Constantin en faveur de la religion, sur le gouvernement civil, & avoit suivi la condition des villes de l'Empire & de ses provinces, pour y introduire une nouvelle police, sur le modéle de celle des juges séculiers. Alors furent connus les titres de métropolitains, de primats, de patriarches, &c. & cette discipline avoit été adoptée par tous les princes chrétiens. (*Dupin.*)

Le moine Benoît causa une espéce de révolution dans l'Occident, en fondant l'ordre Cœnobitique, comme avoit fait le moine Basile en Orient : (tous deux ont été canonisés.)

Saint Benoît établit son ordre sur le mont Cassin, qui delà se répandit dans toute l'Europe, & qui a été la tige de tous les ordres religieux qui s'y sont établis depuis, tels que Clugny, les Chartreux, Gramont, Cîteaux, &c. Dans ces premiers temps les moines resterent sous l'autorité des évêques, & on ne connoissoit point encore ces exemptions accordées depuis par les papes, qui se multiplierent si fort dans la suite.

Ce fut dans le septiéme siécle que parurent les formules du moine Marculfe : c'est un recueil de toutes les formes de lettres qui s'expédioient avant lui & de son tems

dans la chancellerie de France & dans les juridictions ordinaires.

Le nom des Mérovingiens venoit-il de Mérovée ? On pourroit être surpris que ces peuples eussent préféré le nom de Mérovée à celui de Clodion son pere, que Grégoire de Tours appelle un roi utile à son peuple. Seroit-ce la raison que l'on a racontée, que Mérovée prétendoit être le fils de la femme de Clodion & d'un monstre marin que l'on regardoit comme une divinité, & que les Francs, presque tous payens, s'honorant d'une origine merveilleuse, avoient voulu la consacrer en conservant à leur race le nom de Mérovée ? On sent l'absurdité de cette fable. M. Gibert, (*Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres*) tire son nom de *Marabodnus* roi des Germains, d'où les Francs ont tiré leur origine, & en forme le nom de Mérovée par l'analogie de la langue germanique rendue en latin. M. Freret, au contraire (*ibid.*) après avoir essayé d'établir que le nom de Mérovingiens ne fut connu que sous les commencemens de la deuxiéme race, (ce que nie M. Gibert) dans un tems où il étoit devenu nécessaire de distinguer la famille régnante de celle à qui elle succédoit, rend à Mérovée, l'aïeul de Clovis, l'honneur d'avoir donné son nom à la premiere race de nos rois, & sa raison, pour n'avoir commencé cette race qu'à Mérovée, est que, suivant Grégoire de Tours, quelques-uns doutoient que Mérovée fût fils de Clodion, & le croyoient seulement son parent, *de stirpe ejus*, au lieu que depuis Mérovée, la filiation de cette race n'est plus interrompue. C'est un procès entre ces deux savans. Enfin le P. Montfaucon en donne une derniere raison, qui n'auroit pas moins de poids, c'est que Mérovée étoit roi de Paris.

On comptoit parmi les Francs & les Gaulois par nuits

REMARQUES PARTICULIERES.

& non par jours ; *nec dierum numerum ut nos, ſed noctium computant.* (*Tacit.*) Si quelqu'un qui vit ſuivant la loi ſalique, a perdu ſon eſclave, ſon cheval ou ſon bœuf, le propriétaire a quarante nuits de terme pour s'en reſſaiſir. (*Loi ſalique, I.* 50. *de Filtortis.*) Cette maniere de compter s'explique par le culte qu'ils rendoient à la Lune.

MINISTRES, GUERRIERS, MAGISTRATS, SAVANTS ET ILLUSTRES,

Qui ont vécu depuis l'an 480. jusqu'en 751, ce qui embrasse toute la premiere race.

MINISTRES.

Maires du Palais rangés selon l'ordre des regnes.

Regne de CLOVIS I. *mort en* 511.

Lando.

Regne de CLOTAIRE I. *mort en* 562.

Théodoric.
Badégisile.
Gondoland.
Landrégésile.

Regnes de CARIBERT, *mort en* 566. *& de* CHILPERIC I. *mort en* 584.

Landrégésile.
Cuppa.
Landri.
Chrodin.
Gogon.
Radon.

Regne de CLOTAIRE II. *mort en* 628.

Landri.
Florentian.
Wlfoald.
Warnachaire.
Berthoald.
Protadius.
Claudius.
Licin.
Gondebaud.
Warathon.
Carloman.
Gondoald.

Regne de DAGOBERT I. *mort en* 638.

Gondoald.
Sadrégésile.
Arnoul.

GUERRIERS.

Généraux d'armée.

Siagrius.

Mummol.

Didier.

Leudégisile.

Landri.

MAGISTRATS.

Référendaires.

Les noms des référendaires de cette premiere race, qui étoient les plus considérables des magistrats d'alors, sont si peu intéressans, & ce que l'on en dit est si incertain, que l'on a cru devoir se réduire à une simple note.

Les fonctions du référendaire, qui se nommoit le grand référendaire, étoient de sceller les actes avec l'anneau du roi, & de signer les diplomes.

Il y avoit, outre le grand référendaire, des officiers qui lui étoient subordonnés, mais qui portoient comme lui le titre de référendaires, ils étoient chargés de dres-

SAVANS & ILLUSTRES.

Agathias, mort vers l'an 660
Alcimus Avitus. 520
S. Anthelme, vers 709
Bede. 735
S. Benoît. 543
Boece. 524
Cassiodore. 575
S. Colomban. 615
Denis le petit, avant 556
S. Eloi. 665
Ennode. 521
S. Epiphane. 496
Fortunat, vers 600
Frédégaire, vers 658
S. Fulgence, vers 533
Gennade, vers 494
Grégoire de Tours. 595
Jean Climaque. 606
Jornandes, vers 552
Marculfe, vers 660
Matius d'Avenches. 596
Procope, vers 520

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & ILLUSTRES.
Maires du Palais.		ſer & de rédiger lettres royaux, exerçoient même quelquefois les fonctions du grand référendaire. Ducange, dans ſon gloſſaire, a donné une longue ſuite de ces magiſtrats: Teſſereau & du Cheſne en ont auſſi parlé.	S. Remi, vers 535
Archambaud.			Salvien. 490
Pepin l'ancien.			Sidonius Apollin. 482
Cogon Noran.			Symmaque. 514
Ega.			Zozime, vers 501
Regne de CLOVIS II. *mort en 660.*			
Archambaud.			
Bertinoald.			
Ebroin.			
Almaric.			
Flaochat.			
Martin.			
Grimoald.			
Adalgiſe.			
Regne de CHILDERIC II. *mort en 673.*			
Ebroin.			
Robert.			
Wlfoald.			
S. Leger.			
Regne de THIERI III. *mort en 690.*			
Ebroin.			
Leudéſile.			
Waraton.			
Gilimer.			
Bertaire.			
Regne de CLOVIS III, *mort en 695.*			
Pepin Hériſtel.			
Regne de CHILDEBERT III. *mort en 711.*			
Pepin Hériſtel.			
Dreux.			
Grimoald.			
Nordebert.			
Regnes de DAGOBERT III. *mort en 715. & de* CHILDERIC II. *mort en 720.*			
Grimoald.			
Theudoalde.			
Rainfroi.			
Charles Martel.			
Regne de THIERI IV. *mort en 736.*			
Charles-Martel.			
Regne de CHILDERIC III. *raſé en 750.*			
Pepin le Bref.			

ABRÉGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE.

SECONDE RACE.

Sans adopter aucun ſyſtême ſur la ſucceſſion à la couronne, il ſuffira de dire hiſtoriquement, qu'à l'avénement de Pepin, on vit pour la premiere fois la couronne paſſer dans une maiſon étrangere; pendant toute la premiere race, elle n'avoit été portée que par les deſcendans de Clovis, à la vérité ſans droit d'aîneſſe, ni diſtinction entre les bâtards & les légitimes, & avec partage; elle fut poſſédée de même ſous la deuxiéme race, par les enfans de Pepin; mais ainſi qu'il avoit dépouillé l'héritier légitime, ſes deſcendans furent dépoſſédés à leur tour. Enfin, ſous la troiſiéme race, le droit ſucceſſif-héréditaire s'eſt ſi bien établi, que les rois ne ſont plus les maîtres de déranger l'ordre de la ſucceſſion, & que la couronne appartient à leur aîné par une coutume établie; *laquelle*, dit Jerôme Bignon, *eſt plus forte que la loi même, cette loi ayant été gravée, non dans du marbre ou en du cuivre, mais dans le cœur des François.*

751. *Avénement à la couronne.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

PEPIN, *dit* LE BREF *premier roi de la seconde race, fils de Charles Martel, parvient à la couronne l'an* 751, *âgé d'environ* 37 *ans. C'est le premier de nos rois qui se soit fait couronner & sacrer avec les cérémonies de l'église. Cette cérémonie se fit dans la cathédrale de Soissons, par saint Boniface, légat du pape & archevêque de Mayence.*

Mascow appuyé du second continuateur de Frédegaire, prétend que cette cérémonie étoit plus ancienne.

751. 52.

PEPIN est proclamé roi de France à Soissons ; il est secondé dans cette grande entreprise par le pape Zacharie, & par saint Boniface, évêque de Mayence, qui avoient besoin de lui pour l'opposer à Constantin Copronyme, protecteur des Iconoclastes, & aux Lombards, ennemis du saint siége ; cependant, peu après, il demanda au pape Etienne l'absolution du crime qu'il avoit commis en manquant de fidélité à son roi légitime. (*Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, tom. VI.*) Pepin reçoit les soumissions de plusieurs seigneurs qui s'étoient rendus les maîtres de la Septimanie, & la réunit à la couronne.

753. 54. 55.

Pepin défait les Saxons, qui, malgré les traités faits avec ce prince, refusent de reconnoître son autorité.

Astolphe, roi des Lombards, s'empare de l'exarchat de Ravennes, & par-là ôte à l'empereur d'Orient une des principales possessions qui lui restât en Italie. Il entreprend de se rendre maître de Rome. Le pape Etienne III. vient en France implorer le secours de Pepin, qui passe deux fois les monts, reprend l'exarchat, dont il fait don au pape, & commence à établir la puissance temporelle de la Cour de Rome. Comment trois cens ans après, Léon IX. qui passoit pour savant, daigna-t-il recourir à la prétendue donation de Constantin, & employer un titre imaginaire, quand il en avoit un si authentique ? Il est

FEMME.	ENFANS.	768. MORT.	PRINCES contemporains.
Berthe, *ou* Bertrade, fille de Caribert, Comte de Laon, morte en 783.	CHARLEMAGNE, CARLOMAN, qui regnerent.	PEPIN *meurt d'une hydropisie à S. Denis le 24 du mois de Septembre 768, âgé de 54 ans, dans la dix-septieme année de son regne.*	*Papes.*
			Zacharie. 751
			Etienne II. 752
			Etienne III. 757
			Paul I. 767
			Etienne IV. 772
			Empereur d'Orient.
			Conſtantin Copronyme. 775
			Rois des Lombards en Italie.
			Aſtolphe. 756
			Didier. 774
			Rois d'Eſpagne.
			Alphonſe I. 757
			Froila. 768
			Angleterre.
			Heptarchie.

Il y a quatre opinions ſur cette princeſſe : du Tillet dit que Berthe étoit fille d'Ærarchla, empereur de Conſtantinople : on lit dans une dépêche de M. Smith, rapportée aux Mémoires de Nevers, qu'elle étoit fille du roi des Allemans, enfin les annales de S. Bertin lui donnent pour pere le comte de Laon, c'eſt l'opinion de Mézerai & du P. Anſelme : enfin une quatrieme opinion qui paroît la plus vraiſemblable, c'eſt que Berthe étoit fille d'un ſeigneur Liégeois. (*Mabillon.*)

Charlemagne eut l'Auſtraſie & la Neuſtrie, avec quelques provinces de l'ancienne Germanie. Carloman eut la Bourgogne, la Provence, la Septimanie, l'Alſace, & ce que nous appellons aujourd'hui l'Allemagne, qui n'étoit alors que l'autre partie du partage de Charlemagne.

Pepin. Rothaïde, Adélaïde, morts jeunes.

Gille.

Giſelle ; elle avoit penſé épouſer le prince des Lombards, & puis l'empereur Léon, & elle finit par ſe faire religieuſe.

La tombe de ce prince qui avoit toutes les qualités des héros, eſt remarquable par l'épitaphe : *Pepin, pere de Charlemagne*, comme s'il avoit été encore plus grand par ſon fils que par lui-même.

vrai que dès l'an 321. Conſtantin avoit donné cette fameuſe conſtitution, premiere ſource des richeſſes de l'Egliſe, par laquelle il permet aux égliſes d'acquérir des biens fonds, & aux particuliers la liberté de leur laiſſer par teſtament; & c'eſt peut-être ce qui a donné lieu à la ſuppoſition de la donation.

756. 57.

La mort d'Alphonſe, roi des Lombards, rend le pape plus puiſſant; il ſert l'ambition de Didier, général d'Aſtolphe, en l'aidant à ſe faire roi des Lombards, au préjudice du frere d'Aſtolphe. Didier, par reconnoiſſance, confirme & augmente la donation que Pepin lui avoit déjà faite.

La premiere orgue qui ait paru en France eſt envoyée en 737. par Conſtantin Copronyme à Pepin, qui étoit alors à Compiégne, & qui en fit don à l'égliſe de ſaint Corneille de cette ville.

758. 59. 60. 61. 62. 63. 64. &c.

Pepin fait la guerre aux Saxons, aux Eſclavons, aux Bavarois, & au duc d'Aquitaine, qui avoit donné retraite à Grippon ſon frere, & chaſſe les Sarrazins de toute la Gothie; il eſt par-tout vainqueur.

767. 68.

Le duc d'Aquitaine eſt défait par Pepin, & aſſaſſiné par la perfidie d'un nommé Warnſton, qui crut plaire à ce prince. Pepin réunit ce duché à la couronne. Ce duc d'Aquitaine, nommé Waifre, étoit petit-fils d'Eudes, & deſcendoit de Caribert, ſecond fils de Clotaire II. Les Gaſcons ſe ſoumettent.

Etrange révolution à Rome, après la mort de Paul I. Un

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illuſtres.*
Fulrad, grand Chancelier.	Waultier d'Alſace.	*Archichanceliers.*	S. Boniface. 755
	Gerard de Rouſſillon, comte de Provence.	S. Boniface. 755	S. Chrodegand. 766
		Francon.	S. Firmin. 758
		Volfrad.	
		Bodillon.	

laïc nommé Conſtantin, eſt fait pape ; le peuple ſe révolte contre lui, on lui créve les yeux, & Etienne IV. eſt exalté.

Les aſſemblées générales, qui ſous les rois de la premiere race s'étoient tenues au mois de mars, commencerent ſous ce prince à ſe tenir au mois de mai ; par la raiſon que l'uſage de la cavalerie dans les armées s'étant introduit, la néceſſité de trouver des fourages, engagea Pepin à remettre l'aſſemblée au mois de mai.

Nos rois de la deuxieme race tenoient cour pléniere aux fêtes de Noël & de Pâques.

& la douceur de leurs loix ; qui subsisterent long-tems après eux. Fameux décret d'Adrien I. par lequel il reconnoît Charlemagne roi d'Italie & patrice de Rome. Ce prince confirme les donations faites au saint Siége, en se réservant la suzeraineté : ce qui se prouve par les monnoies qu'il fit frapper à Rome, en qualité de souverain, & parce que les actes étoient datés de l'année du regne de l'empereur, *Imperante domino nostro Carolo.*

775.

Adrien I. accorde à Charlemagne, dans un concile tenu à Rome, le droit d'ordonner de l'élection des papes, & de la confirmer. (*Chron. Alber. an.* 775.)

Nouveaux mouvemens des Saxons, qui massacrent un corps de troupes françoises ; Charlemagne accourt d'Italie & les force à demander pardon.

776. &c.

Le fils de Didier, nommé Adalgise, qui s'étoit retiré à Constantinople, entretient des liaisons en Italie ; Adrien en avertit Charlemagne, qui vient lui-même dissiper ces mouvemens, & fait trancher la tête au duc de Frioul.

Fameuse assemblée de Paderborn, dans laquelle Charlemagne fait un traité avec les Saxons & les Sarazins, ce qui le met en état de passer en Espagne.

778.

Charlemagne passe en Espagne pour rétablir Ibinalarabi dans Saragosse ; chemin faisant, il reçoit les hommages de tous les princes qui commandoient entre les Pyrénées & la riviere d'Ebre. Loup, duc de Gas-

d'hui *enfans naturels* ceux qui ſont nés de concubines ; mais il faut remarquer que ce qui ſe nommoit *concubinage*, & qui nous paroît aujourd'hui contraire aux loix civiles & eccléſiaſtiques, étoit alors une eſpece de mariage qui, pour être moins ſolemnel, n'en étoit pas moins légitime. Les femmes portoient le nom de *femmes du deuxiéme ordre*. *V.* à l'année 1091.

défait une armée de Grecs, conduite par Adalgise, qui ne reparut pas depuis.

789. 90. &c.

Charlemagne introduit en France le chant Grégorien, & par l'établissement qu'il fit d'une école dans son palais, laquelle devint le modele de plusieurs autres, il mérita le titre de restaurateur des lettres. Chacun des membres de cette école ou académie prenoit un nom particulier, & Charlemagne lui-même, qui se faisoit honneur d'en être membre, prit celui de *David*. Il fait venir d'Angleterre le fameux Alcuin. Pierre de Pise, qui avoit enseigné la grammaire au roi, assistoit à toutes ses conférences, ainsi que les archevêques de Treves & de Mayence, l'Abbé de Corbie, &c. Le goût du roi, comme il arrive toujours, mit les sciences à la mode; il n'y eut pas jusqu'aux femmes parmi lesquelles on en vit une se distinguer dans l'astronomie. Grand projet de Charlemagne pour la communication de l'Océan & du Pont-Euxin, en joignant le Rhin au Danube par un canal. Nous lisons dans un capitulaire de cette année un fait important, c'est au sujet de ce qui s'appelle *le sort des saints*, *sortes sanctorum*. » Que personne, dit » l'empereur, n'ait la témérité de prédire le sort par » le pleautier ou par l'Evangile «. Nous avons parlé, au regne de Clovis, du *sort des apôtres*, c'est la même chose; & la condamnation des conciles avoit prévenu celle de l'empereur. Cette folie, qui avoit commencé dans l'Eglise vers le troisieme siecle, est aussi ancienne que le monde: on connoît *sortes Homericæ*, *sortes Virgilianæ*. Les païens cherchoient dans Homere & dans Virgile l'avenir, que les Chrétiens chercherent depuis dans la sainte Ecriture.

794. &c.

Concile de Francfort, un des plus célebres qui se soient tenus dans l'Occident ; Charlemagne, en qualité d'empereur, y exerce la même autorité qu'avoient autrefois les empereurs d'Orient dans les conciles, depuis qu'ils eurent embrassé la foi catholique. Les peres de ce concile, en même tems qu'ils condamnerent la doctrine de Nestorius, que l'on avoit voulu renouveller, furent d'un autre côté induits en erreur sur des actes falsifiés, qui leur furent produits contre le deuxieme concile de Nicée, où l'impératrice Irene avoit fait justement condamner les Iconoclastes, & ils rejetterent ce deuxieme concile de Nicée, lequel fut dans la suite reconnu pour œcuménique, lorsque les véritables actes eurent été produits. Entre plusieurs réglemens faits au concile de Francfort, il faut remarquer celui par lequel il est ordonné que les biens possédés par les évêques avant leur promotion, retourneroient à leurs parens, & que ceux qu'ils auroient acquis pendant leur épiscopat, appartiendroient à leur église.

796. &c.

Charlemagne transplante les Saxons de leur pays, pour les forcer à lui demeurer fideles, & les répand dans différentes parties de son royaume, soit dans la Flandre, soit dans le pays des Helvétiens, &c. Leur pays fut repeuplé par les Obotrites, peuples Vendales du Mecklembourg.

Lettre de Léon III. à Charlemagne, qui prouve que le pape rendoit hommage de toutes ses possessions au roi de France. Charlemagne s'empare du royaume des Abares, autrefois les Huns, c'est-à-dire, de l'Autriche & de la Hongrie. Parlement tenu à Aix-la-Chapelle ; il y est défendu aux évêques d'ordonner aucun serf, s'il n'a été affranchi, ni aucune personne libre sans la permission

du prince. Cette ville que Charlemagne avoit conſtruite avec la plus grande magnificence, devint ſon ſéjour ordinaire.

Révolution à Conſtantinople ; la mort de Copronyme fit régner Léon IV. ſon fils, mari d'Irene ; Irene eut à ſa mort la régence pendant la minorité de Conſtantin ſon fils, qu'elle fit mourir, lorſqu'étant majeur il voulut lui ôter l'autorité, & par-là cette princeſſe fit tomber l'empire en quenouille.

799.

Charlemagne prend les iſles de Majorque & de Minorque.

800. &c.

Charlemagne eſt couronné empereur d'Occident par Léon III. cérémonie qui n'ajoutoit rien aux droits ni à la puiſſance de ce prince, & ainſi cet empire qui avoit fini l'an 476. dans Auguſtule, le dernier empereur d'Occident, & qui depuis avoit été rempli par le regne des Erules, des Oſtrogots & des Lombards, recommence dans Charlemagne, & dure encore aujourd'hui. Le roi de Perſe lui fait ceſſion des lieux ſaints par ſes ambaſſadeurs. Capitulaires à Aix-la-Chapelle, dont l'exécution eſt confiée à des *miſſi dominici* ; il y a quelques articles contre les comtes qui ne rendoient plus la juſtice qu'à prix d'argent.

Louis (dit depuis le Débonnaire) proclamé roi d'Aquitaine dès le berceau, & qui tenoit ſa cour à Toulouſe, capitale de ſes états, d'où il faiſoit la guerre aux Sarazins, prend Barcelonne, qui eſt demeurée à la France juſqu'au regne de ſaint Louis.

803.

Irene, devenue odieuſe pour la mort de ſon fils dont elle

fut soupçonnée, cherche un appui, & fait proposer son mariage à Charlemagne, veuf depuis deux ans de Lutgarde sa quatrieme femme. Irene lui apportoit en dot l'empire d'Orient : Charlemagne accepte sa proposition par des ambassadeurs qu'il lui envoie ; mais elle est prévenue par tous les grands de l'empire, qui craignent de voir transporter Constantinople à Rome. Le Patrice Nicéphore, Grec de nation, en profite, & est proclamé empereur ; c'est ce qu'on appelle l'empire des Grecs, ou le bas empire. Irene est reléguée dans l'isle de Lesbos, aujourd'hui Mitilene. Nicéphore recherche l'amitié de Charlemagne, & ces deux princes font un traité d'alliance qui fixe les limites des deux empires. Nouveaux réglemens faits à Mayence, relativement aux loix sous lesquelles vivoient les divers peuples soumis à Charlemagne, & dont plusieurs ajoutoient à la loi salique.

Charlemagne, pour achever de réduire les Saxons, prive les enfans de la succession de leur pere. Il soumet aussi les peuples de la Pannonie, les Esclavons & les Huns. L'état de Venise avoit alors deux ducs, qui tous deux relevoient des deux empires. Jugement de la Croix en usage : il consistoit à donner gain de cause à celui des deux partis qui tenoit le plus long-tems ses bras élevés en croix. Loi générale contre les guerres privées. (*Du Cange, Dissertation XXIV, sur Joinville.*)

803. 6.

Grands capitulaires dressés à Aix-la-Chapelle, & remarquables en ce que plusieurs ont été renouvellés par Louis XIV.

Assemblée (806.) où Charlemagne partage ses états entre ses trois enfans, & fait un testament à ce sujet, qui est confirmé par les seigneurs François & par le pape Léon : ce qui

est à remarquer, c'est que ce prince laisse à ces peuples la liberté de se choisir un maître après la mort des princes, pourvu qu'il soit du sang royal.

807. 8. 9. &c.

On commence à parler des Normands, hommes du Nord, des Anglois, des Danois, &c. peuples barbares, qui faisoient des descentes en France. Charlemagne prévit avec douleur les ravages qu'ils y exerceroient un jour, il songea à les prévenir; il visita ses ports, il fit construire des vaisseaux qui restoient toujours armés & équipés, &, ce qui paroît incroyable, il en avoit depuis l'embouchure du Tibre jusqu'à l'extrémité de la Germanie, c'est-à-dire, jusqu'en Dannemarc; les seigneurs avoient ordre en ces occasions de servir en personne comme dans les armées de terre. On voit quelques articles à ce sujet dans les capitulaires. Ce fut à Boulogne que Charlemagne fit un des principaux établissemens de la marine, & il y releva l'ancien phare qui avoit été détruit par le tems. Ce port de Boulogne-sur-mer où s'embarquoient les Romains pour passer dans la grande Bretagne, s'est nommé, selon l'opinion la plus commune, *portus Icciùs.*

La charge de connétable commence d'être considérable, puisque Burchard honoré de cette dignité, fut chargé par Charlemagne d'une expédition importante contre les Maures; mais elle eut bien un autre éclat sous la troisieme race, puisqu'elle remplaça les maires & les sénéchaux.

L'empereur Nicéphore est tué par le roi des Bulgares; Michel Rangabé lui succede au préjudice du fils de Nicéphore, & reconnoît Charlemagne pour empereur d'Occident. Charlemagne perd ses deux enfans, Pepin & Charles, & proclame Bernard, fils de Pepin, roi d'Italie.

813.

Charlemagne associe son fils Louis à l'empire.

Charlemagne ne portoit en hyver, dit Eginhard, *qu'un simple pourpoint fait de peau de Loutre sur une tunique de laine bordée de soie ; il mettoit sur ses épaules un sayon de couleur bleue, & pour chaussures il se servoit de bandes de diverses couleurs, croisées les unes sur les autres.* On le voyoit passer rapidement des Pirénées en Allemagne, & d'Allemagne en Italie. Il rempliſſoit le monde de son nom ; c'étoit l'homme de la plus grande taille, & le plus fort de son tems. Tout cela ressemble assez aux héros de la fable ; mais ce qui ne leur ressemble pas, c'est qu'il pensoit que la force ne sert qu'à vaincre, & qu'il faut des loix pour gouverner : il en fit suivant la forme qui s'observoit alors, c'est-à-dire, dans ces assemblées mixtes qui étoient composées de plusieurs évêques & des principaux seigneurs de la nation.

D'ailleurs Charlemagne aima, cultiva, & protégea les lettres & les arts, car la véritable grandeur ne va jamais sans cela. C'est à lui que l'on doit la maniere de compter par livres, sols & deniers, telle qu'on le pratique aujourd'hui, avec cette différence que cette livre étoit réelle & de poids, au lieu que parmi nous elle est numéraire.

Premieres loix somptuaires qui reglent le prix des étoffes, & qui distinguent l'état & le rang des particuliers par rapport à leur habillement.

814. *Avenement à la couronne.*

LOUIS I. *dit* LE DÉBONNAIRE, *empereur & roi de France, parvient à la couronne l'an* 814 *âgé de trente-six ans. est proclamé empereur à Aix-la-Chapelle, & sacré en* 816, *a Reims par le Pape Etienne.*

ÉVENEMENS REMARQUABLES.

814. &c.

LE zele apparent de Charlemagne pour la religion avoit fortifié sa puissance, & la dévotion mal entendue de Louis le Débonnaire le dégrada. Ce prince trop occupé de la réforme de l'église, & trop peu du gouvernement de son état, s'attira la haine des ecclésiastiques, & perdit l'estime de ses sujets. Il doit pourtant être loué d'avoir éloigné de la cour les princesses ses sœurs & les dames de leur suite, qui depuis longtems en faisoient le scandale. Il concilie les Saxons, en les remettant dans le droit de succéder, que Charlemagne leur avoit ôté. Il envoie Lothaire son fils aîné en Baviere, & Pepin en Aquitaine, pour y commander, & garde Louis, qui étoit le plus jeune, auprès de lui.

Concile d'Aix-la-Chapelle (816) où fut rédigée la regle des chanoines & celle des religieuses. Ces chanoines qui vivoient entre eux, s'en lasserent, & ayant partagé les revenus du chapitre, se retirerent dans des maisons particulieres : on leur substitua des chanoines *réguliers*.

L'empereur fait la paix avec Abdérame, roi des Sarazins.

817.

Il associe Lothaire à l'empire, crée Pepin roi d'Aquitaine, & Louis roi de Baviere. Il est à remarquer dans ce partage, qu'il est permis à tout homme libre & sans seigneur, de se rendre vassal de celui des

840.

FEMMES.	ENFANS.	MORT.	PRINCES contemporains.
Ermengarde. 818	Lothaire I, empereur & roi d'Italie. 855	LOUIS LE DÉBONNAIRE meurt dans une isle du Rhin, près Mayence, le 23 de Juin 840. Il est enterré à S. Arnoul de Metz.	*Papes.*
	Pepin, roi d'Aquitaine. 838		Léon III. 816
	Louis, roi de Baviere. 876		Etienne V. 817
	Gisle, mariée au comte Evrard, mere de Berenger, roi d'Italie, vivante en 876		Paschal I. 824
			Eugène II. 827
			Valentin. 827
			Grégoire IV. 843
			Empereurs d'Orient.
			Léon l'Arménien. 820
			Michel le Bégue. 829
			Théophile. 842
	Alpaïde, femme de Bégon, comte de Paris.		*Empereur d'Occident.*
			Louis le Débonnaire. 840
	Hildegarde, femme du comte Thieri, vivoit encore en 824.		*Roi d'Espagne.*
			Alphonse le Chaste. 844
Judith, fille du comte Wolpe, un seigneur de Baviere.	CHARLES LE CHAUVE.		*Rois d'Angleterre.*
			Heptarchie éteinte vers l'an 828. dans la personne d'Ecbert, qui réunit les sept royaumes.
			Ecbert. 837
			Ethelwolph. 857
			Rois de Suede.
			Biorn III, vers l'an 816. sous le regne de ce prince, Charlemagne envoya Herbert prêcher la foi en Suede.
			Braut-Amond. 827
			Sivard II. vers 834
			Hérot. 856

trois princes qu'il choisira, ce qui prouve qu'il y avoit alors en France des *francs-aleus*.

Ordonnance qui exempte les religieux du droit de *présent & du service militaire*.

L'empereur confirme les donations faites aux papes, quoiqu'Etienne V. & Paschal I. se fussent mis en possession du pontificat, sans attendre, comme c'étoit l'usage, qu'il eût confirmé leur élection.

818. 19. &c.

L'empereur défait les Gascons, les Bretons, & les peuples de la Hongrie. Il épouse en secondes noces (819.) la princesse Judith, Bavaroise, dont les galanteries & l'ambition causerent tous ses malheurs.

Bernard irrité de ce que Louis le Débonnaire lui avoit été préféré pour l'empire par son grand-pere, quoiqu'il fût fils de l'aîné, & voyant la nouvelle disposition faite par Louis le Débonnaire en faveur de Lothaire (en 817.) avoit pris les armes; l'empereur ayant marché contre lui, le prit & lui fit crever les yeux: ce prince en mourut; par la mort de Bernard, le royaume d'Italie est réuni à la couronne de France. Des auteurs ont prétendu que ce royaume, qui avoit été celui des Lombards, ne fut jamais réuni à la couronne de France, & qu'il continua seulement d'en dépendre; & une de leurs preuves est que les empereurs suivans ont pris la couronne de fer du royaume d'Italie, ou Lombardie, indépendamment de la couronne impériale de Rome & de celle de Germanie. (*Sigonius, Muratori.*) Titre de *vicomte* qui commence à être connu dans la personne de Cixilane, vicomte de Narbonne, qui jusques-là ne prenoit que le titre de vidame, *vice dominus*.

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illuſtres.*	
Hilduin.	Gourdon Boulande.	*Archichanceliers.*	S. Adalhard	826
Bernard, comte de Barcelonne, & duc de Septimanie, fils de S. Guillaume, duc d'Aquitaine.	Charles d'Argies.	Hilifachar.	S. Agobard.	840
	Guillaume Roſtrenan.	Fridegiſe.	Amelaire, diacre de Metz.	837
	Adhalard.	Theudon.	S. Benoît, abbé d'Anianne.	821
	Bertheric.	Hugues.	Dodane, ducheſſe de Septimanie, & femme du comte Bernard, vers	842
Gombaud.	Bernard de Vincro.		Dungal.	834
			Eginhard, vers	840
			Théodulphe, évêque d'Orléans.	821

de Marca contre ce qui a été écrit avant lui, savoir, que, quoique le roi eût remis au clergé & au peuple le pouvoir des élections, cependant la consécration même des papes étoit différée jusqu'à ce qu'il eût donné son consentement. (*Marca, lib. 8. cap. 14.*)

Les Navarrois, que l'empereur n'avoit pas défendus contre leurs voisins, se donnent au roi (Inigo) qui commence le royaume de Navarre & d'Arragon, dont la postérité, après avoir chassé les Maures & les Sarazins, réunit toute l'Espagne dans la personne de Charles-quint.

Ecbert déjà roi en l'an 800. de Wessex, qui étoit un des cinq royaumes, auxquels étoit réduite l'Heptarchie, réunit les autres provinces de la grande Bretagne, sous le titre de roi d'Angleterre, ce qui mit fin à l'Heptarchie.

830.

Charles le Chauve, que l'empereur avoit eu de son second mariage avec Judith, n'ayant point de partage, obtint l'Allemannie avec la Rhétie, & une partie de la Bourgogne, qui furent démembrés des états de ses trois autres freres: ces princes s'en offenserent: ils donnerent pour raison de leur mécontentement, la mauvaise conduite de leur belle-mere, qui avoit, disoient-ils, un commerce scandaleux avec Bernard, comte de Barcelonne; ils prétendoient venger l'honneur de leur pere, qui, sans s'appercevoir de la honte de sa maison, avoit donné les premieres charges de son royaume & toute sa confiance à un homme qui le déshonoroit; mais au lieu de le venger, ils se dépouillerent; Pepin s'avançant jusqu'à Verberie, force son pere & Judith à se retirer chacun dans un couvent; on leur accorda avec peine le délai qu'ils demanderent pour prendre l'habit, & ce fut ce qui contribua à leur rétablissement.

La jalousie des trois freres, & la hauteur de Lothaire, sauvent Louis le Débonnaire, qui, secondé par le moine Gombaud, est rétabli dans une diete tenue à Nimegue, où Lothaire fut exclus de l'association à l'empire.

831. &c.

L'empereur retire sa femme du couvent, où elle avoit été forcée de prendre l'habit, & autant pour son propre honneur que pour celui de Judith, il lui fait jurer qu'elle est innocente de tous les crimes dont on l'accusoit indépendamment de l'épreuve du feu où elle se soumit.

Nous devons dire à ce sujet un mot des *Epreuves*, dont l'usage nous paroît aujourd'hui si absurde, mais qui sert à faire connoître les erreurs de l'esprit humain : c'étoit le moyen que nos peres avoient imaginé pour assurer la vérité des faits. Un accusé avoit donc plusieurs moyens de se justifier ; le plus commode étoit le ferment : à la vérité, si le juge n'y déféroit pas, il ordonnoit le combat, le vaincu étoit jugé coupable, & subissoit la peine du crime dont il étoit accusé, ou dont il avoit été l'accusateur : ce qu'il y a de plus singulier, c'est que quand les parties ne vouloient pas défendre leur cause elles-mêmes, il y avoit des braves de profession nommés champions, à qui ils remettoient leurs destinées. Une autre épreuve étoit celle du fer chaud : ce fer étoit béni & gardé soigneusement dans quelques maisons religieuses, car toutes n'avoient pas ce privilége ; il y avoit encore l'épreuve de l'eau bouillante & de l'eau froide, mais ce n'étoit que pour le peuple : voilà pour les crimes. Croit-on que pour les questions de jurisprudence, & pour celles de police, on eût recours à ces mêmes moyens? Il est question en Allemagne de savoir si la représentation doit avoir lieu en ligne directe : les avis sont partagés,

& c'eſt un combat qui en décide : il s'agit en Eſpagne de ſavoir lequel doit être préféré de l'office Romain ou de l'office Muzarabe ; il eſt ordonné qu'un combat en décidera : cette déciſion parut extravagante, avec raiſon, mais ce qu'on mit à la place ne l'étoit pas moins ; on ordonna que les deux livres de liturgie ſeroient jettés au feu, & que celui qui réſiſteroit aux flammes auroit la préférence dans la célébration des offices divins. Mais enfin ces épreuves s'abolirent inſenſiblement ; le pape Etienne V. Louis le Débonnaire, l'empereur Frédéric II. le Parlement, y mirent fin par des bulles, par des ordonnances & par des arrêts.

833. 34.

Les trois fils de l'empereur conjurent une ſeconde fois contre lui ; ils réuniſſent leurs troupes dans une plaine entre Baſle & Straſbourg, appellée depuis *le champ du menſonge*, & ayant même amené avec eux le pape Grégoire IV. qui, ſuivant pluſieurs auteurs, ſe prêta à cet attentat, ils s'emparent de la perſonne de l'empereur, qui, ſe voyant abandonné de toute ſon armée, fut forcé d'abdiquer, & le font conduire à Saint-Médard de Soiſſons, où il fut revêtu du ſac & du cilice : ils relegguerent Judith à Tortonne, & le jeune Charles dans l'abbaye de Prom. Les mêmes diviſions des trois freres (834, ſauvent l'empereur une ſeconde fois ; il eſt rétabli dans l'égliſe de Saint-Denis, & ſa femme lui eſt rendue. Lothaire, qui n'avoit pas voulu conſentir à ce rétabliſſement, ſe ſauve en Bourgogne, où il aſſemble des troupes, mais il eſt enfin forcé de ſe ſoumettre à ſon pere, qui lui pardonne.

835. 36. 37. &c.

L'empereur ſe ſentant infirme, fait un nouveau partage

entre ses enfans, sans toutefois se désigner un successeur à l'empire ; il donne à Lothaire l'Italie, à Louis la Germanie & la Saxe, à Pepin l'Aquitaine, & à Charles la France avec la Bourgogne ; ce partage révolte de nouveau les trois aînés, qu'il fut forcé de combattre. Pepin meurt (838), & l'empereur, pour punir sur deux enfans qu'il avoit laissés, les fautes de leur pere, ou plutôt pour plaire à Judith, donne à leur préjudice à son fils Charles la dépouille de Pepin : les grands d'Aquitaine souffrirent impatiemment une si grande injustice ; l'empereur marcha contre eux pour les réduire, & en vint à bout, tandis que son fils Louis de Baviere, profitant de cette diversion, s'emparoit de toutes les villes qui étoient à sa bienséance ; Louis fut forcé de revenir sur ses pas pour arrêter le cours de ses conquêtes.

840.

Ce fut dans une expédition que fit Louis le Débonnaire contre son fils roi de Baviere, que ce malheureux pere trouva la mort : ce dernier voyage lui déplaisoit fort, il étoit rebuté d'avoir toujours ses enfans à combattre ; une éclipse totale de soleil qui survint pendant qu'il étoit en marche, effraya cet esprit, que les malheurs & la superstition avoient affoibli, & il mourut enfin de chagrin & d'inanition, après quarante jours de maladie.

Parmi les capitulaires de ce prince, on trouve une constitution concernant les monasteres qui doivent contribuer aux besoins de l'état.

Louis le Débonnaire rendit au clergé de son royaume la liberté des élections, & se réserva seulement le droit de les confirmer. Il fit plus en faveur des papes, car il souffrit qu'ils prissent possession du souverain pontificat, sans attendre sa confirmation ; sur quoi Pasquier fait la remarque suivante. *Les Italiens qui, en s'agrandissant,*

par effet de nos dépouilles, ne furent chiches de belles paroles, voulurent attribuer ceci à une piété, & pour cette cauſe, l'honorerent du mot latin pius, *& les ſages mondains de notre France, l'imputant à un manque & faute de courage, l'appellerent* le Débonnaire, *couvrant ſa puſillanimité du nom de débonnaireté : ſur ce propos, il me ſouvient que le roi Henri III. diſoit en ſes communs devis, qu'on ne lui pouvoit faire plus grand dépit, que de le nommer* le Débonnaire, *parce que cette parole impliquoit ſous ſoi je ne ſai quoi du ſot.* Henri III. avoit raiſon de craindre ce reproche. Le malheur de ces deux princes a été de s'être trouvés dans des tems où le courage d'eſprit leur eût été plus néceſſaire que les autres qualités qui les rendoient eſtimables.

Louis le Débonnaire paſſoit pour être un grand aſtronome ; il découvrit, dit-on, le premier une comete qui parut vers l'an 837. c'étoit auſſi un prince fort ſavant pour ſon tems, & qui avoit une grande connoiſſance des Loix. L'éclipſe, dont la terreur, dit-on, lui cauſa la mort, ne contredit point du tout ſa ſcience d'aſtronome ; tout s'allie dans les têtes, ce prince pouvoit croire qu'un événement particulier tenoit à une cauſe naturelle, & puis, l'eſprit & le ſentiment n'ont rien de commun. M. Paſcal croyoit toujours voir un précipice à côté de lui.

Pour juger du prix de l'or & de l'argent d'alors, il ſuffira de rapporter deux faits. Au Concile de Toulouſe, tenu en 846. la contribution que chaque curé étoit tenu de fournir à ſon évêque, ſavoir, un minot de froment, un minot d'orge, une meſure de vin & un agneau, étoit évaluée deux ſols, que l'évêque pouvoit recevoir au lieu de ces quatre choſes ; le ſecond fait, c'eſt que Charles le Chauve fit un édit à Piſtes en 864. dans une aſſemblée du peuple, car c'eſt ainſi que doivent s'entendre ces mots *ex conſenſu*, pour une nouvelle fabrication de monnoies ;

& comme par cet édit l'ancienne monnoie étoit décriée, il ordonna qu'il fût tiré cinquante livres d'argent de ſes coffres pour être répandues dans le commerce. J'ai cru ces faits d'autant plus dignes de remarque, que nous avons vu deux ſiecles auparavant régner la plus grande magnificence à la cour de Dagobert, & que loin d'avoir diminué, il ſembleroit que l'or & l'argent auroient dû être plus communs en France, depuis le regne de Charlemagne, qui, en étendant ſa puiſſance, avoit ſans doute étendu le commerce de ſes ſujets : ce ſeroit une matiere de diſſertation, dont la forme de cet ouvrage n'eſt pas ſuſceptible. Il ſuffira de dire que la plus ancienne ordonnance qui reſte ſur le fait des monnoies, eſt celle de Pepin de l'année 755. Saint Louis fit de ſi bons réglemens ſur la monnoie, que depuis, lors des changemens qui s'y firent, on redemandoit toujours que l'on en revînt à cette époque ; il faut lire ſur cette matiere le beau Traité de M. le Blanc.

Quelques hiſtoriens donnent à Louis le Débonnaire un fils naturel, nommé Arnoul, qu'il fit comte de Sens ; mais le pere Anſelme n'en parle point.

840. *Avénement à la couronne.*

CHARLES II. dit LE CHAUVE, *fils de Judith, seconde femme de Louis le Débonnaire, monte sur le trône, âgé de dix-sept ans, l'an* 840. *& se fit couronner empereur à Rome par le pape Jean VIII. le* 25 *décembre* 875.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

840. 41.

CHARLES LE CHAUVE & Louis de Baviere s'uniſſent contre l'empereur Lothaire, qui veut empiéter ſur eux. Le fils de Pepin veut reprendre l'Aquitaine ſur Charles le Chauve, qui eſt auſſi inquiété par les Bretons & par les Normands.

Lothaire ayant en vain eſſayé d'attaquer ſon frere Louis, roi de Baviere, vient fondre ſur la Neuſtrie, force Charles le Chauve de lui en céder une partie, & fait une treve avec lui. Bataille de Fontenai en Bourgogne, le 25. juin 841. où Charles le Chauve & Louis de Baviere ſont vainqueurs de Lothaire & du jeune Pepin; ils ne profitent pas de leur victoire. Ce fut, diſent quelques auteurs, pour réparer la nobleſſe qui y avoit péri, que les anciennes coutumes de Champagne établirent que déſormais *le ventre*, c'eſt-à-dire la mere, ennobliroit les enfans, quoique le pere fût roturier: cet ennobliſſement rendoit les enfans capables de poſſéder des fiefs, mais il reſtoit toujours une différence entre eux & les gentilshommes de *Parage*, c'eſt-à-dire, de *par le pere*, en ce qu'ils ne pouvoient être chevaliers comme les derniers. (*Beaumanoir.*) Cette même bataille donna lieu à une autre loi; » que la » nobleſſe ne ſeroit contrainte de ſuivre le roi » à la guerre, que lorſqu'il s'agiroit de défen» dre l'état contre une incurſion étrangere. (*Eſprit des Loix.*)

FEMMES.	ENFANS.	877. MORT.	PRINCES contemporains.
Ermentrude 869	LOUIS LE BEGUE.	CHARLES LE CHAUVE *meurt en repassant les Alpes, empoisonné par son médecin Sédécias, le* 6. *ou* 6. *d'octobre* 877. *âgé de* 54 *ans ; il en avoit régné* 38. *& avoit été deux ans empereur ; ses os furent apportés à Saint Denis dont il avoit été abbé.*	
	Charles. 865		
	Lothaire. 866		
	Carloman, que son pere fit aveugler. 886		
	Judith, femme en premieres noces d'Ethelwolph, roi d'Angleterre, & ensuite de Baudouin I. comte de Flandre, après avoir été renvoyée, *suivant les historiens anglois*, par le fils de son premier mari, qu'elle avoit épousé en secondes noces. *Son premier mariage avec Ethelwolph n'ayant pas été consommé à cause de sa trop grande jeunesse.*		
Richilde, sœur de Boson, roi d'Arles ou de Provence, car ce pays n'avoit pas encore pris le nom de royaume d'Arles. (*D. Plancher.*)	Pepin, Dreux, Louis, Charles. } morts jeunes		

Papes.

Grégoire IV. 843
Serge II. 847
Léon IV. 855
C'est après ce pape que l'on place la fausse papesse Jeanne.
Benoît III. 858
Nicolas I. 867
Adrien II. 872
Jean VIII. 882

Empereurs d'Orient.

Théophile. 842
Michel. 867
Basile I. 886
Léon VI. 911
Constantin VII. 959

Empereurs d'Occident.

Lothaire. 855
Louis II. 875
Charles le Chauve. 877

Rois d'Espagne.

Alphonse. 844
Ramire. 851
Ordogne. 862
Alphonse le Grand. 910

Rois d'Angleterre.

Ethelwolph. 857
Ethelbald. 860
Edelbert. 865
Edelrede. 872
Alfrede le Grand. 899

Rois d'Ecosse.

Kenet II. 855
C'est sous ce prince que le royaume d'Ecosse s'accrut de celui des Pictes.
Donald V. 858
Constantin II. 874
Ethe. 875
Grégoire. 892

Rois de Suede.

Herot. 856
Charles VI. 868
Biorn IV. 883

842. 43. 44.

Lothaire perd l'occasion de tailler en pieces l'armée de Charles le Chauve. Les trois freres font enfin la paix : dans l'assemblée tenue à Strasbourg, (*V. la page* 126.) Charles le Chauve conserve l'Aquitaine avec la Neustrie, Louis a toute la Germanie, d'où il fut appellé le *Germanique*, & Lothaire qui étoit l'aîné, eut, avec le titre d'empereur, l'Italie, & (en termes exprès) la ville de Rome; il eut encore la Provence, la Franche-Comté, le Lyonnois, & les autres contrées qui se trouvent enclavées entre le Rhône, le Rhin, la Saone, la Meuse & l'Escaut. Bernard, comte de Barcelonne, si connu par son attachement pour l'impératrice Judith & pour son fils Charles le Chauve, est mis à mort à Toulouse par ce même Charles le Chauve, contre qui depuis il avoit pris parti.

845. 46. &c.

Le pape Serge II. se fait consacrer, sans attendre la confirmation de l'empereur. Les évêques n'approuverent la consécration qu'après avoir réglé que cela n'arriveroit plus à l'avenir.

Noménoé, institué duc des Bretons par Louis le Débonnaire, profitant des troubles de la France, a de grands avantages contre Charles le Chauve, & prend le titre de roi. Son fils Hérispoé lui succede dans ce royaume, malgré les efforts de Charles le Chauve, qui ne put conserver sur cette province qu'un simple hommage. Salomon, cousin & successeur d'Hérispoé, qu'il avoit assassiné, continue de payer le tribut au roi Charles pour la Bretagne, *suivant l'ancienne coutume*, disent les annales de S. Bertin. On a prétendu que Noménoé n'avoit fait que rétablir les choses en leur premier état; que la Bretagne n'étoit pas un fief détaché

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illuſtres.*
Robert le Fort.	Bouchard.	*Archichancelier.*	Adon. 874
	Protade.	Ebroin, Evêque de Poitiers.	Flore. 855
	Grillon.		Fréculfe, vers 855
	Adige.	Louis, fils d'une fille naturelle de Charlemagne.	Goteſcalc, vers 870
	Robert, comte d'Anjou.		Hilduin. 842
	Remelus.	Gaucelin.	Ionas, évêque d'Orléans. 842
			Loup. 853
			Méthodius. 847
			Nithard. 859
			Paſcaſe Radbert. 865
			Raban Maur, archevêque de Mayence. 856
			Ratramne, vers 868
			Walafride. 859

originairement de la couronne, ni uſurpé ſur nos rois, comme le furent nos provinces de France, que les gouverneurs convertirent en ſeigneuries, & dont par la ſuite ils ſe rendirent ſouverains; qu'ainſi lorſque la Bretagne devint mouvante de la France, ſes princes n'en poſſéderent pas moins la ſouveraineté, qui, indépendante dans ſa ſource, ne pouvoit être ſujette aux réunions, comme l'étoient des fiefs uſurpés par les ſujets: quoi qu'il en ſoit de cette queſtion, qui eſt fort indifférente aujourd'hui, il ſuffit, ce me ſemble, d'un paſſage de Grégoire de Tours, le pere de notre hiſtoire, pour la décider. *Les Bretons ont toujours été ſous la puiſſance des François après la mort de Clovis, & leurs chefs ont été appellés comtes & non rois.*

850. &c.

Lothaire a de grandes guerres avec les Maures & les Sarazins, qui s'étoient emparés de Benevent. Charles le Chauve, occupé par les irruptions des Normands, reperd l'Aquitaine, dont Pepin ſe reſſaiſit; ce prince en eſt dépouillé de nouveau; Charles le Chauve le fait raſer, & il eſt enfermé (852) dans l'abbaye de S. Médard de Soiſſons.

Le pape Léon IV. défend vaillamment la ville de Rome contre les Sarazins, l'augmente & l'embellit: il donna ſon nom à un quartier de Rome, qui fut appellé la cité *Léonine*. L'auteur moderne d'une hiſtoire univerſelle fait un beau portrait de Léon IV. » Il ſe montra digne, en » défendant Rome, d'y commander en ſouverain,.... il » étoit né Romain: le courage des premiers âges de la ré- » publique revivoit en lui, dans un tems de lâcheté & de » corruption... ſemblable à un de ces beaux monumens de » l'ancienne Rome, que l'on trouve quelquefois dans les » ruines de la nouvelle.

853. 54.

Les Normands font de grandes courſes & d'affreux ravages dans la France.

Pepin s'étant ſauvé de ſa priſon, retourne en Aquitaine, où il fut pris : Charles le Chauve à qui on l'amene, le fit enfermer depuis à Senlis, & en même tems fit raſer tous ſes fils.

Les peuples d'Aquitaine, n'ayant plus Pepin à oppoſer au roi, appellent le fils de Louis le Germanique ; Charles le Chauve les ſoumet, & y envoie ſon fils, encore enfant, pour les contenir ; ils ſe révoltent contre lui.

855. &c.

L'empereur Lothaire meurt, après avoir pris l'habit de moine dans l'abbaye de Prom, eſpérant faire oublier par là qu'il avoit outragé ſon pere & la religion, qu'il avoit perſécuté ſes freres, & qu'il avoit cauſé les malheurs de preſque toute l'Europe ; il laiſſe trois enfans, Louis II. qu'il avoit déjà aſſocié, lui ſuccede dans l'Italie & dans l'empire, Lothaire dans le royaume de Lorraine, qui de lui prit ce nom, & Charles dans celui de Provence. Mort d'Ethelwolph, roi d'Angleterre, qui étant à Rome quelques années auparavant, aſſujettit ſon royaume au tribut qui eſt nommé *le Denier de S. Pierre*. Les papes s'en ſont fait depuis un droit, qui ne ceſſa que ſous le regne d'Henri VIII.

858. &c.

Louis le Germanique, voyant Charles le Chauve ſon frere occupé contre les Bretons & les Normands, vient fondre ſur lui, & prend une partie de la Neuſtrie. Charles le Chauve reprend ce qu'il avoit perdu, & ces deux

princes font la paix par l'entremiſe du jeune Lothaire leur neveu, roi de Lorraine.

861. &c.

Robert le Fort, dont l'origine a formé tant d'opinions différentes, biſaïeul de Hugues Capet, obtient le gouvernement de ce qu'on appelloit alors le duché de France. Baudouin, grand foreſtier de France, enleve la fille de Charles le Chauve, veuve d'un roi d'Angleterre; après bien des traverſes, il obtient du roi, qui craignoit qu'il ne ſe joignît aux Normands, la permiſſion de l'épouſer, & eſt fait comte de Flandre; il a été le premier. Lothaire roi de Lorraine, répudie ſa femme pour épouſer Waltrade ſa concubine. Ce prince avoit à craindre ſes deux oncles, qui ne cherchoient que l'occaſion d'envahir ſes états. Nicolas I, profitant des circonſtances, menace d'excommunier Lothaire en cas qu'il ne renonce pas à Waltrade.

867. 68. &c.

Nicolas I. meurt; Adrien II. ſe laiſſe fléchir aux prieres de Lothaire, qui vient à Rome lui demander ſon abſolution.

Schiſme des Grecs. L'occaſion du ſchiſme fut la prétention chimérique de préſéance, que formoit le patriarche de Conſtantinople ſur le ſiége de Rome. Ce grand différent avoit été décidé au Concile de Conſtantinople ſous l'Empereur Théodoſe, mais de tems en tems les prétentions ſe réveilloient; enfin l'eunuque Photius, intrus au ſiége de Conſtantinople à la place du patriarche Ignace, ayant trouvé l'occaſion favorable, tenta de nouveau la même entrepriſe, & ſentant bien qu'il ne pourroit jamais obtenir la préſéance, ne chercha plus qu'à ſe rendre indépendant: c'eſt ce

qu'il exécuta en se séparant de la communion de Rome, & ce qui causa ce qu'on appelle le schisme des Grecs. Photius éprouva diverses fortunes, car le siége de Constantinople n'étoit pas plus solide que le trône d'alors, il finit par mourir en exil. Mais sa mort qui ne fit que suspendre le schisme, ne l'éteignit pas : il fut renouvellé plusieurs fois, jusqu'à ce que la couronne de Constantinople eût passé aux Latins : alors l'empereur Baudouin ayant fait élire un patriarche Latin, réunit l'église d'Orient à celle d'Occident. Cette réunion n'eut que la durée de l'empire Latin, & finit au bout de cinquante-cinq ans, que l'empereur Paléologue ayant repris Constantinople en 1261. se sépara de nouveau de la communion de Rome ; ce renouvellement de schisme fut long, & ne fut terminé qu'en 1439. au concile de Florence, encore cette réunion qui n'étoit fondée que sur le besoin que l'empereur Grec avoit du pape, fut-elle désavouée par tout l'empire, & n'eut guere de lieu ; mais enfin ce fut le dernier état de la religion en Orient, qui en fut totalement bannie, lorsque Mahomet II. s'empara de Constantinople en 1453. Depuis ce tems la religion de Mahomet a été la religion de l'Asie : celle des Chrétiens n'a plus été que tolérée, & ses patriarches ont été schismatiques.

Lothaire, roi de Lorraine, meurt (869) sans enfans légitimes, & laisse vacans par sa mort le royaume de Lorraine & celui de Provence qu'il avoit hérités de son frere. L'empereur Louis n'est pas en état de faire valoir ses droits sur la succession de son frere, parce qu'il a assez d'affaires en Italie. Charles le Chauve & Louis le Germanique en profitent.

875. 76. 77.

L'empereur Louis II. meurt à Milan sans enfans

877. *Avénement à la couronne.*

LOUIS II. *dit* LE BEGUE, *fils d'Ermentrude, premiere femme de Charles le Chauve, parvient à la couronne âgé d'environ 31. ans, l'an 877. Il fut sacré & couronné à Compiégne par Hincmar, archevêque de Reims.*

Il fut couronné empereur par le pape Jean VIII.

EVENEMENS REMARQUABLES.

877. 78. 79.

DISPUTES pour l'empire entre Louis le Bégue & Carloman, fils aîné de Louis le Germanique, & son cousin germain : Louis le Bégue est sacré de nouveau roi de France dans un concile tenu à Troyes par Jean VIII. qui s'étoit sauvé en France, après avoir défendu vainement les droits de Louis le Bégue à l'empire. Richilde, seconde femme de Charles le Chauve son pere, se joignit d'abord à ceux qui étoient mécontens de n'avoir point eu de part dans les largesses que ce prince avoit faites inconsidérément à son avénement à la couronne. Boson, frere de Richilde, étoit le plus redoutable. Louis le Bégue, pour regagner les mécontens, fut forcé de démembrer une grande partie de son domaine : de-là tant de seigneuries, de duchés, de comtés, qui furent possédés par des particuliers. On croit que ce fut alors que commencerent les comtes d'Anjou dans Ingelger, tige de cette maison, les ducs de Bretagne dans la personne d'Alain le grand, & les ducs de Bourgogne & comtes de Provence dans celle de Boson. Louis le Bégue laissa, en mourant, sa deuxieme femme grosse d'un fils, qui fut Charles le Simple.

Le duc de Spolette & le marquis de Toscane contribuerent beaucoup à élever Carloman, fils de Louis le Germanique, à l'empire, si l'on peut dire que ce prince ait été empereur, *car l'histoire parle fort obscurément sur ce fait*, (Daniel;) ce qui est

FEMMES.	ENFANS.	879. MORT.	PRINCES contemporains.
Ansgarde, femme de bas lieu, que Charles le Chauve força Louis le Begue de répudier, mais dont il eut deux enfans qui ne laisserent pas de lui succéder.	LOUIS. CARLOMAN. Ces deux princes partagerent le royaume entr'eux. Carloman survéquit à Louis.	LOUIS LE BEGUE meurt le 10 Avril 879. à Compiégne, âgé d'environ trente-trois ans. Il est enterré dans l'abbaye de S. Corneille.	*Pape.* Jean VIII. 882 *Empereurs d'Orient.* Basile I. 886 Léon VI. 911 *L'empire d'Occident disputé entre* Louis le Bégue & Carloman. 877 880 *Roi d'Espagne.* Alphonse le Grand. 910 *Roi d'Angleterre.* Alfréde le Grand. 900 *Roi d'Ecosse.* Grégoire. 892 *Roi de Suede.* Biorn IV. 883
Adélaïde, dont il eut un fils qui ne lui succéda pas sur le champ.	CHARLES LE SIMPLE.		

sûr, c'eſt qu'à ſa mort Charles le Gros, ſon frere, fut empereur, & après Charles le Gros, Arnoul, bâtard de Carloman.

La fin de cette race n'étant que trouble & que confuſion, nous avons changé la forme de cet Abrégé, & repris celle qu'on a ſuivie dans la premiere race.

LOUIS III. & CARLOMAN.

PRINCES *contemporains.*

Pape.
Jean VIII. 882

Empereurs d'Orient:
Basile I. 886
Léon VI. 911

Empereurs d'Occident.
Carloman. 880
Charles le Gros. 888

Roi d'Espagne.
Alphonse le grand. 910

Roi d'Angleterre.
Alfréde le grand. 900

Roi d'Ecosse.
Grégoire. 892

Roi de Suéde.
Biorn IV. 883

879.

LOUIS III. & CARLOMAN, tous fils d'Anſgarde, que Louis le Bégue avoit répudiée, par ordre de ſon pere, montent ſur le trône, par le ſecours de Boſon, qui avoit donné ſa fille en mariage à Carloman : les deux freres partagerent le royaume, & vécurent toujours unis. Louis eut la Neuſtrie & une partie de la Bourgogne, & Carloman l'Aquitaine & la Septimanie ; quelques perſonnes voulurent faire valoir les droits de Charles le Simple, fils poſthume, ſous prétexte de la répudiation d'Anſgarde, mais les troubles du royaume ne s'accommodoient pas d'un enfant pour roi ; cette répudiation a fait dire que Louis & Carloman étoient bâtards : il eſt dit dans l'hiſtoire généalogique de la maiſon de France, qu'Anſgarde leur mere étoit fille du comte Hardouin, & on cite les annales de Saint Bertin & Reginon.

Boſon, beau-frere de Charles le Chauve, & mari de la fille de l'empereur Louis II. établit le royaume d'Arles, qui renfermoit la Provence, ce qu'on appelle aujourd'hui le Dauphiné, le Lyonnois, la Savoie, la Franche-comté, & une partie du duché de Bourgogne, &c.

Louis & Carloman s'uniſſent contre Boſon, & le défont dans pluſieurs combats.

880. &c.

Louis de Germanie, ſecond fils de Louis le Germanique, fait la guerre à Louis & à Carloman, qui ſont obligés de lui céder la partie de

LOUIS III. & CARLOMAN.

la Lorraine, dont Charles le Chauve & Louis le Bégue avoient joui. La mort de Carloman, empereur, fait monter Charles le Gros son frere à l'empire. Les Normands continuent leurs ravages dans la France ; Louis III. gagne une bataille contre eux sur l'Escaut. Il existe encore une chanson Tudesque sur cette victoire, (*Schilter.*)

882. &c.

Louis III. meurt sans enfans, il est enterré à saint Denis, & laisse Carloman son frere seul roi de France. Ce prince & Charles le Gros se réunissent contre les Normands qui désolent la France par de continuelles irruptions ; ils sont forcés de leur faire des avantages.

884.

Carloman qui avoit succédé à Louis III. son frere, meurt blessé par un sanglier ; l'annaliste de Fuldes dit que ce fut par un de ses gardes ; il est enterré à saint Denis. CHARLES LE GROS hérite du royaume de France.

On a prétendu que ce ne fut qu'une régence, c'est ce qui fait que je ne l'ai pas appellé Charles III.

PRINCES contemporains:

Papes.
Jean VIII. 882
Marin I. 884
Adrien III. 885

Empereurs d'Orient.
Basile I. 886
Léon VI. 911

Empereur d'Occident.
Charles le Gros. 883

Roi d'Espagne.
Alphonse le grand. 910

Roi d'Angleterre.
Alfréde le grand. 900

Roi d'Ecosse.
Grégoire. 892

Rois de Suède.
Biorn. IV. 883
Ingiald. 891

CHARLES dit LE GROS.

PRINCES contemporains.

Papes.
Adrien III. 885
Etienne VI. 891

Empereurs d'Orient.
Basile I. 886
Léon VI. 911

Empereur d'Occident.
Charles le Gros, 883

Roi d'Espagne.
Alphonse le grand. 910

Roi d'Angleterre.
Alfréde le grand. 900

Roi d'Ecosse.
Grégoire. 892

Roi de Suéde.
Ingiald. 891

884.

CHARLES LE GROS, fils de Louis le Germanique, déjà empereur, & oncle, comme on dit aujourd'hui, à la mode de Bretagne, de Charles le Simple, devient roi de France au préjudice de Charles le Simple, & réunit presque autant d'états que Charlemagne; mais il étoit trop foible pour soutenir une si grande fortune: elle l'accabla.

885. &c.

Siége de Paris par les Normands, qui dure deux ans: Charles le Gros leur fait lever le siége par un traité honteux.

888.

Charles le Gros meurt sans laisser d'enfans, accablé du mépris de ses peuples. Il est enterré dans l'abbaye de Richenaw, *Augia dives*, qui est située dans une isle du lac de Constance. Il avoit été déposé solemnellement de la dignité impériale. Arnoul, bâtard de l'empereur Carloman, lui succede à l'empire, au préjudice de Charles le Simple, qui se voyoit exclus de tous les trônes, sous le prétexte de sa grande jeunesse, & qui ne succéda pas encore à Charles le Gros pour cette fois au royaume de France.

EUDES.

888. &c.

EUDES, comte de Paris, & fils de Robert le Fort, eſt proclamé roi dans l'aſſemblée de Compiégne, & ſacré & couronné par Gauthier, archevêque de Sens, au préjudice de Charles le Simple. Eudes étoit fils de Robert le Fort, (*V. l'année* 861,) il eut pour frere Robert (le grand-pere de Hugues Capet) couronné à Reims & tué par Charles le Simple. Il ſembleroit que la troiſieme race de nos rois auroit pu commencer à cet Eudes, grand-oncle de Hugues Capet, mais ce qui en a empêché, c'eſt qu'après Eudes, mort ſans enfans, la couronne retourna à des princes de la ſeconde race. Goſlin, évêque de Paris, s'étoit rendu fameux par la valeur avec laquelle il avoit ſecondé Eudes dans la défenſe du ſiége de cette ville contre les Normands. Rodolphe, fils de Conrad, comte de Paris, établit le ſecond royaume de Bourgogne, dite Bourgogne transjurane, qui comprenoit la Suiſſe occidentale, depuis la Ruſſ, le Valais, Genève, la Savoie & le Bugey. Boſon avoit établi le premier royaume, dit Bourgogne cisjurane. Il y avoit outre cela le duché de Bourgogne, qu'il ne faut pas confondre avec les deux autres royaumes dont il avoit été détaché. Eudes, qui n'avoit pas réuni les ſuffrages de toute la nation, eſt cité à Worms par l'empereur Arnoul, qui eſt content de ſa ſoumiſſion, & le laiſſe paiſible poſſeſſeur du royaume.

PRINCES contemporains.

Papes.
Etienne VI. 891
Formoſe. 896
Empereur d'Orient.
Léon VI. 911
Empereurs d'Occident.
Charles le Gros. 888
Arnoul. 898
Roi d'Eſpagne.
Alphonſe le grand. 910
Roi d'Angleterre.
Alfréde le grand. 900
Roi d'Ecoſſe.
Grégoire. 892
Rois de Suéde.
Ingiald. 891
Olaüs, vers 900

EUDES.

892. &c.

Eudes bat les Normands, & eſt pourtant forcé de leur accorder des conditions avantageuſes. Eudes attaque dans la ville de Laon les ſéditieux qui vouloient proclamer roi Charles le Simple. Foulques, archevêque de Reims, accorde ces deux princes. Eudes conſerve les pays qui ſont entre la Seine & les pyrénées; & le pays depuis la Seine juſqu'à la Meuſe, reſta à Charles le Simple: cependant ces princes continuerent de ſe faire la guerre.

Le pape Formoſe eſt déterré (896.) & ſon procès lui eſt fait, ſous prétexte qu'il avoit été transféré de l'évêché à la papauté, ce qui, diſoit-on, n'avoit point encore eu d'exemple. Cependant, dès le troiſieme ſiecle on trouve dans Alexandre, évêque de Jéruſalem, le premier exemple de la tranſlation d'un ſiége à un autre, ainſi que d'un coadjuteur donné à un évêque vivant.

898.

Eudes meurt à la Ferre, âgé de quarante ans, & eſt enterré à ſaint-Denis.

PRINCES contemporains.

Papes.

Formoſe. 896
Boniface VI. 896
Etienne VII. 900

Empereur d'Orient.

Léon VI. 911

Empereur d'Occident.

Arnoul. 899

Roi d'Eſpagne.

Alphonſe le grand. 910

Roi d'Angleterre.

Alfréde le grand. 900

Rois d'Ecoſſe.

Grégoire. 892
Donald VI. 903

Roi de Suéde.

Olaüs, vers 900

CHARLES III. dit LE SIMPLE.

898. &c.

COMME on avoit contesté à Louis & à Carloman leur légitimité, à cause qu'ils étoient nés d'une femme répudiée, on la contesta peut-être avec plus de fondement à Charles le Simple, sous le prétexte que son pere l'avoit eu d'une seconde femme, du vivant de la premiere.

Charles le Simple, qui avoit été couronné roi dès l'an 893. commence à se faire mépriser, en ne profitant pas de ses avantages sur le duc de Lorraine Zuentibold, bâtard d'Arnoul. L'empereur Arnoul meurt; son fils Louis IV. enfant, lui succede.

901. 2. 3. &c.

Guerres intestines entre les grands du royaume, que la foiblesse du roi ne peut empêcher.

910. 11.

Guillaume, comte d'Auvergne & duc d'Aquitaine, fonde le monastere de Cluni.

912. &c.

Les Normands, toujours attirés par le butin, ne cessoient de rentrer en France, où ils faisoient de nouveaux ravages. Charles le Simple touché des représentations de ses peuples, qui vouloient la paix à quelque prix que ce fût, se résout enfin à conclure à saint Clair sur Epte ce fameux traité, par lequel il donne à Rollon, le chef de ces

PRINCES contemporains.

Papes.

Etienne VII. 900
Romain. 900
Théodore 901
Jean IX. 905
Benoît IV. 907
Léon V. 907
Christophe. 908
Serge III. 910
Anastase III. 913
Landon. 913

Empereurs d'Orient.

Léon VI. 911
Alexandre 912

Empereurs d'Occident.

Arnoul. 899
Louis IV. dernier empereur François. 913

Rois d'Espagne.

Alphonse le grand, 910
Garcia. 913

Rois d'Angleterre.

Alfréde le grand. 900
Edouard I. dit l'ancien. 925

Rois d'Ecosse.

Donald VI. 903
Constantin III. 943

Rois de Suéde.

Olaüs, vers 900
Ingo II. vers 907
Eric VI. vers 917

barbares, ſa fille Giſelle en mariage, avec la partie de la Neuſtrie qu'ils appelloient déjà Normandie, dont il fut le premier duc, ſous la condition qu'il en feroit hommage, & qu'il ſe feroit chrétien. Rollon exigea encore qu'on lui cédât la ſeigneurie directe & immédiate de la Bretagne ſous la ſouveraineté de la couronne de France, dont par ce traité elle devint un arriere-fief. Mais la Bretagne ayant depuis été érigée en duché-pairie par Philippe le Bel en faveur de Jean II. en 1297. elle ceſſa, ſuivant la nature des pairies, d'être un arriere-fief de la couronne, & ne releva pas du roi, à cauſe de la Normandie, mais à cauſe de la couronne. On a prétendu que cette clauſe judiciaire *clameur de haro*, étoit venue du nom de Rollon, dont l'équité égala la valeur, & dont le nom même, après ſa mort, impoſoit encore à ſon peuple. L'empereur Louis IV. meurt, & l'empire ſort de la maiſon de France, par la foibleſſe de Charles le Simple, qui ſe trouvant réduit à un petit domaine, par les uſurpations des grands de ſon royaume, fut hors d'état de faire valoir ſes droits à l'empire. Alors l'empire devint électif, & alors auſſi les dignités, qui n'étoient que des commiſſions, y devinrent héréditaires, parce que l'empire avoit ceſſé de l'être, & qu'un prince élu ſubit les conditions qu'on lui impoſe. Conrad, duc de Franconie, eſt fait empereur au refus d'Othon, duc de Saxe; ſon autorité ne fut point reconnue en Italie, où les papes deviennent plus puiſſans, & dont le gouvernement étoit occupé depuis plus de ſoixante ans, par de petits

PRINCES contemporains.

Pape.
Jean X. 928

Empereur d'Orient.
Conſtantin IX. 960

Empereurs d'Occident.
Louis IV. 912
Conrad I. 919
Henri I. tige de la maiſon impériale de Saxe. 936

Rois d'Eſpagne.
Garcia. 913
Ordogne II. 923

Rois d'Angleterre.
Edouard I. 925

Rois d'Ecoſſe.
Conſtantin III. 943

Rois de Suede.
Eric VI. vers 917
Eric VII. vers 940

PRINCES contemporains.

Pape.
Jean X. 928
Empereur d'Orient.
Constantin IX. 960
Empereurs d'Occident.
Conrad I. 912
Henri I. 936
Roi d'Espagne.
Ordogne II. 923
Roi d'Angleterre.
Edouard I. 925
Roi d'Ecosse.
Constantin III. 943
Roi de Suede.
Eric VII, vers 940

tyrans, tels que Guy, Lambert, Béranger, &c. ce qui jette une grande confusion dans ce moment de l'histoire ; c'est aussi ce qui a empêché un grand nombre d'auteurs de reconnoître Conrad pour empereur, ainsi que Henri I. & ce qui leur fait commencer la nouvelle maison impériale à Othon : cet Othon, dit le Grand, fils de Henri I, s'étant fait couronner à Rome en 962. ainsi que Charlemagne, réunit le royaume d'Italie au royaume de Germanie : un roi de Germanie, disent-ils, ne pouvoit être reconnu empereur, que quand il avoit été prendre la couronne impériale à Rome des mains du pape.

920. &c.

Henri I. dit l'Oiseleur, fils d'Othon, qui avoit refusé l'empire à cause de son grand âge, est fait empereur après la mort de Conrad. C'est la tige de la maison impériale de Saxe. Après la mort de Louis IV. dernier empereur de la seconde race de nos rois, dite Carlovingienne, la couronne impériale passa, comme il vient d'être dit, aux princes d'Allemagne, & forma successivement différentes dinasties ; celle de Saxe, celle de Franconie & celle de Suabe ; ensuite celle de Habsbourg, celle de Luxembourg, & celle de Baviere ; enfin celle d'Autriche-Habsbourg remonta, sans interruption, sur le trône impérial en 1437. dans la personne d'Albert II. duc d'Autriche, qui eut pour successeurs Frédéric III. Maximilien, &c. jusqu'à l'extinction de cette même maison, arrivée en 1740. par la mort de l'empereur

Charles VI, sans enfans mâles : l'électeur de Baviere, dit Charles VII. lui succéda. Son regne fut court ; Marie-Thérese, fille de Charles VI. aujourd'hui régnante, en portant à François de Lorraine, son mari, le riche héritage de la maison d'Autriche, parvint à le faire élire empereur en 1745. c'est l'empereur François I. décédé en 1765.

Pape.
Jean X. 928
Empereur d'Orient.
Constantin IX. 960
Empereur d'Occident.
Henri I. 936
Roi d'Espagne.
Ordogne II. 923
Roi d'Angleterre.
Edouard I. 924
Roi d'Ecosse.
Constantin III. 943
Roi de Suede.
Eric VII. vers 940

922.

Robert, frere du feu roi Eudes, forme un puissant parti contre Charles le Simple, & veut se faire roi : il est sacré à Reims ; mais Charles le Simple lui donne bataille, & le tue. Malgré cette victoire, la peur l'ayant pris tout à coup, il se sauva en Allemagne, auprès de Henri, roi de Germanie, qui l'engagea à lui céder la Lorraine ; delà il se retire chez Herbert, comte de Vermandois, qui l'enferma au château de Peronne, où il mourut quelques années après (l'an 929). Ici finissent les capitulaires de nos rois. Les plus anciens titres concernant l'ordre & le bien de l'état, dont nous ayons connoissance depuis, ne commencent qu'à Louis le Gros, à l'an 1100. encore jusqu'à saint Louis, si l'on en excepte l'ordonnance de Philippe Auguste de l'an 1190. ce ne sont que chartes particulieres accordées à des églises ou à des communautés, qui ne concernent point le gouvernement de l'état. Cette ordonnance de Philippe Auguste est un monument précieux : il concerne les baillifs royaux, qui se multiplierent à mesure que s'accrut le domaine royal, & qui, par la voie

CHARLES LE SIMPLE.

PRINCES contemporains.

des appels, accoutumerent les peuples à reconnoître la juſtice royale. » Il leur étoit ordonné » de recevoir tous les mois, dans leurs aſſiſes, » les plaintes des ſujets, & de leur rendre une » prompte juſtice, de veiller ſur la conduite » des prevôts des ſeigneurs, & de les contenir » dans leur devoir; & enfin de rendre compte » de leur conduite & de leur province tous les » quatre mois au conſeil du roi.

La femme de Charles le Simple ſe ſauve en Angleterre auprès d'Adelſtan ſon frere, & y emmene ſon fils Louis, qui pour cette raiſon a été ſurnommé d'*Outremer*.

Pape.
Jean X. 928
Empereur d'Orient.
Conſtantin IX. 960
Empereur d'Occident.
Henri I. 936
Roi d'Eſpagne.
Ordogne II. 923
Roi d'Angleterre.
Edouard I, 924
Roi d'Ecoſſe.
Conſtantin III. 943
Roi de Suéde.
Eric VII, ver 949

RAOUL.

923.

HUGUES LE GRAND ne veut pas être roi de France, & RAOUL, duc & comte de Bourgogne, ſon beau-frere, eſt élu roi, & eſt ſacré à Saint Médard de Soiſſons. Raoul eſt obligé, pour gagner les grands, de leur donner pluſieurs domaines. On peut principalement rapporter à cette époque l'établiſſement des fiefs, quoique l'on en apperçoive déjà des traces long-tems auparavant. Si l'état monarchique eſt le plus propre à maintenir la durée des empires, & à procurer la tranquillité des particuliers, on doit regarder l'introduction des fiefs comme également fatale à l'une & à l'autre, puiſqu'alors rien n'étoit plus oppoſé à l'autorité ſouveraine. Le vaſſal du roi avoit ſes droits pour

lui refuser l'obéiſſance, & les arrieres-vaſſaux de la couronne, ſujets à la fois du roi & de ſon vaſſal immédiat, étoient toujours dans une ſituation douteuſe, & ne ſavoient auquel entendre ; heureuſement les tems ont bien changé, le nom de fief eſt reſté, mais la choſe eſt preſque détruite, & hors la preſtation de foi & hommage, qui n'eſt plus qu'un vain nom, & quelques droits qui ſont dûs au ſuzerain, on n'apperçoit plus gueres de différence entre le fief & la roture.

924. 25. 26. &c.

Les Normands continuent leurs incurſions. Raoul eſt en guerre avec les Hongrois, qui s'avancent juſques dans la France, & qu'il renvoie en leur donnant de l'argent.

928.

Herbert, comte de Vermandois, ſe fait donner par Raoul le comté de Laon ; il promit à ce prix de ne point rendre la liberté à Charles le Simple.

929. 30. 31. &c.

Charles le Simple meurt âgé de cinquante ans, à Peronne, où il eſt enterré. Il avoit eu trois femmes ; de la premiere, dont on ne connoît pas le nom, il eut Giſele, mariée en 912. à Rollon, premier duc de Normandie ; de la ſeconde, nommée Fréderune, morte en 917. on doute s'il eut des enfans ; de la troiſieme, nommée Ogine, il

Papes.

Jean X. 928
Léon VI. 929
Etienne VIII. 931
Jean XI. 936

Empereur d'Orient.

Conſtantin IX. 960

Empereur d'Occident.

Henri I. 936

Rois d'Eſpagne.

Froila. 924
Alphonſe IV. 931.
Ramire II. 950

Rois d'Angleterre.

Edouard I. 925
Adelſtan. 940

Roi d'Ecoſſe.

Conſtantin III. 943

Roi de Dannemarc.

Hérold IV. dont les prédéceſſeurs ſont fabuleux, ſe fait chrétien, & commence à régner l'an 930 & meurt l'an 980.

Roi de Suede.

Eric VII. vers 940

RAOUL.

PRINCES contemporains.

Papes.
Etienne VIII. 931
Jean XI. 936
Empereur d'Orient.
Conſtantin IX. 960
Empereur d'Occident.
Henri I. 936
Rois d'Eſpagne.
Alphonſe IV. 931
Ramire II. 950
Roi d'Angleterre.
Adelſtan. 940
Roi d'Ecoſſe.
Conſtantin III. 943
Roi de Danemarc.
Hérold VI. 980
Roi de Suéde.
Eric VII. vers 940

eut Louis, depuis appellé d'Outremer. Cette Ogine, fille d'Edouard I. roi des Anglois, après avoir marqué un grand courage dans preſque tout le cours de ſa vie, finit par ſe remarier par amour, après la mort de ſon mari, avec Herbert, comte de Troyes, ſecond fils d'Herbert, comte de Vermandois, qui avoit tenu ſon mari priſonnier les ſept dernieres années de ſa vie.

Il eſt à remarquer que les provinces méridionales ne reconnurent jamais l'autorité de Raoul.

Raoul qui ne craint plus le comte de Vermandois, lui reprend tout ce qu'il lui avoit cédé. Les grands ſe ſoumettent à Raoul. Diverſes guerres entre les Normands & les Bretons, qui furent enfin ſubjugués par Guillaume Longue-Epée, ſucceſſeur de Rollon. Les Bulgares & les Hongrois ſe font la guerre.

936.

Raoul meurt à Autun, ſans enfans, & eſt enterré à Sens. Othon le grand eſt empereur après ſon pere Henri. Il eſt bon de remarquer que Henri I. ne porta pendant long-tems que le titre de roi de Germanie, & qu'il ne prit le titre d'empereur que lorſque le pape lui eut propoſé de venir prendre la couronne impériale à Rome, pour délivrer l'Italie d'un nombre de tyrans qui y dominoient tour à tour ſous le titre de rois de Lombardie. Le couronnement étoit alors, ainſi qu'il a déjà été dit, regardé comme une condition néceſſaire pour prendre le titre d'empereur.

RAOUL.

Hugues, fils de Robert, neveu du roi Eudes, & petit-fils de Robert le Fort, duc de France & de Bourgogne, comte de Paris & d'Orléans, surnommé *le Grand*, *l'Abbé & le Blanc*, annonçant déjà les grandes destinées de sa postérité, ne crut pas devoir encore prendre la couronne, pour se donner le tems de préparer la révolution qu'il méditoit ; il fit revenir Louis d'Outremer, que sa mere avoit emmené en Angleterre.

LOUIS IV. dit D'OUTREMER.

939. &c.

LOUIS D'OUTREMER, fils de Charles, le Simple, monte sur le trône âgé d'environ seize ans ; il est couronné à Laon par Artaud, archevêque de Reims. Il se prépare (938.) à reprendre la Lorraine sur l'empereur Othon, y étant invité par les Lorrains, ennuyés de la domination allemande. Pour y parvenir, il épouse (939.) Gerberge, fille de Henri I. dit l'Oiseleur, sœur d'Othon I. empereur, & veuve de Gilbert, duc de Lorraine : Othon est alarmé de ce mariage. Louis fait des progrès en Lorraine ; Othon y accourt, il bat les rebelles, & force Louis à se retirer.

PRINCES contemporains.

Papes,
Jean XI. 936
Léon VII. 939
Empereur d'Orient.
Constantin IX. 960
Empereurs d'Occident.
Henri I. 936
Othon I. 973
Roi d'Espagne.
Ramire II. 950
Roi d'Angleterre.
Adelstan. 940
Roi d'Ecosse.
Constantin III. 943
Roi de Dannemarc.
Hérold VI. 980
Roi de Suède.
Eric VII. vers 940

LOUIS D'OUTREMER.

940. 41.

Louis d'Outremer a des guerres à essuyer contre les grands de son royaume; il est battu, & puis fait la paix par l'entremise du pape & de l'empereur Othon, qui eut la générosité de se déclarer contre les rebelles de France, quoiqu'ils l'eussent reconnu pour roi.

942. 43. 44.

Guillaume, duc de Normandie, fils de Rollon, est assassiné par les ordres d'Arnoul, comte de Flandre : Louis d'Outremer profite de cette mort, & s'empare de la Normandie au préjudice du jeune Richard, fils de Guillaume.

945. 46. 47. &c.

Louis d'Outremer ayant manqué de parole à Hugues le Blanc, comte de Paris, à qui il avoit promis de partager la Normandie avec lui, afin qu'il ne le troublât point dans son entreprise, perd cette province par la valeur & les intrigues de ce comte; celui-ci ayant fait le roi prisonnier, le force de rendre la Normandie à Richard, & ne lui rend la liberté qu'après l'avoir contraint à lui céder le comté de Laon. Il continue (946.) à faire une guerre opiniâtre au roi, qui étoit soutenu par l'empereur Othon & par le comte de Flandre. Cette guerre ne finit que par l'autorité du pape, qui ayant excommunié Hugues par ses légats dans deux conciles tenus à Tréves & à Ingelheim, le force à faire la paix, & à rendre le comté de Laon.

PRINCES contemporains.

Papes.
Etienne X. 942
Marin II. 946
Agapet. 955
Empereurs d'Orient.
Constantin IX. 960
Empereur d'Occident.
Othon I. 973
Rois d'Espagne.
Ramire II. 950
Rois d'Angleterre.
Edrède. 955
Rois d'Ecosse.
Constantin III. 943
Malcolme. 958
Rois de Dannemarc.
Hérold VI. 980
Rois de Suède.
Eric VIII. 980
Pologne.
Cette monarchie avoit commencé l'an 550. dans la personne de Lechus; elle fut gouvernée après lui par douze ducs ou palatins, jusqu'en l'an 700 que les Polonois nommerent un prince. On compte quatorze princes depuis cette année jusqu'à Miciflas, premier prince de Pologne chrétien en 964. mort en 999. *Ce fut Philippe, tige des barons de Pernstein, d'où la maison Leczinski tire son origine, qui porta la Religion Chrétienne dans ce royaume.*

LOUIS D'OUTREMER.

954.

Louis d'Outremer meurt à Reims d'une chûte de cheval ; il y eſt enterré, & laiſſe entr'autres enfans, LOTHAIRE, & Charles, duc de Lorraine. Il avoit eu la précaution d'aſſocier ſon fils à la couronne trois ans avant ſa mort.

LOTHAIRE.

954. &c.

LOTHAIRE, fils aîné de Louis d'Outremer & de Gerberge, belle-ſœur de Hugues, parvient à la couronne âgé de quinze ans. Il eſt roi par la protection de Hugues le Grand, qui n'avoit plus qu'un pas à faire pour monter ſur le trône.

La couronne ne ſe partage plus entre les freres.

956.

Hugues le Grand, autrement Hugues l'Abbé, meurt, & laiſſe pluſieurs enfans ; l'aîné HUGUES CAPET fut roi ; ſes cadets, Othon & Henri, furent ſucceſſivement ducs de Bourgogne, & il maria ſes deux filles, Emme à Richard, duc de Normandie, & Béatrix à Frédéric, premier duc de la haute Lorraine.

957. &c.

Ce regne n'a pas de grands évenemens.

PRINCES contemporains.

Papes.

Agapet II. 955
Jean XII. nommé Octavien, c'eſt le premier pape qui ait changé de nom : il fut élu à 18. ans. 964

Empereur d'Orient.

Conſtantin IX. 960

Empereur d'Occident.

Othon I. 973

Rois d'Eſpagne.

Ordogne III. 955
Sanche. 967

Rois d'Angleterre.

Edréde. 955
Eduin. 957

Roi d'Ecoſſe.

Malcolme. 958

Roi de Dannemarc.

Hérold VI. 980

Roi de Suéde.

Eric VIII. 980

Prince de Pologne.

Miciſlas. 999

LOTHAIRE.

Le roi, réduit presqu'à la ville de Laon, ne prenoit point de part aux guerres que ses vassaux se faisoient entr'eux.

961. &c.

Lothaire tente sur la Normandie des entreprises qui ne lui réussissent pas.

965. &c.

Le roi attaque Arnoul II. comte de Flandre, qui lui refusoit l'hommage, tel qu'il prétendoit lui être dû, & lui prend plusieurs villes.

973.

Mort de l'Empereur Othon premier, surnommé le Grand. Ce prince ayant vu les docteurs embarrassés sur la question de savoir si la représentation devoit avoir lieu entre les petits enfans & les oncles, ordonna un duel, & par l'événement, la représentation eut lieu. C'est sous ce prince que la couronne de Rome fut de nouveau attachée à l'empire par le concordat qu'il fit avec le pape Léon VIII.

974. &c.

L'empereur Othon II. pour empêcher que désormais les rois de France ne repriſſent la Lorraine, & pour mettre la division dans le royaume, fit deux parts de la Lorraine, prit pour lui la haute Lorraine, qui est celle d'aujourd'hui, & donna l'autre part à Char-

PRINCES contemporains.

Papes.
Jean XII. 964
Benoît V. 965
Léon VIII. 965
Domnus II. 972

Empereurs d'Orient.
Constantin IX. 969
Romain II. 963
Nicephore Phocas. 969.
Jean Zemiſes. 975

Empereurs d'Occident.
Othon I. 973
Othon II. 983

Rois d'Eſpagne.
Sanche. 967
Ramire III. 985

Rois d'Angleterre.
Eduin. 957
Edgard. 975

Rois d'Ecoſſe.
Malcolme. 958
Indulphe. 967
Duffe. 972
Culne. 976

Rois de Dannemarc.
Hérold VI. 980

Rois de Suède.
Eric VIII. 980

Princes de Pologne.
Miciſlas. 999

LOTHAIRE.

les, frere de Lothaire, à condition de lui en faire l'hommage.

978. &c.

Lothaire tâche en vain de reprendre la Lorraine; quoique vainqueur, il fait la paix avec Othon II. & lui laisse cette province, à la charge qu'Othon la tiendroit en fief de la couronne de France. Ce même Othon avoit reçu en dot de Théophanie, fille de l'empereur d'Orient, la partie inférieure de l'Italie, qui composoit, avec l'exarchat de Ravennes, le reste des possessions des empereurs d'Orient en Italie. Mais cette dot, si le fait est certain, & s'il en jouit, ne lui resta pas long-tems, & la bataille qu'il perdit en 982. dans la Calabre contre les Grecs & les Sarazins, lui enleva ces provinces.

Dignité de grand Sénéchal, attachée héréditairement à la maison des comtes d'Anjou, dans la personne de Geoffroi Grisegonelle.

986.

Lothaire meurt de poison à Reims, âgé de quarante-cinq ans, & laisse de sa femme Emme, fille de Lothaire, roi d'Italie, & d'Adélaïde de Bourgogne, LOUIS V. qu'il avoit fait proclamer roi, & qui lui succede. Lothaire fut un prince d'un grand courage: on croit qu'il fut empoisonné par Emme sa femme.

PRINCES contemporains.

Papes.
Benoît VI. 974
Boniface VII. 975
Benoît VII. 984
Jean XIV. 985
Jean XV. 996

Empereurs d'Orient.
Jean Zemisces. 975
Basile III. 1025
Constantin X. 1028

Empereurs d'Occident.
Othon II. 983
Othon III. 1002

Rois d'Espagne.
Ramire III. 982
Vérémond II. 999

Rois d'Angleterre.
Edgard. 975
Edouard II. dit le martyr. 978
Ethelrède. 1016

Rois d'Ecosse.
Culne. 976
Kenet III. 984
Constantin IV. 985
Grime. 993

Rois de Dannemarc.
Hérold VI. 980
Suénon. 1014

Rois de Suéde.
Eric VIII. 980
Olaüs I. premier roi de Suéde chrétien. 1019

Prince de Pologne.
Miciſlas. 999

LOUIS V. surnommé le FAINÉANT,

LOUIS V. surnommé le FAINÉANT, fils de Lothaire & d'Emme, monte sur le trône âgé de vingt ans. Il avoit épousé Blanche, fille d'un seigneur d'Aquitaine, dont il n'eut point d'enfans. Il ne faut pas le confondre avec Louis le Bégue, fils de Charles le Chauve, dit aussi le Fainéant, *juvenis qui nihil fecit.*

987.

Louis V. ne regne qu'un an, & meurt à Compiégne de poison comme son pere : on croit que ce fut l'ouvrage de la reine sa femme, qui ne l'aimoit pas, & qui étoit même retournée une fois en Aquitaine.

Charles son oncle devoit être roi après lui, mais Hugues Capet s'empare du trône.

Fin de la race des CARLOVINGIENS, *qui a duré deux cens trente-six ans.*

PRINCES contemporains.

Pape.
Jean XV. 996
Empereurs d'Orient.
Basile III. 1025
Constantin X. 1028
Empereur d'Occident.
Othon III. 1002
Roi d'Espagne.
Vérémond II. 999
Roi d'Angleterre.
Etelréde. 1016
Roi d'Ecosse.
Grime. 993
Roi de Dannemarc.
Suénon. 1014
Roi de Suéde.
Olaüs I. 1019
Prince de Pologne.
Miciſlas. 999

REMARQUES PARTICULIERES.

ENTRE les différentes opinions qui ont été proposées sur la maniere dont les Francs possédérent les terres sous la premiere & sous la seconde race, voici ce qui m'a paru le mieux prouvé.

On peut distinguer les terres possédées par les Francs depuis leur entrée dans les Gaules, en *terres saliques*, & en *bénéfices militaires*.

Les terres saliques étoient celles qui leur échûrent par la conquête, & elles étoient héréditaires ; les bénéfices militaires, institués par les Romains avant la conquête des Francs, étoient un don du prince, & ce don n'étoit qu'à vie : il a donné son nom aux bénéfices possédés par les ecclésiastiques. Les Gaulois, de leur côté réunis sous la même domination, continuerent de jouir, comme du tems des Romains, de leurs possessions en toute liberté, à l'exception des terres saliques, dont les François s'étoient emparés, qui ne devoient pas être considérables, vu le petit nombre des François & l'étendue de la monarchie. Les uns & les autres, quelle que fût leur naissance, avoient droit aux charges & aux gouvernemens, & étoient employés à la guerre, sous l'autorité du prince qui les gouvernoit. » La constitution » du royaume de France est si excellente, qu'elle n'a » jamais exclu & n'exclura jamais les citoyens nés dans » le plus bas étage, des dignités les plus relevées ; « (*Matharel*, *Réponse au livre d'Hotman*, *intitulé* Francogallia.)

Vers la fin de la seconde race, un nouveau genre de possession s'établit sous le nom de *fief*. Les *ducs* ou gouverneurs des provinces, les *comtes* ou gouverneurs des villes, les officiers d'un ordre inférieur, profitant de l'affoiblissement de l'autorité royale, rendirent héréditaires dans leur maison des titres que jusques-là ils n'avoient possédés qu'à vie, & ayant usurpé égale-

ment & les terres & la *juſtice*, s'érigerent eux-mêmes en ſeigneurs propriétaires des lieux dont ils n'étoient que les magiſtrats, ſoit militaires, ſoit civils, ſoit tous les deux enſemble. Par-là fut introduit un nouveau genre d'autorité dans l'état, auquel on donna le nom de *ſuzeraineté : mot*, dit Loyſeau, *qui eſt auſſi étrange que cette eſpece de ſeigneurie eſt abſurde.*

La nobleſſe ignorée en France juſqu'au tems des fiefs, commença avec cette nouvelle ſeigneurie ; en ſorte que ce fut la poſſeſſion des terres qui fit les nobles, parce qu'elle leur donna des eſpeces de ſujets nommés *vaſſaux*, qui s'en donnerent à leur tour par des *ſous-inféodations* ; & ce droit des ſeigneurs fut tel, que les vaſſaux étoient obligés, dans de certains cas, de les ſuivre à la guerre contre le roi même. Le ſervice militaire fut encore une autre ſource de la nobleſſe. *V. l'année* 1270.

C'eſt une queſtion de ſavoir où les fiefs ont pris naiſſance : il ſemble que ce droit, dans ſon origine, n'étoit qu'une coutume ou loi non écrite des Lombards ; & c'eſt à cette occaſion que quelques auteurs l'ont nommé *le fils du tems*, telles que ſont toutes les coutumes. Ce fut Conrad le Salique (mort en 1039.) qui penſa le premier à l'étendre plus qu'il ne l'étoit, & à le réduire en loi écrite.

Les Romains ne connoiſſoient pas les fiefs ; ainſi lorſque quelqu'un d'entre eux en étoit inveſti, il falloit qu'il ſuivît la diſpoſition des loix Lombardes.

Mais il eſt à obſerver que ce droit des fiefs étoit différent chez les François que chez les Lombards. Les aînés ſuccédoient ſeuls en France aux fiefs (*Cujas, lib. I. de feud. tit.* 9. *in fin.*) afin de maintenir les familles dans leur premiere illuſtration, au lieu que les fiefs ſe partageoient chez les Lombards. Il eſt encore à obſerver, & c'eſt de quoi il s'agit ici, que la *cou-*

coutume des fiefs étoit antérieure chez les Lombards à la loi des François ; mais que la *coutume* des fiefs étoit antérieure chez les François à la premiere loi écrite, puisque la loi des fiefs ne fut établie en Italie que dans le onzieme siecle, & que les fiefs étoient connus en France dès le dixieme.

Toutes les origines sont obscures ; aussi n'avons-nous aucune loi ni aucun titre des premieres inféodations, & nos rois ne firent qu'y consentir par une tolérance générale : mais lors de la réunion des grands fiefs à la couronne, ceux que le roi laissa entre les mains de quelques particuliers, furent possédés par des concessions qu'il leur en fit. Nos rois ne se soucioient pas de les éteindre tous, ils jugerent même à propos d'accorder de nouvelles inféodations : ils firent plus, car en différens tems ils permirent l'union de plusieurs de ces seigneuries, pour en former de nouveau de grandes terres qu'ils érigerent dans la suite en duchés, comtés ou marquisats ; en sorte que les dignités anciennes subsistoient toujours, mais avec la différence essentielle que les anciennes seigneuries étoient l'ouvrage de la force & de la rebellion, au lieu que les nouveaux titres émanoient de l'autorité royale. Le roi ne couroit pas de risque alors d'élever de trop grands seigneurs parmi ses sujets, la forme de l'état étoit changée, & c'étoit au contraire des hommes distingués par leurs services qu'il s'attachoit plus particuliérement.

L'Eglise reçue dans l'état sous Constantin, y avoit apporté son culte, qu'elle ne tenoit que de Dieu seul, mais qu'elle ne pouvoit y exercer publiquement que par la permission de l'empereur : c'étoit lui qui assembloit les conciles : & quand la religion fut encore plus répandue, les souverains, chacun dans leurs états, exercerent dans les choses ecclésiastiques la même autorité que l'empereur. Ainsi le concile d'Orléans fut

convoqué par l'autorité de Clovis ; Carloman & Pepin, ſon frere, n'étant que maires du palais, en convoquerent auſſi.

L'aſſemblée des conciles généraux intéreſſoit trop l'autorité des princes ſéculiers, pour qu'il n'y eût point entr'eux, par la ſuite des tems, de jalouſie au ſujet de la convocation. Il falloit, pour les accorder, un lien commun formé par la religion, qui tînt à tous, & qui ne dépendît de perſonne : c'eſt ce qui rendit enfin les papes, en qualité de peres communs des fideles, maîtres de cette convocation, mais avec le concours juſte & néceſſaire des ſouverains. Les légats étendirent beaucoup depuis les droits du ſaint Siége à cet égard, Charles le Chauve autoriſa leurs entrepriſes, & on les vit ſouvent aſſembler des conciles nationnaux dans les royaumes où ils furent envoyés, ſans en conſulter les ſouverains. Je ne dois pas omettre ici une réflexion, c'eſt que bien loin d'être de l'avis de ceux qui ont déclamé contre la grandeur de la cour de Rome, & qui voudroient ramener les papes au tems où les chefs de l'Egliſe étoient réduits à la puiſſance ſpirituelle, & à la ſeule autorité *des clefs* ; je penſe qu'il étoit néceſſaire, pour le repos général de la chrétienté, que le ſaint Siége acquît une puiſſance temporelle : tout doit changer en même tems dans le monde, ſi l'on veut que la même harmonie & le même ordre y ſubſiſtent. Le pape n'eſt plus, comme dans les commencemens, le ſujet de l'empereur ; depuis que l'égliſe s'eſt répandue dans l'univers, il a à répondre à tous ceux qui y commandent, & par conſéquent aucun ne doit lui commander ; la religion ne ſuffit pas pour impoſer à tant de ſouverains, & Dieu a juſtement permis que le pere commun des fideles entretînt par ſon indépendance, le reſpect qui lui eſt dû : ainſi donc il eſt bon que le pape ait la propriété d'une puiſſance temporelle, en même

tems qu'il a l'exercice de la ſpirituelle, mais pourvu qu'il ne poſſede la premiere que chez lui, & qu'il n'exerce l'autre qu'avec les limites qui lui ſont preſcrites.

Par rapport aux élections, la diſcipline n'a pas toujours été la même. Tant que les premiers fideles tinrent leurs aſſemblées cachées, ou ne formerent pas une ſociété autoriſée par la puiſſance ſéculiere, ils ſe choiſirent leurs paſteurs, indépendamment du prince: mais, dès que les empereurs eurent permis l'exercice de la religion, tantôt les élections dépendirent d'eux, tantôt elles furent abandonnées au clergé & au peuple, mais toujours avec des prétentions mutuelles qui cauſerent des troubles infinis; delà des querelles pour les inveſtitures, qui furent également funeſtes aux papes & aux ſouverains, & où ces deux puiſſances, faute de s'entendre, allerent chacune au-delà de leurs droits, l'empereur voulant entreprendre ſur le ſpirituel, & le pape ſur le temporel.

Il y avoit très-peu de fêtes; Pâques, la Pentecôte & Noël; car on ne croit pas que Noël fût la plus ancienne, parce qu'elle ne venoit pas des Apôtres, qui n'avoient établi que les fêtes des myſteres dont ils avoient été témoins. Les nobles de chaque dioceſe étoient obligés de venir célébrer ces fêtes dans la principale cité, & les rois s'en faiſoient un devoir comme les ſimples fideles. Nous voyons dans les centuriateurs de Magdebourg cette fameuſe conſtitution de Charlemagne, qui contient le nombre des fêtes qui s'obſervoient de ſon tems, & que l'on marquoit déjà en rouge, ſavoir, Noël, ſaint Etienne, ſaint Jean l'évangéliſte, les Innocens, l'octave du Seigneur, l'Epiphanie, l'octave de l'Epiphanie, la Purification de la Vierge, huit jours à Pâques, les grandes Litanies, l'Aſcenſion, la Pentecôte, ſaint

Jean-Baptiſte, ſaint Pierre, ſaint Paul, ſaint Martin & ſaint André.

Nous avons parlé, ſous le regne de Clovis, des loix différentes qui régiſſoient les François, il reſte à dire un mot des *Capitulaires*.

Sans entrer dans la queſtion, ſavoir quelle influence avoient les peuples dans les délibérations qui ſe prenoient au champ de Mars, où ſe faiſoient les *Capitulaires*, nous rapporterons ſeulement ces termes de Charles le Chauve. *Tels ſont*, dit ce Prince, *les Capitulaires de notre pere, que les François ont jugé à propos de reconnoître pour loi, & que nos fideles ont réſolu, dans une aſſemblée générale, d'obſerver en tout tems.* Ces Capitulaires étoient des loix qui ſe faiſoient dans le *Parlement* ou *Plaids*, auquel aſſiſtoient les eccléſiaſtiques & les laïcs; ce qui fait que Reginon les a appellés, tantôt *Synodus*, tantôt *Placitum*, parce que le concours de ces deux ordres de l'état, dans une aſſemblée où ſe traitoient également les choſes eccléſiaſtiques & les ſéculieres, les rendoit en effet & des *Conciles* & des *Parlemens*; Parlemens par convocation, Conciles par occaſion. (*Hiſt. litt. de France.*)

L'empire d'Occident que Charlemagne avoit fondé, fut héréditaire dans ſa maiſon, par la raiſon qu'il l'avoit conquis, & ne devint électif que lorſqu'il paſſa aux Allemans: ce qui fit perdre l'empire à la maiſon de France, fut, outre le peu de mérite de ſes deſcendans, les partages qui ſe firent entre les enfans de ces princes. Si le titre d'empereur fût demeuré attaché à la monarchie Françoiſe, ſans qu'on eût introduit les partages de ces mêmes états, l'empire ſe ſeroit perpétué dans la maiſon de France, & quelque changement qui fût arrivé, on eût porté reſpect à la dignité impériale comme à celle du roi, & l'une ne ſe ſeroit jamais

conçue ſans l'autre ; mais les partages faits par Louis le Débonnaire ayant diviſé les eſprits de ſes enfans, & cauſé des haines & des guerres entr'eux, & par conſéquent entre les peuples de chacune de ces portions, ils devinrent en très-peu de tems étrangers les uns à l'égard des autres.

Dans le neuvieme ſiecle, les moines héritoient de leurs parens, & avoient des biens en propre : il n'en étoit pas de même des laïcs, qui n'héritoient pas de leurs parens moines. (*Préface pour ſervir à l'Hiſtoire eccléſiaſtique & civile de Bretagne.*)

Sous les deux premieres races, & même encore ſous la troiſieme, on ne mettoit point en priſon pour dettes un homme libre, on ſe contentoit de vendre ſes biens. Bouchard de Montmorenci devoit une ſomme à Adam, abbé de ſaint Denis ; le roi Philippe I. évoqua l'affaire, & condamna Montmorenci, qui refuſa de ſe ſoumettre à ce jugement : on ne l'arrêta pas pour cela, dit l'abbé Suger, parce que ce n'étoit pas la coutume en France ; mais on alla, par ordre du roi, ravager ſes terres juſqu'à ce qu'il eût ſatisfait.

L'uſage des cuiraſſes & des caſques, ainſi que celui de l'arc & des fleches, preſque inconnu ſous la premiere race, devint une loi militaire ſous la ſeconde. (*Capit. de Charlemagne.*) La chevalerie commença auſſi alors à être connue : le chevalier, qui ſe nommoit *Miles*, avoit un rang dans la milice, indépendant de celui que donnoient les charges militaires.

La coutume barbare de ſe faire juſtice ſoi-même par la force, & d'aſſocier toute ſa famille à ſa vengeance, étoit paſſée de la Germanie dans les Gaules, & elle s'y conſerva pendant plus de ſix cens ans ; les François uniquement élevés dans la profeſſion des armes, & jaloux de leur liberté, ne pouvoient ſe réſoudre à renoncer à un uſage qu'ils regardoient mal-à-propos comme

le privilége de la nobleſſe, & comme le caractere prétendu de leur indépendance. Il faut remarquer que ſi quelqu'un de la famille offenſée trouvoit la pourſuite & la vengeance des torts trop dangereuſes, en ce cas, la loi ſalique lui permettoit de ſe déſiſter publiquement de cette guerre particuliere ; mais auſſi cette même loi, titre 63. le privoit du droit de ſucceſſion, comme étant devenu étranger dans ſa propre famille, & en punition de ſon peu de courage : loi étrange & cruelle, qui entretenoit la férocité d'une nation, ou plutôt qui en étoit une ſuite. Que de ſang a coûté ce funeſte préjugé, ignoré des Grecs & des Romains ! Cependant ces combats eurent beſoin depuis de la permiſſion expreſſe du prince ; en ſorte que c'étoit un crime de leze-majeſté de ſe donner camp & jour pour ſe battre, d'appeller ou envoyer des cartels & défis ſans l'octroi & permiſſion du prince ; au lieu que lorſqu'il y avoit gage adjugé par le roi, comme l'on parloit alors, c'eſt-à-dire, lorſque le roi jugeoit l'offenſe aſſez grande pour mériter un combat, le combat devenoit légitime, & étoit ſouvent honoré par la préſence du roi, & quelquefois les évêques y aſſiſtoient, comme il arriva au combat des ducs de Lancaſtre & de Brunſwic : on a même dit depuis que, bien loin que cette approbation du prince eût rendu les duels moins fréquents, ils ſe multiplierent au contraire après la défenſe expreſſe qu'en fit Henri II. & la raiſon que l'on en donnoit, c'eſt que chacun alors jugeant de l'offenſe à ſon gré, on ſe croyoit déshonoré ſi l'on héſitoit de ſe battre ſur le plus petit prétexte : par le même principe, on a prétendu que les combats à outrance, où il falloit néceſſairement que l'un des deux combattants périt, étoient un moyen infaillible pour les rendre plus rares ; c'eſt ce que fit le maréchal de Briſſac en Piedmond, qui voyant l'excès où étoit portée la fureur des duels,

imagina de les permettre, mais d'une façon si périlleuse qu'il en ôta bientôt le désir : il ordonna que ceux qui auroient désormais querelle, la décideroient sur un certain pont entre quatre piques, & que le vaincu seroit jetté dans la riviere, sans qu'il fût permis au vainqueur de lui donner la vie. Remede cruel & pire que le mal : aussi nos rois ne furent-ils occupés depuis qu'à faire cesser un usage si barbare ; mais les loix à ce sujet furent multipliées sans aucun fruit depuis Henri II. faute d'avoir su les faire observer. Que ne doit-on pas à la fermeté du prince (Louis XIV.) qui a achevé de détruire un usage que ses prédécesseurs avoient attaqué inutilement par tant d'édits !

Les mariages d'alors étoient heureux : on n'y traitoit point les crimes de bagatelles, & les infidélités s'appelloient adultere. » Les mœurs, dit Tacite, avoient » plus de pouvoir chez eux, que les loix chez les » autres nations. « *Plus ibi boni mores valent quàm alibi bonæ leges.* Cette grande union pouvoit venir principalement de ce que les maris ne recevoient point de dot de leurs femmes : dans l'origine, elles leur apportoient quelques armes, présent militaire, qui se ressentoit de la rudesse de ces premiers tems ; mais il n'étoit question pour le mari de recevoir ni terres, ni argent. Son choix purement gratuit assuroit sa femme du goût qu'il avoit pour elle, de même que le désintéressement du mari la retenoit dans une plus grande dépendance. Bien plus, loin que les femmes apportassent rien en mariage à leurs maris, c'étoient eux au contraire qui les dotoient. Il y a dans l'abbaye de Saint Pierre en Vallée un ancien cartulaire qui a bien sept cens ans, au jugement de M. le Laboureur, dans lequel on trouve une donation faite à ce couvent par Hildegarde, comtesse d'Amiens & veuve de Valeran, comte du Vexin : cette dame déclare dans ce titre, qu'elle donne à l'ab-

MINISTRES, GUERRIERS, MAGISTRATS, SAVANTS ET ILLUSTRES,

Qui ont vécu depuis le commencement du regne de Louis le Bégue, l'an 877. jusqu'à la fin de la seconde race, l'an 987.

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & ILLUSTRES.
Anſcheric.	Renaud de Saluces.	*Grands Chanceliers.*	Abbon. 892
Ebles.	Eudes, comte de Paris.	Urgard.	Anaſtaſe le Bibliothe. 887
Seulphe.	Robert, comte de Paris.	Foulques.	Eudes de Cluni. 942
	Hugues le Grand.	Anſcheric.	Flodoard. 966
	Othon.	Ernuſte.	Hincmar. 882
	On n'a choiſi pour cette colonne de la ſeconde race, ainſi que pour celle de la premiere, que quelques hommes des plus célebres d'alors, mais on comprend aiſément qu'il ſeroit facile d'ajouter à ce nombre.	Malhute.	Luitprand. 970
		Hervé.	Radulfe. 910
		Roger.	Réginon. 908
		Luitard.	Jean Scot. 883
		Ebles.	Suidas, *vivant avant le dixieme ſiecle.*
		Adalgaire.	
		Abbon.	
		Anſegiſe.	
		Eric.	
		Hugues de Vermandois.	
		Artaud.	
		Adalric.	
		Adalberon.	

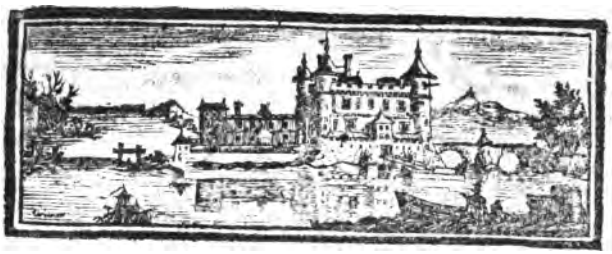

ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

TROISIEME RACE.

OUS la fin de la deuxieme race, dit Mezerai, *le royaume étoit tenu ſelon les loix des fiefs, ſe gouvernant comme un grand fief, plutôt que comme une monarchie*; auſſi le même auteur appelle-t-il la troiſieme race, *le tems des grandes polices*. C'eſt en effet ſous la troiſieme race que nos rois ont recouvré l'autorité qui étoit preſque anéantie ſous la fin de la deuxieme: il eſt vrai que c'étoit à cette diminution d'autorité que Hugues Capet fut redevable du changement qui ſe fit en ſa faveur, à l'excluſion des héritiers légitimes; mais dès qu'une fois il fut devenu le maître, lui & ſes ſucceſſeurs animés du même eſprit, & par une ſuite de prudence dont ils ne s'écarterent jamais, regagnerent inſenſiblement tout ce qui avoit été uſurpé par les ſeigneurs, ne firent pas une démarche qui ne tendît à ce but, & ſe reſſaiſirent enfin des plus précieux droits de la couronne.

987. *Événement à la couronne.*

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

987.

HUGUES CAPET *parvient à la couronne, âgé d'environ 45 ans; il est sacré & couronné à Reims le 3 juillet 987 par l'archevêque Adalberon. Il est le chef de la troisième race de nos rois.*

CHARLES, duc de la basse Lorraine, fils de Louis d'Outremer, & oncle de Louis V. dernier des rois de la seconde face, avoit seul, par sa naissance, droit à la couronne; mais il en fut exclus par le concours de plusieurs circonstances: tandis que les derniers descendans de Charlemagne étoient tombés dans une sorte de mépris, ceux de Robert le Fort s'étoient élevés au plus haut degré de puissance par leurs services: on fit un crime à Charles de Lorraine de la foiblesse qu'il avoit eue de rendre hommage à l'empereur Othon; on alla jusqu'à jetter quelques doutes sur son état, fondés sur les soupçons qu'on avoit eus autrefois de celui de son ayeul Charles le Simple; enfin la nation se réunit en faveur de Hugues Capet, duc des François, arriere petit-fils de Robert le Fort, petit-fils de Robert, couronné roi à Reims, & dont le grand oncle paternel, Eudes, avoit régné dix ans. N'étoit-ce pas là de grands titres pour être appellé à la couronne?

Il fit une église de son palais, (aujourd'hui S. Barthelemi,) il y a un sceau original de ce prince, c'est le premier où l'on voie ce que nous appellons *la main de justice*, il la tient de la main droite & un globe de la gauche, il porte sur sa tête une couronne fleuronnée; il paroît dans ce sceau avec des cheveux courts & une assez longue barbe fourchue: on lit à l'entour cette inscription: *Hugo Dei misericordia Francorum Rex.*

L'usage de porter les cheveux courts avoit commencé bien avant dans la seconde race.

988. 89. 90. 91.

Hugues Capet fait couronner à Orléans son fils Robert, pour lui assurer la couronne.

Charles, qui avoit dédaigné un accommodement avec Hugues Capet, défend son droit à la couronne, assiége la ville de Laon, la prend, & défait Hugues qui vouloit la reprendre. Peu après Hugues Capet reprend

FEMMES.	ENFANS.	996. MORT.	PRINCES contemporains.
Adelaïde, fille, à ce qu'on croit, de Guillaume III. dit Tête d'étoupes, duc de Guyenne & comte de Poitou.	ROBERT. Adwige, femme de Regnier IV. comte de Hainaut; puis de Hugues III. comte de Dasbourg. Adelaïde dont le P. Anselme ne fait point mention; elle épousa Renaud I. comte de Nevers. Giselle, femme de Hugues I. auquel elle porta la seigneurie d'Abbeville. *Fils naturel.* Gauzlin, archevêque de Bourges. 1029 Le roi Robert lui donna l'abbaye de Fleury, où les moines firent grande difficulté de le recevoir, quelque estime qu'ils eussent pour sa science & pour sa vertu, à cause du vice de sa naissance; il éprouva les mêmes difficultés pour l'archevêché de Bourges, & elles ne furent levées que par un rescrit du pape Benoît VIII. à Geoffroi, comte de Bourges.	HUGUES CAPET *meurt le 24 Octobre 996. âgé d'environ 55 ans, & est enterré à Saint Denis.* Il établit, à l'exemple de Clovis, son séjour à Paris, qui avoit cessé d'être la demeure de nos rois, pendant toute la deuxieme race, & sous les rois de la premiere, appellés communément *Fainéans.*	*Papes.* Jean XV. 996 Grégoire V. 999 *Empereurs d'Orient.* Basile III. 1025 Constantin X. 1028 *Empereur d'Occident.* Othon III. 1002 *Roi d'Espagne.* Vérémond II. 999 *Roi d'Angleterre.* Etelrède. 1016 *Rois d'Ecosse.* Grime. 993 Malcolme II. 1023 *Rois de Dannemarc.* Suénon. 1014 *Roi de Suéde.* Olaüs. 1019 *Prince de Pologne.* Micislas. 999

Laon par une intelligence avec l'évêque, la nuit du Jeudi saint 2 avril 991. & fait Charles prisonnier avec sa femme, aussi-bien qu'Arnoul, archevêque de Reims, qui avoit trahi Hugues, quoiqu'il lui fût redevable de son Archevêché.

Cet Arnoul, fils naturel du roi Lothaire, est dépossé dans un concile tenu dans l'abbaye de saint Basle, proche Reims, après avoir avoué son crime & sa trahison envers le roi : on lui nomme pour successeur Gerbert, qui avoit été précepteur du roi Robert, & que l'on a connu depuis sous le nom de Silvestre II. pape. Le pape Jean XV. désapprouve la dépossition d'Arnoul, force le roi à consentir à un nouveau concile indiqué à Aix-la-Chapelle, mais qui fut tenu à Mouzon en 995. comme il ne s'y trouva qu'un petit nombre d'évêques, l'affaire fut remise à un concile indiqué à Reims au premier juillet suivant. La décision de ce concile n'ayant point eu lieu, Gerbert demeura en possession de son siége tant que vécut Hugues Capet ; ce ne fut que sous le regne suivant qu'Arnoul fut rétabli sans la tenue d'aucun concile.

Ce fut Gerbert qui introduisit, à ce que l'on croit, en France, le chiffre Arabe ou Indien ; car les Arabes avoient tiré des Indiens cette maniere de compter, & Gerbert avoit pu l'apprendre des Sarazins dans un voyage qu'il fit en Espagne. (*Le Beuf, Hist. Litt. de la France.*) Ce fut aussi lui qui entreprit la premiere horloge, dont le mouvement étoit réglé par un balancier, & dont on s'est servi jusqu'en 1650. que l'on commença à mettre un pendule au lieu du balancier ; sa grande science le faisoit passer dans ce tems de barbarie, pour magicien : le moine Hugues l'appelle Gerbert le philosophe.

MINISTRES	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & Illuſtres.
Sénéchaux.	Foulques Nerra, comte d'Anjou. 1040	*Chanceliers.*	Adalberon. 988
Geoffroi, dit Griſegonelle, comte d'Anjou. 987	Adelbert, comte de la Marche.	Adalberon. 988	Adſon. 992
L'Office de ſénéchal étoit le premier de tous, & fut éteint dans la perſonne de Thibaud, qui mourut au ſiége d'Acre en 1191.	Joſſelin, vicomte de Melun. 998	Renaud.	Folcuin. 990
	Bouchard, ſire de Montmorenci, vivoit encore en l'an 1005	Gerbert. 1003	S. Maïeul. 990
Bouchard, comte de Melun. 1012	Thibaud File-étoupe, tige des ſeigneurs de Montlhéri, vivoit encore en l'an 1015		

992. &c.

Charles meurt, laissant des enfans qui n'eurent point de postérité, & la guerre finit après avoir duré quatre ou cinq ans. Le duc de Guyenne, les comtes de Flandres & de Vermandois, qui avoient favorisé les prétentions de Charles, sont soumis. Adelbert, comte de Perigord, fut un des seigneurs les plus obstinés : *qui vous a fait comte*, lui disoient Hugues & Robert ? *ceux qui vous ont fait rois*, répondoit Adelbert.

Hugues Capet, craignant avec raison de nouvelles irruptions des Danois & des Normands, par l'embouchure de la Somme, fit fortifier Abbeville en Ponthieu, qui n'étoit alors qu'une métairie, nommée *Abbatis Villa*, de la dépendance de l'abbaye de saint Riquier : il donna le gouvernement de ce pays à un seigneur nommé Hugues, qui d'Avoué de saint Riquier devint comte de Ponthieu ; origine des comtes de ce nom.

On croit pouvoir fixer à ce siecle le commencement de la pairie de France, mais en même tems on doit remarquer que les pairs sont plus anciens en France que la pairie : celle-ci, dit le Laboureur, n'a commencé d'être réelle de nom & d'effet, que lorsque les fiefs ont commencé d'être héréditaires & patrimoniaux, au lieu que les pairs étoient juges, de tous les temps, de leurs concitoyens : ce qui semble d'autant plus vrai, que lorsque les villes eurent acquis le droit de communes, elles qualifierent en plusieurs lieux, & particuliérement en Picardie, leurs juges du nom de *Pairs Bourgeois*. On doit encore remarquer, que depuis l'usurpation des fiefs, la pairie devint plus ou moins considérable, suivant le plus ou moins de puissance du seigneur suzerain des pairs, en sorte que les pairs du roi de France étoient de plus grands seigneurs que les pairs du comte de Champagne, & que par la même raison, la mouvance de la couronne caractérisoit les

premiers pairs ; ainſi le duc de Bretagne, qui par ſa puiſſance, pouvoit traiter d'égal avec le duc de Normandie, lui étoit inférieur en dignité, parce qu'originairement il ne relevoit pas de la couronne, mais du roi ſeulement, comme duc de Normandie, & que la Normandie ayant été aliénée, il n'en fut plus que l'arriere-vaſſal ; ce qui fait qu'encore aujourd'hui une ſeigneurie relevant d'un ſeigneur particulier, ou bien relevant du roi à cauſe de tel ou tel domaine particulier, eſt diſtraite de cette mouvance, pour ne plus relever que de la couronne, lorſqu'elle eſt érigée en duché-pairie. Cette introduction d'une dignité nouvelle valut la couronne à Hugues Capet : il y avoit alors ſept pairs laïcs de France, c'eſt-à-dire, ſept ſeigneurs, dont les ſeigneuries relevoient immédiatement du roi, ils choiſirent celui d'entr'eux qui pouvoit rejoindre le plus de provinces à la royauté, & qui pouvoit empêcher qu'aucun des pairs ne l'emportât ſur l'autre ; par ce choix la pairie de France fut réunie à la couronne, & il n'y eut plus que ſix pairs de France.

Il y a bien des opinions différentes ſur l'origine de la pairie : celle qui la fait remonter à Charlemagne eſt romaneſque : celle qui la fixe au regne de Louis le Jeune, ne lui donneroit qu'une exiſtence d'un moment, puiſque ce fut là l'époque des réunions de ces mêmes pairies à la couronne. D'autres, ainſi que Favin, penſent que la pairie fut inſtituée par Robert, » qui inventa » comme un grand conſeil ſecret d'état, compoſé de » ſix eccléſiaſtiques & de ſix grands ſeigneurs d'étemp- » teurs de Bourgogne, Aquitaine, Normandie, Flan- » dres, Champagne & Toloſe, les honorant du titre » de pairs : cette inſtitution eſt rapportée ſous l'année » 1026. la vingt-quatrieme année de ſon regne. « Favin n'appuie cette opinion d'aucune autorité, & d'ailleurs il n'a pas fait réflexion qu'il n'y avoit point alors ſix pairs eccléſiaſtiques, puiſque l'on voit que l'évêque de

Langres relevoit encore du duc de Bourgogne sous le regne de Louis VII. & que ce fut ce roi qui engagea le duc de Bourgogne à unir le comté de Langres à l'évêché, pour que l'évêque relevât du roi, dans le dessein qu'avoit ce monarque de faire sacrer son fils Philippe auguste, & de rendre cette cérémonie mémorable pour la convocation des douze pairs.

La forme de cet ouvrage ne permet pas les dissertations; ainsi il faut se contenter de proposer son opinion, sans que pour cela on puisse être soupçonné de vouloir décider. Je pense donc que les pairies & les fiefs ont une origine commune, parce que ce fut là le moment de cette introduction de seigneuries inconnues jusqu'alors, qui porta un si furieux coup à l'autorité royale. Vignier me semble expliquer cela assez clairement. » Avant Louis » le Begue, tout étoit quasi domaine royal, ... le » roi faisant la part à ses sujets, comme bon lui sembloit; mais sous Charles le Simple, on le vit distribué en sept grandes & principales provinces, ... » & en plusieurs moindres & petites comtés, dont les » unes dépendoient des sept plus grandes, comme fiefs » subalternes ainsi que les comtés de Touraine, d'Anjou, de Blois, & autres semblables de la comté de » France; ce qui me fait soupçonner être la cause » pourquoi les comtes d'Anjou ne tinrent lieu entre » les pairs depuis Hugues Capet, ni les comtes de » Champagne, pour raison de leur comté de Tours: ..... » quant aux grandes provinces, la premiere & principale des sept fut celle qu'on disoit de France & de » Paris; .... de sorte que si Hugues Capet se fût avisé » de donner le duché de France à aucun de ses enfans, » sans le réunir & incorporer au domaine royal, nous » eussions eu sept pairs, parce qu'il y avoit eu sept » grands & principaux princes auparavant. «

Le roi avoit, outre ces pairs laïcs, des pairs ecclésiastiques, au lieu qu'on ne voit pas que les autres pairs

de France eussent des pairs ecclésiastiques, mais ils avoient presque tous de pairs laïcs que le roi : ces pairs étoient les juges des justices des seigneurs, & il en falloit au moins deux ayant leur seigneur à leur tête, pour rendre un jugement ; le seigneur qui n'avoit point de pairs en empruntoit de son chef-seigneur. Beaumanoir, dans ses coutumes de Beauvaisis, remarque que les seigneurs ne pouvoient pas assister au jugement du procès où ils étoient parties. Les pairs de France voulurent en vain faire valoir ce droit contre le roi qui assistoit à ces jugemens, & qui devoit y assister, parce qu'en défendant ses droits, il défendoit ceux de l'état.

Le comte de Paris avoit la justice, police & finance, & commandoit les armées ; il avoit sous lui un vicomte : lorsque Hugues Capet fut parvenu à la royauté, il réunit à la couronne le comté de Paris qu'il possédoit à titre d'inféodation, que Hugues le Grand avoit reçue du roi Charles le Simple : le titre ainsi que l'office de comte étant réuni & supprimé, il restoit le vicomte qui rendoit la justice sous le comte : l'officier que le roi choisit pour représenter ce vicomte, se nomma prévôt, & c'est ce que nous appellons aujourd'hui prévôt de Paris, qui dans la suite n'exerça plus les fonctions de la magistrature, mais qui continua d'être le chef du Châtelet, où il donne sa voix sans recueillir celle des autres juges, qui sont présidés par le lieutenant civil.

Premiere canonisation faite par l'autorité du pape, (de saint Udalric 993.) jusques-là, c'est-à-dire, dans les neuf premiers siecles de l'Eglise, on convenoit que toutes les églises & tous les évêques avoient un égal pouvoir dans la canonisation des saints ; mais l'autorité des papes s'étant augmentée depuis, ainsi que les canonisations, on eut recours à eux pour les rendre plus solemnelles ; aussi voyons-nous qu'Alexandre III.

décida que la canonisation des saints étoit une des causes majeures qui doivent être réservées au siége apostolique. Boniface VIII. prétendit la même chose, & Urbain VIII. défendit de rendre aucun culte à ceux qui étoient morts, même en odeur de sainteté, avant qu'ils eussent été béatifiés ou canonisés par l'église de Rome : l'usage étoit que le pape consultât les cardinaux, & cependant Sixte V. s'en dispensa, par rapport aux docteurs de l'église, ainsi qu'il paroît par une lettre du cardinal de Joyeuse au roi Henri III. » Le mercredi 9. de ce mois de mars 1588. sa sainteté (Sixte V.) » fit lire en consistoire la bulle par laquelle il fait saint » Bonaventure docteur de l'église, & n'en demanda » pas l'avis aux cardinaux. « Ce qui feroit penser que jusqu'alors on demandoit l'avis des cardinaux sur cet article, comme sur celui de la canonisation.

Siecle d'ignorance : elle étoit si profonde qu'à peine les rois, les princes, les seigneurs, encore moins le peuple savoient lire ; ils connoissoient leurs possessions par l'usage, & ne s'avisoient gueres de les soutenir par des titres, puisqu'ils ignoroient l'usage de l'écriture ; c'est ce qui faisoit aussi que les mariages d'alors étoient souvent déclarés nuls : comme ces traités de mariages se concluoient aux portes des églises, & ne subsistoient que dans la mémoire de ceux qui avoient été présens, on ne pouvoit se souvenir ni des alliances ni des degrés de parenté, & des parens se marioient sans avoir de dispense ; de-là tant de prétextes ouverts au dégoût & à la politique, pour se séparer d'une femme légitime ; de-là vint aussi le crédit que prirent les clercs ou ecclésiastiques dans les affaires, parce qu'ils étoient les seuls instruits ; » ni plus ni moins, dit Pasquier, que » les druides prirent les clefs tant de leur religion que » des lettres, aussi se lottirent nos prêtres de ces deux » articles entre nous..... n'étant notre noblesse aucu- » nement attentive à si louable sujet ; or de cette as-

» nerie ancienne (de la nobleſſe) advint que nous don-
» naſmes pluſieurs façons au mot de *Clerc*, lequel de
» ſa naïve & originaire ſignification appartient aux ec-
» cléſiaſtiques, & comme ainſi fut qu'il n'y eut qu'eux
» qui fiſſent profeſſion des bonnes lettres ; auſſi par une
» métaphore, nous appellâmes *grand Clerc* l'homme ſa-
» vant, *Mauclerc* celui qu'on tenoit pour bête, & la
» ſcience fut appellée *Clergie*.

Les revenus de nos rois conſiſtoient dans leurs *domaines*, que l'on peut diviſer ſous neuf eſpeces, les *Produits* de juſtices des bailliages & prévôtés royales, que nos rois donnoient quelquefois à ferme aux baillifs & aux prévôts ; les *Produits* des terres domaniales reçus auſſi par les baillifs & prévôts ; la *Gruerie*, le *Cens*, & autres droits ſeigneuriaux : ces droits étoient devenus d'autant plus conſidérables, que depuis l'établiſſement des fiefs, tout étoit fieffé, & que nos rois croyoient trouver plus d'avantage à donner à fief, qu'à conſerver la propriété ; la *Régale*, les droits d'*Entrée*, & de *Sortie* perçus ſur les frontieres du royaume ; la *Monnoie*, les droits de *Procuration* ou de *Giſte*, & les *Juifs*, ſans compter les redevances pour le droit de *Communes*, & ce qu'on appelloit *Coutumes volontaires* : c'étoit un droit dû par les vaſſaux dans quatre cas extraordinaires ; ſavoir, quand le roi faiſoit ſon fils aîné chevalier, lorſqu'il marioit ſa fille aînée, lorſqu'il ſurvenoit une guerre, & lorſqu'il étoit fait priſonnier ; les ſeigneurs des fiefs exerçoient auſſi ces quatre droits ſur leurs terres. Ceux qui étoient chargés de recevoir ces revenus du roi, les apportoient à Paris dans les trois termes, de ſaint Remi, de la Chandeleur, de l'Aſcenſion, & il y a eu un tems où ils étoient remis au Temple, entre les mains d'un chevalier du Temple, qui étoit le gardien particulier du tréſor du roi, & qui en expédioit les quittances aux prévôts & aux comptables. Voilà ce qui ſervoit à l'entretien de nos

rois & de leur maiſon, car au moyen des ſervices militaires, dont chaque vaſſal immédiat de la couronne étoit tenu, il n'en coûtoit rien au roi pour faire la guerre : il eſt vrai qu'il dépendoit en quelque ſorte de ſes vaſſaux, qui ſouvent au milieu d'une campagne, l'abandonnoient, parce que le tems de leur ſervice étoit fini.

Croiroit-on qu'il y eût ſi peu de commerce alors entre les provinces de France, qu'un abbé de Cluni, invité par Bouchard, comte de Paris, d'amener des religieux à ſaint Maur-des-Foſſés, s'excuſe de faire un ſi long voyage dans un pays étranger & inconnu ?

996. *Avènement à la couronne.*

ROBERT *parvient à la couronne l'an 996, âgé d'environ vingt-cinq ans. Il étoit né à Orléans, où il reçut le baptême, & où il fut couronné.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

996. 97. &c.

ROBERT, qui tenoit toujours Arnoul, archevêque de Reims, prisonnier, lui rend la liberté, & le laisse jouir de son archevêché, espérant, par cette complaisance, faire confirmer à Rome son mariage avec Berthe sa parente, qu'il avoit épousée sans dispenses. Gerbert, dépouillé de son archevêché, se retira auprès de l'empereur Othon; il devint ensuite archevêque de Ravennes, & finit par être pape sous le nom de Silvestre II.

Robert ne peut faire approuver par le pape son mariage avec Berthe. Grégoire V. dans un concile tenu à Rome en 998. déclara le mariage nul, & faute par eux de se séparer, les excommunia, aussi bien qu'Archambaud, archevêque de Tours, qui les avoit mariés. Robert refusa d'obéir. Tous les évêques qui avoient eu part au mariage, vont à Rome faire satisfaction au pape; les peuples & les courtisans mêmes se séparent du roi, & ceux qui sont obligés de le servir, font passer par le feu toutes les choses qu'il avoit touchées, pour les purifier. Robert obéit enfin, renvoie Berthe, & épouse peu de tems après Constance fille de Guillaume, comte de Provence & d'Arles.

L'empereur Othon III. érige la Pologne en royaume en faveur de Boleslas, prince de Pologne, en même tems que le pape érige aussi la Hongrie en royaume en faveur d'Etienne, duc de Hongrie.

FEMMES.	ENFANS.	1031. MORT.	PRINCES contemporains.
Berthe, parente de Robert, veuve d'Eudes I. comte de **Blois.** Les cenſures de Grégoire V. ayant obligé ce prince de la quitter, il épouſa en ſecondes nôces	Hugues, mort avant ſon pere. HENRI I. Robert I. duc de Bourgogne. Eudes. Adélaïde, femme de Renaud, comte de Nevers vivoit encore en 1063. Adéle, femme de Richard III. duc de Normandie, puis de Baudouin, comte de Flandres. 1079	ROBERT *meurt à Melun le 20 juillet 1031. âgé de ſoixante ans. Il fut enterré à S. Denis.* L'obituaire de la collégiale de l'iſle, fixe cette mort au 25 juin. VI. *Kal. julii obitus Dom. Roberti Francorum regis*; & par une charte de Baudouin, comte de Flandres, de l'an 1066. tirée du cartulaire de la même égliſe, cette mort eſt fixée au 29 juin. *Unoquoque anno canonice XII. ſolidos recipiant in die ſolemni Apoſtol. Petri & Pauli, quia eadem die celebrabunt anniverſarium diem Roberti Francorum regis.* Cependant le jour de la célébration de l'anniverſaire ne doit pas fixer le jour de la mort, parce que, ſuivant Baillet, on choiſiſſoit pour cette cérémonie la fête ſolemnelle qui ſe trouvoit le plus près de la mort, pour donner plus d'éclat à l'anniverſaire.	*Papes* Grégoire V. 999 Silveſtre II. 1003 Jean XVI. dit XVIII. 1003 Jean XVII. dit XIX. 1009 Serge IV. 1012 Benoît VIII. 1024 Jean XX. 1033 *Empereurs d'Orient.* Baſile III. 1025 Conſtantin X. 1028 Romain Argyre. 1034 *Empereurs d'Occident.* Othon III. 1002 S. Henri, dit le *Boiteux.* 1024 Conrad II. dit le *Salique.* 1039 *Rois d'Eſpagne.* Vérémond II. 999 Alphonſe V. 1028 Vérémond III. 1037 *Rois d'Angleterre.* Etelréde. 1016 Edmond, Côté de fer. 1016 Canut le Grand. 1036 *Rois d'Ecoſſe.* Malcolme II. 1023 Duncan. 1030 Maccabet. 1047 *Rois de Dannemarc.* Suénon. 1014 Canut le Grand. 1036 *Rois de Suéde.* Olaüs. 1019 Amund. 1035 *Rois de Pologne.* Boleſlas, premier roi. 1025 Miciſlas. 1034
Conſtance, fille du comte de Provence & d'Arles, morte en 1032. Dom Vaiſſete la fait fille de Guillaume Taillefer, comte de Toulouſe. L'humeur impérieuſe de cette princeſſe excita de grands troubles dans le cours de ce regne.			

Creſcent, conſul de Rome, ayant fait vers le même tems élire pour pape, ſous le nom de Jean XVII. un Grec fort riche nommé Arnolphe Arbacius, au préjudice de Grégoire V. qui fut obligé de ſortir de Rome, l'empereur Othon III. l'y ramena ; Creſcent fut aſſommé, & on pendit l'antipape après lui avoir crevé les yeux.

1001. 1002. &c.

Henri duc de Bourgogne, frere de Hugues Capet, & oncle de Robert, meurt ſans laiſſer d'enfans légitimes, & laiſſe ſon duché au roi. Ce don eſt conteſté par Landri, comte de Nevers, & par un fils d'Adelbert, premier mari de la femme de Henri, duc de Bourgogne. Robert, aidé de Richard, duc de Normandie, les contraint de ſe ſoumettre, réunit ce duché à la couronne, en inveſtit Henri ſon ſecond fils, qui depuis étant devenu roi, le céda à Robert ſon cadet : ce Robert eſt le chef de la premiere branche royale des ducs de Bourgogne, qui dura près de trois cens ſoixante ans, juſqu'à ce qu'en l'an 1361. ce duché fut réuni à la couronne par le roi Jean, qui le donna à ſon quatrieme fils Philippe le Hardi, chef de la deuxieme maiſon de Bourgogne ; celle-ci finit en la perſonne de Charles *le Téméraire*, tué devant Nanci en 1477.

On n'eſt point étonné de ne pas voir des lettres de création de pairies des anciens pairs, par la raiſon qu'ils ſe l'étoient faits eux-mêmes : on voit au contraire les lettres de pairie données à Philippe le Hardi, chef de la ſeconde maiſon de Bourgogne, parce que ſon pere le roi Jean le créa pair de ce duché. Pourquoi donc ne trouve-t-on pas, par la même raiſon, les lettres de Henri, duc de Bourgogne, puiſqu'il ne fut duc que par le don que Robert ſon pere lui fit de la duché-pairie de Bourgogne, ou du moins celles que donna ce

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & Illuſtres.
Sénéchaux.	Foulques Nerra, comte d'Anjou 1040	*Chanceliers.*	Abbon, abbé de Fleuri. 1004
Guillaume, vivant en 1060	Manaſſé, comte de Dammartin, vivant en 1028	Abbon.	Ademar, vers 1029
		Arnoul, vivant en 1019	Aimoin, vers 1008
Eudes, comte de Chartres.	Burcard, comte de Melun & de Corbeil.	Roger, vivant en 1024	Arnoul. 1023
		Francon, vivant en 1028	Burchard, évêque de Vormes. 1024
	Bouchard, ſieur de Montmorenci, vivant en 1028	Baudouin. 1059	Ditmar, évêque de Werſbourg, 1019
			Fulbert. 1028
			Gerbert, pape ſous le nom de Silveſtre II. 1003

même Henri, lorſqu'étant devenu roi, il céda la Bourgogne à Robert ſon cadet?

Saint Romuald commença vers l'an 1009. à bâtir le monaſtere des Camaldules en Italie.

Mort d'Othon III. ſans enfans, à l'âge de vingt-neuf ans. Le décret qu'il rendit pour que les empereurs ne fuſſent plus élus déſormais que par les ſeuls Germains, qui ne pourroient choiſir qu'entre les princes de la nation germanique, délivra l'Italie de ces petits tyrans qui uſurpoient tour-à-tour le titre d'empereur.

Edit de l'empereur Henri II. rendu à la priere du pape, pour donner force de loi dans l'empire au décret fait à Pavie: on y avoit décidé que les clercs n'auroient ni femmes ni concubines, & que les enfans des clercs ſeroient ſerfs de l'égliſe dans laquelle leurs peres ſerviroient, quoique leurs peres fuſſent libres. Cette interdiction des concubines aux clercs, prouve qu'elles n'étoient pas telles qu'on les entend aujourd'hui, puiſque la loi de Dieu qui les défend à tous les chrétiens, auroit ſuffi.

Cette matiere eſt trop curieuſe pour que je ne l'étende pas autant que cet ouvrage le permet, en rapportant un paſſage de Giannone, qui en donne une idée générale. » Quelques écrivains ont cenſuré la diſ» poſition des loix qui permettent *le concubinage*, & » qui défendent ſeulement d'avoir en même tems une » femme & une concubine: mais on ne ſera point ſur» pris de ces loix, ſi l'on conſidere que chez les Ro» mains le concubinage étoit une union légitime, non» ſeulement tolérée, mais encore autoriſée; c'eſt pour» quoi on lui donnoit le nom de demi-mariage, *ſemi-matrimonium*, & à la concubine celui de demi-femme, » *ſemi-conjux*. On pouvoit avoir une femme ou une » concubine, pourvu qu'on n'eût pas les deux en même » tems. Cet uſage continua depuis que par l'entrée de

» Conſtantin le grand dans l'égliſe, les empereurs fu-
» rent chrétiens. Conſtantin mit bien un frein au concu-
» binage, mais il ne l'abolit pas, & il fut conſervé pen-
dant pluſieurs ſiecles chez les chrétiens; on en a une
» preuve bien authentique dans un concile de Tolede,
» qui ordonne que chacun, ſoit laïc, ſoit eccléſiaſtique,
» doive ſe contenter d'une ſeule compagne, ou femme ou
» concubine, ſans qu'il lui ſoit permis de tenir enſemble
» & l'une & l'autre..... Cet ancien uſage des Romains ſe
» conſerva en Italie, non-ſeulement chez les Lombards,
» mais depuis encore, quand les François y établirent leur
» domination. Quelques autres peuples de l'Europe regar-
» doient auſſi le concubinage comme une union légiti-
» me: Cujas aſſure que les Gaſcons & d'autres peuples
» voiſins des Pyrénées n'y avoient pas encore renoncé
» de ſon tems «. Ce ſeroit bien là la matiere d'une diſſer-
tation, que je propoſe à quelqu'un plus inſtruit que je
ne le ſuis.

1022. &c.

Manichéens découverts dans la ville d'Orléans, où le roi & la reine ſe tranſporterent avec pluſieurs évêques, pour arrêter le cours des erreurs qu'une femme venue d'Italie avoit répandues dans cette ville: pluſieurs hérétiques y furent brûlés. La ſimonie étoit alors montée à un tel point, que les évêchés entroient dans les conventions matrimoniales, & qu'on les aſſignoit pour douaire; & la diſcipline tellement oubliée, que l'on conféroit des évêchés à des enfans, & que l'on mit un pape qui n'étoit âgé que de dix-huit ans.

Célebre entrevue à Yvoie, de Robert & de l'empereur Henri II. dit le Saint, qui n'avoit eu d'abord que le titre de roi de Germanie, & qui ne prit celui d'empereur qu'après avoir été couronné à Rome: ces deux princes prévenus d'eſtime l'un pour l'autre, &

également zélés pour la religion & pour la paix, y concerterent les moyens d'entretenir l'union dans l'égliſe & dans leurs états.

Helgaud, moine de Fleuri, raconte dans la vie de ce roi, que pour empêcher que ſes ſujets ne tombaſſent dans le parjure, & n'encouruſſent les peines qui en ſont la ſuite, il les faiſoit jurer ſur un reliquaire dont on avoit pris la précaution d'ôter les reliques, comme ſi l'intention ne faiſoit pas le parjure : mais alors on ne raiſonnoit pas mieux que cela.

1026. 27. &c.

Robert ayant perdu ſon fils aîné Hugues, qu'il avoit fait couronner à Compiégne en 1017. fait couronner à Reims ſon ſecond fils Henri I. malgré les intrigues de la reine Conſtance, qui auroit voulu le porter à préférer Robert ſon fils cadet.

Environ ce tems le nom des Normands commence à ſe rendre fameux en Italie. Ce pays étoit alors partagé entre les empereurs d'Orient & d'Occident, excepté la partie méridionale, qui étoit remplie de petits princes Grecs, Lombards & Italiens, trop voiſins pour être d'accord, & ſans ceſſe inquiétés d'ailleurs par les Sarazins leurs communs ennemis, qui régnoient dans l'Afrique, & qui s'étoient emparés de la Sicile. Quarante Normands revenant de la terre ſainte, aborderent en Italie préciſément dans le moment que les Saraſins attaquoient la ville de Salerne ; leur courage ſeul délivra cette place, que le duc Gaimar ne pouvoit plus défendre & les Sarazins furent taillés en pieces. Contens de la gloire de cette entrepriſe, les Normands refuſerent les établiſſemens qu'on leur offroit dans la Pouille, &

ils retournerent en Normandie, mais le bruit de leur valeur les y suivit, & la reconnoissance des Italiens, qui s'étoit signalée par de magnifiques présens, excita dans le cœur de leurs compatriotes le désir de se faire connoître par de semblables exploits : ce fut dans ces circonstances que les fils de Tancrede de Hauteville résolurent de passer en Italie, & que par un de ces événemens presque uniques, de simples particuliers fonderent un empire florissant. Tancrede avoit été marié deux fois ; il eut douze enfans qui devinrent autant de paladins dont le nom remplit l'univers, & qui ont donné l'air de la fable à ce moment de l'histoire. Guillaume, surnommé *Bras-de-fer*, Drogon & Onfroi furent les trois premiers comtes de la Pouille ; Robert Guiscard fut duc de la Pouille & de la Calabre, il eut pour fils Bohemond pere de Tancrede ; & Roger, le plus jeune de tous les Freres, s'empara de la Sicile, & en établit la monarchie vers l'an 1129. les deux Siciles furent réunies dans la personne de Roger II. son fils. Ses successeurs furent Guillaume I. Guillaume II. Tancrede, bâtard de Roger II. & enfin Guillaume son fils à qui l'empereur Henri VI. fit crever les yeux pour s'emparer de ces deux royaumes, aux droits de sa femme Constance, fille de Roger II. Tels furent les souverains de Naples & de Sicile, qui, après avoir chassé du continent de l'Italie les Grecs & les Sarazins, & avoir accru leur puissance des domaines pris sur les Lombards & sur des seigneurs particuliers, y précéderent les empereurs de la maison de Suabe, dont la domination passa à la maison d'Anjou.

Robert étoit un prince savant pour son tems, humain & débonnaire. Il composa plusieurs hymnes que l'on chante encore à l'église. Il avoit commencé l'Eglise de Notre-Dame sur les ruines d'un temple consacré à Jupiter par les bateliers de Paris, sous l'empire

de Tibere. Il avoit fait plusieurs pélerinages, entr'autres à Rome vers l'an 1016. ou 1020. Il avoit refusé l'empire & le royaume d'Italie que les Italiens lui offroient.

1031. *Avénement à la couronne.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

HENRI I. *parvient à la couronne le 20 juillet 1031. âgé d'environ 27 ans. Il avoit été sacré & couronné à Reims du vivant de son pere.*

1031.

CONSTANCE, mere de Henri, poursuivant son dessein de préférer Robert son cadet à Henri, excite une révolte, appuyée d'Eudes comte de Champagne, & de Baudouin comte de Flandres. Robert, dit *le Diable*, duc de Normandie, secourt Henri, lui aide à soumettre les rebelles, & à battre dans trois occasions le comte de Champagne.

Henri cede à Robert son frere, à qui il pardonne sa révolte, le duché de Bourgogne, ce qui commença, comme il est dit ci-dessus, la premiere maison de Bourgogne.

La reine meurt.

1032. &c.

Henri pour reconnoître les obligations qu'il a au duc de Normandie, lui cede les villes de Gisors, de Chaumont, de Pontoise, & tout le Vexin.

1037. 38. 39.

Eudes, comte de Champagne, est tué dans un combat où le duc de Lorraine est vainqueur. Cette guerre fut excitée au sujet de la succession du Royaume de Bourgogne, qui étoit composé d'une bonne partie de la Provence, du Dauphiné entier, du Lyonnois, de la Bresse, du Bugei, & de tout le reste du pays qui s'étend jusqu'au mont saint Claude. Ce royaume, dit le second royaume de Bourgogne, prit fin par la mort de Rodolphe III. décédé sans enfans en 1033.

FEMMES.	ENFANS.	1060. MORT.	PRINCES contemporains.
Mathilde, fille de Conrad, empereur, un des plus grands princes qui ayent gouverné l'empire depuis Charlemagne, fiancée à Henri I. qui ne l'épousa point. Anne, fille de Joradislas roi de Ruſſie, épouſa Henri, l'an 1044. Elle ſe remaria l'an 1062, après la mort du roi, à Raoul de Péronne, comte de Crépi & de Valois. Ces ſortes de mariages n'étoient point alors regardés comme des mésalliances: après la mort de ſon ſecond mari, elle alla mourir dans ſon pays.	PHILIPPE. Robert. 1060 Hugues, qui épouſa Adélaïde fille d'Herbert, & fut par ce mariage comte de Vermandois. 1102 *Cet Hugues fut grand-pere, ſelon quelques-uns, d'un prince nommé Hugues, mort en 1212. lequel s'étant aſſocié à Jean de Matha, fonda l'ordre des Mathurins: & par humilité changea ſon nom de Hugues en celui de Félix, & eſt invoqué ſous le nom de ſaint Félix de Valois; mais M. Baillet croit que ce ſaint Félix étoit un particulier né dans le Valois, d'où il prit ſon nom.*	HENRI I. *meurt ſur la fin de l'année* 1060. *à Vitri en Brie, âgé de cinquante-cinq ans. Il eſt enterré à S. Denis.*	*Papes.* Jean XX. 1033 Benoît IX. ordonné en 1033. quitte pour la troiſieme fois. 1048 Grégoire VI. quitte. 1046 Clément II. 1047 Damaſe II. 1048 S. Léon IX. il eſt le premier qui ait eu des armoiries. 1054 Victor II. 1057 Etienne X. 1058 Nicolas II. 1061 *Empereurs d'Orient.* Romain Argire. 1034 Michel IV. 1041 Michel Calaphates. 1042 Conſtantin XI. 1054 Zoé & Théodora. 1056 Michel VI. chaſſé. 1057 Iſaac Comnene. 1059 Conſtantin Ducas. 1067 *Empereurs d'Occident.* Conrad II. 1039 Henri III. dit le Noir. 1056 Henri IV. 1106 *Rois d'Eſpagne.* Vérémond III. 1037 Ferdinand le Grand. 1065 *Rois d'Angleterre.* Canut le Grand. 1036 Haralde. 1040 Harde Canut. 1042 Alfrede. 1043 Saint Edouard. 1066 *Rois d'Ecoſſe.* Macabet. 1047 Malcolme III. 1084 *Rois de Dannemarc.* Canut le Grand. 1036 Haralde ſon frere. 1040 Harde Canut. 1042 Magnus. 1048 Suénon. II. 1074 *Rois de Suéde.* Amund. 1035 Emundſemme. 1041 Haquin. 1059 Stiukill. 1061 *Rois de Pologne.* Miciſlas II. 1034 Caſimir. 1058 Boleſlas II. 1079

Il fit son héritier l'empereur Conrad II. dit *le Salique*. Conrad réunit à l'empire ce qu'il put de ce royaume, ce qui fait qu'encore aujourd'hui le bord du Rhône, du côté du Dauphiné & de la Provence, s'appelle terre de l'empire, le reste fut démembré ; & des débris de ce royaume se formerent les comtés de Provence, de Bourgogne, de Viennois & de Savoie.

1040. 41. &c.

Eudes, dernier fils de Robert, cabale contre Henri ; Etienne & Thibaud, fils du comte de Champagne, appuyent sa révolte : ils sont vaincus ; & Galeran, comte de Meulan, qui s'étoit joint à eux, y perd son comté de Meulan, que le roi confisqua à cause de sa félonie, & réunit à la couronne.

Tréve du seigneur, établie en 1041. C'étoit une loi qui défendoit les combats particuliers depuis le mercredi au soir jusqu'au lundi matin, pour le respect que l'on doit à ces jours que Jesus-Christ a consacrés par les derniers mysteres de sa vie. L'autorité royale & ecclésiastique n'en pouvoient pas faire davantage alors, pour empêcher les sujets de se détruire.

1047. 48. 49. 50. &c.

Guillaume le bâtard, fils de Robert le Diable, qui étoit mort dès l'an 1035. en revenant de la terre sainte, avoit succédé à son pere dans le duché de Normandie ; la possession lui en avoit été disputée par plusieurs seigneurs descendans des ducs de Normandie : Henri I. incertain du parti qu'il devoit prendre, & tenté de profiter de ces troubles, fut cependant arrêté par la considération des promesses qu'il avoit faites à Robert de protéger son fils, & finit par l'aider à gagner la bataille du Val-des-Dunes, où Henri courut risque de

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & Illuſtres.
Sénéchaux.	*Connétables.*	*Chancelier.*	Avicenne. 1036
Guillaume, vivant en 1060	Alberic, vivant en 1060	Baudouin. 1059	Etienne, roi de Hongrie. 1038
	L'Office de Connétable qui ſe bornoit avant lui au commandement de l'écurie, devint en ſa perſonne un office de la couronne, & parvint à être la premiere dignité de l'état dans la perſonne de Mathieu II. de Montmorenci.		Il compoſa deux livres, l'un de morale, l'autre de loix.
			Glabert Radulfe, vers 1045
			Gui d'Arezzo, vers 1050
			Helgaud, vers 1050
			Humbert, cardinal, vers 1063
			Jean, médecin du roi.
			S. Odilon. 1049
			C'eſt à lui que l'on doit l'inſtitution de la fête des morts que l'Egliſe a adoptée.
Geoffroi Martel, comte d'Anjou. 1061			
	Foulques Nerra, comte d'Anjou 1061		
	Hugues I. comte de Dammartin, vers 1081		

la vie. Un nouveau prétendant, nommé Guillaume d'Arques, fils de Richard II. duc de Normandie & cousin de Robert *le Diable*, se présenta à son tour, & fut secouru par Henri I. qui commençoit à être jaloux de la puissance de Guillaume le Bâtard, mais Guillaume triompha vers l'an 1047. de ce nouvel ennemi. Guillaume fut surnommé depuis *le Conquérant*, parce qu'il conquit l'Angleterre, où saint Edouard l'avoit appellé pour lui succéder.

Premiere hérésie sur la réalité dans le saint Sacrement, par Béranger, archidiacre d'Angers.

1056. 57. 58. 59. 60.

L'empereur Henri III. meurt, il avoit fait déclarer son fils Henri IV. âgé de trois ans, roi des Romains & son successeur à l'empire, par le consentement des seigneurs assemblés à Tribur en 1054. Si l'empire n'étoit pas héréditaire, comment auroit-on fait choix d'un enfant de trois ans ? mais s'il étoit héréditaire, il n'y auroit pas eu d'élection ; seroit-ce, qu'à la vérité, les seigneurs étoient en droit d'élire, mais que leur choix étoit fixé à la famille régnante ? seroit-ce enfin que l'empereur en ménageant la prétention des électeurs, se servoit de son pouvoir pour faire élire son héritier ?

Les empereurs commencent à être élus rois des Romains avant d'être élus empereurs. La cause de la distinction de ces deux titres, pouvoit être le désir qu'avoient les empereurs de perpétuer l'empire dans leur maison : & comme sous le bas empire les empereurs faisoient, dans cette vue, déclarer leur fils aîné *César*, de même les empereurs d'Occident, ne voulant point employer le mot de *César* qui étoit tombé dans l'oubli, se servirent de celui de *Rois des Romains*, imitant peut-être en cela ce qui étoit en effet arrivé à Charlemagne,

qui avoit été couronné roi d'Italie avant d'être nommé empereur. Ce qui eſt ſingulier, c'eſt qu'après que l'Italie leur eut échappé, ils conſerverent encore le nom de *Rois des Romains*, toujours dans le même eſprit de rendre l'Empire héréditaire, de déſigner par un titre, qu'ils ſavoient n'avoir plus rien de réel, leurs enfans pour remplir leur place, & de préparer ainſi les peuples à les y voir ſuccéder.

Henri fait ſacrer & couronner à Reims en 1059. ſon fils Philippe, âgé de ſept ans, & lui nomme pour tuteur Baudouin, comte de Flandres.

Sous ce regne commencent la Maiſon de Lorraine d'aujourd'hui dans la perſonne de Gerard d'Alſace, & la Maiſon de Savoie dans Humbert *aux blanches mains*, comte de Maurienne : Gérold, comte de Genêve, qui vivoit ſous le regne de Rodolphe III. roi d'Arles, eſt la tige de cette maiſon : c'eſt le fameux Bérold des Romanciers.

Les Romains éliſent des conſuls, ce qui donne une grande atteinte à l'autorité des papes.

Les villes d'Italie commencent à ſe rendre indépendantes de l'empereur ; elles ſe donnent auſſi des conſuls, qui ſont aujourd'hui repréſentés dans quelques-unes par des podeſtats.

Nicolas II. confirme, dans un concile tenu à Rome l'an 1059. le droit que les empereurs avoient d'élire les papes & d'inveſtir les évêques : l'empereur étoit alors mineur. Béranger comparut dans ce concile, où il brûla ſes écrits dans le feu qu'il alluma de ſes propres mains, & où il ſouſcrivit une profeſſion de foi contre laquelle il réclama dans la ſuite : on dit qu'il finit par faire pénitence de ſes erreurs. Le même pape inveſtit Robert Guiſcard, fils aîné de Tancrede, des terres qu'il avoit en Italie ; ce qui fonde le droit des papes ſur la mouvance des deux Siciles.

On voit par une lettre de ce pape au clergé de Siſtéron, qu'alors on ne donnoit encore le baptême, hors le cas de néceſſité, qu'aux veilles de Pâques & de Pentecôte.

1060. *Avénement à la couronne.*

PHILIPPE I *parvient à la couronne l'an* 1060, *âgé de huit ans. Il avoit été sacré à Reims du vivant de son pere. Ce regne a été le plus long de ceux qui avoient précédé, excepté celui de Clotaire, & de tous ceux qui l'ont suivi, excepté celui de Louis XIV. Ce même regne est célebre par plusieurs grands événemens, mais où Philippe I. ne prit point de part; & ce prince parut d'autant plus méprisable à ses sujets, que ce siecle étoit plus fécond en héros. Aussi l'autorité royale s'affoiblit-elle dans ses mains.*

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

1060. 61.

BAUDOUIN, comte de Flandres, beau-frere du feu roi, fut préféré par lui pour être tuteur de son fils, à Anne sa femme, parce qu'elle étoit étrangere & peu considérée, & au duc de Bourgogne, parce qu'il avoit trop de crédit en France, & qu'il avoit prétendu autrefois à la couronne.

1062. 63. 64. 65. 66.

Baudouin s'acquitta de son emploi de tuteur avec honneur; il défit les Gascons qui vouloient se soulever. Révolution en Angleterre (1066.) par la mort de saint Edouard, qui ne laissa point d'enfans, & qui nomma pour son successeur Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, en reconnoissance des services que lui avoit rendus le duc Robert son pere.

1067. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. &c.

Baudouin meurt, laissant le roi âgé de quinze ans. Ce prince fait la guerre en Flandres, où il est battu près de S. Omer par Robert, fils puîné de Baudouin, qui s'empara de la Flandres sur ses neveux, fils de son frere aîné, tué dans cette guerre.

Grégoire VII. dans le fameux *Dictatus* dont on le dit l'auteur établit que le pape a le droit de déposer l'empereur, & de délier ses sujets du serment de fidélité. (*Conciles du Pere Hardouin, l'an* 1075.) Quelques historiens ont prétendu que cet ouvrage

FEMMES.	ENFANS.	1108. MORT.	PRINCES contemporains.
Berthe, fille de Florent, comte de Hollande, que Philippe I. répudia. 1093	LOUIS VI. dit LE GROS.	PHILIPPE I meurt à Melun dans la cinquante-septieme année de son âge, le 29 juillet 1108. Son corps fut porté à l'abbaye de S. Benoît sur Loire, où il avoit choisi sa sépulture.	*Papes.* Nicolas II. 1061 Alexandre II. 1073 Grégoire VII. 1083 Victor III. 1087 Urbain II. 1099 Paſcal II. 1117
	Henri, mort jeune.		
	Charles.		
	Conſtance, mariée à Hugues, comte de Troyes, puis à Bohémond I. prince d'Antioche.		*Empereurs d'Orient.* Conſtantin Ducas. 1067 Romain Diogene. 1071 Michel VII. dépoſé. 1078 Nicéphore dépoſé. 1080 Alexis Comnene. 1118
	Enfans naturels.		*Empereurs d'Occident.* Henri IV. 1106 Henri V. 1125
	Philippe I. eut de *Bertrade de Montfort, femme du comte d'Anjou.*		*Rois d'Eſpagne.* Ferdinand le Grand. 1065 Sanche II. 1073 Alphonſe VI. 1109
	Philippe, comte de Mante, ſeigneur de Méhun.		*Rois d'Angleterre.* Saint-Edouard. 1066 Eralde. 1066 Guillaume I. 1087 Guillaume le Roux. 1100 Henri I. 1135
	Fleuri.		
	Cécile, mariée à Tancréde, neveu de Bohémond, puis à Pons de Toulouſe, comte de Tripoli.		*Rois d'Ecoſſe.* Malcome III. 1084 Dunkan II. 1084 Edgard. 1095 Alexandre. 1114
	Euſtache, femme de Jean, comte d'Eſtampes, *dont le pere Anſelme ne fait pas mention.*		*Rois de Dannemarc.* Suénon II. 1074 Hérold VII. 1085 S. Canut. 1086 Olaüs III. 1086 Eric II. 1102 Nicolas. 1135
			Rois de Suéde. Stinckill. 1061 Ingo III. 1064 Haldſtan. 1080 Philippe. 1110
			Rois de Pologne. Boleſlas II. 1079 Ladiſlas. 1102 Boleſlas III. 1139

lui avoit été fauſſement attribué ; mais, quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que les maximes de ce pape étoient les mêmes que celles du *Dictatus*, puiſqu'il en a avancé de ſemblables dans ſa lettre trente-cinquiéme à Roderic, évêque de Châlons, dans ſa lettre à Hériman, &c. Ce qui eſt ſingulier, c'eſt que ce même Grégoire avoit commencé par demander la confirmation de l'empereur lors de ſon exaltation au Pontificat. L'hiſtoire eſt bien partagée ſur ce pape, Grégoire XIII. l'a canoniſé.

Donation de Mathilde, Comteſſe de Toſcane (1077.) de tous ſes états au ſaint ſiége ; ce qui fut appellé le patrimoine de ſaint Pierre. On crut alors que c'étoit moins le ſaint ſiége que le pape Grégoire VII. qui en étoit l'objet, d'autant plus qu'elle avoit vécu aſſez mal avec ſon premier mari Godefroi le boſſu, duc de la baſſe Lorraine ; mais l'attachement qu'elle porta depuis à ſes ſucceſſeurs Victor III. & Urbain II. diſſipa de pareils ſoupçons. Elle ne traita pas mieux ſon ſecond mari Welf, fils du duc de Baviere, qui la répudia ſur le refus qu'elle fit d'habiter avec lui. On voit ſon mauſolée dans l'égliſe de ſaint Pierre de Rome.

Foulque, comte d'Anjou, fait donation (1079) au roi, du Gâtinois, qui fut réuni à la couronne. Commencement de l'ordre des Chartreux (1086.) établis d'abord à la grande Chartreuſe, qui eſt le chef d'ordre, enſuite à Gentilli, proche Paris, & puis transférés au château de Vauvert dans Paris : ils ont encore d'autres monaſteres dans le royaume.

Guillaume le Conquérant meurt à Rouen le 9 ſeptembre 1087. âgé de 61 ans, & eſt enterré à ſaint Etienne de Caen : c'étoit l'homme le plus fort de ſon tems. Ce prince étoit ſoigneux de pourvoir de bons paſteurs les égliſes de ſes états, & il protégeoit les lettres ; elles en avoient grand beſoin dans un tems où les livres étoient ſi rares, que Grécie, comteſſe d'Anjou, acheta un recueil d'homéliés deux cens brebis, un muid

MINISTRES

Sénéchaux.

Raoul, vivant en 1067

Frédéric, vivant en 1075

Robert, vivant en 1079

Gervais, vivant en 1086

Gui de Montlhéri, 1108

Hugues de Montlhéri, vivant en 1118

GUERRIERS.

Connétables.

Balderic, vivant en 1068

Gautier, vivant en 1069

Aleaume, vivant en 1074

Adam, vivant en 1079

Thibaud de Montmorenci, vivent en 1090

Walo. 1097

Matthieu, vivant en 1097

Gaston de Poissi, vivant en 1107

Hugues de Chaumont. 1138

Chefs de la premiere Croisade.

Hugues le Grand, comte de Vermandois.

Robert, duc de Normandie.

Robert, comte de Flandres.

Raimond, comte de Toulouse.

Bohémond.

Godefroi de Bouillon, & ses freres Baudouin & Eustache.

Etienne, comte de Chartres.

Hugues, comte de S. Pol.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Gervais. 1084

Il sacra le roi en qualité d'archevêque de Reims, & prétendit que la dignité de chancelier de France étoit annexée à celle d'archevêque de Reims; ce qu'il obtint, dit-on, pour lui & pour son église: en effet il étoit le troisieme archevêque depuis Hervée, qui avoit possédé la dignité de chancelier; mais depuis lui on ne voit point que cette dignité ait été attachée au siége de Reims.

Baudouin II. vivant en 1063

Pierre Loiseleves. 1082

Guillaume, vivant en 1074

Roger. 1095

Godefroi de Boulogne, vivant en 1092

Ursion, vivant en 1090

Hubert de Boulogne, vivant en 1092

Etienne de Senlis. 1140

SAVANS & Illustres.

Adam de Brême, vers 1075

Adelmanne. 1062

Béranger. 1088

Bertolde. 1100

S. Bruno. 1101

Drogon. 1998

Guitmond, vers 1080

Lambert, évêque d'Arras, vers 1077

Lanfranc. 1089

Gilbert Mamimot, évêque de Lizieux, premier médecin de Guillaume le Conquérant.

Marianus Scotus 1086

Odon, évêque de Cambrai, vivoit en 1090 Il étoit de la secte des *Réalistes*.

Pierre de Damian. 1072

Radulphe Ardent, vers 1100

Raimbert préfidoit aux écoles du chapitre de l'Isle, fondé en 1055. Il étoit de la secte des *Nominaux*. Il fallut un édit du roi Louis XI. pour mettre fin aux sectes ridicules des Nominaux & des Réalistes.

de froment, un autre de seigle, un troisieme de millet, & un certain nombre de peaux de martre. Les révoltes de ses sujets le rendirent cruel & avare. Ce même prince étoit grand justicier, *erat legum amator & emendator studiosissimus* (Ribold) : avant son regne, il n'étoit question en Angleterre ni de fiefs, ni d'hommages, simple ou lige, ni de vassal, ni de seigneur féodal ; mais depuis qu'il y eut établi les loix de Normandie, & qu'il eut fait faire le terrier général de l'Angleterre, ouvrage aussi exact qu'incroyable, les fiefs devinrent aussi communs en Angleterre, qu'ils l'étoient auparavant en France. (*Hist. littér. de la France.*) Il ordonna que les chartes & les loix d'Angleterre seroient écrites en françois ; c'étoit la langue que l'on parloit à sa cour, & celle dont il vouloit que les enfants se servissent dans les écoles ; Godefroi de Bouillon ordonna depuis la même chose en Palestine, quand il fut devenu roi, & nous avons en langue romance *les coutumes*, autrement dites *assises & bons usages du royaume de Jerusalem.*

Guillaume donna la Normandie à Robert son fils aîné, l'Angleterre à Guillaume son second fils, & à Henri son troisieme fils, cinq mille besans d'argent, & les biens de sa mere Mathilde. Par rapport à Mathilde, voici ce qu'en a dit Guillaume Malmesburi : *fœmina nostro tempore, prudentiæ speculum, pudoris culmen.* Elle broda en laine un monument que l'on voit dans l'église de Bayeux, de l'expédition de son mari en Angleterre ; la mort ne lui permit pas de l'achever.

1088. &c.

Commencement de la souveraineté de Portugal, dans la personne de Henri de Bourgogne, qu'Alphonse VI. roi de Castille fait comte de Portugal, en lui donnant une de ses filles en mariage.

1092. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99.

Philippe qui avoit répudié dès l'an 1091. sous prétexte de parenté, sa femme Berthe, dont il avoit eu plusieurs enfans, épouse Bertrade de Montfort, qu'il enleve à Foulques Rechin, comte d'Anjou, son mari, & est excommunié (1094.) par le pape Urbain II. Ce comte d'Anjou avoit répudié deux femmes successivement, lorsqu'il épousa Bertrade, & la seconde s'étoit même remariée. La mort de Berthe fait espérer au roi que le pape approuvera son mariage avec Bertrade; mais il est excommunié de nouveau (1095.) au concile de Clermont.

Cérémonie de la Rose d'or, on n'en trouve aucune mention avant l'an 1049. Cette cérémonie subsiste encore; le pape bénit le quatrieme dimanche de Carême appellé *Lætare*, une rose d'or pleine de musc & de baume, dont il gratifie quelque prince ou princesse; on ignore l'objet de cette pratique qui se trouve conservée dans les anciens rituels que le P. Mabillon nous a donnés dans son *Musæum Italicum*.

Premiere croisade résolue au même concile de Clermont, sous le pontificat d'Urbain II. (Les évêques précédoient encore alors les cardinaux.) Ce fut dans ce concile que pour la premiere fois le nom de pape fut donné au chef de l'Eglise, à l'exclusion des évêques qui le prenoient auparavant; & que Hugues, archevêque de Lyon, obtint du pape la confirmation du droit de primatie en faveur de son église sur celle de

Sens. Godefroi de Bouillon commande cette croiſade, il fut fait roi de Jeruſalem l'an 1099. que cette premiere croiſade finit, quoi qu'il n'eût voulu prendre que la ſimple qualité d'avoué ou de défenſeur du ſaint ſépulcre. Les héros de cette entrepriſe furent Hugues frere du roi, Robert duc de Normandie, Raimond comte de Toulouſe, Bohémond, Baudouin, Godefroi de Bouillon, Etienne comte de Boulogne, pere du roi d'Angleterre de ce nom, &c. Bohémond, fils de Robert Guiſcard, commençoit ſa fortune, & il y gagna la principauté d'Antioche, ainſi que l'honneur d'épouſer une fille de France. Hugues frere de Philippe I. devoit chercher à ſe ſignaler, & à s'éloigner d'un pays où il partageoit l'ignominie d'un roi, l'eſclave de toutes ſes paſſions, & moins avili encore aux yeux de ſon peuple par ſes vices que par ſa foibleſſe à s'en laiſſer punir. Mais pour Robert, duc de Normandie, chaſſé de l'Angleterre par ſon cadet Guillaume le Roux, avoit-il rien de plus preſſé que de faire tous ſes efforts pour ſe reſſaiſir d'un ſi bel héritage? Au lieu de cela il engagea encore à ce même Guillaume le duché de Normandie, qui lui reſtoit pour les frais de ſon pélerinage. Il fit bien une autre faute, s'il eſt vrai ce que l'on dit, qu'il refuſa la couronne de Jeruſalem. Qu'alloit chercher en Paleſtine, à la tête de cent mille hommes, le vieux Raimond, comte de Toulouſe, maître de preſque tout le Languedoc, & d'une partie de la Provence? Il ne prévoyoit pas ſans doute que l'exemple qu'il donnoit retourneroit contre lui-même, & que bientôt ſa propre maiſon alloit être la victime d'une ſemblable croiſade; mais à dire vrai, les uns & les autres ſuivoient l'impreſſion générale qui donnoit alors le mouvement à toute l'Europe. Cette croiſade fut l'ouvrage d'un pauvre hermite nommé Pierre, qui de retour de l'Aſie, & touché du malheur des chrétiens d'Orient, échauffa tous les eſprits & les porta à cette entrepriſe

incroyable : Pierre mourut en 1115. & fut enterré à l'abbaye de Neufmouſtier au pays de Liége. (*Gallia Chriſtiana.*)

La couronne de Jéruſalem paſſa dans la ſuite, faute de mâles deſcendans de Godefroi, dans la maiſon d'Anjou, & depuis à Gui de Luſignan, qui après la funeſte journée de Tibériade, ne put la défendre contre le comte de Montferrat ; Jean de Brienne y parvint à ſon tour : tout cela faiſoit des illuſtrations dans les maiſons, ſans grand profit. L'empereur Frédéric qui épouſa la fille de Jean de Brienne, en eut tous les droits qu'il dédaigna d'exercer ; & Jéruſalem, dont la conquête ne fit plus d'envie depuis les malheurs du plus ſaint de nos rois, redevint ce qu'elle avoit été avant Godefroi, l'objet d'un ſaint pélerinage. Ce fut à l'occaſion de ces guerres que prirent naiſſance les ordres des freres Hoſpitaliers, des Templiers & des Teutoniques ; les fondateurs de ces deux derniers ordres auroient eu peine dans la ſuite à reconnoître leurs ſucceſſeurs. Il n'y a eu que les Hoſpitaliers qui, conſervant l'eſprit de leur premiere inſtitution, ont toujours continué depuis à défendre la Religion contre les entrepriſes des Turcs.

Philippe (1096.) quitte Bertrade & eſt réconcilié à l'Egliſe ; il la reprend (1097.).

Commencement de l'ordre de Cîteaux, tiré de l'ordre de ſaint Benoît, par quelques Religieux de l'abbaye de Moleſme.

Ce fut vers ce regne que les familles commencerent à prendre des noms propres ; les ſeigneurs & la nobleſſe les prirent ordinairement de leurs terres, & les autres, de leurs fonctions, de leur caractere, ou de l'habitude de leur corps.

1100. I. 2.

Philippe est excommunié de nouveau au concile de Poitiers.

L'Angleterre & la Normandie sont réunies sous Henri I, après la mort de Guillaume le Roux son frere, âgé de 44. ans, qui s'étoit déjà emparé de la Normandie, quoiqu'il n'y eût d'autre droit que le simple engagement que lui en avoit fait son frere Robert, partant pour la croisade. Robert de retour recouvra la Normandie par un accommodement avec Henri; mais les deux freres s'étant brouillés, Robert fut défait par Henri l'an 1106. à la bataille de Tinchebrai, & mourut son prisonnier; la Normandie fut réunie à la couronne d'Angleterre. Arpin vend à Philippe sa vicomté de la ville de Bourges, avec tout ce qui y étoit attaché, & dont une portion relevoit du comte de Sancerre. Nos rois, suivant l'ancienne coutume de France, ne devant faire hommage à personne, le faisoient rendre par un de leurs officiers en leur lieu, ou donnoient aux seigneurs une récompense suffisante & raisonnable. Ordonnance de Philippe le Bel, 1302.

1103. 4. 5. &c.

Louis le Gros déjà associé à la royauté par son pere, réprime les séditions dans le royaume. Assemblée d'évêques convoquée à Baugenci par Richard, légat du saint siége; le roi s'y trouva avec Bertrade, & on ne put y convenir des conditions de l'absolution de ce prince. Le roi Philippe reçoit à Paris l'absolution de son excommunication, par Lambert, évêque d'Arras, député du pape, & promet en présence de plusieurs prélats, de ne plus voir Bertrade; promesse qu'il ne tint pas, car nous lisons dans un cartulaire de saint Nicolas d'Angers, qu'en 1106. le 6. des ides d'octobre, Ber-

trade fut à Angers avec Philippe, pour voir Rechin, ſon premier mari; que Rechin les reçut magnifiquement, & que Bertrade les ſervit tous deux à table; apparemment que le comte d'Anjou étoit d'accord de ce ſecond mariage, ou que peut-être le pape obligé de ſe refugier en France, accorda la diſpenſe; auſſi apprenons-nous de Suger, dans la vie de Louis le Gros, que Bertrade ſe flattoit de faire déclarer ſes deux fils capables de ſuccéder à la couronne au défaut d'héritiers légitimes, ce qui fait préſumer qu'à la fin le pape approuva leur mariage. Bertrade eut un douaire ſur les domaines de la couronne, & ce douaire fut la terre de Haute-Bruyere, dans le voiſinage de Montfort & dans le diocèſe de Chartres, où elle fonda un prieuré dans lequel elle mourut peu de temps après, s'étant faite Religieuſe de Fontevrault entre les mains de Robert d'Arbriſſel.

Vers ce tems les papes continuent de ſe ſouſtraire à la dépendance de l'empereur. Suite de la querelle des inveſtitures. Schiſme dans l'égliſe, dont l'empereur Henri IV. fut la victime; le pape le fut auſſi, car dans cette fameuſe diſpute où faute de s'entendre l'empereur & Grégoire VII. allerent chacun au-delà de leurs droits, le pape voulant entreprendre ſur le temporel, & l'empereur ſur le ſpirituel, il arriva que tour-à-tour l'empereur fut dépouillé de l'empire & Grégoire VII. du pontificat. On pourroit appliquer à ce ſujet le mot de l'hiſtoire grecque: Prenez garde, diſoit-on un jour aux Athéniens, que le ſoin du ciel ne vous faſſe perdre la terre, (c'eſt qu'ils ſe ruinoient à bâtir des temples.) On auroit dit alors aux papes: prenez garde que la paſſion d'acquérir la terre ne vous faſſe perdre le ciel; on vous diſputera la puiſſance ſpirituelle, ſi vous vous obſtinez à uſurper la temporelle. Les tems ont bien changé, les choſes ſont éclaircies, & chacun jouit en paix de ſes domaines & de ſes droits. Ce qui eſt encore

à observer, c'est que l'empereur qui agissoit contre le pape au-delà de son pouvoir, ignoroit lui-même ses véritables droits, ainsi qu'il paroît dans une lettre adressée à Grégoire par l'assemblée de Vormes, où il est dit » que, » suivant la tradition des Peres, un souverain n'a que » Dieu pour Juge, & ne peut être déposé pour aucun cri» me, si ce n'est *qu'il abandonne la foi.* « Comme si des sujets pouvoient être déliés du serment de fidélité, parce qu'un roi seroit ou deviendroit hérétique. Concile de Troyes (1107.) qui condamne le mariage des prêtres.

Philippe est le premier de nos rois qui, pour autoriser ses chartes & ses lettres, les ait fait souscrire par les grands officiers; les précepteurs des rois y signoient aussi. A la dédicace du prieuré de saint Martin des champs, après le roi, Hugues son frere, Baudouin comte de Flandres, régent du royaume, & Baudouin de Mons, son fils, on lit au mois de mai 1067 : *Ingelramus pedagogus regis*, & dans une charte donnée à Melun la même année, en faveur de l'abbaye de Fleuri, on voit encore Ingelram appellé *magister regis*, & Marcellin, maître de Hugues frere du roi : les confesseurs des rois obtinrent quelquefois le même honneur.

Commencement de l'ordre de Fontevrault, dont le chef est une femme.

Mort de l'empereur Henri IV. âgé de cinquante-cinq ans. Il est aussi difficile d'assigner ses vertus & les vices de ce prince, que ceux du pontife qui causa tous ses malheurs. Conrad, son fils aîné, se révolta contre lui, & se fit roi d'Italie, & son second fils l'empoisonna, & s'empara de l'empire sous le nom de Henri V.

1108. *Avénement à la couronne.*

LOUIS VI. *dit* LE GROS, *parvient à la couronne l'an* 1108, *âgé d'environ* 30 *ans. La cérémonie de son sacre fut faite de l'avis d'Yves de Chartres, à Orléans par l'Archevêque de Sens, parce qu'il y avoit alors un schisme dans l'église de Reims, au sujet des deux prétendans à cet archevêché.*

Il avoit été associé à la couronne en 1099. du vivant de son pere.

EVENEMENS REMARQUABLES.

1108. &c.

LE domaine qui appartenoit immédiatement au roi, se réduisoit alors au duché de France, qui comprenoit la ville de Paris, quelques autres villes, & environ une trentaine de seigneuries. Le reste étoit en propriété aux vassaux du Roi, qui, à la vérité, en faisoient hommage, mais qui, à cela près, se conduisoient presque en maîtres dans leurs seigneuries, & y exerçoient une espece de souveraineté.

Les plus séditieux d'entr'eux étoient les comtes de Corbeil & de Mante, le seigneur du Puiset en Beauce, ceux de Couci, de Montfort, de Montlhéri, de Rochefort, &c. dont les fiefs situés dans l'étendue du domaine royal, divisoient les forces du souverain, & se secouroient mutuellement. Le roi d'Angleterre, que la possession du duché de Normandie rendoit voisin du roi, ne manquoit pas d'appuyer les rebelles : de-là les petites guerres entre le roi & ses sujets, qui occuperent les dernieres années du regne de Philippe I. & les premieres du regne de Louis le Gros. Le seul château du Puiset coûta trois années de guerre à Louis le Gros.

Le malheur des tems peut justifier les croisades, dont les rois se servoient pour occuper au loin le courage de leurs vassaux.

1113. 14. 15.

Commencement des guerres entre la France

FEMMES.	ENFANS.	1137. MORT.	PRINCES contemporains.
Adelaïde, fille de Humbert, comte de Maurienne & de Savoie, que Louis épousa l'an 1115. Elle se remarie, après la mort de Louis, Matthieu de Montmorenci, connétable de France, & mourut l'an 1154. C'est elle qui a fondé l'abbaye de Montmartre *Louis le Gros avoit épousé en 1104. Luciane, fille de Gui le Rouge, comte de Rochefort. Ce mariage ne fut pas été consommé, fut déclaré nul au concile de Troyes en 1107. pour cause de parenté.*	Philippe, associé au royaume, & mort avant son pere, d'une chute de cheval. 1131 LOUIS LE JEUNE. Henri, chanoine de l'église de Notre-Dame de Paris, puis moine de Clairvaux, ensuite evêque de Beauvais, & enfin archevêque de Reims. 1175 Hugues, mort jeune. Robert, tige de la maison de Dreux, dont le petit-fils Pierre dit *Mauclerc*, fut comte de Bretagne, par Alix sa femme héritiere de ce comte, d'où est venue Anne de Bretagne. *Robert eut aussi une petite-fille nommée Alix, qui épousa Renaud III seigneur de Choiseul, tige de la maison de Choiseul.* 1188 Philippe, archidiacre de l'église de Paris, en ayant été élu evêque, céda cette dignité par modestie à Pierre Lombard, nommé *le Maître des Sentences.* Pierre, qui épousa Isabelle, fille & héritiere de Renaud, seigneur de Courtenai. 1183 Constance, mariée à Eustache de Blois, couronné roi d'Angleterre en 1152. du vivant du roi Etienne son pere, & dont elle n'eut point d'enfans, puis à Raimond VI. comte de Toulouse, vivante encore en 1179	LOUIS LE GROS *meurt à Paris le premier Août 1137. âgé d'environ soixante ans. Il est enterré à S. Denis.* Les dernieres paroles de Louis le Gros sont bien remarquables : *Souvenez-vous mon fils, & ayez toujours devant les yeux, que l'autorité royale n'est qu'une charge publique, dont vous rendrez un compte très-exact après votre mort.*	*Papes.* Pascal II. 1117 Gelase II. 1119 Calixte II. 1124 Honoré II. 1130 Innocent II. 1143 *Empereurs d'Orient.* Alexis Comnene. 1118 Jean Comnene. 1143 *Empereurs d'Occident.* Henri V. 1125 Lothaire II. 1138 *Rois d'Espagne.* Alphonse VI. 1109 Alphonse VII. 1137 Alphonse VIII. 1157 *Rois d'Angleterre.* Henri I. 1135 Etienne. 1154 *Rois d'Ecosse.* Alexandre I. dit le Fort. 1124 David I. 1143 *Rois de Dannemare.* Nicolas. 1135 Eric III. 1138 *Rois de Suéde.* Philippe. 1110 Ingo IV. 1129 Ragvald. 1140 *Roi de Pologne.* Boleslas III. 1138

& l'Angleterre, qui n'ont fini que sous le regne de Charles VII.

Louis le Gros s'apperçut trop tard de la faute qu'on avoit faite de laisser prendre un pied en France aux Anglois, en ne s'opposant point à Henri, déjà roi d'Angleterre, dans la conquête qu'il fit de la Normandie sur Robert son frere aîné, à qui cette province devoit appartenir, conformément au testament de leur pere.

Henri refuse de remettre la forteresse de Gisors en sequestre, ou de la raser, comme on en étoit convenu, parce que cette place étoit sur la frontiere de France & de Normandie. Louis déclare la guerre à Henri, & cette guerre est remplie de combats continuels, dans lesquels les vassaux prenoient parti pour ou contre, suivant leurs intérêts; elle fut terminée en 1114. par un traité qui laissoit Gisors à l'Angleterre, sous la condition de l'hommage.

Saint Bernard fonde le Monastere de Clairvaux.

1116. 17. &c.

Louis le Gros voulant réparer enfin le tort que le défaut de politique de son pere avoit causé à la France, & lui devoit causer à l'avenir, prit sous sa protection Guillaume Cliton, dit *Courtecuisse*, fils de Robert, que Henri retenoit prisonnier depuis la bataille de Tinchebrai, & entreprit de le rétablir dans le duché de Normandie qui avoit appartenu à son pere; mais il n'étoit plus tems, Henri étoit devenu trop puissant, & Louis le Gros fut battu au combat de Brenneville qui se donna en 1119.

Henri augmente sa puissance, en mariant deux de ses filles, l'une appellée Mathilde, à Henri V. empereur, & l'autre Mahaud, sa fille naturelle, à Conan, fils du comte de Bretagne, & se fait rendre hommage

MINISTRES	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illuſtres.*
Sénéchaux.	Hugues de Chaumont. 1138	*Chanceliers.*	Anſelme de Cantorberi. 1109
Anſeau de Garlande. 1118	Thibaud, comte de Chartres. 1152	Etienne de Senlis 1140	Etienne d'Autun. 1138
Guillaume de Garlande, qui rendit hommage de cette charge à Foulques, comte d'Anjou, depuis roi de Jéruſalem. 1120	Thomas de Marle, ſeigneur de Couci.	Etienne de Garlande. 1150	Eudes de Cambrai. 1113
Etienne de Garlande. 1150	Hugues de Créci. 1112	Simon, vivant en 1130	Guibert, abbé de Nogent. 1124
Raoul de Péronne, comte de Vermandois. 1152	Amaulri de Montfort.	Algrin, vivant en 1137	Guillaume de Champeaux. 1121
Suger. 1152	Hugues, ſeigneur du Puiſet.		Hildebert, évêque du Mans. 1132
Etienne de Senlis, évêque de Paris. 1140	Gui de Rochefort. 1112		Léon d'Oſtie, vers 1112
Algrin, qui eſt qualifié *Secrétaire du Roi.*	Milon, vicomte de Troyes.		Marbode. 1123
			S. Norbert. 1134
			Robert d'Arbriſſel. 1117
			Roſcelin. 1110
			Rupert. 1135
			Sigebert. 1113
			Yves de Chartres. 1115

de ce comté ; il fondoit son droit sur ce que, du moment que la Normandie fut cédée aux Normands, la Bretagne qui, selon lui, en relevoit, devint feudataire des nouveaux ducs de Normandie. Leur petit-fils fut Conan IV. pere de Constance, qui étant veuve de Geoffroi d'Angleterre, comte d'Anjou, dont elle n'eut point d'enfans, eut de Gui, comte de Thouars, Alix femme de Pierre de Dreux, arriere petit-fils de Louis le Gros, par qui la Bretagne entra dans la maison de France pour n'en plus sortir.

Le besoin qu'a le roi de se concilier ses principaux vassaux, l'engage à rétablir le comte d'Anjou dans la charge de sénéchal. Cette charge étoit héréditaire dans la maison d'Anjou depuis le regne de Lothaire, mais l'affoiblissement de l'autorité royale faisoit que ces seigneurs dédaignoient de s'acquitter des fonctions de leur emploi, ou que la guerre qu'ils faisoient au roi les empêchoit. Les Garlandes, ministres & favoris de Louis le Gros, exerçoient en la place du comte d'Anjou. Ce comte craignit de laisser enfin éteindre son droit, il reprit ses fonctions, & consentit ensuite que Guillaume de Garlande demeurât dans l'exercice de cette charge en son absence, à condition qu'il la tiendroit en fief de lui, & qu'il lui en feroit l'hommage. Ce n'est pas la seule grande charge que les seigneurs, qui en étoient propriétaires, fiefferent à d'autres seigneurs de moindre rang qu'eux.

Lettre de Louis le Gros, qui accorde aux religieux de S. Maur des Fossés le droit d'ordonner le duel entre leurs serfs & des personnes franches.

1120. &c.

Saint Norbert fonde l'ordre des Prémontrés.

Paix entre Louis & Henri, qui renouvelle son hommage pour la Normandie.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS LE GROS.

Etrange malheur arrivé au roi d'Angleterre, par le naufrage de toute sa famille & de toute la fleur de la noblesse, qui périt à la vue du port de Barfleur, où elle venoit de s'embarquer pour retourner en Angleterre.

Cet événement réveille les intérêts de Guillaume Clito, qui est soutenu par plusieurs seigneurs, tant Normands que François, que Louis le Gros appuyoit secrettement. Henri a tout l'avantage de cette guerre, & souleve l'empereur contre le roi.

L'empereur Henri V. se prépare à entrer en Champagne, pour se venger d'un affront qu'il prétendoit y avoir reçu dans un concile tenu à Reims où il avoit été excommunié à l'occasion des investitures. Le roi rassemble tous ses vassaux; tout marcha, jusqu'aux ecclésiastiques, & Suger, abbé de saint Denis, s'y trouva avec les *sujets* de cette abbaye; l'armée étoit de plus de deux cens mille hommes: l'empereur n'osa pas se commettre contre de si grandes forces. Le roi auroit pu aisément marcher tout de suite contre le roi d'Angleterre, & reprendre la Normandie; mais les vassaux qui l'avoient suivi contre un prince étranger, l'auroient abandonné s'il eût fallu combattre le duc de Normandie, par l'intérêt qu'ils avoient de balancer ces deux puissances l'une par l'autre.

La querelle des investitures avoit fini en 1122. par l'accommodement fait entre Calixte II. & Henri V. où ce prince avoit perdu beaucoup de ses droits. Cet accommodement consistoit en ce que l'empereur consentît à ne plus donner l'investiture que *par le sceptre*, c'est-à-dire, que par la puissance royale, au lieu qu'auparavant il la donnoit par la crosse & par l'anneau.

Prétentions de l'archevêque de Vienne pour la primatie, fondées sur une bulle de Calixte II. de l'an 1120.

Le clergé de Rome eſt déclaré avoir ſeul le droit d'élire les papes, ſans le conſentement ni la confirmation de l'empereur.

1127. 28, 29.

Louis venge le parricide commis dans la perſonne de Charles le Bon, comte de Flandre, qui fut aſſaſſiné à Bruges dans l'égliſe de ſaint Donatien où il entendoit la meſſe, & adjuge ce comté, vacant par le défaut d'enfans, à Guillaume Cliton, neveu de Henri I. qui prenoit toujours la qualité de duc de Normandie. Charles le Bon étoit de la maiſon de Danemarc, fils de ſaint Canut, & comte de Flandre par Adele ſa mere, héritiere de Robert le Friſon. Louis aſſocie Philippe ſon fils aîné, & le fait couronner.

Thieri d'Alſace ſoutenu par Henri I. attaque Guillaume Cliton, & eſt battu; mais Guillaume ayant été bleſſé, & étant mort de ſes bleſſures, la Flandre reſta à Thieri, & Henri n'eut plus de concurrent pour la Normandie.

1130. 31. 32. 33. 34.

Nouveau ſchiſme entre Innocent II. & Anaclet. Innocent II. eſt reconnu pour le pape légitime dans le concile d'Etampes, où l'on s'en rapporte à ſaint Bernard. Pendant ce ſchiſme, Roger, prince Normand, fonda le royaume des deux Siciles; l'inveſtiture lui en avoit été accordée par l'antipape Anaclet II. qu'il avoit reconnu, & elle lui fut donnée de nouveau par Innocent II. en 1139. Le jeune roi Philippe s'étant tué en tombant de cheval, Louis le Gros fit ſacrer & couronner à Reims par le pape Innocent II. Louis le jeune ſon ſecond fils (1131.) âgé d'environ dix ans.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS LE GROS.

1135. 36. 37.

Henri I. roi d'Angleterre, meurt âgé de 68. ans sans laisser d'enfans que Mathilde, veuve de Henri V. empereur, à qui il fit épouser Geoffroi Plantagenete, fils du comte d'Anjou, & qu'il déclara son héritiere. Les Anglois préférerent à Geoffroi, Etienne comte de Boulogne, neveu d'Henri I. fils d'Adele sa sœur, ce qui causa de grands troubles en Angleterre; cependant après la mort d'Etienne, Henri II. fils aîné du comte d'Anjou, fut roi d'Angleterre.

L'hommage lige commence à être connu dans la charte d'investiture que Louis le Gros donna à Foulques comte d'Anjou.

Louis le Gros meurt. Il est le premier de nos rois qui ait été prendre l'oriflamme à S. Denis: c'étoit la banniere de l'abbaye que les comtes du Vexin qui en étoient les avoués, portoient à la guerre, & que Louis le Gros porta en cette qualité, lorsqu'il eut réuni le Vexin à la couronne: il a fondé l'abbaye de saint Victor. C'étoit un prince recommandable par son courage, par la douceur de ses mœurs, & par toutes les vertus qui font un bon roi, mais mauvais politique, & toujours trompé par Henri I. roi d'Angleterre.

Cependant ce fut ce prince qui commença à reprendre l'autorité dont les vassaux s'étoient emparés; il en vint à bout, soit par l'établissement des communes, soit par l'affranchissement des serfs, soit en diminuant la trop grande autorité des justices seigneuriales: à la vérité ce fut moins l'ouvrage du roi que celui des quatre freres Garlande & de l'abbé Suger, ses principaux ministres. Par rapport à l'article de la justice, voici comme on parvint à s'en ressaisir, tant sous ce regne que sous les suivans.

On envoya d'abord dans les provinces, des commissaires, appellés autrefois *Missi Dominici*, & depuis *Juges des Exempts*; ils éclairoient de près la conduite des ducs & des comtes; ils recevoient les plaintes de ceux qui en avoient été maltraités, & dans le cas où ils ne jugeoient pas eux-mêmes, ils les renvoyoient aux grandes assises du roi, qui étoit le parlement, appellé dans les capitulaires de Charlemagne *Mallum Imperatoris*.

Ensuite nos rois créerent successivement quatre grands baillifs dans l'étendue de leurs domaines, lesquels, par l'attribution des *Cas royaux*, devinrent seuls juges d'un grand nombre d'affaires, à l'exclusion des seigneurs particuliers: ces mêmes baillifs étant devenus trop puissans, on donna à leurs lieutenans le droit de juger en leur place. A cet exemple, le roi obligea les seigneurs de céder aussi l'exercice de leurs justices à leurs officiers. Enfin les appels de ces juges de seigneurs devant les juges royaux acheverent de détruire le trop grand pouvoir des justices particulieres: *aussi*, dit Loiseau, *ce droit de ressort de justice est-il le plus fort lien qui soit pour maintenir la souveraineté.*

1137. *Avénement à la couronne.*

LOUIS VII. *dit* LE JEUNE, *parvient à la couronne le premier août* 1137, *âgé de dix-huit ans. On le surnomma le Jeune, pour le distinguer de son pere, avec lequel il régna quelques années, & qui fut surnommé le vieux depuis le couronnement de son fils.*

La Roche-Flavin donne une autre cause au surnom de JEUNE, & dit qu'il lui fut donné pour avoir rendu la Guienne à Eléonore.

EVENEMENS REMARQUABLES.

1137. 38. 39.

A Mesure que l'autorité des rois de la troisieme race s'affermissoit, ils crurent devoir prendre moins de précautions : ainsi Louis le Jeune ne se fit pas sacrer de nouveau comme avoit fait son pere ; & après lui, Philippe Auguste ne crut pas même devoir faire couronner son fils de son vivant.

Louis le jeune, prince courageux, mais peut-être indiscret dans sa dévotion, pensa perdre son état ; son mariage avec Eléonore, fille & héritiere de Guillaume duc d'Aquitaine, l'avoit rendu très-puissant : cependant tous les seigneurs particuliers dont Louis le Gros avoit réprimé l'orgueil, commencerent à remuer, y étant excités par Thibaud comte de Champagne. Le roi se donne de nouveaux embarras, en voulant s'emparer injustement, aux droits d'Eléonore, du comté de Toulouse, dont le comte avoit acquis la propriété : cette guerre fut sans succès.

Le code Théodosien fait par l'ordre de Théodose le Jeune, publié vers l'an 435. & que les Romains avoient établi en France, s'y perdit sur la fin de la seconde race. Le code que Justinien avoit publié en 529. & que nous n'avions jamais connu, fut retrouvé dans la Pouille vers l'an 1137. & apporté en France, où il est devenu notre droit écrit. (Les PP. Bénédictins, dans leur *histoire littéraire de la France*, prétendent qu'il faut avancer cette époque au moins d'un

FEMMES.	ENFANS.	1180. MORT.	PRINCES contemporains.
Eléonore, que Louis répudia. Elle épousa ensuite Henri comte d'Anjou, devenu depuis roi d'Angleterre. 1160	Marie épousa Henri I. comte de Champagne. 1198 Alix, mariée à Thibaud, comte de Blois, vivante en 1183	LOUIS LE JEUNE *meurt à Paris le 18 septembre 1180. âgé d'environ soixante ans, d'une paralysie qu'il gagna à un pélerinage qu'il fit au tombeau de S. Thomas de Cantorbéri, pour obtenir la guérison de son fils Philippe. Il trouva son fils guéri à son retour, & tomba malade de la maladie dont il mourut. Il fut enterré dans l'abbaye de Barbeaux, près Melun.*	*Papes.* Innocent II. 1143 Célestin II. 1144 Luce II. 1145 Eugène III. 1153 Anastase IV. 1155 Adrien IV. 1159 Alexandre III. 1181
Constance, fille d'Alphonse VIII. roi de Castille. 1160	Marguerite, mariée en premières noces à Henri le Jeune, au *Court-manteau*, fils de Henri II, roi d'Angleterre, & en secondes noces à Bela III. roi de Hongrie. 1197 Alix, morte jeune.		*Empereurs d'Orient.* Jean Comnene. 1143 Emanuel Comnene. 1180
Alix, fille de Thibaud, comte de Champagne 1206	PHILIPPE-AUGUSTE. Alix, accordée à Richard roi d'Angleterre, puis mariée à Guillaume, comte de Ponthieu. 1195 Agnès, femme du jeune Alexis Comnene, fils d'Emanuel, empereur de Constantinople. Elle épousa en secondes noces Andronic, meurtrier de son mari qu'il détrôna; & en troisiemes noces un seigneur d'Andrinople.		*Empereurs d'Occident.* Lothaire II. 1138 Conrad III. chef de la maison impériale de Suabe. 1152 Frédéric I. dit *Barberousse.* 1190
			Rois d'Espagne. Sanche III. 1158 Ferdinand II. 1178 Alphonse IX. 1214
			Roi de Portugal. Alphonse I. proclamé roi de Portugal en 1139, mort en 1185. Il étoit fils de Henri de Bourgogne, petit-fils de Robert de France, qu'Alphonse VI. fit comte de Portugal.
			Rois d'Angleterre. Etienne. 1154 Henri II. 1189
			Rois d'Ecosse. David I. 1143 Malcolme IV. 1154 Guillaume. 1214
			Rois de Dannemarc. Eric III. 1138 Eric IV. 1147 Suénon & Canut. 1154 Valdemar I. 1182

ſiecle.) Cujas a reſtitué depuis le code Théodoſien, mais on ne s'en ſert aujourd'hui que pour le conſulter.

1140. 41.

La doctrine d'Abélard eſt condamnée au concile de Sens. Abélard l'avoit déjà été lui-même au concile de Soiſſons tenu en 1121. Il en appella au pape qui le condamna pareillement ; & comme il alloit à Rome pour y pourſuivre ſon appel, Pierre le Vénérable le retint à Cluni ; il mourut deux ans après en 1142. après avoir édifié ce monaſtere par ſon humilité & par ſa rétractation. Eloïſe, dont on connoît les malheurs, lui ſurvécut vingt-deux ans, & ne mourut qu'en 1163. Le corps d'Abélard fut porté au Paraclet, dont Eloïſe étoit abbeſſe.

Commencement des Guelfes & des Gibelins, deux factions qui ont long-tems partagé l'Italie. La premiere étoit attachée au parti des papes, la ſeconde à celui des empereurs.

1142. 43. 44.

Différens du roi avec la cour de Rome, excités par Thibaud comte de Champagne. Innocent II. avoit obligation au roi, puiſque ce fut dans le concile tenu à Etampes, que ce pontife fut préféré à ſon concurrent Anaclet II. Cela ne l'empêcha pas de mettre le domaine du roi en interdit, à l'occaſion de l'archevêché de Bourges, où Innocent II. vouloit ſoutenir celui qu'il avoit fait élire par le chapitre, quoique le roi, ſuivant le droit qu'il en avoit, ſe fût oppoſé à cette élection. Le comte de Champagne, toujours prêt à remuer, ſe joignit au pape ; le roi en reçut une nouvelle offenſe dans la perſonne du comte de Vermandois, ſon parent, que Thibaud avoit fait excommunier ſous le pré-

PRINCES contemporains

Rois de Suéde.

Ragwald.	1140
Suercher.	1160
Eric IX.	1162
Charles VII.	1168
Canut.	1192

Rois de Pologne.

Boleſlas III.	1139
Ladiſlas II.	1146
Boleſlas IV.	1174
Miciſlas, dépoſé & rétabli.	1202
Caſimir II.	1194

texte que le comte de Vermandois avoit fait divorce avec ſa femme, ſœur ou fille de Thibaud.

Louis le jeune, pour ſe venger de Thibaud, met la ville de Vitri en Pertois à feu & à ſang. (1143.)

1145. 46. 47.

Saint Bernard lui conſeille, pour expier ce crime, de faire une croiſade en perſonne : l'abbé Suger s'y oppoſe fortement, & tâche de perſuader au roi d'y envoyer ſeulement des troupes, mais les conſeils de ſaint Bernard étoient reçus comme des ordres du Ciel ; il avoit été donné à cet homme extraordinaire de dominer les eſprits : on le voyoit d'un moment à l'autre paſſer du fond de ſon déſert au milieu des cours, jamais déplacé, ſans titre, ſans caractere, jouiſſant de cette conſidération perſonnelle qui eſt au deſſus de l'autorité ; ſimple moine de Clairvaux, plus puiſſant que l'abbé Suger premier miniſtre de France, & conſervant ſous le pape Eugêne III. qui avoit été ſon diſciple, un aſcendant qui les honoroit également l'un & l'autre : cependant ſaint Bernard n'étoit pas un auſſi grand politique qu'il étoit un ſaint homme & un bel eſprit. Ses ſermons ſont des chefs-d'œuvres de ſentiment & de force ; feu M. Henri de Valois, cet homme illuſtre du ſiecle paſſé, les préféroit à tous ceux des anciens, tant Grecs que Latins ; auſſi a-t-on dit de lui, que c'avoit été le dernier pere de l'Egliſe : on trouve dans la préface d'une édition de ſes œuvres, une diſſertation aſſez curieuſe ſur la queſtion de ſavoir ſi ſes ſermons ont été prononcés en François ou en Latin : ce qui prouveroit qu'il les prononçoit en François, c'eſt que des religieux ſans lettres aſſiſtoient à ſes conférences, & que le Latin n'étoit plus alors entendu du vulgaire, & puis ſes ſermons ſe trouvent en vieux françois dans la bibliotheque des PP. Feuillans de la rue S. Honoré à

MINISTRES	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & Illuſtres.
Sénéchaux.	*Connétables.*	*Chanceliers.*	
Etienne de Garlande. 1150	Hugues de Chaumont. 1138	Noël, vivant en 1140	Abélard. 1142
Raoul, comte de Vermandois, ſeigneur de Péronne. 1152	Mathieu de Montmorenci. 1160	Cadurc. 1198	S. Bernard. 1153
Thibaud I. comte de Blois. 1191	Simon de Néaufle, vivant en 1150	Barthelemi, vivant en 1147	Arnaud de Breſſe. 1155
L'Abbé Suger. 1152	Raoul, comte de Clermont. 1191	Simon, vivant en 1152	Eloïſe. 1163
		Alderic.	Gilbert de la Porée. 1154
		Hugues de Champfleuri. 1175	Goſcelin. 1152
		Hugues de Puiſeaux. 1185	Gratien. 1151
			Hugues de S. Victor. 1140
			Othon de Freiſingen, frere utérin de Conrad III. 1158
			Pierre Notaire, *vacante cancellaria*, vivant en 1177
			Pierre Lombard. 1164
			Pierre le Vénérable, abbé de Cluni. 1157
			Richard de S. Victor. 1173

Paris, dans un manuscrit qui approche bien du tems de S. Bernard. Il mourut dans sa soixante-troisieme année.

L'occasion de cette seconde croisade étoit la prise d'Edesse par Noradin, qui menaçoit de reprendre toutes les conquêtes faites par les Chrétiens. Le roi part (1147.) avec Eléonore sa femme, & y mene quatre-vingt mille hommes. Conrad, duc de Suabe, qui avoit été élu empereur, y mene aussi une nombreuse armée. L'abbé Suger est fait régent du royaume de France, avec Raoul comte de Vermandois, beau-frere du roi, parce qu'il avoit épousé la sœur d'Eléonore.

Le peuple de rome prétend que le pouvoir des papes ne s'étend pas au-delà des choses spirituelles, & fait revivre la dignité de sénateur; ce qui affoiblit pour un tems l'autorité des papes.

1148.

L'empereur avoit été défait l'année précédente par la trahison des Grecs. Le roi est aussi défait par les Sarazins. On assiége Damas, & on est obligé de lever le siége par la trahison des chrétiens de Syrie. C'est ainsi du moins qu'en ont parlé la plupart des historiens; mais à juger de cette seconde croisade par la premiere, & à s'en rapporter à la princesse Anne Comnene, fille de l'empereur de Constantinople, qui a écrit l'histoire de ces tems malheureux, son pere Alexis ne fit que ce que tout prince sage auroit fait à sa place: son pays étoit inondé par plus de sept cens mille Latins, qui exigeoient des vivres comme on exige des contributions, & qui, au défaut du possible, dévastoient son pays: sa capitale même tentoit l'avarice des chefs des Croisés, qui trouvoient plus d'utilité & moins de peine à cette invasion, qu'à la conquête d'une province pauvre & éloignée, dont la religion étoit l'unique objet, &

qui devenoit pour eux un motif moins intéreſſant à meſure qu'ils s'en approchoient. Alexis conjura ces orages à force de patience & de ſageſſe, & trouva le moyen de congédier enfin des hôtes ſi dangereux. Le ſoldat tranſplanté ſous un nouveau ciel, & ne refuſant rien à ſon intempérance, périt de maladie, & delà l'imputation que l'on fit à l'empereur Alexis & aux Grecs, d'avoir empoiſonné les puits & les fontaines. Nous avons encore une lettre d'Etienne comte de Boulogne à la comteſſe ſon épouſe, où ce prince ſe loue de la bonne réception d'Alexis, dont il a reçu, dit-il, des préſens beaucoup plus magnifiques que ceux que lui fit Guillaume le Conquérant lorſqu'il épouſa ſa fille. Ne ſe pourroit-il pas faire que le même eſprit de prévention eût fait ſoupçonner ſes ſucceſſeurs de s'être entendus avec les Sarazins pour faire périr les troupes conduites par l'empereur Conrad & par Louis le Jeune?

Concile de Reims tenu par Eugêne III. en l'abſence du roi. Si le grand concours des prélats rendoit un concile œcuménique, celui-là l'auroit été, car on y en comptoit onze cens, parmi leſquels étoient les primats d'Eſpagne & d'Angleterre, ayant le pape à leur tête : mais Eugêne III. lui-même, dans ſa lettre à l'évêque de Ravennes, ne le qualifie que d'aſſemblée de toutes les Gaules Ciſalpines, ce qui prouve qu'il y avoit peu de prélats Italiens, & ce qui fut apparemment une des raiſons qui empêcherent que le concile ne fût œcuménique. Ce fut dans ce concile qu'un certain fou nommé Eon, abuſé lui-même par ces mots ; *per eum qui venturus eſt*, fut condamné à être enfermé. On ne croiroit pas qu'une telle extravagance eût trouvé des ſectateurs : ce concile contient dix-ſept canons, appellés communément les canons d'Eugêne III. & dont la plupart ſont inſérés dans le Droit. On peut remarquer entr'autres canons le ſixieme, qui défend aux avoués des égliſes, de rien prendre ſur elles ni par eux,

ni par leurs inférieurs, au-delà de leurs anciens droits, sous peine d'être privés, après leur mort, de la sépulture ecclésiastique : le septieme défend aux évêques, diacres, sous-diacres, moines & religieuses de se marier ; le douzieme défend les joûtes, tournois, &c. (qui étoient nés en France, & qui avoient été imités dans toute l'Europe) sous peine, pour ceux qui y perdront la vie, d'être privés de la sépulture ecclésiastique, &c. Ce fut aussi dans ce concile que fut jugée l'affaire de Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers, sur certaine question métaphysique au sujet de la Trinité. Ce qui est principalement à remarquer, c'est que ce concile étant séparé, le pape forma une congrégation sur cette affaire, dans laquelle les cardinaux prétendirent que les évêques de France n'étoient pas en droit de juger des dogmes, & que ce droit étoit réservé au pape seul, assisté des cardinaux. En effet, la profession de foi des évêques de France ne fut pas insérée dans les actes du concile qui se conservent dans la bibliotheque du Vatican, mais les évêques de France ne manquerent pas de l'insérer dans les copies qu'ils tirerent pour eux de ce même concile. Saint Bernard y joue un grand rôle. (*Pontificat d'Eugéne III. par Dom Delannes, page* 161.)

1149.

Robert, comte de Dreux, étant revenu de Jérusalem avant le roi son frere, cherche à exciter des troubles, en rejettant les mauvais succès de la croisade sur la malhabileté de Louis VII. dans la vue d'insinuer l'incapacité de ce prince pour les affaires, de s'emparer du gouvernement, & peut-être de la couronne. Suger assemble les Etats Généraux ; Eugéne III. de retour à Rome, servit bien le roi par ses lettres aux ecclésiastiques de son royaume, & tout fut tranquille.

Le roi en revenant en France, eſt pris ſur mer par des Grecs, & délivré par Grégoire, le général de Roger roi de Sicile. Il eſt étonnant que ce prince ne fût pas encore dégoûté des croiſades; cependant il en méditoit une nouvelle, mais lorſqu'il en fit l'ouverture au parlement de Noël, il trouva les eſprits ſi refroidis & ſi rebutés qu'il y renonça.

Il y a apparence que l'uſage des armoiries, qui ne devroient appartenir qu'à la nobleſſe, a commencé pendant les croiſades, pour diſtinguer les perſonnes qui, étant toutes couvertes de fer, n'étoient gueres reconnoiſſables ſans une marque extérieure: c'étoit par les cottes d'armes que les chevaliers ſe diſtinguoient, & les différentes fourures de ces cottes d'armes que nos François mettoient ſur leurs cuiraſſes, formerent les différentes couleurs, qui delà paſſerent dans leurs armes, & qu'il eſt aiſé d'y reconnoître, telles que l'hermine, le vair, le ſable, le ſinople, &c. A ces couleurs on ajouta quelques ornemens pris encore de l'habillement, comme la *face* de la jarretiere, la *pale* de l'épieu, le *fautoir* de l'étrier, la *macle* des mailles qui formoient le haubert, &c. (*Du Cange.*)

L'Eſpagne avoit eu ſa croiſade ainſi que l'Aſie, & l'on vit à peu près dans le même tems une flotte nombreuſe montée par des Allemans, des Anglois & des Flamans, entrer dans la riviere de Liſbonne, pour aider au nouveau roi de Portugal à s'emparer de cette ville, qui étoit occupée par des Sarazins, & dont enſuite il fit ſa capitale, au lieu de Conimbre qui l'avoit été juſqu'alors.

1150. 51. 52. &c.

Louis le Jeune répudie Eléonore, à cauſe du commerce qu'il la ſoupçonnoit d'avoir eu en Syrie avec le prince d'Antioche, ſon oncle paternel, & encore avec un jeune Turc, nommé Saladin; il ſe ſert du prétexte de parenté pour faire rompre ſon mariage, & lui rend la Guyenne & le Poitou. L'abbé Suger s'étoit oppoſé encore à une action ſi préjudiciable à l'état, & elle ne fut conſommée qu'après ſa mort, arrivée en 1152.

Cet homme étoit bien différent de ſaint Bernard; ſi l'Egliſe ne l'a point écrit dans ſon martyrologe, l'hiſtoire l'a conſacré dans ſes faſtes; Suger, de ſimple moine de ſaint Denis, en étoit devenu abbé par ſes grands talens. Saint Bernard lui avoit reproché la vie toute ſéculiere qu'il avoit menée, ſes habits ſomptueux & ſa nombreuſe ſuite, qui en effet ne convenoit guere à ſon état: Suger s'étant converti, réforma auſſi ſon monaſtere. Cette maiſon, dit ſaint Bernard, ſervoit aux affaires de la cour & aux armées des rois: le cloître étoit ſouvent environné de gens de guerre, & retentiſſoit de plaidoieries & de querelles; les femmes y avoient quelquefois entrée; mais on n'en doit pas être ſurpris: les moines, comme plus inſtruits, avoient alors grande part aux affaires; leurs maiſons étoient autant l'école de la jeuneſſe que l'habitation des moines, & Louis le Gros avoit été élevé à ſaint Denis: ce fut là que Suger en fut connu, & ce qui donna occaſion à ce prince, devenu roi, de l'employer dans la ſuite aux plus grandes affaires; il mourut dans ſa ſoixante-dixieme année: c'étoit un homme d'une médiocre figure & d'une baſſe naiſſance: on pourroit lui appliquer ce mot de Tibere ſur Curtius Rufus, il eſt beau d'être né de ſoi-même, *Curtius Rufus mihi videtur ex ſe natus* (Tacite.) Sa patrie eſt aſſez ignorée; les uns ont dit qu'il étoit natif de ſaint Denis, les autres de

saint Omer. C'est lui qui a bâti l'église de saint Denis telle qu'on la voit aujourd'hui, à l'exception du portail & des deux tours qui l'accompagnent, monuments vénérables de l'ancienne église bâtie par Pepin & par Charlemagne; & ce qui honore du moins autant sa mémoire, c'est qu'on croit avec beaucoup de vraisemblance, que le projet de la compilation des grandes chroniques connues sous le nom de chroniques de saint Denis, fut son ouvrage. (*Mém. de l'Acad. des belles lettres, t. XV. p.* 591.)

Eléonore se remaria, comme Suger l'avoit prévu, six semaines après avoir été répudiée, à Henri comte d'Anjou & duc de Normandie, déclaré successeur du roi d'Angleterre, & qui par ce mariage se trouva dans la suite, sous le nom de Henri II. roi d'Angleterre, duc de Normandie & d'Aquitaine, comte d'Anjou, de Poitou, Touraine & Maine.

Décret de Gratien, que l'on n'est jamais parvenu à purger de toutes les fautes dont il est rempli; c'est un recueil de canons: les fausses décrétales dont Isidore avoit fait la compilation, qui commencent à S. Clément & finissent au pape Syrice, (mort en 398.) d'où Denis le Petit, auteur judicieux, commence seulement les siennes, y sont rapportées comme un ouvrage authentique.

L'empereur Conrad III. meurt empoisonné, dit-on, par Roger, roi de Sicile; il désigna Frédéric son neveu pour héritier de l'empire, quoiqu'il laissât un fils nommé aussi Frédéric, mais qu'il crut trop jeune pour pouvoir porter un si grand fardeau.

1154. 55.

Louis épouse Constance, fille d'Alphonse roi de Castille, à Orléans, où elle fut sacrée par l'Archevêque de Sens. Il va en pélerinage à saint Jacques.

Etienne, roi d'Angleterre, meurt après avoir adopté Henri, qui devint roi d'Angleterre. Cette adoption dut coûter beaucoup à Etienne, puiſqu'il laiſſoit un fils nommé Guillaume, qui fut comte de Boulogne : il avoit eu un aîné qui avoit nom Euſtache, qu'il avoit aſſocié à la couronne en 1152. mais qui étoit mort avant l'adoption, & qui n'auroit pas ſouffert auſſi patiemment que fit Guillaume, de ſe voir dépouiller par Henri.

1156. 57. 58. 59. 60.

Guerre entre la France & l'Angleterre, au ſujet du comté de Toulouſe, ſur lequel le roi d'Angleterre prétendoit exercer les droits d'Eléonore ſa femme, dont l'aïeul Guillaume VIII. avoit aliéné ce comté : Henri II. fut obligé de lever le ſiége de cette ville. Treve entre les deux rois. La treve ſe renouvella plus d'une fois ; & cette partie méridionale de la France fut le théâtre continuel des guerres particulieres que ſe faiſoient entr'eux les princes & les ſeigneurs qui s'en diſputoient toutes les parties, tels que les comtes de Toulouſe, de Provence, de Barcelone, de Montpellier, de Carcaſſonne, de Beziers, de Narbonne, d'Alais, &c. tous vaſſaux de la couronne, mais dont nos rois, trop foibles alors, n'étoient pas en état de réprimer la licence.

Alexandre III. attribue aux cardinaux le droit excluſif d'élire le pape. Le marquiſat d'Autriche eſt érigé en duché (1156.) par Frédéric Barberouſſe, en faveur de Henri ſurnommé Iaſamergott, marquis d'Autriche.

1161. 62. 63. 64. 65. 66.

Lettres patentes, par leſquelles Louis donne le revenu de l'égliſe de Paris, le ſiége vacant, aux religieuſes d'Hieres ; (preuve du droit de régale.)

Fameux différent entre Thomas Beket, archevêque de Cantorbéri, & le roi Henri II. sur les immunités ecclésiastiques. Mathilde, mere de Henri, l'avoit détourné autant qu'elle l'avoit pu de donner cette place à Beket, & Beket lui-même s'en étoit défendu, en faisant connoître au roi son inflexibilité sur les droits de l'Eglise.

1167. 68.

Geoffroi, fils de Henri II. roi d'Angleterre, épouse Constance, fille de Conan comte de Bretagne, qui lui apporte ce comté. Henri se saisit de tout le pays au nom de son fils. Restriction des duels, qui n'auront plus lieu pour une dette qui n'excédera pas cinq sols.

1169. 70.

Paix conclue à Montmirail entre Louis & Henri. Henri fait épouser à son fils Henri Marguerite fille de Louis.

Thomas, archevêque de Cantorbéri, à son retour de France, où il avoit demeuré pendant sept ans, est assassiné dans son église : peut-être avoit-il porté un peu loin les prérogatives ecclésiastiques contre les droits de la royauté.

1171. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78.

Nouvelle guerre avec l'Angleterre, terminée par la promesse de mariage de Richard, second fils de Henri, avec Alix seconde fille de Louis le Jeune.

Fin du schisme (1177.) qui avoit commencé en 1159. à l'occasion des deux papes Alexandre III. & Victor IV. anti-pape. Victor eut pour successeurs dans son obédience Pascal III. & Calixte II. & enfin Alexandre III. est reconnu pour le véritable pape. Il en étoit bien digne ; ce fut lui qui, au nom du concile troisieme de Latran, déclara que tous les Chrétiens devoient être exempts de la servitude. L'empereur Frédéric, qui avoit entretenu le schisme, se vit contraint à la paix, par la perte de la bataille navale de Lignano,

que gagnerent les Vénitiens. Le pape pour en conſacrer la mémoire donna ſon anneau au doge, en lui diſant de le jetter dans la mer qu'il lui donnoit pour épouſe ; origine de la cérémonie où les doges épouſent la mer.

1179. 80.

Louis va, par dévotion, viſiter le tombeau de ſaint Thomas de Cantorbéri en Angleterre, dont la châſſe fut briſée par Henri VIII. roi d'Angleterre ; à ſon retour il fait ſacrer & couronner ſon fils à Reims, & attribue la prérogative du ſacre, juſques-là indéciſe, à ce ſiége, à cauſe que le cardinal de Sabine ſon beau-frere en étoit archevêque : les pairs prirent ſéance à cette cérémonie : Henri roi d'Angleterre y aſſiſta comme duc de Normandie, & Philippe comte de Flandre y porta l'épée royale comme pair de France : c'eſt la premiere fois que les comtes de Flandre ayent pris ce titre.

Alphonſe II. comte de Barcelone par ſon pere, & roi d'Arragon par ſa mere, fait déclarer dans le concile de Tarragone (1180.) *que les actes qui ſe datoient en Catalogne de l'année du regne des rois de France, ne ſe dateroient plus que de l'Ere chrétienne.* (Ferreras.)

Concile de Latran, qui ſert d'époque à la Juriſprudence ſur la matiere des dixmes inféodées. Ces dixmes, quoiqu'eccléſiaſtiques, étoient entre les mains des Laïcs ; on voulut remédier à cet abus, la poſſeſſion en reſta à tous ceux qui en jouiſſoient avant le concile, mais celles qui y ſont poſtérieures ſont ſupprimées ; en ſorte cependant que quand il y a une poſſeſſion de cent ans, & que l'on ne peut pas prouver qu'elles ayent été inféodées depuis, elles ſont cenſées antérieures au concile : c'eſt le dernier état.

On apperçoit dans ce ſiecle les premieres traces des repréſentations du théâtre : un moine nommé Geoffroi

qui fut depuis abbé de saint Albin en Angleterre, chargé de l'éducation de la jeunesse, leur faisoit représenter avec appareil des especes de tragédies de piété. Le sujet de la premiere piece dramatique furent les miracles de sainte Catherine ; ce qui est bien antérieur à nos représentations des mysteres, qui n'ont commencé qu'en 1398. sur un théâtre que l'on dressa à Paris à l'hôtel de la Trinité.

Le douzieme siecle est bien remarquable par l'utilité des écoles qui se formerent dans les cathédrales & dans les monasteres : ce n'est pas que l'on puisse faire cas des ouvrages qui s'y composerent, tels que les chroniques, les légendes, les traités scolastiques, les poésies, &c. mais parce que ce sont ces écoles qui ont sauvé presque tous les ouvrages des Anciens. Les moines copioient les livres, c'étoit leur fonction journaliere, & sans eux peut-être toutes les richesses de l'antiquité seroient perdues pour nous. Ces écoles servoient aussi à l'instruction de la jeunesse qui y étoit élevée ; mais bientôt les colléges prirent la place des écoles ; Robert, comte de Dreux, frere du roi, en fonda un sous l'invocation de saint Thomas de Cantorbéri, & c'est ce qu'on nomme aujourd'hui saint Thomas du Louvre : il y eut aussi un collége des Anglois & un collége des Danois : Paris étoit devenu le centre des lettres, on y accouroit de toutes les parties de l'Europe, & le nombre des étudians y égaloit celui des citoyens ; aussi ce corps fut-il souvent redoutable dans les émeutes civiles. Le quartier que l'on nomma depuis celui de l'université, devint le plus fréquenté, & les professeurs le choisirent parce que l'air y étoit plus pur ; enfin il fallut bientôt aggrandir la ville, qui ne pouvoit plus suffire à ses habitans.

1180. *Avénement à la couronne.*

PHILIPPE II. *dit* AUGUSTE, *parvient à la couronne l'an* 1180. *âgé de quinze ans. Il avoit été sacré & couronné à Reims du vivant de son pere. Hugues, abbé de saint Germain-des Prez, Hervé, abbé de saint Victor, & Eudes, abbé de sainte Geneviève, furent ses parrains & Constance, sœur de Louis VII. femme du comte de Toulouse, & deux veuves de Paris, furent ses marraines, Robert Clément, seigneur du Mez, fut son gouverneur.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

1180. 81. 82. 83. 84. 85.

C'EST un des rois de France qui a fait le plus de conquêtes. Il réprima les violences & les brigandages exercés par les Grands dans son royaume ; il chassa les Juifs, & déclara ses sujets quittes envers eux ; action injuste, contraire au droit naturel, & par conséquent à la religion : un grand pape (saint Grégoire le Grand) en jugeoit ainsi. Tout zélé qu'il étoit pour la conversion des Juifs, il ne pouvoit souffrir qu'on leur fît des injustices ; il fit payer au Juifs de Palerme la valeur des synagogues qui leur avoient été enlevées ; aussi les Juifs ont-ils célébré dans leurs annales la modération & l'équité de ce saint pontife.

La mere du roi veut empêcher que son fils n'épouse la fille de Baudouin, comte de Hainaut, par la crainte que ce mariage n'augmentât encore l'autorité du comte de Flandre son oncle, tuteur du jeune roi, au préjudice du comte de Champagne son frere, par qui elle avoit compté de gouverner. Elle se retire en Champagne, & engage le roi d'Angleterre à se joindre à son frere, & à prendre les armes contre la France. Philippe Auguste, sans s'étonner de ce soulevement, commence par punir le comte de Sancerre, un des chefs de la révolte, célebre son mariage, force Henri II. roi d'Angleterre à lui demander la paix, & entretient la division entre les enfans de ce roi. Henri, fils du roi d'Angleterre, meurt avec un grand

FEMMES.	ENFANS.	1223. MORT.	PRINCES contemporains.
Iſabelle, fille de Baudouin comte de Hainaut. 1190	LOUIS VIII.	PHILIPPE AUGUSTE meurt à Mantes le 14 juillet 1223. âgé de cinquante neuf ans; il en avoit régné 43. Il eſt enterré à S. Denis.	*Papes.*
			Luce III. 1185
			Urbain III. 1187
			Grégoire VIII. 1187
			Clément III. 1191
			Celeſtin III. 1198
			Innocent III. 1216
			Honoré III. 1227
			Empereurs d'Orient.
			Alexis Comnene. II. 1183
			Andronic I. 1185
			Iſaac l'Ange. 1204
			Alexis III. 1204
			Alexis IV. 1204
			Murtzulphe. 1204
			Empire des Latins.
			Baudouin. 1205
			Henri. 1216
			Pierre de Courtenai. 1220
			Robert de Courtenai. 1229
			Empereurs d'Occident.
			Frédéric I. 1190
			Henri VI. 1198
			Philippe. 1208
			Othon IV. 1218
			Frédéric II. 1250
			Rois d'Eſpagne.
			Alphonſe IX. 1214
			Henri I. 1217
			Ferdinand III. 1252
			Rois de Portugal.
			Alphonſe I. 1185
			Sanche I. 1212
			Alphonſe II. 1223
			Rois d'Angleterre.
			Henri II. 1189
			Richard I. 1199
			Jean Sans-terre. 1216
			Henri III. 1273
			Rois d'Ecoſſe.
			Guillaume. 1214
			Alexandre II. 1249
Ingerburge, ou Iſamburge, fille de Valdemar, & ſœur de Canut roi de Dannemarc. Philippe la répudia, & Innocent III força ce prince à la reprendre. 1236	Philippe comte de Boulogne.		
Agnès de Meranie, fille du duc de Dalmatie, que Philippe répudia: elle en mourut de douleur en 1201	Marie, femme de Philippe, comte de Namur, puis de Henri I. duc de Brabant.		
	Ces enfans furent légitimés par le Pape, quoiqu'il eût déclaré ce mariage nul, & que le roi eût repris Ingerburge ſa ſeconde femme.		
Il falloit que la répudiation fût alors une choſe bien commune, puiſque nous voyons dans le contrat de mariage de Pierre, roi d'Arragon, de l'an 1204. une clauſe qui étonneroit bien au-	*Cette légitimation*, dit Rigord, *déplût à pluſieurs, par l'autorité que prit le pape en cette matiere. Le pape ſe fondoit ſur ce que ces enfans étoient nés dans la bonne foi du mariage, avant que celui d'Ingerburge eût été réhabilité; & cela paroît juſte: mais ce qui peut ſurprendre,*		

regret de tout ce qu'il avoit entrepris contre ſon pere. Réunion du Vermandois, malgré les fortes oppoſitions de Philippe comte de Flandre, par la mort d'Eliſabeth de Vermandois ſa femme, décédée ſans enfans : ce comté étoit entré dans la maiſon de France par Hugues de France, troiſieme fils de Henri I. qui en avoit épouſé l'héritiere.

Maurice de Sulli avoit commencé de rebâtir l'égliſe de Notre-Dame : le maître Autel fut achevé en 1182. Vers le même tems on vit s'élever les égliſes de Cluni, de ſaint Remi de Reims, de ſainte Genevieve, &c. Avec l'architecture ſe réveillerent la peinture, la ſculpture, l'orfévrerie, &c. Tel eſt le ſort des arts, ils marchent tous enſemble ; on les voit enſévelis dans un tems, & tout-à-coup ils reparoiſſent à la fois. Philippe Auguſte fut le premier qui fit paver les rues de Paris, & qui le fit clorre de murs.

Étrange révolution arrivée dans l'empire, dans la perſonne de Henri, dit le Lion, duc de Saxe, de Baviere, de Weſtphalie, &c. & gendre de Henri II. roi d'Angleterre, dont les états s'étendoient depuis le Golphe Adriatique juſqu'à la mer Baltique : ce malheureux prince fut dépouillé de toutes ſes poſſeſſions par l'empereur Frédéric, &. de tant de grandeurs il ne reſta à ſa maiſon que le duché de Brunſwic, qu'elle poſſede encore aujourd'hui.

Richard, deuxieme fils de Henri II. étoit en guerre de ſon côté avec le comte de Toulouſe, pour des prétentions que le duché d'Aquitaine donnoit ſur ce comté. Philippe défendit ſon vaſſal, & eut tout le profit de cette guerre qui finit à la mort du prince Henri ; alors Richard devenu l'aîné & changeant d'intérêts, ſe joignit à Philippe.

1186. 87. 88.

Philippe fait la guerre à Henri II. pour ravoir les

FEMMES.	*ENFANS.*		*PRINCES contemporains.*
jourd'hui ; ce prince y promet solemnellement de ne jamais répudier Marie de Montpellier, &, qui plus eſt, de n'en épouſer jamais aucune autre pendant ſa vie.	*c'eſt que le ſeigneur de Montpellier voulant s'autoriſer d'un pareil exemple, on lui répondit qu'il y avoit grande différence d'un roi de France à lui.* *Philippe Auguſte eut d'une perſonne inconnue, Pierre Charlot, qui fut fait évêque de Noyon en 1240 & mourut en 1249. dans le voyage d'Outremer, où il accompagna S. Louis. Pierre Charlot avoit eu pour précepteur Guillaume le Breton, qui lui dédia un Poëme, intitulé la Carlotide, qu'on ne connoît que par la mention qu'en fait Guillaume, à la fin de la dédicace de la Philippide adreſſée à Louis VIII.*		*Rois de Danemarc.* Valdemar I. 1182 Canut VI. 1202 Valdemar II. 1241 *Rois de Suède.* Canut. 1192 Suetcher. 1211 Eric X. 1218 Jean I. 1223 *Rois de Pologne.* Caſimir II. 1194 Leſque. 1226

villes du Vexin, qui avoient été données en dot à sa sœur Marguerite en épousant Henri, & qui lui devoient revenir après sa mort; (elle n'eut point d'enfans.) Richard, devenu l'aîné par la mort de Henri, se joint à Philippe, sur ce que Henri II. avoit refusé de l'associer à la couronne, comme il avoit associé son frere aîné, & de lui donner en mariage Alix, sœur de Philippe, dont on croit que Henri étoit amoureux; ce qui est à remarquer, c'est que la dixme dite *Saladine*, dont nous parlerons à l'année suivante, & qui n'avoit été accordée par le pape à l'Angleterre, ainsi qu'à la France, que pour une nouvelle croisade, fut employée dans cette guerre entre les deux nations.

Saladin reprend Jérusalem, quatre-vingt neuf ans après que les François avoient commencé à y régner. Elle avoit été gouvernée par neuf rois, tous François d'origine; cette conquête faite sous le pape Urbain II. fut perdue sous Urbain III. l'empire Romain commencé sous Auguste, finit sous Augustule, de même que l'empire de Constantinople commença & finit par un Constantin, & celui des Visigots par un Alaric, &c. on aime à faire ces remarques qui ne prouvent rien. On ne peut assez exalter les marques d'humanité que donna Saladin dans cette journée, qu'il regarda comme la plus glorieuse de sa vie, & l'Europe étonnée admira dans un Musulman des vertus inconnues aux Chrétiens de ce siecle; il mourut en 1193.

L'empereur Frédéric I. marie son fils (Henri VI.) à Constance, tante & héritiere de Guillaume, roi de Sicile.

1189. 90.

Philippe & Richard prennent la ville du Mans. Henri II. fait la paix & meurt âgé de 57. ans; Richard, dit *Cœur de Lion*, lui succede. Henri II. le premier roi d'Angleterre de la race des Plantagenets, est celui des

MINISTRES

Sénéchaux.

Thibaud I. comte de Blois. 1191

La charge de sénéchal fut éteinte dans sa personne.

Guillaume de Blois, dit le cardinal de Champagne. 1202

Robert Clément. 1181

Gilles Clément. 1282

Frere Guérin, évêque de Senlis, depuis Chancelier. 1230

Il jetta les fondemens de l'église de l'abbaye de la Victoire, près Senlis, que le roi avoit fait vœu de fonder, s'il étoit vainqueur à Bouvines.

GUERRIERS.

Connétables.

Raoul, comte de Clermont. 1191

Dreux de Mello. 1218

Mathieu II. de Montmorenci, qui éleva cette dignité au-dessus de tous les offices militaires. 1230

Maréchaux de France.

Albéric Clément, qui commença à élever cette dignité, & à la rendre militaire. 1191

Nevelon d'Arras, vivant en 1217

Henri Clément. 1214

Jean Clément, vivant encore en 1260

Simon de Montfort. 1218

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Hugues de Puiseaux. 1185

Hugues de Bethisi, vivant en 1186

Guérin, évêque de Senlis, chevalier de l'ordre de S. Jean de Jérusalem. 1230

SAVANS & Illustres.

Arnulphe. 1182

Guy d'Atie, G. D. S. vivant en 1201

Averroès. 1206

Pierre de Corbeil. 1222

S. Dominique. 1221

Etienne de Tournai. 1203

Eudes de Sulli. 1208

Foulques, curé de Nulli. 1202

Jean Gerfen, *auteur de l'Imitation de J. C.* faussement attribuée à Jean Gerson par la ressemblance de nom, & avant lui à Thomas à Kempis.

Godefroi de Viterbe. 1186

Guillaume le Breton, vivant en 1223

Guillaume de Tyr, vers 1180

Hélinand 1212

Jean de Salisbéri. 1182

Joachim, mort vers 1214

Maurice de Sulli. 1196

Pierre le Mangeur. 1198

Pierre de Blois. 1200

Villehardouin, vers 1212

rois d'Angleterre qui a le plus étendu sa domination : mais les malheurs de sa vie égalerent sa fortune ; Eléonore sa femme réunissoit tous les genres de passions ; son premier mari l'avoit trouvée infidelle, & le second la trouva jalouse & ambitieuse. Les enfans de Henri enorgueillis de sa fortune, voulurent la partager de son vivant, & sa querelle trop connue avec l'archevêque de Cantorbéri, souleva contre lui tout le clergé. Outre le royaume d'Angleterre, auquel il joignit l'Irlande, il possédoit en France la Guyenne, le Poitou, la Xaintonge, l'Auvergne, le Limousin, le Périgord, l'Angoumois, l'Anjou, le Maine, la Touraine & la Normandie, à quoi il ajouta encore la Bretagne, par le mariage d'un de ses fils avec l'héritiere de ce duché. Il écrivit son testament en langue romance, ce qui prouve bien que c'étoit la langue vulgaire, & que le Latin étoit redevenu une langue savante.

Lusignan, roi de Jérusalem, ayant été défait à la journée de Tibériade en 1187. la perte de Jérusalem fut la suite de cette déroute, & détermina les princes de l'Europe à repasser en Asie : l'empereur Frédéric leur en donna l'exemple, & y mena cent cinquante mille hommes : ce malheureux prince périt en passant le Cydnus ; (c'est le même fleuve où Alexandre pensa perdre la vie en s'y baignant.) Son fils Conrad, duc de Franconie, qui prit sa place, mourut bientôt après. Philippe & Richard s'embarquent aussi pour la troisieme croisade, & tournent vers la Sicile. On distingua les croisés par des couleurs différentes. On donna une croix rouge aux François, une blanche aux Anglois, & une verte aux Flamans, car les Flamans formoient une nation à part, commandée par Philippe comte de Flandre.

Philippe fait son testament, dans lequel, entr'autres précautions pour le bien de son état, après avoir nommé la reine sa mere à la régence, & lui avoir associé

le cardinal de Champagne ſon oncle, il pourvoit à la Régale, en cas de vacance de bénéfices. Il avoit dès l'année 1188. impoſé une dixme tant ſur le clergé que ſur tous ceux qui ne prendroient point la croix, qui fut appellée *Dixme Saladine*, à cauſe que la croiſade en étoit l'objet. De tous les ordres religieux, les ſeuls exceptés furent les Chartreux, les Bernardins & Fontevrauld; le roi étoit arrivé en Sicile avant Richard, ils étoient déjà brouillés quand ils ſe ſéparerent: le ſujet de leur querelle fut que le roi prit parti pour les Meſſinois contre les entrepriſes de Richard, & que Richard rompit les engagemens de mariage qu'il avoit pris avec Alix ſœur du roi, qui lui étoit déjà ſuſpecte, pour épouſer Bérangere, fille du roi de Navarre, princeſſe d'une grande beauté qu'Eléonore amena au roi ſon fils.

Richard reſte en Sicile, & n'arrive en Syrie que ſix mois après le roi. Richard, chemin faiſant, prend l'iſle de Chipre ſur Iſaac Comnene, dont il cede la ſouveraineté à Gui de Luſignan; la poſtérité de Luſignan la poſſéda juſqu'en 1458. Jacques, bâtard de Jean III. dernier poſſeſſeur, épouſa Catherine Cornaro, Vénitienne, qui mit les Vénitiens en poſſeſſion de cette iſle, mais Selim II. la leur enleva en 1571. Charles, duc de Savoie, y avoit pour le moins autant de droit que les Vénitiens par la donation que lui en fit Charlotte, fille légitime du même Jean III. qui avoit épouſé l'oncle de Charles; cependant ce ne fut qu'en 1633. que Victor Amédée s'aviſa le premier de prendre le titre de roi de Chipre.

1191.

La ville d'Acre priſe par les François: la priſe de cette ville n'étoit utile qu'autant qu'elle mettoit les

croisés en état d'aller faire le siége de Jérusalem, mais la division qui se mit parmi eux en empêcha.

Conrad, marquis de Montferrat, jouoit un principal rôle dans l'armée des Chrétiens d'Orient. L'abattement des troupes, après la défaite de Tibériade, n'avoit rien diminué de son courage; & regardant Gui de Lusignan comme déchu de la royauté, sur-tout depuis la mort de sa femme qui lui avoit apporté ce titre, il s'étoit fait déclarer roi de Jérusalem: le roi de France avoit pris son parti, & Richard par conséquent celui de Lusignan; le duc ou marquis d'Autriche, resté seul à la tête des troupes Allemandes, s'étoit joint à Philippe Auguste, sur quelque insulte qu'il prétendoit avoir reçue de Richard: toutes ces divisions firent perdre de vue l'objet principal de la croisade, & détruisirent le fruit qu'on en devoit tirer. Le roi attaqué d'une maladie qui lui fit tomber les cheveux & les ongles, fut forcé l'an d'après de quitter la Syrie. Richard demeuré seul, y fit des prodiges de valeur, mais ils ne furent utiles qu'à sa gloire; & la prise d'Acre, autrement dite Ptolemaïs, dont le siége fut de trois ans, borna les conquêtes des croisés dans la Palestine: d'ailleurs les Chrétiens restèrent dans un aussi mauvais état qu'avant l'arrivée des deux rois: Conrad, marquis de Montferrat, leur seule espérance, venoit d'être assassiné; le comte de Champagne, qui épousa la veuve, fut élu roi de Jérusalem à sa place, comme si ce royaume eût encore existé, & Lusignan alla régner dans l'isle de Chipre.

On commence à parler dans cette guerre de la dignité de maréchal de France; il ne commandoit pas encore les armées.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE AUGUSTE.

1192.

Le roi de retour de l'Aſie, s'empare, pendant l'abſence de Richard, d'une partie de la Normandie.

Réunion de l'Artois, que le roi avoit eu par ſon mariage avec Iſabelle, fille de Baudouin, comte de Flandre & de Hainaut.

1193. 94. 95. 96. 97. 98. 99.

Brouillerie avec la cour de Rome, au ſujet de la répudiation d'Ingerburge. Richard, revenant d'Aſie, avoit fait naufrage dans la mer Adriatique ; pour retourner en Angleterre, il prit le chemin de l'Allemagne, où il eſpéroit n'être pas reconnu, mais ſon malheur le livra à Léopold, marquis d'Autriche. Ce prince n'avoit pas oublié l'affront que lui avoit fait Richard au ſiége d'Acre, en lui arrachant l'étendard qu'il avoit arboré ſur le haut d'une tour, pour y planter le ſien. Il vendit Richard à l'empereur Henri VI. qui le retint priſonnier pendant quinze mois. Richard ne ſurvécut à ſa priſon que cinq ou ſix ans, & ce tems ne fut employé qu'en petites guerres entre Philippe Auguſte & lui, dont les ſuccès furent différens. Une ſeule rencontre mérite d'être remarquée, ce fut celle de Freteval, entre Chateaudun & Vendôme, où l'arriere-garde du roi fut défaite, & où toutes ſes archives furent enlevées ; étrange coutume de nos rois de porter à la guerre les titres les plus précieux de leur couronne ! cet abus fut réformé, & c'eſt l'époque du tréſor des chartes qui fut d'abord établi dans la tour du Louvre, ou au temple, & depuis par ſaint Louis en la ſainte Chapelle de Paris. Le frere Guerin, évêque de Senlis, eut l'honneur de cet établiſſement ; tous les originaux y furent conſacrés pour n'en jamais ſortir, & quand on en délivroit des copies, on avoit ſoin de les inſ-

crire dans des regiſtres qui furent les premiers modeles des cartulaires de toutes les abbayes, dont aucun n'eſt guéres plus ancien que ces regiſtres : ainſi le tréſor des chartes eſt compoſé des titres originaux & des regiſtres où ils ſont tranſcrits, mais malgré la loi que l'on s'étoit faite de ne laiſſer jamais ſortir de titres de ce tréſor, on comprend qu'il falloit bien les confier à ceux qui furent chargés d'en faire les extraits, c'eſt ce qui fit qu'il y en eut pluſieurs d'égarés, & que l'on recouvre tous les jours dans les bibliotheques où ils étoient reſtés ; l'office de tréſorier-garde des chartes & papiers de la couronne a été depuis par édit réuni à celui de procureur général du roi. Richard vint ſe faire tuer en 1199. devant Chalus, petit château près de Limoges, où il avoit marché pour s'emparer de je ne ſais quel tréſor qu'on lui avoit dit qui y étoit caché.

Commencement de l'ordre de la rédemption des captifs, fondé en 1198. par le B. Jean de Matha..

1200. I. 2.

Jean, dit *Sans-terre*, frere de Richard, lui avoit ſuccédé au préjudice de ſon neveu Artus, fils de Geoffroi de Bretagne ſon frere aîné, prétendant qu'en Angleterre la repréſentation n'avoit pas lieu, & ſe fondant encore plus ſur le droit qu'il attribuoit à la nation, de pouvoir choiſir dans la maiſon régnante le prince qu'elle vouloit ſe donner pour roi. Artus prend les armes, il eſt ſecouru par Philippe, mais Jean Sans-terre le défait dans le Poitou, & le fait mourir. Ce prince, après avoir répudié Hadwiſe, fille du comte de Glocester, épouſe Iſabelle d'Angoulême, qu'il enleve au comte de la Marche ſon mari. Iſabelle devenue veuve, ſe remaria au comte de la Marche.

Jean *Sans-terre* fut ainſi nommé, dit du Cheſne, d'autant que du vivant du roi Henri II, ſon pere, il n'avoit aucun apanage, parce qu'il étoit encore mineur, ſuivant la loi des fiefs, qui vouloit que même les nobles ne poſſédaſſent point de fiefs qu'ils ne puſſent les deſſervir, & qu'ils n'euſſent vingt-un ans, qui étoit l'âge de la majorité féodale, (comme celui des roturiers étoit de quatorze ans, parce qu'alors ils pouvoient faire quelque négoce.) Philippe le Hardi, tige de la ſeconde maiſon de Bourgogne, fut auſſi ſurnommé Sans-terre avant que le roi Jean l'eût apanagé du comté de Touraine & du duché de Bourgogne; de même que Philippe, comte de Breſſe, devenu duc de Savoie en 1496. par la mort de ſon petit-neveu le duc Charles-Jean-Amé, parce qu'il avoit été juſqu'à l'âge de vingt-deux ans ſans avoir eu d'apanage. Cependant il faut remarquer que, ſuivant les établiſſemens de ſaint Louis, lorſqu'un gentilhomme marioit ſon fils, ou qu'il le faiſoit chevalier, il devoit, ſuivant la coutume, lui donner le tiers de la terre.

Jean eſt cité devant la cour des pairs de France, pour y être jugé ſur le meurtre d'Artus; il ne comparoît pas; il eſt déclaré rebelle pour n'avoir pas comparu; en conſéquence ſes terres ſont confiſquées, & il fut condamné à mort comme coupable du meurtre de ſon neveu, commis dans le reſſort du royaume de France. Philippe s'empare de la Normandie & la réunit à la couronne, environ trois cens ans après qu'elle en avoit été détachée; il en fit autant de la Touraine, de l'Anjou, du Maine, &c. en ſorte qu'il ne reſta plus rien en France au roi Jean que la Guyenne.

1204. 5.

Quatrieme croiſade. Boniface de Montferrat, chef de l'entrepriſe, à la place du comte de Champagne

mort en 1201. Baudouin comte de Flandres, Eudes duc de Bourgogne, &c. y étoient allés, avec la permiſſion du roi, dès l'an 1202. L'objet des croiſés étoit toujours la délivrance de la Terre ſainte; mais comme en effet ils ne cherchoient que des aventures, la premiere occaſion qui ſe préſenta ſur leur route leur fit oublier la Terre ſainte : il eſt vrai que cette occaſion produiſit une révolution bien ſinguliere, puiſque ces croiſés fonderent, chemin faiſant, un nouvel empire; ce fut celui des *Latins* : ce fait eſt raconté dans une lettre fort curieuſe de l'empereur Baudouin à l'archevêque de Cologne : cette lettre ſe trouve dans pluſieurs hiſtoriens; en voici l'extrait. » Comme les croiſés » étoient à Veniſe, Alexis Comnene, fils d'Iſaac l'Ange, » empereur de Conſtantinople, vint implorer leur ſecours » contre le tyran Alexis ſon oncle, qui avoit fait crever » les yeux à l'empereur, & avoit uſurpé l'empire. Il » leur avoit promis de payer pour eux aux Vénitiens, » les vaiſſaux qu'ils emprunteroient d'eux pour paſſer » en Aſie, de les aider de toutes ſes forces à l'expé- » dition de la Terre ſainte, & de ſoumettre l'égliſe » Grecque à l'obéiſſance du pape. Les François perſua- » dés par ces promeſſes, font voile vers Conſtantinople, » accompagnés de troupes Vénitiennes & de leur duc » d'Andolo, qui voulut avoir part à cette expédition : » ils attaquerent la ville & l'emporterent en ſix jours. » Iſaac remis ſur le trône, mourut peu de jours après; » ſon fils Alexis lui ſuccéda, & manqua aux promeſſes » qu'il avoit faites aux François, qui ſe retirerent très- » mal ſatisfaits de lui.

» Comme les François avoient commis beaucoup de » déſordres à la priſe de Conſtantinople, les Grecs avoient » conçu une grande haine contre Alexis qui les avoit » amenés; auſſi-tôt qu'on les vit hors de Conſtantino- » ple, le peuple ſe ſouleva contre lui. Alexis Ducas, » ſurnommé Murtzulphe à cauſe qu'il avoit les ſourcils

» extrêmement élevés, homme de néant que le jeune » Alexis avoit élevé à de grandes dignités, se mit à la » tête des rebelles, le prit, le fit mourir, & se fit » déclarer empereur : cet usurpateur, pour complaire au » peuple de Constantinople, déclara la guerre aux François » qui étoient encore dans la Grece. L'armée Françoise » assiégea une seconde fois Constantinople, & malgré » la résistance des Grecs qui fut grande, la prit d'assaut. » Murtzulphe tâchant de s'enfuir par mer, fut pris » & puni du dernier supplice, comme il le méri- » toit.

» Les François étant ainsi maîtres de Constantinople, » élurent le second dimanche d'après Pâques l'an 1204. » pour empereur des Grecs, Baudouin, comte de Flan- » dres ; & laissant l'expédition de la Terre sainte, s'ap- » pliquerent à maintenir dans l'obéissance l'empire qu'ils » venoient de conquérir. « C'est ce qui s'appelle l'*empire des Latins* ; cet empire ne dura que cinquante-huit ans. Les Grecs se révolterent, chasserent les François & élurent pour empereur Michel Paléologue : il ne faut pas omettre que tant que dura l'empire des Latins, il y avoit eu divers princes Grecs qui avoient prétendu au titre d'empereur, tels que les Lascaris, les Vataces, &c. ce fut aussi dans tout le cours des croisades que Venise, devenue commerçante & guerriere, accrut beaucoup sa puissance. Ce nouvel empire des Latins dura environ deux cens ans, jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II.

Il restoit encore des princes de la maison impériale des Comnenes, qui ne perdirent point courage lors de la destruction de leur empire : un d'eux qui portoit aussi le nom d'Alexis, se réfugia avec quelques vaisseaux vers la Colchide, & là, entre la mer & le mont Caucase, forma un petit état, auquel on donna le titre magnifique d'empire de Trébisonde : ce nouvel

établiſſement ſubſiſta ainſi juſqu'à l'invaſion des Turcs, qui mirent fin à l'empire d'Orient en 1453.

1206. 7. 8. 9. &c.

Ordonnance en faveur des Juifs. Troubles cauſés par les Albigeois; on ſe croiſe contr'eux, & on leur fait une guerre cruelle : Innocent III. fut l'ame de cette guerre, Dominique en fut l'apôtre, le comte de Touſouſe la victime, & Simon, comte de Montfort, le chef. Les Albigeois étoient un reſte de la ſecte des Manichéens, qu'un hérétique appellé Henri avoit fait revivre vers l'an 1147. & que l'on appella de ſon nom *Henriciens*, juſqu'à ce que dans un concile tenu à Lombez en Albigeois, ils furent appellés *Albigeois*. Je dois avertir qu'il y a eu diverſes opinions, tant ſur l'origine du nom d'Albigeois, que ſur l'imputation du Manichéiſme. L'empereur Henri VI. mort dès 1198. avoit laiſſé ſon fils Frédéric âgé ſeulement de neuf mois, après l'avoir fait couronner empereur, ſous la tutelle de ſon frere Philippe. Le bas âge de cet enfant fit mépriſer ſon élection, & Philippe travaillant pour lui-même, ſe fit élire à Erfort; mais Othon, duc de Saxe, ſoutenu par le pape, s'étant auſſi fait élire empereur, ils s'accommoderent enfin, & Othon convint de laiſſer gouverner Philippe, dont il épouſa la fille, à condition de régner après lui, ſans qu'il fût fait mention de Frédéric, qui ne reprit l'empire qu'après les malheurs que Philippe Auguſte fit éprouver à Othon. Ce fut, ſuivant pluſieurs écrivains, lors de la mort de Philippe en 1208. qu'à la Diete tenue à Francfort, le nombre des électeurs fut fixé à ſept : l'époque de cette fixation, ſuivant d'autres, eſt moins ancienne; mais ce qu'il eſt bon de ſavoir à ce ſujet, c'eſt que le droit de ſuffrage pour l'élection des empereurs eſt attaché au-

jourd'hui aux grandes charges de l'empire, telles que celles de grand-maître, de grand-échanſon, &c. aſſiſes ſur de grands fiefs, auxquels on a donné le nom de fiefs auliques; au lieu qu'auparavant, c'eſt-à-dire pendant l'interregne de 1270. & depuis, les princes n'aſſiſtoient pas aux Dietes de l'Empire en vertu de leur *office*, mais par le droit de leurs terres.

Victoire mémorable remportée ſur les Maures (le 12. juillet 1212.) par Alphonſe IX. roi de Caſtille, Pierre roi d'Arragon, & Sanche roi de Navarre, aux Naves de Toloſe: on prétend qu'il reſta deux cens mille infideles ſur la place.

Troubles en Angleterre, au ſujet de l'élection d'un archevêque de Cantorbéri; le pape mit le royaume en interdit. Jean, au lieu de s'appuyer des forces de ſon clergé contre les entrepriſes d'Innocent III. confiſqua tous les biens de l'Egliſe, & acheva de ſoulever ſes ſujets: il fit plus, il rechercha, dit-on, le Miramolin d'Afrique, dont il offrit de ſe rendre vaſſal, & d'embraſſer la religion, mais ce barbare le mépriſa. (*S. Romuald.*) Rapin-Thoiras ne dit rien de ce fait. Le pape paſſa de l'interdit à l'excommunion, délia les ſujets du ſerment de fidélité, & donna la couronne d'Angleterre au roi de France. Jean qui ſe vit abandonné par toute la nation, prit le parti de ſe ſoumettre au pape & rendit ſon royaume feudataire & tributaire du S. Siége.

Le légat, content de la ſoumiſſion du roi Jean, voulut détourner Philippe Auguſte de profiter du don du pape; mais Philippe qui avoit fait tous les préparatifs néceſſaires pour cette grande entrepriſe, fit ſortir de la Seine ſa flotte forte de dix-ſept cens voiles; choſe prodigieuſe pour ce tems-là, ſi elle eſt vraie, d'autant qu'il n'étoit plus queſtion de marine en France depuis la troiſieme race. Avant de débarquer en Angleterre, Philippe veut réduire le comte de Flandres, qui

ſeul de tous ſes vaſſaux s'étoit oppoſé à cette guerre ; en effet il s'empare de la Flandre ; mais pendant ce tems-là une flotte de cinq cens voiles, partie d'Angleterre & jointe à celle du comte de Flandres, ſurprit la flotte Françoiſe & la détruiſit.

Cet effort de marine a droit de nous ſurprendre aujourd'hui, à moins que l'on ne l'explique avec l'auteur de l'*eſſai ſur la marine des anciens*, en diſant » que plus » la marine étoit brute & groſſiere, plus on entaſſoit » vaiſſeaux ſur vaiſſeaux, tous apparemment mal conſ» truits & mal équipés : on croyoit par le nombre ré» parer & leur foibleſſe & leurs défauts ; au contraire, » plus la marine s'eſt accrue & perfectionnée, plus les » flottes ont ſouffert de diminution, ſans doute parce » que les vaiſſeaux ont eux-mêmes augmenté de force & » de grandeur. «

Concile de Paris (1210.) où les ouvrages de métaphyſique d'Ariſtote ſont condamnés au feu, dans la crainte que les ſubtilités de ce philoſophe, en aiguiſant les eſprits trop foibles alors, ne les égaraſſent ſur les matieres de la religion.

1214.

Philippe ſe vengea bien de l'affront qu'il avoit reçu du comte de Flandres, par le gain de la bataille de Bouvines, où, avec une armée de cinquante mille hommes, il défit, non ſans un grand riſque de ſa vie, l'armée de l'empereur Othon & de ſes alliés, forte de plus de cent cinquante mille ; le comte de Flandres & le comte de Boulogne y ſont faits priſonniers : c'étoit le chevalier Guérin nommé à l'évêché de Senlis, qui commandoit l'armée du roi ſous ſes ordres, *non mie pour combattre, mais pour admoneſter les barons & les autres chevaliers à l'honneur de Dieu, du roi & du royaume, & à la défenſe de leur propre ſeigneur.*

Mathieu II. baron de Montmorenci, eut grande part à cette victoire ; il fut fait connétable quatre ans après, & ajouta par ordre du roi douze alerions à ſes armes, pour avoir enlevé douze aigles impériales. Louis, fils aîné de Philippe, défait en même tems le roi d'Angleterre en Poitou : ce fut dans cette campagne que l'on vit pour la premiere fois le maréchal de France commander l'armée ; c'étoit Henri Clément. Deux choſes remarquables à ce ſujet : 1°. il y eut dans cette famille des Cléments quatre maréchaux de France de ſuite ; 2°. Jean Clément, fils de Henri, fut fait maréchal de France à la mort de ſon pere, quoiqu'en bas âge, comme ſi cette dignité eût été alors héréditaire ; auſſi le roi Louis VIII. prit-il la précaution de faire donner une déclaration par Jean Clément lorſqu'il fut en âge, par laquelle il reconnoiſſoit que cette charge n'étoit pas héréditaire : précaution ſans doute néceſſaire alors, pour éviter ce qui étoit arrivé à la charge de ſénéchal que les comtes d'Anjou avoient rendue héréditaire. D'abord il n'y eut qu'un maréchal de France qui commanda les armées ſous Philippe Auguſte, comme il vient d'être dit ; on en vit deux ſous S. Louis, & quand un des deux venoit à manquer, on le remplaçoit. François I. en ajouta un troiſieme, & ce nombre étoit tellement fixé, que ce prince en ayant nommé un quatrieme, déclara que ce n'étoit qu'une expectative pour remplacer un des trois qui manqueroit, ils avoient chacun leur département. Henri II. en créa un quatrieme, François II. un cinquieme, & enfin il fut ordonné aux états de Blois ſous Henri III. que le nombre ſeroit fixé à quatre. Henri IV. s'en diſpenſa par la ſituation de ſes affaires ; mais depuis il ne fut plus queſtion de cette fixation ſous Louis XIII. encore moins ſous Louis XIV. on en comptoit juſqu'à vingt après la promotion de 1703. mais auſſi le nombre des armées étoit bien augmenté.

L'abbaye de la Victoire eſt fondée en mémoire de tant de ſuccès. L'empereur Othon s'étoit engagé dans cette guerre, moins parce que le roi d'Angleterre étoit ſon oncle, que pour ſe venger de Philippe Auguſte, dont il avoit reçu autrefois des marques de mépris, & pour le mettre hors d'état de ſecourir Frédéric II. qui étoit ſon concurrent à l'Empire, depuis la mort de l'empereur Philippe, oncle de Frédéric. La perte de la bataille de Bouvines, en détruiſant le parti d'Othon, qui mourut quatre ans après, rendit Frédéric le maître de l'Empire. Le roi avoit commencé à avoir des troupes réglées, qu'il ſoudoyoit, d'où vint le nom de ſoldat.

1215. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23.

Quatrieme concile général de Latran, convoqué & tenu par Innocent III. les actes de ce concile renferment ſoixante & dix canons; le rang d'honneur & de primatie y fut adjugé au patriarche de Conſtantinople ſur les trois autres patriarches d'Alexandrie, d'Antioche & de Jéruſalem, quoique le concile de Nicée l'eût réglé autrement en faveur du patriarche d'Alexandrie: le comté de Toulouſe y fut adjugé au comte de Montfort, pour le tenir de ceux de qui il le tenoit de droit. On peut remarquer qu'Innocent III. trouvoit qu'il étoit au deſſous de ſa dignité de porter une croſſe qui le confondoit avec les évêques; cependant on ne peut douter que les papes ne l'euſſent toujours portée, ainſi que la preuve s'en trouve à la fin de l'hiſtoire de Luitprand, en la perſonne de Benoît, qui renonçant au pontificat où il avoit été appellé ſans le conſentement de l'empereur Othon, remit ſa croſſe entre les mains de Léon VIII. pape légitime, qui la rompit en préſence de l'empereur, des prélats & du peuple.

Fondation de l'ordre des freres Prêcheurs, dit Dominicains, (1215.) Il y avoit eu un établiſſement de Dominicains dès l'an 1206.

Premiers ſtatuts de l'Univerſité dreſſés par Robert de Courçon, autrement dit le cardinal de ſaint Etienne, légat du ſaint ſiége. On a prétendu que l'Univerſité devoit ſon établiſſement à Charlemagne, ce qui prouve ſeulement dans quelle eſtime elle étoit, puiſqu'on lui cherchoit une origine ſi ancienne, mais ce qui ne ſe trouve atteſté par aucun auteur contemporain; il y a apparence que ce fut ſous la fin du regne de Louis le Jeune que l'Univerſité prit naiſſance; encore le nom d'Univerſité ne commença-t-il à être employé que ſous ſaint Louis, & on peut regarder Pierre Lombard comme ſon fondateur. Alors s'établirent quelques colléges différens des écoles dépendantes des chapitres telles que l'école de ſaint Germain l'Auxerrois, d'où le quai de l'Ecole a tiré ſon nom; elle s'accrut conſidérablement ſous ſaint Louis. Jeanne, reine de Navarre, fonda ſous le regne de ſon mari Philippe le Bel le collége de ſon nom; le cardinal le Moine en fit de même en 1302. ainſi qu'un évêque de Bayeux, dont le collége de ce nom ſubſiſte encore à Paris, &c. mais ſon état le plus floriſſant fut ſous le regne de Charles VI. on en peut rapporter deux cauſes principales, le ſchiſme de trente-huit ans & les démêlés du duc d'Orléans & de Jean Sans-peur: les différens partis comme il arrive toujours dans les tems de troubles, chercherent à ſe fortifier de tout ce qui ſe préſentoit, & profiterent de la conſidération qu'ils avoient donnée à des corps qui n'étoient pas faits pour prendre part au gouvernement. On ne peut lire ſans étonnement les priviléges dont l'Univerſité jouit alors, ainſi que les Ecoliers. Le recteur donnoit les pouvoirs aux prédicateurs; ni lui ni ſes écoliers ne contribuoient à aucune charge de l'état; leurs cau-

ſes étoient commiſes devant le prévôt de Paris, qui s'honoroit du titre *de Conſervateur des priviléges royaux des Univerſités de Paris*; la ſignature du recteur intervenoit dans les actes publics & les traités; l'Univerſité députoit aux conciles; enfin la ſcience ſembloit un tel prodige dans ces tems d'ignorance, que l'on croyoit ne pouvoir trop faire pour un corps qui en étoit le dépoſitaire. La fin du regne de Charles VI. vit la diminution du crédit de l'Univerſité par la fin du ſchiſme & par l'invaſion des Anglois qui n'avoient perſonne à ménager; & les troubles étant appaiſés ſous le regne de Charles VII. elle fut remiſe à la place qu'elle devoit naturellement occuper, qui étoit de s'en tenir à l'inſtruction de la jeuneſſe, & à faire fleurir les belles-lettres; non qu'elle n'ait conſervé encore quelque tems les reſtes de ſon ancienne grandeur, qui diminuant inſenſiblement juſqu'au regne de Louis XII. où le cardinal d'Amboiſe acheva de détruire ſes prétentions, a enfin ceſſé lorſque nos rois ont eu repris toute leur autorité. Mais l'Univerſité de Paris, en perdant des droits peu fondés, & réduite à ſes propres forces, n'en a acquis depuis que plus de grandeur & plus d'éclat; mere de toutes les autres Univerſités, féconde en hommes célebres, ſource de tous les genres de ſavoir, ſoumiſe inviolablement au ſaint ſiége, dont les pontifes n'ont pas dédaigné de recourir à ſes lumieres, oracle des conciles mêmes, elle jouit dans tout le monde chrétien de cet empire que donne la ſupériorité des connoiſſances, & qui lui eſt d'autant plus aſſuré, qu'elle ne le doit qu'à elle-même. Ce fut auſſi vers ce tems que l'Univerſité de Toulouſe fut établie.

Jean Sans-terre, quoique réconcilié avec le pape, n'en eſt pas mieux avec ſes ſujets; il eſt forcé de leur accorder ce qu'ils appellent *la grande charte*, peu après il la révoque. Les Anglois ne gardent plus de meſures,

ils se révoltent, & appellent Louis fils de Philippe Auguste ; c'étoit à lui, disoient-ils, qu'appartenoit véritablement la couronne d'Angleterre ; le roi Jean l'avoit usurpée sur son neveu Artus, & s'en étoit rendu indigne par le meurtre de ce prince ; à son défaut Louis étoit le véritable héritier, du chef de sa femme Blanche de Castille, issue d'une fille de Henri II. Philippe Auguste, qui vouloit en même tems ménager le pape, & profiter de la disposition favorable des Anglois, prend le parti d'aider le prince son fils, sans paroître agir lui-même. Louis fait une descente en Angleterre, & est couronné à Londres ; il défait le roi Jean. Louis est excommunié par le pape ; cette excommunication ne change rien au sort de Jean, qui meurt de douleur le 19. octobre 1216. âgé de 58. ans. Sa mort éteint le ressentiment des Anglois, qui se déclarent contre Louis pour Henri III. fils de Jean Sans-terre. Ils attaquent Louis, l'assiégent dans Londres, & le forcent à sortir d'Angleterre. Dès ce moment la nation Angloise rentra dans tous ses droits, & fit revivre les loix anciennes, que les Anglo-Saxons, appellés par Vortigerne, leur avoient apportées en 449. loix nées de la liberté qui régnoit parmi ces peuples, & qu'ils établirent si bien dans ce pays, dont ils devinrent les maîtres, qu'elles sont devenues la loi naturelle de l'Angleterre. Edouard, *dit le Confesseur*, les réduisit en 1040. en un seul corps, qui fut appellé les loix d'Edouard ou les Loix communes : mais ces loix éprouverent bien des fortunes différentes sous les regnes suivans, jusqu'à celui de Jean Sans-terre, où les barons profitant de la foiblesse de ce prince, demanderent hautement le rétablissement des loix Saxonnes, autrement appellées les loix de S. Edouard. Jean Sans-terre s'en défendit tant qu'il put, mais il fallut céder, & leur accorder les deux chartes qu'ils lui demandoient, la

premiere nommée *la Charte des libertés*, ou *la grande Charte*; la seconde, *la Charte des Forêts*. Voilà l'époque ou plutôt le renouvellement de la liberté de la nation : époque qu'elle a toujours fait valoir depuis, parce que ces deux Chartes se sont conservées, & que les anciens titres ne subsistent plus. La grande Charte a soixante-sept articles, celle des Forêts n'en a que dix-huit; leur date est de l'année 1215. un an avant la mort de Jean Sans-terre.

Origine des *sergens* d'armes, qui ont été la premiere garde de nos rois, dont on trouve les preuves. On a dit qu'ils avoient été créés pour la sureté de nos rois contre les entrepriſes du prince des assassins. Ils se signalerent à Bouvines, & obtinrent du roi qu'il fonderoit l'église de sainte Catherine *du Val des Escholiers*, pour acquitter le vœu qu'ils avoient fait lors de cette bataille. Ils étoient tous gentilshommes, & au lieu que tous les autres offices finissoient par le décès du roi, les offices de sergent étoient à vie. (*Bouteiller*, *Du Cange.*)

1223.

Mort de Philippe Auguste. Philippe avoit réuni à la couronne la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Poitou, l'Auvergne, le Vermandois, l'Artois, Montargis, Gien, &c. Sur quoi il est bon de remarquer que toutes ces provinces, après leur réunion sans condition n'eurent point d'états particuliers, à la différence des autres provinces qui furent réunies sous conditions, & qui conserverent leurs *états*, telles que le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, la Bourgogne, la Bretagne, la Flandre & l'Artois. Il fut surnommé *Auguste*, à cause de ses conquêtes. Ce fut Rigord, historien contemporain, qui lui donna ce titre, & non Paul

Emile, écrivain de la fin du quinzieme ſiecle, comme l'a dit Mezerai. Après avoir conquis la Normandie, ce prince y établit la peine du talion, qui étoit alors en uſage dans tout le royaume. Il y avoit bien des reſtrictions à la loi du talion, dont l'étymologie venoit de *talium tale.*

1223. *Avénement à la couronne.*

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

LOUIS VIII *dit* CŒUR DE LION, *parvient à la couronne le* 14 *juillet* 1223, *âgé de trente-six ans. Il fut le premier de la troisieme race qui ne fut pas sacré du vivant de son pere. Etienne, abbé de sainte Genevieve, puis évêque de Tournai, fut son parrain, n'étant encore qu'abbé. Il fut sacré & couronné à Reims le* 6. *août* 1223.

1223. 24.

HENRI III. roi d'Angleterre, au lieu de se trouver au sacre de Louis, comme il le devoit, envoya lui demander la restitution de la Normandie; le roi refusa de la rendre, & sentant que dès que la treve faite avec ce prince seroit expirée, il ne manqueroit pas de recommencer la guerre, il songea à s'assurer de la foi de l'empereur Frédéric & de plusieurs seigneurs qui auroient pu prendre parti pour le roi d'Angleterre; ensuite ayant fait publier de nouveau la confiscation que son pere avoit faite de la Normandie, & de tous les fiefs mouvans de la couronne, qui avoient jusqu'alors appartenu aux rois d'Angleterre, & résolu de chasser les Anglois de France, il partit avec une armée nombreuse; il prit sur eux Niort, Saint Jean d'Angeli, & tout ce qui étoit en deçà de la Garonne, outre le Limousin, le Perigord, le pays d'Aunis, avec la Rochelle. Il ne restoit que la Gascogne & Bordeaux à soumettre pour achever de chasser les Anglois, mais Louis VIII. mal conseillé, se laissa engager par le pape à faire la guerre aux Albigeois: deux raisons l'y déterminerent; l'une, que le pape lui permit de lever sur le Clergé de France une taxe extraordinaire; l'autre, que le jeune Amauri de Montfort lui fit cession de toutes les conquêtes dont Philippe Auguste avoit investi son pere dans le Languedoc. Saint Louis se fit confirmer cette cession par le même Amauri de Montfort, qui en reçut pour récompense la charge

FEMMES.	ENFANS.	1226. MORT.	PRINCES contemporains.
Blanche de Caſtille, fille d'Alphonſe IX, roi de Caſtille, que Louis épouſa en 1200. 1252.	Philippe, mort jeune.	LOUIS VIII *meurt au chateau de Montpenſier en Auvergne, l'an 1226, âgé de trente-neuf ans. Il eſt enterré à S. Denis.*	*Pape.*
	S. LOUIS.		Honoré III. 1227
	Robert, comte d'Artois. 1249		*Empereur d'Orient.*
	Philippe, mort jeune.		Robert de Courtenai, 1229
	Jean, comte d'Anjou & du Maine, mort jeune.		*Empereur d'Occident.*
	Alphonſe, comte de Poitiers & de Toulouſe. 1271		Frédéric II. 1250
	Philippe, ſurnommé Dagobert, mort jeune.		*Roi d'Eſpagne.*
	Etienne, mort jeune.		Ferdinand III. 1252
	Charles comte d'Anjou & de Provence, roi de Naples. 1295		*Roi de Portugal.*
	Une fille, morte jeune.		Sanche II. 1246
	Iſabelle, morte ſaintement dans le monaſtere de Longchamp, qu'elle fonda. 1269		*Roi d'Angleterre.*
			Henri III. 1273
			Roi d'Ecoſſe.
			Alexandre II. 1249
			Roi de Dannemarc.
			Valdemar II. 1241
			Roi de Suede.
			Eric XI. 1250
			Roi de Pologne.
			Leſque. 1226

Blanche avoit pour ſœur Bérangere, femme d'Alphonſe, roi de Léon, dont elle eut un fils, nommé Ferdinand, qui fut roi de Caſtille, au préjudice de Louis IX. fils de Blanche, qui ſuivant des auteurs graves, étoit l'aîné de Bérangere; mais ce qui doit être remarqué, c'eſt que Bérangere acquit autant de gloire dans la régence de Caſtille que Blanche dans celle de France, & les deux fils de ces princeſſes, Louis & Ferdinand furent tous deux mis par l'Egliſe au nombre des ſaints.

de connétable en 1230. après la mort de Mathieu de Montmorenci. Il étoit fils de Simon surnommé le Fort, ou le Machabée, tué au siége de Toulouse en 1217. Ce fut dans cette guerre contre les Albigeois, que Gui de Lévi servit avec tant de gloire, qu'il obtint d'Amauri de Montfort le titre de *Maréchal de la Foi*, qui est demeuré à sa postérité, ainsi que la seigneurie de Mirepoix & d'autres dépouilles des Albigeois.

Maurice, évêque du Mans, & Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, prêtent serment de fidélité au roi. Bondonnet, dans ses évêques du Mans, dit qu'avant Maurice on n'exigeoit point ce serment, & qu'il ne se prêta qu'en conséquence d'un arrêt du parlement : mais il me semble que Bondonnet se trompe, & que la date du serment remonte bien plus haut, comme on le voit par le troisieme concile de Tours qui est de 817. & par le second concile tenu sous Louis le Débonnaire à Aix-la-Chapelle en 836. & indépendamment de ces autorités, depuis que les évêchés furent fondés, comme les évêques ne tenoient que du roi l'autorité séculiere qu'ils y exerçoient, il ne pouvoit être douteux qu'ils ne dussent le serment de fidélité au prince qu'ils représentoient chacun dans leur province.

Un imposteur qui se disoit Baudouin comte de Flandres & empereur de Constantinople, (lequel étoit mort il y avoit vingt ans, excite une révolte en Flandres ; Louis VIII. fit venir à Péronne cet imposteur, qui se coupa sur toutes les questions qu'on lui fit : ensuite s'étant retiré, il fut arrêté par les Flamans, & pendu.

1225. 26.

Le roi recommence la guerre contre les Albigeois, & fait le siége d'Avignon, à la priere du pape Honoré III. Les uns (*Mathieu Paris*) disent qu'il mourut à ce

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & Illuſtres.
Guérin, évêque de Senlis. 1230	*Connétable.* Mathieu de Montmorenci. 1230 *Maréchaux de France.* Jean Clément, vivant encore en 1260 Robert de Couci, vivant en 1226 Gautier de Nemours, vivant en 1230	*Chanceliers.* Guérin, évêque de Senlis. 1230 C'eſt lui qui a tendu cette charge ſi conſidérable, qu'elle eſt aujourd'hui la premiere de l'état. Il s'en démit en 1228, ainſi que de ſon évêché, & prit l'habit de Ciſteaux dans l'abbaye de Chaſſis. Ce fut par ſon avis que fut établi le tréſor des Chartes. Arrêt donné ſolemnellement à Paris en 1224. par le roi en ſa cour des pairs, en faveur des grands officiers contre les pairs de France, par lequel il eſt dit, que ſuivant l'ancien uſage & les coutumes obſervées dès long-temps, les grands officiers de la couronne, ſavoir, le chancelier, le bouteiller, le chambrier, &c. devoient ſe trouver aux procès qui ſe feroient contre un pair de France, pour le juger conjointement avec les autres pairs du royaume; en conſéquence ils aſſiſterent tous au jugement d'un procès de la comteſſe de Flandres.	S. François d'Aſſiſe. 1226 On pourroit lui appliquer ce qu'un poëte a dit de Zenon, auteur de la ſecte des ſtoïciens, *eſſarire docet, & diſcipulos invenit.* Guillaume de Seligni. 1223 Rigord écrivoit en 1209

siége, d'autres, qu'il prit la ville, & qu'il mourut quelques mois après; cette derniere opinion est la plus générale & la mieux prouvée. Thibaud comte de Champagne, qui avoit suivi le roi à ce siége, lui demanda son congé pour retourner dans ses états; il partit sans l'avoir obtenu, & ce départ fournit bien des traits à la malignité. On soupçonne le comte de Champagne d'avoir empoisonné le roi. Ce prince fit son testament, où il appella les évêques & comtes qui se trouverent à la cour: il déclara Louis, son aîné, roi: il donna l'Artois à son second fils, le Poitou au troisieme, l'Anjou & le Maine au quatrieme; ce testament fut exécuté. Il faut remarquer que dans le même testament le roi dispose de la vocation de son cinquieme fils Jean, & de ceux qui le suivront, en ordonnant *qu'ils entreront dans la cléricature.* On peut être surpris qu'un prince si religieux ait fait une pareille disposition; mais c'étoit sans doute pour moins multiplier les apanages, ou plutôt pour ne point trop démembrer des portions du domaine, dont les puînés avoient alors la propriété, car les apanages n'étoient pas encore trop connus.

Par un autre acte Louis VIII. déclare la reine Blanche, sa femme, régente.

Ce prince, en suivant les maximes de ses prédécesseurs, avoit signalé le commencement de son regne par l'affranchissement des serfs, dont il y avoit encore grand nombre en France.

On peut remarquer que ce regne, qui n'a été que de trois ans, a fourni plus de branches & plus éclatantes qu'aucune autre, celles d'Artois, d'Anjou & du Maine, de Provence & de Naples.

Ce fut sous ce regne (1224) que Jean II. seigneur de Nesle, donna occasion au fameux arrêt qui adjugea aux premiers officiers de la maison du roi; savoir,

le chancelier, le connétable, le bouteiller & le chambrier, le droit de siéger avec les pairs de France, dans les affaires concernant les pairies. (*Du Tillet*, *Brussel.*)

1226. *Avenement à la couronne.*

LOUIS IX. *dit* S. LOUIS, *parvient à la couronne le 8 de novembre* 1226. *âgé d'environ* 12 *ans. Il fut sacré & couronné à Reims le* 29 *du même mois* (Joinville & Nangis) *par Jacques de Basoche, évêque de Soissons, le siége de Reims étant vacant : c'a été la troisieme minorité sous la troisieme race. Il étoit né à Poissi; le P. Montfaucon & ceux qui ont écrit le contraire, ont été réfutés sans replique.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

1226. 27. 28. 29.

LA reine Blanche, mere du roi, réunit pour la premiere fois la qualité de tutrice & de régente. Toute la minorité du roi fut occupée à soumettre les barons & les princes ligués ; tels que Thibaud VI. comte de Champagne, Pierre de Dreux, dit *Mauclerc*, comte de Bretagne, petit-fils de Robert de Dreux, Philippe, comte de Boulogne, oncle du roi, Hugues de Lusignan, comte de la Marche, Jeanne, comtesse de Flandre, Enguerrand de Couci, les comtes de Ponthieu & de Châtillon, &c. Le cardinal Romain, légat du pape, y aida beaucoup la reine par ses conseils. Thibaud VI. comte de Champagne, en est jaloux, & arme contre elle. Edit pénal contre les hérétiques : c'est le premier édit pénal qu'on connoisse en France. Saint Martin de Tours, vivant au quatrieme siecle, avoit refusé de communiquer avec les évêques qui avoient demandé que Priscillien, hérétique, fût condamné à mort.

Le comte de Toulouse qui soutenoit les Albigeois, acheve de se soumettre au roi & au pape : la principale condition du traité fait avec le roi, fut que la fille du comte de Toulouse épouseroit Alphonse frere du roi, comte de Poitiers, & que faute d'héritiers de ce mariage, le comté de Toulouse reviendroit à la couronne. Ce qui arriva. Les pays possédés alors par le comte de Toulouse, joints à ceux que le comte Amauri avoit remis au roi, commencerent à prendre la dénomination générale du *Languedoc*.

FEMMES.	ENFANS.	1270. MORT.	PRINCES contemporains.
Marguerite, fille aînée de Raimond II. comte de Provence, que S. Louis épousa en 1234. 1295	Louis, mort jeune.	S. LOUIS *meurt devant Tunis le 25 d'août 1270, âgé de 56 ans. Ses chairs & ses entrailles furent portées en l'abbaye de Montréal près Palerme en Sicile, & y furent mises dans un tombeau de marbre. Ses os furent apportés à S. Denis. Le pape Boniface VIII le canonisa à Orviette le 11 d'août 1297, & l'an 1298, son chef fut transporté de S. Denis à la sainte Chapelle. Louis XIII obtint du pape qu'on en feroit la fête dans toute l'Eglise.*	
	PHILIPPE LE HARDI.		
	Jean, mort jeune.		
	Jean, dit *Tristan*, né à Damiette en 1250. mort à Tunis. 1270		
	Pierre, comte d'Alençon, mort sans postérité. 1283		
	Robert, comte de Clermont en Beauvoisis. 1318		
	De son mariage avec Béatrix de Bourgogne, fille de Jean de Bourgogne & d'Agnès de Bourbon, est issue la branche de Bourbon, qui est montée sur le trône trois cens ans après, en la personne de Henri IV.		
	Blanche. 1243		
	Elisabeth, femme de Thibaud, roi de Navarre, mariée à ce prince le 6 avril 1255. 1271		
	Blanche la jeune, née à Joppé, femme de Ferdinand de la Cerda, fils d'Alphonse X. roi de Castille. 1320		
	Leurs enfans furent privés de la couronne par Dom Sanche leur oncle.		
	Marguerite, mariée à Jean duc de Brabant. 1271		
	Agnès, femme de Robert II. duc de Bourgogne. 1327		

Papes.

Honoré III.	1227
Grégoire IX.	1241
Célestin IV.	1241
Innocent IV.	1254
Alexandre IV.	1261
Urbain IV.	1264
Clément IV.	1268

Il avoit été le plus grand jurisconsulte de son tems, & avoit été marié. Son pere, chancelier de Raimond VI. comte de Toulouse, mourut chartreux.

Grégoire X.	1276

Empereurs d'Orient.

Robert de Courtenai.	1229
Baudouin II.	1261

Rétablissement de l'empire des Grecs.

Michel Paléologue.	1283

Empereurs d'Occident.

Frédéric II.	1250
Conrad.	1254

Interrègne.

Henri de Turinge.	1247
Guillaume comte de Hollande.	1256
Richard.	1257
Alphonse.	1284

Rois d'Espagne.

Ferdinand III.	1252
Alphonse X.	1284

Rois de Portugal.

Sanche II.	1246
Alphonse III.	1279

Roi d'Angleterre.

Henri III.	1273

Le comte de Champagne regagné par la reine, s'engage de nouveau avec les mécontens, & conclut son mariage avec la fille du comte de Bretagne ; la reine en est instruite, rompt ce mariage, & le détache du parti des rebelles : ceux-ci, pour le punir de tant d'inconstance, font valoir les droits qu'avoit sur la Champagne Alix, reine de Chypre, sa cousine, droits (inconteſtables, si on n'avoit pas disputé à cette princesse la légitimité de sa naissance) & joignant la force au droit, ils entrent sur les terres du comte de Champagne. Le roi le secourt lui-même, & après leur avoir fait quitter les armes, il ménage un accommodement avec Alix & Thibaud, moyennant une somme d'argent que le roi fournit, mais pour laquelle Thibaud lui cede les comtés de Blois, de Chartres & de Sancerre, & la vicomté de Châteaudun ; ainsi ce prince est décrié parmi les mécontens, & dépouillé par le roi. On ne sauroit nier sa passion pour la reine Blanche, & elle en profita peut-être avec une politique mêlée de coquetterie ; mais il n'en fut pas plus heureux, & la preuve en est la suite de sa vie pleine de variations. Tantôt rebelle, tantôt soumis, c'est bien là la conduite d'un homme qui suit tour-à-tour ce que lui inspirent l'espérance & le dépit : c'étoit un prince médiocre ; » quand il lui sou» venoit (*Chron. de S. Denis*) qu'elle étoit si honnête » dame & de si bonne renommée, & de si bonne vie & » nette, & qu'il ne pourroit ja jouir, si menoit sa douce » pensée amoureuse en grande tristesse. «

Le comte de Bretagne persistant dans sa révolte, a recours à Henri III. roi d'Angleterre ; mais la régente, dit-on, avoit gagné Robert du Bourg, ministre de ce prince, qui tint son maître dans l'inaction, ou qui le fit agir mollement. La reine rend la liberté au comte de Flandres, pour l'opposer au comte de Bretagne son ennemi ; elle détache le comte de Boulogne, par la

PRINCES contemporains.

Rois d'Ecosse.

Alexandre II. 1249
Alexandre III. 1286

Rois de Dannemarc.

Valdemar II. 1241
Eric VI. 1250
Abel. 1252
Christophe. 1257
Eric VII. 1286

Rois de Suède.

Eric XI. 1250
Valdemar. 1276

Rois de Pologne.

Boleslas IV. 1279

jalousie qu'elle lui donne d'Enguerrand de Couci, qui aspiroit comme lui à la régence, & peut-être à la couronne.

Le roi assiége & prend le château de Bellesme dans le Perche.

L'Italie étoit alors plus troublée qu'elle ne l'avoit encore été; les papes & les empereurs étoient en guerre, ceux-ci pour maintenir leurs possessions, & ceux-là pour s'en emparer. Frédéric II. possédoit l'Empire depuis 1215. ce prince qui régna plus de trente-six ans, rendit son regne célebre & glorieux par son courage, sa fermeté & ses hautes entreprises, & a été un des empereurs qui a réuni le plus d'états: il étoit roi de Naples & de Sicile par Constance, sa mere, roi de Jérusalem par sa seconde femme Yolande, (titre qui depuis a toujours été conservé par les rois de Sicile,) il s'empara de l'Autriche sur le duc de ce nom; (c'est ce qu'on appelle la premiere maison d'Autriche, car la seconde n'a commencé qu'à Rodolphe de Hapsbourg, par son mariage,) il prit la Sardaigne sur les Sarasins, enfin ce prince étoit également puissant dans l'Empire & dans l'Italie. C'étoit pourtant avec lui que le pape osoit disputer d'autorité: ce qu'il y a d'étonnant, c'est que le pape qui avoit affaire à un prince si puissant, n'avoit pas même l'autorité qui lui auroit été nécessaire sur ses propres sujets, & qu'en même tems qu'il vouloit usurper sur Frédéric, les Italiens vouloient lui reprendre ce qu'il possédoit déjà; mais Grégoire IX. vint à bout & de l'empereur & des Romains: d'abord il songea à éloigner Frédéric & à l'occuper; le mariage de ce prince avec Yolande, héritiere du royaume de Jérusalem, lui en donnoit un assez beau prétexte; Frédéric en l'épousant s'étoit engagé de passer en Palestine pour prendre possession du royaume de sa femme: après avoir éludé long-tems ce voyage sans que les excommunications y

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & Illustres.
Pierre de Villebeon, vivant en 1270	*Connétables.* Mathieu de Montmorenci. 1230 Amauri comte de Montfort. 1241 Humbert de Beaujeu. 1248 Gilles de Trasegnies, dit *le Brun*, vivant en 1272 Humbert de Beaujeu. 1285 *Maréchaux de France.* Henri Clément, sieur d'Argenton & du Mez. 1265 Ferri Pasté, vivant en 1244 Guillaume de Beaumont, vivant en 1250 Gautier, sieur de Nemours, vivant encore en 1265 Renaud de Pressigni, vivant en 1270 Raoul de Sores, dit *d'Estrées*, vivant en 1287 Heric de Beaujeu. 1270	*Chanceliers.* Guérin, évêque de Senlis. 1230 Jean Allegrin, vivant en 1240 Jean de la Cour d'Aubergenville. 1256 Simond de Brion, qui fut pape sous le nom de Martin IV. 1285	Accurse. 1289 Albéric, vivant en 1241 Alexandre de Hales. 1245 Philippe d'Antogni, G. D. S. S. Antoine de Padoue. 1231 Etienne Boileau, ou Boileſve. Pierre de Fontaines. vers 1270 Cet auteur peut être regardé comme le plus ancien juriſconſulte de notre Droit François. Gilles, archevêque de Tyr, G. D. S. & confeſſeur de ſaint Louis. 1266 Gingiskan. 1227 Nicolas de Gros-Parmy, G. D. S. 1250 Raoul de Gros-Parmy, dit de Paris, G. D. S. 1270 Guillaume de Saint Amour, vers 1270 Guillaume, évêque de Paris. 1248 Guillaume de Lorris, vers 1263 Hugues de Saint Cher, Cardinal. 1261 Mathieu Paris. 1259 Pierre des Vignes. 1249 Robert de Sorbonne, vers 1271 Vincent de Beauvais, vers 1264

fissent rien ; enfin en l'année 1228. il se résolut à partir, mais son voyage ne fut pas long, & après s'être fait couronner roi de Jérusalem, & avoir conclu une treve avec les Sarasins, il n'eut rien de plus pressé que de revenir, prévoyant bien que le pape ne l'avoit envoyé en Syrie que pour lui faire la guerre en Italie : il eut bientôt réuni tout ce que Grégoire lui avoit enlevé ; Grégoire eut encore recours aux excommunications. Innocent IV. qui n'eut entre Grégoire & lui qu'un pape de dix-sept jours (Célestin IV.) & qui étoit avant son exaltation ami de Frédéric, adopta les maximes de son prédécesseur, & Frédéric, comme il sera dit dans la suite, fut déposé dans le concile de Lyon. On vit successivement le Landgrave de Turinge & Guillaume comte de Hollande, élus empereurs ; Frédéric les vainquit, mais il mourut au milieu de tant de troubles, & l'Italie ni l'empire n'en devinrent pas plus tranquilles.

1230. 31. 32. 33. &c.

Troubles dans l'Université ; les Jacobins en profitent pour établir deux chaires de Théologie.

L'inquisition qui avoit pris naissance en 1204. qui fut adoptée par le comte de Toulouse en 1229. fut enfin confiée aux Dominicains par le pape Grégoire IX. en 1233.

Le roi d'Angleterre fait une descente en Bretagne ; sa présence n'empêche pas le roi de continuer à y faire des conquêtes. Henri III. passe en Gascogne, puis revient en Bretagne, où après avoir donné bien des fêtes, il se rembarque. Le roi fait déclarer le comte de Bretagne déchu de son comté pour crime de félonie : c'étoit Pierre Mauclerc, qui, malgré l'honneur qu'il avoit d'être *Seigneur du Sang*, (comme on parloit

alors) entra dans toutes les ligues qui troublerent la minorité de saint Louis ; il fut enfin réduit, & *se présenta devant le roi*, dit un auteur contemporain, *la corde au col, se jetta à ses pieds, & demanda pardon de sa félonie ;* le roi, suivant le même auteur, le reçut fort mal, & lui parla ainsi : » mauvais traître, » encore que tu ayes mérité une mort infâme, cependant » je te pardonne en considération de la noblesse de ton » sang, mais je ne laisserai la Bretagne à ton fils que » pour sa vie seulement, & je veux qu'après sa mort » les rois de France soient maîtres de la terre «. *S'il est vrai que ce prince religieux parla ainsi*, dit l'abbé de Vertot, *il falloit qu'il fût bien persuadé que la Bretagne, ainsi que tous les autres fiefs, fût sortie originairement de la couronne, puisqu'il pouvoit l'y réunir* : l'abbé de Vertot se sert de cette preuve pour appuyer son système de l'autorité originaire de nos rois sur la Bretagne ; mais indépendamment de ce droit ancien, nos rois n'en avoient-ils pas un aussi certain, par la conquête que fit Clovis de l'Armorique ? Treve de trois ans avec le roi d'Angleterre. Fin de la minorité de saint Louis (1235.) âgé de vingt-un ans. Le Vieux de la Montagne envoie de ses gens pour assassiner le roi ; ensuite, touché du récit de ses vertus, il l'en fait avertir lui-même. Ce fait copié par tous les historiens, commence à être un peu décrédité ; cependant il faut observer que les raisons d'attaquer ce fait ont paru foibles à l'éditeur des Mém. de l'Acad. des B. L. *T. XVI. p.* 165.

1238. 39. 40. 41.

Thibaud, comte de Champagne, veut se relever des cessions qu'il avoit faites au roi, mais il n'est pas écouté, & il part en 1238. pour la croisade, à la tête de

plusieurs seigneurs François : cette croisade fut sans succès. Le roi achete le comté de Mâcon, qui avoit eu ses souverains depuis la révolution que causa l'établissement des fiefs.

La pluralité des bénéfices condamnée dans une assemblée de Théologiens. Le pape, après avoir déposé l'empereur Frédéric, fait offrir l'Empire à Robert frere du roi ; loin d'être flatté d'une offre dont les conséquences pouvoient être dangereuses, saint Louis la rejetta hautement, & dit qu'il suffisoit à Robert d'être frere du roi de France. Le roi retire des mains des Vénitiens la couronne d'épines, en leur payant la somme d'argent qu'ils avoient donnée à Baudouin II. empereur de Constantinople. Il achete pareillement ce qui restoit aux princes Latins de leurs plus précieuses reliques ; savoir, une grande portion de la vraie croix, la robe de notre Seigneur, le fer, la lance, l'éponge, & autres instrumens de sa passion : on croit que cette partie de la vraie croix est celle qui avoit autrefois été apportée de Jérusalem par sainte Hélene au grand Constantin son fils. Le roi investit Alphonse son frere des comtés de Poitou & d'Auvergne ; le comte de la Marche, ainsi que les autres vassaux, est obligé de lui rendre hommage : la comtesse sa femme, veuve de Jean Sans-terre, lui en fait reproche comme d'une lâcheté, il reprend les armes.

On prétend que c'est à l'année 1241. que commença cette société qui donna le nom de *Villes Anséatiques* à quelques villes d'Allemagne unies entr'elles par le commerce, & que Hambourg & Lubec furent les premieres qui y entrerent. Elles sont aussi les dernieres qui sont restées dans cette ligue, aujourd'hui réduite à ces deux villes, & à celles de Breme & de Dantzic.

1242. 43. 44.

Bataille de Taillebourg, & combat le lendemain près de Xaintes, où le roi défait le comte de la Marche & Henri III. roi d'Angleterre, à qui il accorde une treve de cinq ans ; il en coûta au comte de la Marche sa ville de Xaintes & une partie de la Xaintonge que le roi réunit à la couronne. Le roi tombe dangereusement malade ; il fait vœu d'aller à la Terre sainte.

Le saint. Siége ayant été vacant pendant vingt mois, par le refus qu'avoit fait l'empereur Frédéric de relâcher quelques cardinaux qu'il avoit fait emprisonner, enfin le conclave s'assembla à Agnanie, il s'y trouva neuf cardinaux, & Innocent IV. y fut élu ; c'étoit le cardinal Sinibalde de Fiesque, Génois, de l'illustre maison des comtes de la Vagne, qui a donné deux papes à l'église, & un grand nombre de cardinaux ; comme ce pontife avoit toujours paru, avant son exaltation, prendre tous les partis de douceur dans les querelles que Frédéric avoit eues avec Rome, & même qu'il s'étoit donné pour l'ami de ce prince, les ministres de Frédéric témoignoient une grande joie de la concorde que l'on en devoit espérer entre l'église & l'empereur ; mais Frédéric plus prévoyant, disoit qu'il ne feroit qu'y perdre l'amitié d'un cardinal, & s'attirer la haine d'un pape. Mathieu Paris rapporte un fait remarquable au sujet de cette élection ; c'est que sur les délais que les cardinaux apportoient à nommer un pape, on leur fit dire de la part de la France, que s'ils ne faisoient cesser une vacance si pernicieuse au repos de l'Eglise, on trouveroit moyen de se passer d'eux, & d'élire un pape en deça des Monts. Mathieu Paris ajoute que cette menace des François n'étoit pas une entreprise, & qu'ils en avoient le privilége accordé anciennement à saint Denis par saint Clément, en lui

donnant l'apoſtolat ſur les peuples d'Occident ; mais cette opinion de Mathieu Paris eſt abſolument détruite.

1245. 46. 47. 48.

Concile de Lyon, où l'empereur Frédéric II. eſt excommunié & dépoſé de l'empire par le pape Innocent IV. Frédéric en appelle au futur concile ; c'eſt dans ce concile de Lyon que le chapeau rouge eſt donné aux cardinaux. Charles comte d'Anjou, frere du roi, épouſe Béatrix de Provence, laiſſée ſous la tutelle de Romieu de Villeneuve, baron de Vence, & d'Albert de Taraſcon. Charles devient par ce mariage comte de Provence, quoique ſa femme ne fût que la cadette de Marguerite femme de ſaint Louis : mais telle étoit la volonté de leur pere, Raimond Béranger, qui en avoit le droit, & qui aimoit mieux ſans doute donner à ſes ſujets un prince qui réſidât chez eux, qu'un roi qu'ils ne verroient pas. Après la mort de ſaint Louis, qui avoit reconnu que la diſpoſition de Raimond étoit juſte, ſa femme Marguerite voulut faire valoir ſon droit d'aîneſſe, mais l'empereur (Rodolphe de Hapſbourg) qui ſe prétendoit juge compétent, comme ſouverain des comtes de Provence, à cauſe de la réunion faite à l'empire du royaume d'Arles, d'où relevoit la Provence, confirma le droit de Charles d'Anjou. On doit remarquer en paſſant, que cette ſuzeraineté des empereurs, en qualité de rois d'Arles, finit à l'empereur Charles IV. (*Longuerue.*) Et pour faire connoître en peu de mots ce qu'il eſt néceſſaire de ſavoir de la Provence, elle avoit été originairement de la domination de France ſous les rois Carlovingiens ; elle avoit paſſé dans la ſuite ſous celle de Boſon, beau-frere de Charles le Chauve, qui ſe fit roi d'Arles : après lui cette province reſta un temps dans l'anarchie, & expoſée aux

courses des Sarazins : un autre Boſon ſecondé de ſon fils Guillaume les en chaſſa, & ce Guillaume eſt regardé comme le premier comte de Provence. Sa poſtérité maſculine étant éteinte, les comtes de Barcelone en devinrent ſouverains par mariage, & une princeſſe qui en deſcendoit, porta enfin ſans retour le comté de Provence dans la maiſon de France, en épouſant, comme il vient d'être dit, le comte d'Anjou. Ordonnance nommée *la Quarantaine le roi*, qui défend aux héritiers de tirer vengeance du meurtre avant quarante jours écoulés.

Cinquieme croiſade, ſaint Louis part pour la Terre ſainte le vendredi 12. juin 1248. après la Pentecôte : il ne put empêcher la reine ſa femme de le ſuivre : il fut ſuivi par ſes trois freres, Robert comte d'Artois, Alphonſe comte de Poitiers, & Charles comte d'Anjou, par Hugues IV. duc de Bourgogne, par Guillaume de Dampierre comte de Flandres, par Gui ſon frere, par Hugues de Châtillon comte de ſaint Paul, par Gaucher ſon neveu, par Hugues comte de la Marche, & ſon fils, &c. la reine Blanche, qui avoit tâché de le détourner de cette entrepriſe, eſt régente du royaume en ſon abſence.

1249. 50. 51.

Mort de Raimond VII. comte de Toulouſe, à qui ſuccéda ſa fille Jeanne, femme d'Alphonſe, comte de Poitiers, frere du roi. Ainſi finit dans Raimond la poſtérité maſculine des comtes de Toulouſe, après quatre ſiecles écoulés depuis Frédelon, que Charles le Chauve créa comte de Toulouſe en 849.

Priſe de Damiette en Egypte par ſaint Louis ; mort du comte d'Artois dans Maſſoure, où le roi, armé

d'une maſſue, fait des prodiges de valeur, ainſi que tous les capitaines qui l'accompagnerent. La famine & la maladie contagieuſe réduiſent l'armée Françoiſe à l'extrémité; le roi eſt fait priſonnier près de Maſſoure, avec ſes deux freres Alphonſe & Charles; il ſe rachette en rendant la ville de Damiette, & en payant quatre cens mille livres; les hiſtoriens contemporains diſent huit cens mille beſans, qu'ils évaluent à cent mille marcs d'argent: on peut voir au ſujet de cette évaluation, la diſſertation vingtieme de du Cange ſur l'hiſtoire de ſaint Louis. La régente preſſoit le roi de revenir, mais malgré ſes inſtances il paſſa en Paleſtine, où il demeura encore quatre ans, pour faire réparer les fortifications de Céſarée, de Philippe, de Joppé, d'Acre & de Sydon; & ce ſéjour du roi valut la liberté à plus de douze mille Chrétiens. (*Joinville.*)

1252. 53. 54.

Mort de la reine Blanche, elle eſt enterrée à Maubuiſſon, abbaye qu'elle avoit fondée en 1242. Je me contenterai d'une ſeule remarque ſur cette princeſſe, digne des éloges de tous nos hiſtoriens; c'eſt au ſujet de l'affranchiſſement: pluſieurs de nos rois en avoient déjà donné l'exemple, elle le confirma par un acte auſſi juſte que religieux, & donna lieu enfin à l'édit mémorable de Louis Hutin. Retour de ſaint Louis à Paris (1254.) Henri, roi d'Angleterre, l'y vient voir: Mathieu Paris, hiſtorien Anglois & contemporain, rapporte que ſaint Louis, au feſtin qu'il donna à ce prince, voulant, pour lui faire honneur, le placer entre lui & Thibaud le jeune, roi de Navarre, Henri ne voulut point accepter cette place, en diſant qu'elle étoit mieux & plus convenablement remplie par le roi de France, *car*, ajouta-t-il, *vous êtes mon ſeigneur, & le ſerez toujours.*

EVENEMENS REMARQUABLES sous S. LOUIS.

Enguerrand de Couci &, pluſieurs autres ſeigneurs ſont punis de leurs violences ; mort de Thibaud I. roi de Navarre & comte de Champagne. La couronne de Navarre, après avoir été quatre cens ans dans la maiſon de Bigorre, que l'on avoit vu remplir tous les trônes d'Eſpagne, paſſa dans la maiſon de Champagne, dans la perſonne de Thibaud VI. fils de Blanche de Navarre, laquelle avoit épouſé Thibaud V. comte de Champagne, & avoit hérité du royaume de Navarre à la mort de Sanche le Fort ſon frere, arrivée en 1234. Thibaud VI. laiſſa deux enfans, Thibaud & Henri, qui furent tous deux rois ; le dernier laiſſa une fille unique, Jeanne, qui fut mariée à Philippe le Bel, & qui lui apporta la couronne de Navarre. Jeanne ſa petite-fille, & fille de Louis Hutin, épouſa le comte d'Evreux, & le fit roi de Navarre ; le dernier comte d'Evreux laiſſa cette couronne à Blanche ſon héritiere, qui la porta à Jean roi d'Arragon, où elle ne reſta gueres, car nous allons voir cette couronne paſſer ſucceſſivement ſur bien des têtes. Eléonore leur fille, la porta à Gaſton IV. comte de Foix, (Grailli, de la ſeconde maiſon de Foix) pere de Gaſton V. Gaſton V. fut pere de François Phébus, mort ſans enfans, & de Catherine, qui par ſon mariage avec Jean d'Albret, fit ſortir la Navarre de la maiſon de Foix, pour la porter dans celle d'Albret : elle eut de Jean d'Albret un fils nommé Henri roi de Navarre. De ce Henri & de Marguerite de Valois, ſœur de François I. vint Jeanne d'Albret, femme d'Antoine de Bourbon, mere de Henri IV. roi de France : à la vérité, la Navarre n'étoit preſque plus qu'un vain titre, depuis que Ferdinand d'Arragon s'étoit emparé de la plus grande partie de ce royaume en 1512. ſur Jean d'Albret.

Etabliſſement des Carmes en France.

Ordonnance de ſaint Louis, datée de Saint Gilles

(1254.) par laquelle il paroît que les trois Etats étoient consultés, quand il étoit question de matieres où le peuple avoit intérêt.

1255. 56. 57.

L'empereur Frédéric II. étoit mort en 1250. Conrad son fils & son successeur, mourut en 1254. empoisonné, dit-on, par Mainfroi son frere naturel, qui pour jouir de son crime, s'empara des royaumes de Naples & de Sicile, lesquels appartenoient à Conradin, fils de Conrad; & afin d'assurer ses royaumes dans sa maison, Mainfroi donna sa fille unique Constance en mariage à Pierre III. roi d'Arragon, avec la Sicile pour sa dot, en s'en réservant l'usufruit. Urbain IV. (celui qui a institué la fête du saint Sacrement) ennemi, ainsi que ses prédécesseurs, de la maison de Suabe, excommunie en 1263. Mainfroi usurpateur, & déclare Charles, comte d'Anjou, roi de Naples & de Sicile. Clément IV. suivant les vues de son prédécesseur, excommunia en 1268. Conradin, qui voulut exercer ses droits après la mort de Mainfroi, tué en 1266. dans la bataille de Bénevent. La mort de Conradin, vaincu depuis par Charles d'Anjou qui lui fit trancher la tête, laissa Charles paisible possesseur du trône des deux Siciles, ce qui affoiblit pour un tems la faction des Gibelins. Charles avoit été élu sénateur par les Romains, dès le pontificat d'Urbain IV. ce qui donna de l'ombrage aux deux papes : mais leur haine contre la maison de Suabe prévalut contre la jalousie qu'ils pouvoient prendre de cette nouvelle dignité. Charles commença la premiere branche d'Anjou qui a régné en Sicile; il eut pour successeurs Charles le Boiteux, Robert, Jeanne de Naples, à qui Charles d'Anjou, dit *de la Paix*, son cousin, enleva la couronne; Charles de la Paix eut pour fils Ladislas, qui fut

pere de Jeannelle, ſi fameuſe par les déſordres de ſa vie. Jeanne attaquée par Charles de la Paix, avoit appellé Louis duc d'Anjou, deuxieme fils de Jean roi de France, pour la défendre & pour lui ſuccéder; ce fut lui qui commença la deuxieme maiſon d'Anjou à Naples & en Sicile, quoique ni lui, ni ſes ſucceſſeurs n'ayent pu ſe maintenir dans la poſſeſſion de ces deux royaumes; ainſi la maiſon de France donna ſept rois à Naples & Sicile.

Alexandre IV. aſſemble diverſes congrégations d'hermites (1256.) & leur donne la regle de ſaint Auguſtin; trois ans après les Auguſtins viennent s'établir en France.

Arrêt remarquble contre le ſeigneur de Vernon, par lequel il fut condamné à dédommager un marchand qui en plein jour avoit été volé dans un chemin de ſa ſeigneurie: telle étoit la loi, que les ſeigneurs étoient obligés de faire garder les chemins depuis le ſoleil levant juſqu'au ſoleil couché, à cauſe du droit de péage qu'ils percevoient à ce ſujet: on trouve un pareil arrêt rendu contre le comte d'Artois en 1287. (*Bouchel.*) Cette police étoit bien ancienne. (*Capit. de Charlemagne*, 812.)

1258. 59. 60. 61. 62. 63. &c.

Traité conclu entre ſaint Louis & Jacques I. roi d'Arragon, à l'occaſion du mariage de Philippe, qui n'étoit alors que le ſecond fils de ſaint Louis, mais qui deux ans après devint l'aîné, & fut roi ſous le nom de Philippe le Hardi, avec Iſabelle, la plus jeune des filles de Jacques, à qui ſon pere donna pour dot les comtés de Carcaſſonne & de Beſiers: les conditions du traité furent que ſaint Louis cédât au roi d'Arragon la ſouveraineté que la France avoit retenue ſur

Barcelone, ſur le Rouſſillon, &c. dès le tems que les François avoient conquis ce pays ſur les Sarafins ; & que de ſon côté le roi d'Arragon cédât à la France tous les droits qu'il prétendoit, ſoit par mariage de ſes prédéceſſeurs ou autres titres, ſur les comtés de Narbonne, de Niſmes, d'Albi, Foix, Cahors, & autres terres de Languedoc mouvantes en arriere-fief de la couronne de France, comme auſſi les droits qu'il avoit en Provence ſur les comtés de Forcalquier & d'Arles, & ſur la ville de Marſeille : on ne comprit point dans ce traité la baronnie de Montpellier, qui ne revint à la France que ſous Philippe de Valois ; ce traité paroît fort ſage, parce que les droits cédés à l'Arragon étoient ſur les domaines fort éloignés, au lieu que les droits cédés à la France ſe trouvoient dans le royaume : cependant on peut dire d'un autre côté, que le roi cédoit des droits de ſouveraineté inconteſtables, dont ſes prédéceſſeurs avoient toujours joui depuis le regne de Charlemagne, au lieu que Jacques ne cédoit que des prétentions, la plupart mal fondées ; auſſi la réalité de ce traité a-t-elle trouvé des contradicteurs, qui diſent que le traité n'exiſte nulle part, & qu'il n'en paroît qu'une ſimple ratification fort ſuſpecte dans un tems fécond en fauſſaires, & qui n'a ni date de lieu, ni nom de commiſſaires, d'où ils concluent que les droits de la France ſur la Catalogne ſubſiſtent en leur entier.

Saint Louis fait un traité avec Henri III. bien différent de celui qu'il avoit fait avec le roi d'Arragon. Il lui rend des provinces entieres ; ſavoir, la partie de la Guyenne par-delà la Garonne, que Henri tenoit déjà, le Limouſin, le Périgord, le Querci & l'Agenois, à la charge d'en rendre hommage lige aux rois de France ; & le roi d'Angleterre ne fait que renoncer

aux droits qu'il pouvoit avoir sur la Normandie, le Maine, l'Anjou, &c.

Le roi est pris pour arbitre entre le roi d'Angleterre, & les barons qui s'étoient révoltés contre lui. Les barons ne s'en tiennent pas à sa décision, la guerre civile s'allume; le comte de Leicestre fait le roi prisonnier, mais Edouard son fils le délivre, & Leicestre est tué. Ce Leicestre étoit fils d'un second lit du fameux comte de Montfort, & étoit héritier par sa grand'mere des biens de la maison de Leicestre. C'est à l'année 1264. que doit se rapporter, à ce que l'on croit, l'entrée des communes pour la premiere fois au parlement d'Angleterre: le roi, lors de sa prison, ayant été forcé de signer l'ordre, que quatre chevaliers de chaque comté assistassent au premier parlement, pour y représenter leurs provinces; de même que c'est au regne de Philippe le Bel, que plusieurs auteurs rapportent l'entrée du tiers-état dans les états généraux. Saint Louis choisi pour arbitre entre les d'Avenes & les Dampierre, fils de Marguerite comtesse de Flandres & de Hainaut, de deux lits différens, regle que les d'Avenes auroient le comté de Hainaut, & les Dampierre le comté de Flandre.

Défense du roi en 1260. des duels ou gages de bataille dans ses domaines, auxquels il substitua la preuve par témoins; car (comme dit Beaumanoir en sa *Pratique* qu'il composa en 1283.) *li saint rois Loois les osta de sa court, si ne les osta pas de la court à ses barons.* Ce désordre des combats particuliers, pour soutenir le jugement en cas d'appel, ne se trouve entiérement aboli que sous Philippe le Bel. Fondation des Quinze-vingt la même année. On a dit, mais sans preuve, que ce fut en faveur des gentilshommes à qui les Sarasins avoient crevé les yeux.

Ordonnance de 1262. sur le fait des monnoies, par

laquelle il eſt dit, 1°. Que dans les terres où les barons n'avoient point de monnoie, il n'y aura que celle du roi qui aura cours. 2°. Que dans les terres où les barons auroient une monnoie, celle du roi y aura cours pour le même prix qu'elle aura dans ſes domaines. Il y avoit alors plus de quatre-vingt ſeigneurs particuliers qui pouvoient battre monnoie, mais il n'y avoit que le roi ſeul qui eût droit d'en faire battre d'or & d'argent. D'un des côtés de ſa monnoie étoit une croix, & de l'autre des piliers, ce qui fait qu'encore aujourd'hui les différens côtés des monnoies ſe nomment croix & piles.

Ordonnance (1262.) au ſujet de la chambre des comptes : il eſt dit » que ceux qui auront reçu les » biens des villes pendant cette année, viendront à » Paris aux gens du roi, qui ſont les gens des comptes, » aux octaves de la ſaint Martin en ſuivant, pour ren» dre compte de la recette & dépenſe. «

Ordonnance du roi contre les blaſphémateurs, ou, ſuivant le langage du tems, contre ceux qui *jurent le vilain ſerment* contre Dieu, la Vierge & les Saints. Il eſt à remarquer que le roi ſaint Louis qui, avant cette ordonnance, puniſſoit le blaſphême par la mutilation de quelque membre, ſe radoucit dans celle-ci à l'exhortation du pape Clément IV. & reſtraint le châtiment à une peine pécuniaire, ainſi que l'avoient fait les rois ſes prédéceſſeurs.

Fin de l'empire des Latins (1262.) ſous Baudouin II. Michel Paléologue reprend Conſtantinople, les Génois l'y ſervirent, & le ſecours des Vénitiens ne put ſauver l'empereur Latin.

1269. 70.

Sixieme & derniere croiſade, projettée dès l'an 1267. Saint Louis après avoir établi pour régens du royaume

Mathieu de Vendôme abbé de saint Denis, & Simon de Clermont de Nesle, auxquels il substitue, en cas de mort, Philippe évêque d'Evreux, & Jean comte de Ponthieu, retourne en Afrique & assiége Tunis : la peste se met dans son camp, il y meurt.

Notre marine aussi-tôt détruite que créée sous Philippe Auguste, s'étoit bien rétablie sous S. Louis, si, comme le dit un historien, ce prince embarqua soixante mille hommes à Aigues-mortes ; il est vrai qu'il emprunta plusieurs vaisseaux aux Vénitiens & aux Génois, mais la plus grande partie de la flotte étoit de navires François ; & quant à la premiere expédition, Joinville dit qu'au départ de Chypre pour la conquête de Damiette, il y avoit dix-huit cens vaisseaux tant grands que petits. S. Louis avoit aussi mis en mer une flotte considérable, pour défendre les côtes du Poitou contre la flotte de Henri III. & son frere Charles d'Anjou en avoit une de quatre-vingt voiles, composée de galeres & de vaisseaux, lors de son expédition de Naples.

La Sorbonne fut fondée sous ce regne, ainsi qu'il paroît par les Let. pat. de 1250. (*Obs. de Cl. Menard*, *Antiq. de Paris*, *Tr. de la Police*) par Robert de Sorbonne, qui avoit été, suivant quelques-uns, confesseur de saint Louis ; cependant on voit dans l'histoire de ce prince qu'a écrite Godefroi de Beaulieu, Jacobin, qu'un religieux fut son confesseur les vingt dernieres années de sa vie, qu'il l'accompagna dans les deux voyages d'Outremer, & qu'il l'assista à la mort. Ce prince rassembla quelques livres dans une bibliotheque qu'il établit à la sainte Chapelle, ceux de l'Ecriture sainte, quelques-uns des SS. peres, & de bons auteurs.

Coutumes générales, connues sous le nom d'*Etablissemens de saint Louis* : ces établissemens, dans lesquels S. Louis comprit quelques loix de ses prédécesseurs, & plusieurs de celles qu'il avoit publiées auparavant,

ſont une eſpece de code qu'il fit faire peu de tems avant ſa deuxieme croiſade. La Pragmatique ſanction qu'il avoit publiée en 1268. ſur les affaires eccléſiaſtiques, peut faire juger de ſon attention à maintenir les libertés de l'Egliſe Gallicane : on a conteſté l'authenticité de cette piece, mais elle eſt aujourd'hui généralement reconnue. S. Louis a bâti la ſainte Chapelle ; il a rendu diverſes ordonnances pour & contre les Juifs. Par une de ces ordonnances il eſt dit que les Maires des villes auront la juſtice des Juifs demeurans dans leurs villes, ès cas dont les Maires ont la connoiſſance, & par un mandement ils ſont contraints *à ouir un prêcheur chrétien.* Etabliſſement de la police de Paris, par Etienne Boileau, prevôt de cette ville, magiſtrat digne des plus grands éloges ; il s'appliqua d'abord à punir les crimes : *les Prevôts-Fermiers* avoient tout vendu, juſqu'à la liberté du commerce, & les impôts ſur les denrées étoient exceſſifs ; il remédia à l'un & à l'autre : il rangea tous les marchands & artiſans en différens corps de communauté, ſous le titre de confrairie : il dreſſa les premiers ſtatuts & forma pluſieurs réglemens, ce qui fut fait avec tant de juſtice & une ſi ſage prévoyance, que ces mêmes ſtatuts n'ont preſque été que copiés ou imités dans tout ce qui a été fait depuis pour la diſcipline des mêmes communautés, ou pour l'établiſſement des nouvelles. La famille d'Etienne Boileau, dont le véritable nom eſt *Boyleſve*, a continué de ſe diſtinguer dans la province d'Anjou, où elle ſubſiſte encore aujourd'hui.

C'eſt à ce regne, ſuivant Joinville, que ſe doit rapporter l'inſtitution des maîtres des requêtes : ils n'étoient d'abord qu'au nombre de trois : ce nombre augmenta ſucceſſivement, & par l'édit de 1752. il eſt fixé au nombre de quatre-vingt.

Le pere Daniel a raiſon : *ſaint Louis a été un des*

plus grands hommes & des plus singuliers qui ait jamais été. En effet, ce prince d'une valeur éprouvée, n'étoit courageux que pour de grands intérêts. Il falloit que des objets puissans, la justice ou l'amour de son peuple, excitassent son ame, qui hors delà sembloit foible, simple & timide : c'est ce qui faisoit qu'on le voyoit donner des exemples du plus grand courage, quand il combattoit les rebelles, les ennemis de son état, ou les infideles : c'est ce qui faisoit que tout pieux qu'il étoit, il savoit résister aux entreprises des papes & des évêques, quand il pouvoit craindre quelles n'excitassent des troubles dans son royaume ; c'est ce qui faisoit que sur l'administration de la justice, il étoit d'une exactitude digne d'admiration ; mais quand il étoit rendu à lui-même, quand il n'étoit plus que particulier, alors ses domestiques devenoient ses maîtres, sa mere lui commandoit, & les pratiques de la dévotion la plus simple, rempliſſoient ses journées. A la vérité toutes ces pratiques étoient annoblies par les vertus solides & jamais démenties, qui formerent son caractere.

Un historien arabe a fait son portrait. » Ce prince » étoit d'une belle figure, il avoit de l'esprit, de la » fermeté & de la religion ; ses belles qualités lui » attiroient la vénération des chrétiens qui avoient en » lui une extrême confiance. «

Joinville attribue au comte de Montfort cette preuve de grande foi, d'avoir refusé étant en Albigeois d'aller voir la sainte Hostie, laquelle étoit visiblement changée au corps de Notre-Seigneur, & c'est du roi lui-même que Joinville témoigne avoir appris cette histoire : cependant du Cange, dans ses observations sur Joinville, dit que Jean Villani, livre VI. chap. VII. attribue ce fait à saint Louis lui-même, & non au comte de Montfort.

Saint Louis prêt de s'embarquer pour la cinquieme croiſade, convoqua tous les barons de ſon royaume à Paris pour leur faire prêter ſerment, que, s'il arrivoit faute de lui dans ſon voyage d'Outremer, ils s'engageoient à reconnoître ſes enfans pour ſes ſucceſſeurs : Joinville, qui ſûrement étoit bien attaché au roi, fut convoqué comme les autres ; *mais moi*, dit-il, *qui n'étoit point ſujet à lui, ne voulus point faire de ſerment, & auſſi n'étoit point mon intention de demeurer.* Sur quoi du Cange, dans ſes diſſertations XIII. & XIV. établit ſolidement que c'étoit une ſuite de la loi des fiefs, qui défendoit aux arrieres-vaſſaux de rendre ni ſerment ni hommage, à raiſon de leurs fiefs, à leur ſeigneur dominant, ne devant reconnoître que leur ſeigneur immédiat, dont ils étoient ſpécialement les ſujets. Telle étoit en effet la Juriſprudence d'alors : ce qui ſe confirme par l'article des établiſſemens de ſaint Louis, que ce prince publia lors de ſon dernier voyage en Afrique, où il eſt dit que le vaſſal eſt obligé, ſous peine de confiſcation de ſon fief, de ſuivre ſon ſeigneur à la guerre contre le roi même, dans le cas où le roi auroit refuſé juſtice à ſon ſeigneur : ce même Joinville écrivant depuis à Louis le Hutin, le prie de l'excuſer s'il ne l'appelle que *ſon bon ſeigneur*, parce qu'il ne doit le titre de *monſeigneur* qu'au comte de Champagne ſon ſuzerain. (*du Cange.*) Etrange effet de l'autorité uſurpée ! mais qui s'étoit étendu même au-delà de notre France, puiſque l'empereur Frédéric I. pour détruire un pareil abus, marque expreſſément dans ſon ordonnance du camp de Ronçal, qu'il entend que l'empereur ſoit nommément excepté du ſerment de fidélité que le vaſſal prêtera à ſon ſeigneur.

Inſtitution de l'ordre militaire & de chevalerie du Navire & du Croiſſant.

Ce fut dans ce ſiecle que parut la *Légende dorée* ;

c'eſt une vie des Saints compoſée en latin par *Jacques de Voragine*, archevêque de Gênes. Melchior Canus, évêque des Canaries, l'appelloit au contraire *Legenda ferrea.*

1270. *Avénement à la couronne.*

PHILIPPE III. *dit* LE HARDI, *parvient à la couronne l'an* 1270, *étant âgé de vingt-cinq ans & quelques mois. Il fut surnommé le Hardi, parce qu'on prétend qu'il ne fut point étonné de se voir exposé aux armes des Barbares après la mort de son pere, mais il ne fit rien depuis qui pût lui mériter ce titre. Il fut sacré & couronné à Reims en* 1271, *par Miles de Bazoche, évêque de Soissons, le siége de Reims étant vacant.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

1270. 71. 72.

PHILIPPE LE HARDI étant encore en Afrique après la mort de saint Louis son pere, rend une ordonnance au camp devant Carthage, touchant la majorité du roi fixée à quatorze ans : elle n'eut point lieu. *V. l'année* 1371. Il est secouru par Charles son oncle, roi de Sicile. Il bat les infideles, puis fait avec eux une treve de dix ans, & revient en France avec Thibaud comte de Champagne & roi de Navarre, & Alphonse comte de Poitou, qui meurent en chemin. Alphonse étoit aussi comte de Toulouse ; lui & sa femme étant morts sans enfans, ce comté revint à la couronne, & n'y fut cependant réuni qu'en 1361. Henri succéda à Thibaud son frere au royaume de Navarre.

Premieres lettres d'annoblissement en faveur de Raoul l'orfevre ou argentier du roi. Cette introduction nouvelle, par laquelle on rapprochoit les roturiers des nobles, & qui fut appellée annoblissement, ne faisoit que rétablir les choses dans le premier état. Les citoyens de la France, même depuis Clovis, sous la premiere & long-tems sous la deuxieme race, étoient tous d'une condition égale, soit Francs, soit Gaulois ; & cette égalité, qui dura tant que les rois furent absolus, ne fut troublée que par la révolte & la violence de ceux qui usurperent les seigneuries : ce n'est pas qu'il n'y eût sous les deux premieres races des hommes plus puissans que d'autres ; & en effet on

FEMMES.	ENFANS.	1285. MORT.	PRINCES contemporains.
Iſabelle d'Aragon, que Philippe épouſa en 1262. 1271	Louis, mort jeune, empoiſonné.	PHILIPPE LE HARDI *meurt à Perpignan en revenant de l'expédition d'Arragon en 1285, âgé de quarante ans & quelques mois. Il fut enterré à Saint Denis.*	*Papes.*
	PHILIPPE LE BEL.		Grégoire X. 1276
	Charles, comte de Valois, & d'Alençon, par qui la race des Valois monta ſur le trône. 1325		Innocent V. 1276
			Adrien V. 1276
	Robert, mort en bas âge.		Jean XXI. 1277
			Nicolas III. 1280
	Louis, comte d'Evreux, dont le fils nommé Philippe, fut enſuite roi de Navarre, par ſa femme Jeanne de France, fille unique de Louis Hutin, roi de France & de Navarre, ils eurent pour fils Charles le *Mauvais*. 1319		Martin IV. 1285
			Empereurs d'Orient.
			Michel Paléologue. 1283
			Andronic II. 1332
			Empereur d'Occident.
			Rodolphe, comte d'Hapſbourg, tige de la maiſon d'Autriche. 1291
			Rois d'Eſpagne.
Marie de Brabant, mariée en 1274. 1321	Marguerite, mariée à Edouard I. roi d'Angleterre. 1317		Alphonſe X. 1284
			Sanche IV. 1295
			Rois de Portugal.
			Alphonſe III. 1279
			Denis. 1325
			Rois d'Angleterre.
			Henri III. 1273
			Edouard I. 1308
			Roi d'Ecoſſe.
			Alexandre III. 1286
			Roi de Dannemarc.
			Eric VII. 1286
			Rois de Suède.
			Valdemar. 1276
			Magnus. 1290
			Rois de Pologne.
			Boleſlas IV. 1279
			Leſque. 1289

Cette princeſſe, qui aimoit les poëtes autant que Henri duc de Brabant ſon pere les aimoit, aida un fameux poëte de ce tems nommé *Lyroix Ademez*, à mettre en bon ordre le roman de Cléomadez, ce même poëte avoit auſſi mis en *rithme* les beaux faits des anciens chevaliers, entr'autres ceux d'Ogier le Danois, de Bertrand du Bois, & de Buénon de Commarchis.

auroit peine à comprendre comment des Gaulois ou des Francs, revêtus de grandes dignités, auroient été du même ordre que les autres citoyens; mais cela vient de ce que l'on confond l'autorité avec l'état des personnes : on ne sauroit nier qu'il n'y eût des hommes plus considérables les uns que les autres, mais cela ne faisoit pas que les distinctions dont ils jouissoient les rendissent d'une autre nature, pour ainsi dire, que leurs concitoyens; ils en étoient les premiers, mais ils n'en étoient pas séparés, & les charges de l'état étoient également portées par les uns & par les autres, à la différence des tems postérieurs, où la noblesse obtint à cet égard de grands avantages sur la roture.

M. le président de Montesquieu, dans son excellent ouvrage de l'*Esprit des Loix*, contredit cette opinion un peu légérement, & auroit pu ménager davantage un homme plus instruit, (*M. l'abbé du Bos*) qu'il ne l'a cru; d'ailleurs, ce reproche tomberoit aussi sur M. de Valois, dont l'autorité doit être respectée, & qui s'explique ainsi, page 485. *in lege salica nobilium nulla fit mentio : il n'est fait aucune mention des nobles dans la loi salique*, toute la suite de ce passage est aussi précise; en effet, il seroit difficile de croire que dans une nation telle que les Francs, il y eût d'autres hommes que des égaux; s'ils l'étoient avant la conquête, auroient-ils cessé de l'être pour avoir conquis? Que Tégan dise à Hebon que l'empereur venoit d'affranchir, *l'empereur t'a fait libre, & non pas noble*, (c'est une des preuves de M. de M.) en est-ce une qu'il y eût alors des nobles? & le mot de *noble* répond-il à l'idée que nous avons aujourd'hui d'un homme noble? aujourd'hui que parmi nous, &, suivant les principes monarchiques, nulle condition n'est égale, à la différence de ces tems-là, où tout le monde l'étoit : *l'empereur t'a affranchi, mais il ne t'a pas fait noble*,

MINISTRES	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illuſtres.*
Mathieu de Vendôme.	*Connétables.*	*Chanceliers.*	Albert le Grand. 1280
Pierre de la Broſſe, pendu en 1279	Humbert de Beaujeu. 1285	Pierre Barbet, Archevêque de Reims. 1298	S. Bonaventure. 1274
	Maréchaux de France.	Henri de Vezelai, vivant en 1279	Raimond de Pennafor, vers 1275
	Lancelot de S. Maard, vivant en 1276	Pierre Challon, vivant en 1283	Roger Bacon, vers 1284
	Ferri de Verneuil, vivant en 1288		S. Thomas d'Aquin. 1274
	Guillaume, ſieur du Bec-Creſpin, vivant en 1283		Il ne faut pas omettre une belle réponſe que fit ce ſaint à Innocent IV. Il entroit dans la chambre du pape pendant que l'on comptoit de l'argent; le pape lui dit, vous voyez que l'Egliſe n'eſt plus dans le ſiecle où elle diſoit, *je n'ai ni or ni argent.* (Act. des Apôtres, 2.) à quoi le Docteur angélique répondit, il eſt vrai, ſaint pere, mais auſſi elle ne peut plus dire au paralytique, *levez-toi & marche.*
			Etienne Tempier. 1279
			On voit dans le préſident Fauchet, au *Recueil de la langue & poëſie Françoiſe*, l'extrait des ouvrages de cent vingt-ſept poëtes, qui tous avoient écrit avant la fin du treiſieme ſiecle.

ſans doute, c'eſt-à-dire, il n'a pas fait que tu n'ayes pas été ſerf, de même que le roi, par l'annobliſſement, ne ſauroit faire un noble d'origine; en un mot l'affranchiſſement tiroit de la ſervitude, mais il ne plaçoit pas un affranchi dans l'état d'un homme né libre. Laiſſons M. de Boullainvilliers s'égarer, & tenons-nous-en à M. de Valois.

Le roi prend poſſeſſion du comté de Toulouſe par ſes commiſſaires: les actes qui ſe paſſerent à ce ſujet maintinrent la province dans l'uſage de payer volontairement les tailles & les ſubſides: il punit la révolte du comte de Foix, en s'emparant de ce comté, qu'il lui rendit l'année d'après.

1273.

Les princes de l'Empire avoient élu pour empereur Henri Landgrave de Turinge, au mépris de Conrad, à qui Frédéric ſon pere avoit laiſſé l'Empire. Henri étant mort en 1247. ils élurent Guillaume comte de Hollande, qui ſurvécut à Conrad mort en 1254. Guillaume mourut en 1256. au milieu des troubles de l'empire. A ſa mort, Richard comte de Cornouaille, & Alphonſe, roi de Caſtille, furent élus par différens partis. C'eſt pendant ce tems de diviſion, qui eſt nommé l'*interregne*, & qui dura juſqu'en 1273. que Rodolphe comte d'Hapſbourg fut élu empereur à Francfort; il a été la tige de la maiſon d'Autriche, qui a ſubſiſté juſqu'au dernier empereur Charles VI. Le pere Herrgott, qui a donné la généalogie de la maiſon d'Hapſbourg en 1737. & dont le ſyſtême paroît préférable à plus de vingt opinions différentes qui ont partagé les auteurs ſur l'origine de cette maiſon, trouve cette origine dans la Bourgogne transjurane, dans la contrée de la Suiſſe nommée *Argola* ou *Argew*. C'eſt là que ſont les domaines en titre de comté, qui appartenoient à la maiſon d'Hapſbourg avant qu'elle eût pris ce nom. Elle n'a

commencé à être connue sous la dénomination d'Habsbourg, qu'à la fin du onzieme siecle, où les seigneurs commencerent à s'approprier celles de leurs seigneuries ; ainsi, pour découvrir son origine, il faut remonter jusqu'à ceux qui ont ou gouverné en qualité de comtes, avant que les comtés fussent héréditaires, ou possédé en toute propriété les cantons (*Pagi*) que nous voyons passer dans cette maison, dès que ces mêmes comtés deviennent patrimoniaux, & lui donner son nom aussi-tôt que s'introduisit la coutume de distinguer les nobles par leurs possessions. (Voyez les trois articles du journal des Savans de l'année 1740, par M. de Foncemagne, qui ne laissent rien à désirer sur cette matiere.) C'avoit été durant l'interregne que la supériorité territoriale des états de l'Empire avoit jetté ses premieres racines, ce qui fut confirmé par les empereurs suivans.

Mort de Henri III. qui n'eut aucune influence dans les affaires de l'Europe ; toujours en guerre avec ses barons, prince sans caractere, qui ruina ses sujets & fut toujours pauvre.

1274.

Philippe déclare la guerre à Alphonse roi de Castille, sur ce qu'il avoit choisi pour successeur son second fils, au préjudice des enfans que Ferdinand de la Cerda, son aîné, avoit eus de Blanche sœur de Philippe : cette guerre n'eut point de suite. Second concile de Lyon, célebre par les matieres qui y furent traitées, & entr'autres, *la Procession du Saint-Esprit*, principal objet du schisme des Grecs. On trouve la preuve du droit *de joyeux avénement* dans un arrêt du parlement rendu à la Chandeleur de l'année 1274. & cette preuve est confirmée sous tous les regnes suivans ; ce qui réfute

pleinement les auteurs qui ont écrit que ce droit étoit inconnu en France avant le regne de Henri III.

Le roi cede au pape Grégoire X. le comtat Venaiſſin.

1275. 76. 77. 78. 79. &c.

Ordonnance ſur le droit d'amortiſſement. Pierre de la Broſſe, autrefois le barbier de ſaint Louis, devenu depuis le favori de Philippe le Hardi, craignant le trop grand attachement que le roi avoit pour la reine Marie ſa femme, accuſe cette princeſſe d'avoir empoiſonné Louis fils aîné de Philippe du premier lit. La calomnie eſt découverte par une religieuſe ou béguine de Nivelle en Flandre, que l'on alla conſulter. La Broſſe eſt pendu.

Suivant un juriſconſulte Anglois, qui compoſa ſous le regne d'Edouard I. une pratique du droit Anglois ſous le titre de *Fleta*, il ſe tint une aſſemblée ſolemnelle à Montpellier, où tous les princes Chrétiens convinrent par eux ou leurs ambaſſadeurs, que le domaine de leur couronne ſeroit inaliénable, & que les choſes qui en auroient été démembrées y ſeroient réunies. Cet auteur a été contredit par Selden dans une ſavante diſſertation ſur la *Fleta*, qui prétend que cette aſſemblée n'a pas eu lieu : Selden a été ſuivi par Lauriere dans le recueil des ordonnances, & par dom Vaiſſette dans ſon hiſtoire du Languedoc ; mais tout cela ne fait qu'une ſeule autorité : & qui ſait ſi Selden n'avoit pas des raiſons politiques pour nier ce fait, ſans l'autoriſer d'aucune preuve, de même qu'il en eut ſûrement quand il écrivit ſon *Mare clauſum*, pour attribuer l'empire de la mer à l'Angleterre ? J'ajouterai que vers le même temps où j'indique cette aſſemblée de Montpellier, pluſieurs princes de l'Europe s'étoient comme donnés le mot pour reconnoître que leur domaine étoit ina-

liénable. Voyez aux remarques particulieres qui finissent cet ouvrage.

1282.

Les Vêpres Siciliennes le jour de Pâques. On a appellé de ce nom le massacre des François qui étoient en Sicile ; cette conjuration si promptement exécutée, n'étoit pas entreprise témérairement. Jean de Procida noble citoyen de Salerne, fugitif de la Sicile, depuis la catastrophe de Mainfroi, en fut le chef ; il étoit appuyé par Michel Paléologue, que Charles d'Anjou traitoit d'usurpateur, & qui vouloit placer son gendre Philippe sur le trône de Constantinople ; le roi d'Arragon y avoit un bien plus grand intérêt, & tous les Siciliens souffroient impatiemment le gouvernement de Charles d'Anjou. Le massacre de 8000 personnes fut l'ouvrage de deux heures. Il n'y eut d'épargnés que deux gentilshommes François, dont l'un de la maison des Porcelets, & l'autre Philippe Scalambre, dont la conduite étoit irréprochable. Pierre roi d'Arragon s'empara de la Sicile, que ses successeurs conserverent depuis.

L'empereur Rodolphe déclare son fils Albert duc d'Autriche, après avoir reconquis cette province sur Ottocare, roi de Bohême, qui l'avoit usurpée sur la maison d'Autriche, dont Albert étoit héritier par sa femme : de-là les comtes d'Habsbourg ont pris le nom de ce duché, & ont fondé la seconde maison d'Autriche. L'Autriche avoit été érigée en duché par l'empereur Frédéric Barberousse en 1152. & suivant plusieurs autres en 1156. Ce fut Rodolphe qui ordonna que désormais dans l'empire les actes publics seroient écrits en Allemand.

1283. 84. 85.

La loi des apanages commence à être plus connue,

par un arrêt au ſujet du comté de Poitiers adjugé au roi, au préjudice de Charles d'Anjou ſon oncle. L'apanage, tel que nous le concevons aujourd'hui, ne commença à être dans toute ſa force que ſous Philippe le Bel, & avoit eu auparavant bien des variations. Sous les deux premieres races, les enfans des rois partageoient également la couronne entr'eux : ſous le commencement de la troiſieme, l'inconvénient de ces partages fit prendre le parti de démembrer quelque portion des terres, dont le fils puîné auroit la propriété.

Mais à meſure que les principes de la vraie politique ſe perfectionnerent, l'inconvénient du démembrement d'une partie du domaine de la couronne s'étant fait ſentir davantage, les partages ou apanages, dont l'apanagé pouvoit auparavant diſpoſer comme de ſon bien, devinrent une eſpece de majorat ou de ſubſtitution, & furent enfin chargés de retour à la couronne à défaut d'hoirs. C'eſt là véritablement où commencent les apanages, dont le nom repréſentoit une ſorte de conceſſion, qui ſans morceler le domaine de la couronne, en ſuſpendoit ſeulement la jouiſſance pour quelque tems & pour quelque portion, mais ſans toucher à la propriété.

Cette loi ſe trouve établie par l'arrêt dont on vient de parler. Ce fut entre Charles d'Anjou, roi de Sicile, & Philippe le Hardi ſon neveu, au ſujet du comté de Poitiers : Charles prétendoit à ce comté comme plus proche héritier d'Alphonſe dernier décédé, lequel étoit ſon frere, au lieu que Philippe n'étoit que ſon neveu ; mais l'arrêt prononça en faveur de Philippe, ſur ce principe, que toutes les fois que le roi faiſoit don à un de ſes puînés de quelque héritage, & que le donataire ou apanagiſte mouroit ſans héritiers, l'héritage retournoit au donateur roi, ou à ſon héritier à la cou-

ronne, sans que le frere de l'apanagiste y pût rien prétendre.

Ainsi voilà les apanages restraints aux hoirs de l'apanagé ; mais dans ces hoirs les femelles, ainsi que les mâles, étoient compris, ce qui étoit dangereux, parce que les portions des apanages pouvoient passer à des étrangers par mariage : Philippe le Bel remédia à ce dernier inconvénient ; ce fut lui, dit du Tillet, qui ordonna par son codicile, ou par ses lettres patentes, suivant Dupuy, que le comté de Poitou par lui baillé en apanage à son fils puîné, Monsieur Philippe de France, qui fut roi depuis sous le nom de Philippe le Long, retourneroit à la couronne, défaillant les *hoirs mâles*, par où il excluoit les filles. Tel est le dernier état de cette jurisprudence.

Philippe marie son fils à Jeanne, reine de Navarre, héritiere de ce royaume, & des comtés de Champagne & de Brie, par la mort du roi Henri son pere : en conséquence de ce mariage, Philippe le Bel prit le titre de roi de Navarre. Le pape Martin IV. déclare le roi d'Arragon déchu de ses états, pour le punir du massacre des Vêpres Siciliennes, & en investit Charles de Valois.

Guerre dans la Sicile entre le roi d'Arragon & Charles roi de Naples qui leva le siége de Messine, & mourut dans la Pouille (1285.) de chagrin de la prison du prince de Salerne son fils, qui dans son absence combattit témérairement les Arragonois, & fut leur prisonnier. Robert d'Artois, fils de celui qui étoit mort en Afrique dans l'expédition de saint Louis, fut chargé de la régence par ce prince, qui laissoit Charles le Boiteux son fils prisonnier, & sa veuve sans appui. Philippe fait la guerre au roi d'Arragon, pour se venger de l'entreprise de la Sicile, faite contre Charles d'Anjou son oncle, & pour soutenir les droits de Charle de Valois. Il prend deux Villes dans le royaume d'Ars

EVENEMENS REMARQUABLES sous S. LOUIS.

Saint Louis prêt de s'embarquer pour la cinquieme croisade, convoqua tous les barons de son royaume à Paris pour leur faire prêter serment, que, s'il arrivoit faute de lui dans son voyage d'Outremer, ils s'engageoient à reconnoître ses enfans pour ses successeurs : Joinville, qui sûrement étoit bien attaché au roi, fut convoqué comme les autres ; *mais moi*, dit-il, *qui n'étoit point sujet à lui, ne voulus point faire de serment, & aussi n'étoit point mon intention de demeurer.* Sur quoi du Cange, dans ses dissertations XIII. & XIV. établit solidement que c'étoit une suite de la loi des fiefs, qui défendoit aux arrieres-vassaux de rendre ni serment ni hommage, à raison de leurs fiefs, à leur seigneur dominant, ne devant reconnoître que leur seigneur immédiat, dont ils étoient spécialement les sujets. Telle étoit en effet la Jurisprudence d'alors : ce qui se confirme par l'article des établissemens de saint Louis, que ce prince publia lors de son dernier voyage en Afrique, où il est dit que le vassal est obligé, sous peine de confiscation de son fief, de suivre son seigneur à la guerre contre le roi même, dans le cas où le roi auroit refusé justice à son seigneur : ce même Joinville écrivant depuis à Louis le Hutin, le prie de l'excuser s'il ne l'appelle que *son bon seigneur*, parce qu'il ne doit le titre de *monseigneur* qu'au comte de Champagne son suzerain. (*du Cange.*) Etrange effet de l'autorité usurpée ! mais qui s'étoit étendu même au-delà de notre France, puisque l'empereur Frédéric I. pour détruire un pareil abus, marque expressément dans son ordonnance du camp de Ronçal, qu'il entend que l'empereur soit nommément excepté du serment de fidélité que le vassal prêtera à son seigneur.

Institution de l'ordre militaire & de chevalerie du Navire & du Croissant.

Ce fut dans ce siecle que parut la *Légende dorée* ;

c'eſt une vie des Saints compoſée en latin par *Jacques de Voragine*, archevêque de Gênes. Melchior Canus, évêque des Canaries, l'appelloit au contraire *Legenda ferrea.*

1285. *Avénement à la couronne.*

PHILIPPE IV. *dit* LE BEL, *roi de France par ſon pere, & roi de Navarre par Jeanne ſa femme, parvient à la couronne en* 1285, *âgé d'environ dix-ſept ans. Il fut ſacré à Reims le 6 janvier* 1286 *par Pierre Barbet qui en étoit archevêque. Il fut appellé faux-monnoyeur, parce qu'il eſt le premier de nos rois qui ait altéré la monnoie.*

Le marc d'argent qui au commencement de ce regne étoit à cinquante-cinq ſols ſix deniers tournois, étoit à huit livres dix ſols en 1305, ce qui fut fait par le conſeil de deux Florentins nommés *Muſichati* & *Bicbi*.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

1285. 86. 87. 88. 89. 90. 91.

EDOUARD, roi d'Angleterre, rend hommage au roi de l'Aquitaine : ce prince obtient d'Alphonſe, roi d'Arragon, à qui il avoit promis ſa fille en mariage, & de ſon frere Jacques roi de Sicile, la liberté de Charles le Boiteux, ſous les conditions que Charles renonceroit à ſes prétentions ſur la Sicile, & qu'il engageroit le comte de Valois à renoncer à ſa prétention ſur le royaume d'Arragon. Charles devenu libre, ne tint rien de ce qu'il avoit promis au roi d'Arragon ; il paſſa en Italie, où il prit le parti des Guelfes contre les Gibelins, fut couronné par le pape roi des deux Siciles, battit le roi d'Arragon, & conclut avec lui une treve de cinq ans. En 1290. miracle de la ſainte Hoſtie, connu ſous le nom de *Miracle des Billettes.* Réglement pour l'Echiquier, ancienne juriſdiction des ducs de Normandie. Depuis la réunion de cette province à la couronne, le roi y envoyoit des gens du parlement, qui finirent par juger ſans appel (1317.) Robert d'Artois revient en France. Philippe le Bel s'accommode avec Don Sanche roi de Caſtille, aux dépens de la Cerda, qui s'étoit mis ſous la protection du roi d'Arragon, l'ennemi de Philippe ; cependant les juſtes prétentions de la Cerda continuant de donner de l'inquiétude dans la ſuite au roi de Caſtille, Ferdinand IV. ſon fils engagea la Cerda à ſe ſoumettre à l'arbitrage des rois d'Arragon & de Portugal, qui lui adjugerent en 1290.

FEMMES.	ENFANS.	1314. MORT.	PRINCES contemporains.
Jeanne héritiere & reine de Navarre, fille unique de Henri de Navarre, mariée en 1284. 1304 Sa ſtatue ſe voit ſur la porte du collége de Navarre, tenant dans ſes mains ce collége en relief.	LOUIS HUTIN. PHILIPPE LE LONG. CHARLES LE BEL. Robert, mort jeune. Marguerite. Iſabelle, mariée à Edouard II. roi d'Angleterre. 1357 Blanche, morte jeune.	PHILIPPE LE BEL *meurt à Fontainebleau, lieu de ſa naiſſance, le 29 novembre 1314, âgé de quarante-ſix ans. Il fut enterré à S. Denis.* Son cœur eſt à Poiſſi avec cette épitaphe: *Ci-dedans eſt le cœur du roi Philippe qui fonda ceſte égliſe, qui trépaſſa à Fontainebleau, la veille de S. André, l'an 1314.*	*Papes.* Honoré IV. 1289 Nicolas IV. 1292 Céleſtin V. abdique. 1294. Boniface VIII. 1303 Benoît X. ou XI. 1304 Clément V. 1314 Le ſaint ſiége tranſféré à Avignon. *Empereur d'Orient.* Andronic II. 1332 *Empereurs d'Occident.* Rodolphe. 1291 Adolphe de Naſſau. 1298 Albert I. 1308 Henri de Luxembourg. 1313 *Maiſon Othomane. Commencement de cette Maiſon.* Othoman. 1326 *Rois d'Eſpagne.* Sanche IV. 1295 Ferdinand IV. 1312 Alphonſe XI. 1350 *Roi de Portugal.* Denis. 1325 *Rois d'Angleterre.* Edouard I. 1308 Edouard II. 1326 *Rois d'Ecoſſe.* Alexandre III. 1286 Jean Bailleul. 1303 Robert Brus. 1329 *Rois de Dannemarc.* Eric VIII. 1321 *Rois de Suede.* Magnus. 1290 Birger. 1326 *Rois de Pologne.* Leſque. 1289 Primiſlas. 1296 Ladiſlas, dépoſé. 1300 Vinceſlas. 1305 Ladiſlas, rétabli. 1333 *Ducs de Ruſſie.* Alexandre. Ce fut lui fixa la puiſſance Moſcovite, & qui établit le ſiége de la domination Ruſſienne à Moſcow, mort vers 1300 Daniel Alexandrowitz. 1327

trente-deux Villes, dont eſt compoſé le duché de *Medina Cœli*, qui eſt encore aujourd'hui poſſédé par ſes deſcendans par femmes. Charles le Boiteux engage (1291.) Charles de Valois à renoncer à l'Arragon, & lui donne ſa fille en mariage avec l'Anjou & le Maine. Le roi d'Arragon abandonne Jacques ſon frere, roi de Sicile. Othelin, comte de Bourgogne, marie ſa fille à Philippe le Long, & donne ſon comté au roi.

1292. 93. 94. 95.

Guerre entre la France & l'Angleterre, au ſujet de quelques vaiſſeaux Normands inſultés par les Anglois. Philippe en demande raiſon à Edouard I. qui refuſe de rendre juſtice : Philippe le fait ajourner à la cour des pairs pour y répondre à l'accuſation de félonie par lui commiſe contre le roi ſon ſeigneur. Cet ajournement fut fait par les évêques de Beauvais & de Noyon : dans la ſuite ce ne fut plus que des chevaliers qui furent chargés de ces ſortes d'ajournemens, qui ſe font aujourd'hui par les greffiers de la cour. Sur le refus d'Edouard, on le déclare convaincu du crime de félonie, & le duché de Guyenne eſt confiſqué au profit du roi ; ce prince y envoie ſon frere le comte de Valois & Raoul comte de Clermont, qui s'en emparent. Le roi fait arrêter Gui comte de Flandres, qui s'étoit joint à Edouard. Jacques, roi de Sicile, qui avoit ſuccédé à Alphonſe ſon frere au royaume d'Arragon, ſans égard pour les droits de ſon frere Frédéric, cede la Sicile au duc d'Anjou, dans la crainte qu'il avoit de la puiſſance & des intrigues de Philippe le Bel ; mais Frédéric fit bien valoir ſes droits, il ſe maintint dans la Sicile : alors ſe fit la véritable ſéparation de Naples & de Sicile.

Troubles en Ecoſſe (1295.) excités par le roi Jean

MINISTRES

Enguerrand de Marigni, miniſtre des Finances, pendu ſous le regne ſuivant à Montfaucon, en 1315.

Clercs du ſecret.

Raoul de Perreau.

Ames d'Orléans.

Jean de Belut.

Philippe de Marigni.

GUERRIERS

Connétables.

Raoul de Clermont de Neſle. 1302

Gaucher de Châtillon, comte de Porcean. 1329

Maréchaux de France.

Jean de Harcourt. 1302

Raoul le Flamenc, vivant en 1287

Jean de Varennes, vivant en 1292

Simon de Melun. 1302

Gui de Clermont. 1302

Foucaud de Merle. 1314

Miles de Noyers. 1350

Jean de Corbeil. 1318

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Jean de Vaſſoigne. 1300

Guillaume de Crépi. 1300

Pierre Flotte. 1302

Etienne de Suizi, cardinal. 1311

Pierre de Mornai. 1306

Pierre Belleperche. 1307

Pierre de Grez. 1325

Pierre de Corbeil. 1300

Guillaume de Nogaret. 1313

Gilles Aicelin de Montagu. 1318
Il fonda le collége de ce nom.

Pierre de Latilli. 1327

Ceux qui exerçoient les fonctions de premiers préſidens avant Philippe de Valois, étoient appellés *Maîtres du Parlement*; on nomme entr'autres Hugues de Courci, Guillaume Bertrand, &c.

Avocats du roi.

Jean de Vaſſoigne. 1300

Jean Dubois exerçoit en 1300

Jean Paſtoureau exerçoit en 1301

SAVANS & Illuſtres.

Jean Cholet, fondateur du collége qui porte ſon nom à Paris. 1293

Guillaume Durand. 1296

Guillaume de Nangis, vivant en 1301

Henri de Gand. 1293

Jean de Meun, vers 1310

Jean Scot. 1308

Bailleul, qui empêchent Edouard de secourir la Guyenne. Commencement de la querelle de Boniface VIII. avec Philippe le Bel. Ce pape érige l'évêché de Pamiers sans le consentement du roi, & partage ainsi l'ancien diocèse de Toulouse en deux parts, sous prétexte que ce diocese étoit d'une trop grande étendue. L'évêché de Toulouse fut depuis distrait de la métropole de Narbonne, dont il étoit suffragant, & érigé en archevêché par le pape Jean XXII. en 1317.

La Thomassiere rapporte une ordonnance de 1294. *sur le luxe*, qui est curieuse par les détails où le roi entre sur chaque condition; & par la connoissance que l'on y trouve des mœurs & des usages d'alors. M. Gibert m'en a communiqué une de la Pentecôte 1279. tirée d'un manuscrit de la bibliothèque du roi, qui n'est pas moins curieuse. Mort de la reine Marguerite, veuve de saint Louis, la date de 1295. est prouvée par une donation de cette princesse en 1294. faite aux Cordelieres du fauxbourg saint Marcel, contre l'opinion des écrivains qui l'ont fait morte en 1285.

1296. 97. 98.

Guerre en Guyenne, où commande le comte de Valois. La reine Jeanne marche contre le comte de Bar, pour défendre la Champagne qui lui appartenoit; il se rend à elle, & fait hommage de ce comté. Mort de Jean, comte de Hollande: dans sa personne finit l'ancienne maison des comtes de Hollande, qui avoient porté ce titre pendant 437. ans. Jean d'Avene, comte de Hainaut, hérite par cette mort de la Hollande & de la Frise.

Treve de deux ans entre la France & l'Angleterre, par laquelle le roi donne Marguerite sa sœur en mariage à Edouard I. & sa fille Isabelle à Edouard fils

de ce prince, avec la Guyenne pour dot ; à condition de la posséder comme avoient fait ses prédécesseurs, en qualité de vassal de la couronne de France.

Ordonnance faite au parlement de la Toussaints, par laquelle le roi défend les guerres privées tant que la sienne dureroit. Il abolit pour toujours dans le Languedoc la servitude de corps, qu'il change en un cens annuel.

Premieres lettres d'érection en duché-pairie, données à Jean, duc de Bretagne en 1297. Le roi vouloit apparemment remplacer la pairie du comté de Champagne, qu'il avoit réunie à la couronne par son mariage avec Jeanne, qui en étoit l'héritiere. Il y eut pareille érection, de même date, en comtés-pairies, des comtes d'Anjou & d'Artois.

Adolphe de Nassau, qui avoit été élu empereur après Rodolphe, est déposé & battu par Albert, fils de Rodolphe, qui est fait empereur, & qui, à proprement parler, a commencé la maison d'Autriche. Commencement de l'empire des Turcs sous Othoman, qui lui donna son nom.

1299. 1300. 1301.

Philippe est rendu maître de la Flandre par son frere le comte de Valois. Gui se rend à ce comte, qui lui persuade de venir trouver le roi. Le roi ne veut point tenir l'accord fait par le comte de Valois, & fait prisonniers le comte de Flandre & ses deux fils. Charles de Valois offensé de ce désaveu, se retire en Italie, où il épouse la petite-fille de Baudouin, empereur de Constantinople : le pape lui donne cet empire, & le fait son vicaire en Italie. Nouvelle forme de Jubilé introduite, où Boniface VIII. joint des indulgences : ce Jubilé devoit se célébrer tous les cent ans, le pape

Clément VI. le rapprocha à 50. & le pape Paul II. à 25. On a cru que le Jubilé Chrétien avoit été établi sur le modele de celui des Juifs, qui se célébroit tous les cinquante ans, mais le P. Pagi pense que les Chrétiens imiterent en quelque façon les jeux séculaires des anciens, en les sanctifiant par un autre usage, pour ramener ainsi plus facilement les Païens, en se rapprochant d'eux dans une chose indifférente. On a dit la même chose de Moïse, & que l'esprit des cérémonies qu'il eut ordre de Dieu d'établir, étoit de faire oublier aux Israélites les cérémonies Egyptiennes. Charles de Valois fait la guerre en Italie; il bannit le poëte Dante. Les Célestins institués dès 1244. sont introduits en France (1300), & depuis fondés à Paris par Charles V. Le roi parcourt son royaume avec la reine dans la saison la plus dure, sans doute pour maintenir la noblesse dans l'obéissance, que Boniface VIII. vouloit ébranler.

1302.

Bataille de Courtrai, où les François sont défaits, & où Robert II. d'Artois est tué : il fut pere de Philippe & de Mahaud. Philippe mourut avant son pere, & ce fut son fils Robert III. dont la révolte fut si fatale à la France. A la nouvelle de cette défaite, le roi assemble le ban & l'arriere-ban; il impose le cinquieme sur tous les revenus de ses sujets, & il augmente les monnoies.

Gui de Lusignan, comte d'Angoulême & seigneur de Coignac, remet ses terres au roi. Jeanne fonde le collége de Navarre à Paris. Ordonnance sur la réformation du royaume, dans laquelle sont plusieurs articles concernant le parlement. Philippe le Bel adjuge le comté d'Artois, vacant par la mort de Robert II. à Mahaud sa fille, par préférence à Robert III. petit-fils de Robert

II. par Philippe ſon fils mort avant lui, & neveu de Mahaud, fondé ſur ce que la repréſentation n'avoit pas lieu dans le comté d'Artois. Robert d'Artois devenu majeur, vouloit revenir contre ce jugement, mais il fut obligé de le ratifier en 1309. & demeura dans le ſilence tout le reſte de ce regne, & durant le regne de Louis Hutin.

1303.

Edouard abandonne les Flamands, & s'accommode avec Philippe qui lui rend la Guyenne. Ce traité eſt du 20 mai.

Les démêlés ſi connus entre Boniface VIII. & Philippe le Bel commencent à éclater : le premier ſujet de mécontentement du pape venoit de ce que le roi avoit donné retraite aux Colonnes ſes ennemis, mais le roi avoit des ſujets bien plus graves de ſe plaindre de Boniface : ce pontife ſe croyant autoriſé par ſes prédéceſſeurs, vouloit partager avec lui les décimes levées ſur le Clergé de France ; la réſiſtance de Philippe irrite le pape, & pour premiere vengeance, il crée, comme nous l'avons dit, le nouvel évêché de Pamiers ſans le concours de la puiſſance royale, néceſſaire en cette matiere. Boniface fait plus, il ſe plaît à braver le Roi, en nommant pour légat en France le même homme appellé Bernard Saiſſetti, qui s'étoit fait ordonner évêque malgré ce prince ; Bernard, en vertu de ſes pouvoirs de légat, ordonne au roi de partir pour une nouvelle croiſade, & de mettre le comte de Flandres en liberté ; le roi fit arrêter Bernard, & le remit entre les mains de l'archevêque de Narbonne ſon métropolitain. Le pape lança une bulle foudroyante, qui mit le royaume en interdit. Philippe aſſemble les trois états du royaume, (on croit que ce fut la premiere fois que le tiers-état y fut admis) & convient de convoquer un concile : on en

donne avis aux princes voiſins, & dans les états il eſt arrêté qu'on appellera au futur concile de tout ce que le pape a fait. Nogaret part, en apparence pour ſignifier l'appel, mais en effet pour enlever le pape. Sciarra Colonne & lui l'inveſtiſſent dans la ville d'Agnanie; Sciarra donne un ſoufflet au pape, & ſe met en devoir de le tuer, Nogaret l'en empêche: le pape meurt peu de tems après.

1304.

Bataille de Mons en Puelle, le mardi 18. août, après la fête de l'Aſſomption, où Philippe eſt vainqueur des Flamans; en mémoire de cette victoire on éleva à Notre-Dame une ſtatue équeſtre de ce prince, & il fonda une rente de cent livres à l'égliſe de Notre-Dame de Paris. Il y a eu des mépriſes ſur ce monument, que quelques auteurs, & entr'autres Nicolle-Gilles, ont attribué à Philippe de Valois; mais pour s'aſſurer de la vérité du fait, il n'y a qu'à lire le nécrologe de l'égliſe de Notre-Dame de Paris, ainſi que la ſixieme leçon du bréviaire de Paris, où il eſt fait commémoration de cette victoire au 18 août, jour auquel ſe donna la bataille de Mons en Puelle, au lieu que celle de Caſſel ſe donna le 23. Accord avec les Flamans; leur comte eſt mis en liberté; il vient à Compiegne, où il meurt âgé de quatre-vingts ans. Son fils Robert de Béthune lui ſuccede, Benoît XI abſout le roi des cenſures de Boniface VIII. ainſi que tous ceux qui étoient compris dans l'excommunication, excepté ſeulement Nogaret.

1305. 6. 7. 8.

Défenſe des duels pour toujours en matiere civile.

Bertrand de Got, dit Clément V. tranſporte le ſaint Siége à Avignon en 1308. il y reſta juſqu'en 1376. que

Grégoire XI. (c'a été le dernier pape François) en partit pour retourner à Rome, où il arriva en 1377. Il y a eu de la confusion dans les auteurs à ce sujet, par rapport aux dates, les uns datant la fin de la translation du départ d'Avignon, les autres du retour à Rome. Le pape déclare que la Bulle *Unam sanctam*, donnée par Boniface VIII. contre Philippe le Bel, ne donne point d'atteinte aux libertés de la France. Institut de l'Université d'Orléans, que le roi confirme en 1312. Quelques-uns prétendent que le parlement ne commença qu'alors à être sédentaire. *Ce fut l'institution des parlemens*, dit Loyseau, *qui nous sauva d'être cantonnés & démembrés comme en Italie & en Allemagne, & qui maintint ce royaume en son entier.* Il y a diverses opinions sur l'origine des parlemens; ce que l'on peut en affirmer, c'est que les parlemens, tels qu'ils subsistent aujourd'hui, existoient dès l'an 1294. comme il paroît par une ordonnance de cette année, dont Budé fait mention dans son commentaire sur les Pandectes, qui existoit encore de son tems, (il est mort en 1540.) & que M. Gibert a retrouvée dans un volume du Trésor des Chartes, par laquelle il est dit, contre le principe sagement établi, que l'on ne comptera point les voix, mais qu'elles seront pesées parmi les juges qui jugeront dans le tribunal majeur, *in maximo tribunali*; & que les présidens de la cour, *principes aut præsides curiæ*, prononceront suivant l'avis de ceux qu'ils croiront plus capables & mieux instruits, *ex consentium gravitate & meritis.* (*Budæus in Pandectas.*) Le roi, en rendant le parlement de Paris sédentaire, jugea qu'il ne pouvoit plus suffire à l'étendue de son ressort, & crés vers ce tems le parlement de Toulouse; cependant il faut remarquer que Philippe le Hardi avoit établi dès l'an 1279. un parlement à Toulouse, mais qui ne dura que la quinzaine de Pâques: & il ne faut pas omettre que

dès le tems d'Alphonse, comte de Toulouse, ce prince avoit à sa suite son parlement, dont les séances se tenoient tantôt à sa cour, tantôt à Vincennes, à Longpont, &c. (*Hist. du Languedoc.*) Ce que je viens de dire ne regarde que la troisieme Race. Par rapport aux deux premieres, nous voyons que le comte du Palais présidoit à la cour ordinaire qui se tenoit dans le palais de nos rois. Là se terminoient toutes les affaires contentieuses, & se réformoient les jugemens des tribunaux inférieurs; cette cour étoit composée des seigneurs appellés *Proceres*, & des *Lettrés*, *doctores legum*, qui tous jugeoient également. Les jugemens étoient intitulés: *en l'audience tenue dans notre palais, pour entendre & juger les causes de tous nos sujets*; ce qu'il est important de remarquer, parce que cet intitulé distingue plus sensiblement dans les anciens monumens de notre Histoire, la cour de justice de nos rois, des assemblées du champ de Mars, & écarte l'idée que les parlemens d'aujourd'hui fussent une émanation de ces grandes assemblées, par la ressemblance du mot de Parlemens. Les Parlemens ou Cours de justice sous les trois Races, furent toujours l'ouvrage de nos rois, & dans leur disposition. *V. l'année* 1422.

Commencement de la république des Suisses, dont trois cantons se révoltent contre la maison d'Autriche qui prétendoit être leur souveraine: ces cantons étoient Uri, Undervalden & Schweitz; ce dernier donna son nom à la république, qui s'accrut successivement par l'accession de dix autres cantons, dont le dernier, qui est Appenzel, s'y joignit en 1513. & par l'alliance de quelques autres seigneuries, telles que S. Gal, Mulhauzen, les Grisons, le Valais, &c. Leur souveraineté fut reconnue à la paix de Munster par l'empire & par la maison d'Autriche, comme celle des Hollandois le fut par l'Espagne. Le roi veut engager le pape Clément V.

qui lui devoit son pontificat, à procurer l'empire, vacant par la mort d'Albert, à Charles de Valois. Le pape presse secrettement les électeurs d'élire un prince Allemand. Henri comte de Luxembourg est élu. Le tems n'étoit pas encore venu, où la maison d'Autriche devoit se perpétuer sur le trône impérial ; & ce ne fut que cent trente ans après, c'est-à-dire, en 1438. que l'empire devint dans la personne d'Albert II. comme héréditaire dans cette puissante maison. Mort d'Edouard I. Il faut remarquer à son sujet, que l'avantage le plus réel qu'aucun roi d'Angleterre ait procuré à ce royaume, est la conquête que fit ce prince du pays de Galles, qui avoit eu jusqu'alors ses princes particuliers : aussi le titre de prince de Galles fut-il attaché depuis à l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre.

1309. 10. 11. 12.

Au commencement de la troisieme Race, le chancelier réunissoit toutes les fonctions des secrétaires & des notaires. Frere Guérin, évêque de Senlis, étant devenu chancelier de France, & ayant infiniment relevé cette charge, le secrétariat fut abandonné aux notaires & secrétaires du roi ; & le chancelier se réserva seulement l'inspection ; mais les secrétaires qui approchoient du roi s'étant à leur tour rendus plus considérables, il y en eut quelques-uns que le roi distingua des autres ; qui y furent nommés *Clercs du secret* ; c'est la premiere origine des secrétaires d'état. Philippe, l'an 1309. déclara qu'il y auroit près de sa personne trois clercs du secret, & vingt-sept clercs ou notaires sous eux.

Les chevaliers de saint Jean de Jerusalem, sous la conduite de leur grand maître Foulques de Villaret,

s'emparent (1310.) sur les infideles de l'isle de Rhodes, d'où ils furent appellés chevaliers de Rhodes.

Abolition de l'ordre des Templiers. C'est un événement monstrueux, soit que les crimes fussent avérés, soit que l'avarice les eût inventés : on prétend que les Templiers, protestant de leur innocence, ajournerent le pape Clément V. & le roi Philippe le Bel, au tribunal de Dieu, & qu'en effet ils moururent au tems prédit : on remarque aussi que, quelque tems auparavant, Ferdinand IV. de Castille, fut ajourné de même par deux Gentilshommes qu'il fit mourir, sans avoir voulu entendre leur justification, & qu'il mourut dans les trente jours de l'ajournement, d'où le nom de Ferdinand l'*ajourné* lui est resté. Comté de Lyon uni à la couronne par la conquête qu'en fait Louis, fils aîné du Roi, sur Pierre de Savoie archevêque de Lyon, à qui on laisse & à son chapitre la qualité de comte de Lyon. Clément V. sur les instances du Roi, informe contre la mémoire de Boniface VIII. mais ce pape est justifié dans le concile de Vienne.

On s'apprête à faire la guerre à Robert comte de Flandres, par faute de payement des huit cens mille livres qu'il devoit. Enguerrand de Marigni leve, sous le prétexte de cette guerre, de grandes sommes d'argent. Altération des monnoies. Elle fut considérable, car le sol & le denier n'avoient plus de valeur intrinseque que les deux tiers de ce qu'ils avoient valu sous saint Louis, & on les donnoit cependant pour la même valeur ; la cause en étoit la rareté de l'espece dans le royaume, appauvri par les croisades.

Réglement de Passi du mois de juillet, par lequel le roi ordonne que les Quinze-vingts fondés par saint Louis portent une fleur de lis sur leur habit : pour les distinguer des autres congrégations d'aveugles fondées avant eux.

EVENEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE LE BEL.

Conſtruction du pont ſaint Eſprit, qui dura près de quarante-cinq ans à faire, & qui finit vers 1309. ce pont donna ſon nom à la ville, nommée auparavant ſaint Saturnin, dont les habitans avoient entrepris & conduit l'ouvrage, ſous la direction du prieur de ſaint Saturnin, ordre de Cluni, & coſeigneur de cette ville avec le roi.

1313. 14.

Philippe le Bel n'eſt pas heureux en brus : Marguerite de Bourgogne, femme de Louis Hutin, eſt convaincue d'adultere, & étranglée dans la priſon. Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long, eſt auſſi accuſée d'adultere, mais ſon mari la reprend. Blanche, femme de Charles le Bel, eſt convaincue du même crime, & elle ſauve ſa vie, en diſant que ſon mariage eſt nul à cauſe de la parenté. Pluſieurs exemples de fiefs achetés par les roturiers. Quelques annobliſſemens. La nobleſſe & l'argent, tout étoit allé ſe perdre dans l'Orient, par les croiſades : il falloit réparer ces deux pertes, l'annobliſſement pourvut à l'une autant que cela eſt poſſible, en attendant que le commerce pût réparer l'autre ; mais on ſent bien que l'annobliſſement ne ſauroit forcer la nature, ni rendre noble d'extraction celui qui n'eſt que roturier, & que par conſéquent l'annobliſſement n'a pas empêché la différence qu'il y aura toujours entre un annobli & un noble. Qu'a-t-il donc produit ? il a levé cette ſéparation qui étoit dans l'état des perſonnes, il les a rendues toutes d'une même eſpece, il a retranché pluſieurs des prérogatives que les nobles prétendoient ſur les roturiers, & par-là il a affoibli les nobles, ſans donner aux roturiers autre choſe que le privilége d'être élevés à un rang qu'ils ne tiennent point de leur naiſſance ; car les rois ſont à

la vérité également les maîtres de tous leurs sujets, mais ils ne peuvent pas faire que parmi ces sujets l'ancienneté des services & des dignités des ancêtres, ne mette pas une différence qui forme la véritable noblesse ; enfin l'annoblissement en élevant le courage des roturiers, a amené parmi eux le luxe des grands, dont il les a par-là rapprochés encore davantage ; en sorte que le luxe qui avoit banni l'égalité de chez les Romains, l'a rétablie chez les François.

Philippe le Bel est le premier de nos rois qui ait restraint les apanages aux seuls hoirs mâles, (*V. l'année* 1283.) ainsi qu'il paroît par son codicile en forme d'ordonnance, de l'an 1314. (*du Tillet*, *Dupuis*, *Hudson.*) C'étoit à l'occasion du comté de Poitiers qu'il donna à son fils Philippe le Long, à condition d'en fournir une dot à ses sœurs. Philippe commença à réduire les hauts seigneurs à vendre leur droit de battre monnoie, au moyen d'un édit de 1313. par lequel il gênoit si fort la fabrication qui se faisoit dans leurs terres, qu'ils trouverent plus utile d'y renoncer.

Jean de Montluc, Greffier du parlement de Paris, s'avisa le premier de faire des recueils de plusieurs arrêts qu'il fit relier ensemble, & qui se nommerent *Regestum*, *quasi iterum gestum*, parce que c'étoit des copies ; ils sont encore dans le dépôt du parlement, & on les nomme les *Olim*.

En parcourant les ordonnances de nos rois, je m'apperçois que celles contre l'usure furent les plus fréquentes, & presque les premieres sous ce regne ; apparemment que les altérations faites dans les monnoies y donnerent lieu. Ce prince rendit aussi plusieurs ordonnances contre les Juifs.

Clément V. étant mort le 20. avril 1314. les cardinaux s'assemblerent à Carpentras pour élire un autre pape, mais n'ayant pu s'accorder, le saint Siége resta

vacant pendant tout le regne suivant, & ne fut rempli qu'au commencement du regne de Philippe le Long. Les cardinaux assemblés à Lyon se trouvant peu d'accord, déférerent l'élection à la voix de Jacques d'Osa cardinal, qui se nomma lui-même, & fut pape sous le nom de Jean XXII. Il ne doutoit de rien, & publia peu après son élection, une bulle par laquelle il s'attribuoit la collation de tous les bénéfices qui viendroient à vaquer. C'étoit, disoit-il, pour empêcher la simonie. *Homo perstudiosus, & vehementioris animi.*

1314. *Avénement à la couronne.*

LOUIS X. *dit* HUTIN, (*vieux mot qui signifie mutin & querelleur*) *parvient à la couronne l'an* 1314, *âgé de vingt-trois ou vingt-cinq ans, car on n'eſt pas d'accord ſur cette date.*) *fut ſacré & couronné à Reims en* 1315, *par Robert de Courtenai, archevêque.*

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

1314.

LOUIS HUTIN différa ſon ſacre juſqu'à l'année ſuivante, à cauſe des troubles de ſon royaume, & parce qu'il vouloit attendre ſa nouvelle épouſe (Clémence de Hongrie); ce qui n'empêcha pas qu'il ne prît le gouvernement de ſon état, quoiqu'avant ce tems on eût regardé le jour où ſe faiſoit cette cérémonie, comme celui auquel le prince étoit inveſti de la puiſſance royale : il avoit déjà été couronné roi de Navarre du vivant de ſon pere, après la mort de la reine de Navarre Jeanne ſa mere.

1315.

Charles de Valois, fils de Philippe le Hardi & oncle de Louis Hutin, qui s'étoit emparé de toute l'autorité, quoique le roi fût majeur, deſtitua pluſieurs officiers pour avancer ſes créatures; il en avoit à la vérité un juſte prétexte, par les vexations des impôts & l'altération des monnoies. Il ne s'étoit point trouvé d'argent pour les frais du ſacre, on s'en prit à Enguerrand de Marigni, ennemi du prince, & miniſtre ſous le feu roi : Charles le fit condamner à être pendu, ce qui fut exécuté à Montfaucon, gibet qu'il avoit lui-même fait dreſſer. Ce miniſtre étoit de bonne nobleſſe de Normandie; ſon grand-pere de la maiſon du Portier, ayant épouſé une héritiere de la maiſon de Marigni, en fit porter le nom à ſes deſcendans. *V. l'année* 1324.

FEMMES.	ENFANS.	1316. MORT.	PRINCES contemporains.
Marguerite, fille de Robert, duc de Bourgogne, & d'Agnès, fille de S. Louis, mariée en 1305. Louis la fit enfermer à cause de son impudicité, au château Gaillard, puis étrangler en 1313.	Jeanne, héritiere du royaume de Navarre, qu'elle apporta à son mari Philippe, comte d'Evreux, petit-fils de Philippe le Hardi, & fils de Louis comte d'Evreux, morte en 1349	LOUIS HUTIN *meurt au château de Vincennes le samedi cinq juin 1316, pour avoir bu à la glace après avoir eu chaud. On soupçonnoit qu'il avoit été empoisonné. Il fut enterré à S. Denis.*	*Pape.*
	Le comte d'Evreux, après la mort de Philippe le Long & de Charles le Bel entra en possession du royaume de Navarre, qui appartenoit à sa femme, comme fille & héritiere de Louis Hutin, attendu que ce royaume tomboit en quenouille, à la différence des royaume de France, auquel elle prétendoit aussi comme fille de Louis Hutin, mais dont elle fut exclue par la loi Salique. Philippe le Long & Charles le Bel prirent cependant toujours le titre de roi de Navarre. A l'égard des comtés de Champagne & de Brie, dont Jeanne étoit aussi héritiere, Philippe de Valois les conserva en s'accommodant avec elle, & lui donnant d'autres terres en France. Ce traité est de 1336, & doit être regardé comme la véritable époque de l'union irrévocable de la Champagne & de la Brie à la couronne.		Vacance pendant tout ce regne.
			Empereur d'Orient.
			Andronic II. 1332
			Empereur d'Occident.
			Louis V. duc de Baviere. 1347
			Maison Othomane.
			Othoman. 1326
			Roi d'Espagne.
			Alphonse XI. 1350
			Roi de Portugal.
			Denis. 1325
			Roi d'Angleterre.
			Edouard II. 1326
			Roi d'Ecosse.
			Robert Brus. 1329
			Roi de Dannemarc.
			Eric VIII. 1321
			Roi de Suede.
			Birger. 1326
			Roi de Pologne.
			Ladislas. 1333
			Duc de Russie.
			Daniel Alexandrowicz. 1327
Belleforêt a voulu jetter des doutes sur la légitimité de Jeanne, à cause de la mauvaise conduite de sa mere.			
Clémence de Hongrie, mariée en 1315, morte en 1328	JEAN, fils posthume, né en 1316, qui ne vécut que huit jours, & qu'on n'a pas mis, à cause de cela, au rang des rois de France.		
Bien différente de la premiere femme, car elle mourut de douleur de la mort de son mari.	*Louis Hutin eut une fille naturelle, nommée Endeline, qui fut religieuse.*		

Concile de Senlis, où Pierre de Latilli, évêque de Châlons & chancelier de France, fut cité sur plusieurs chefs d'accusation, entr'autres d'avoir eu part aux malversations d'Enguerrand de Marigni, & d'avoir empoisonné son prédécesseur : il en fut absous l'année d'après dans un autre concile tenu pareillement à Senlis.

Le roi qui avoit rappellé les Juifs dans le royaume pour douze ans, leur permet d'acheter des rotures. Quand le Juif se faisoit chrétien, ses biens étoient confisqués par le seigneur de la terre où il demeuroit, sous prétexte que la liberté qu'il acquéroit dépouilloit son seigneur de la propriété qu'il avoit auparavant de la personne du Juif : usage bizarre & d'une dangereuse conséquence, parce qu'il arrivoit le plus souvent de-là, que ces Juifs convertis se trouvant ainsi dénués de tout, & réduits à la mendicité, retournoient au Judaïsme. Cet usage fut sagement abrogé depuis, par une déclaration que Charles VI. donna en 1381. (*Bruffel.*)

Lettres par lesquelles le roi approuvant une constitution de l'empereur Frédéric, en ordonne l'exécution. L'article XI. est bien important : il défend, sous quelque prétexte que ce puisse être, & sous la peine du quadruple & d'infamie, de troubler les laboureurs dans leurs travaux, de s'emparer de leurs biens, de leurs personnes, des instrumens, des bœufs, &c. Nous avons une belle loi de Constantin à ce sujet.

1316.

La même guerre commencée sous le regne précédent, contre le comte de Flandres, est continuée sans succès. Louis Hutin leve le siége de Courtrai. On accable le peuple d'impôts sous le prétexte de cette guerre, on vend les offices de judicature, on leve des décimes sur

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illuſtres.*
Charles de Valois. 1325	*Connétable.*	*Chanceliers.*	Gilles Colonne. 1316
	Gaucher de Châtillon. 1329	Une choſe digne de remarque, c'eſt que Louis Hutin, pendant ſon regne, ſe ſervit du même ſceau dont il s'étoit ſervi du vivant de ſon pere, comme s'il avoit prévu que ſon regne ne dureroit pas aſſez pour que ce fût la peine d'en changer.	Raimond Lulle. 1315
	Maréchaux de France.		
	Jean de Corbeil. 1318		
	Jean de Beaumont. 1318		
		Pierre de Latilli. 1327	
		Etienne de Mornai. 1332	
		Pierre d'Arablai. 1346	
		Avocats du Roi	
		Paul de Brayeres exerçoit en 1315	
		Raoul de Preſles. 1315	

le clergé, on force les ſerfs, dont le roi avoit grand nombre dans ſes terres, à racheter malgré eux leur liberté, au prix des effets mobiliers dont on permettoit dans ce tems-là aux ſerfs de diſpoſer.

On voit une choſe ſinguliere par rapport aux affranchiſſemens, dans le regiſtre de Champagne, qui eſt au tréſor des Chartes; c'eſt qu'Etienne, ſire de Conflans, vers l'an 1238. par tranſaction avec ſa mere, affranchit Robert de Beſil & ſes enfans, à la charge d'un mois de ſervice militaire par an, en ſorte que le ſerf tenoit la liberté comme un fief.

Le palais où ſe tient aujourd'hui le parlement, fut rebâti par le roi Robert, & de nouveau augmenté par les rois ſes ſucceſſeurs juſqu'à Philippe le Bel. Pluſieurs croyent qu'il abandonna le palais au parlement: ce qui eſt certain, c'eſt que Louis X. ſon fils, & les autres rois ſes ſucceſſeurs, choiſirent le Louvre pour leur demeure la plus ordinaire pendant leur ſéjour à Paris. (*Felibien.*)

1316. *Avenement à la couronne.*

PHILIPPE V. *dit* LE LONG. *(ainſi ſurnommé à cauſe de ſa grande taille,) comte de Poitou, parvient à la couronne l'an* 1316, *après ſon frere Louis Hutin à l'excluſion de Jeanne fille de Louis Hutin. Il étoit âgé de* 23 *ans. Il fut ſacré à Reims avec la reine Jeanne ſa femme le* 9 *janvier* 1317, *par Robert de Courtenai.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

1316. 17. 18.

PHILIPPE LE LONG fut en même tems régent du royaume de Navarre pendant la minorité de Jeanne de Navarre ſa niece, fille & héritiere de Louis Hutin, & du royaume de France; en attendant que Clémence de Hongrie accouchât. Cette princeſſe mit au monde un prince qui fut nommé JEAN, & qui ne vécut que huit jours. A ſa mort, il y eut de grandes conteſtations ſur la ſucceſſion à la couronne.

Eudes de Bourgogne, oncle de Jeanne, parce qu'il étoit frere de Marguerite de Bourgogne ſa mere, prétendoit que Jeanne devoit être reine. L'affaire fut long-tems agitée : Philippe convoqua une grande aſſemblée pour le jour de la Purification, où, en préſence du cardinal Pierre d'Arablai, il fut conclu que la loi Salique ne permettoit pas que les femmes héritaſſent de la couronne de France : c'eſt la premiere fois que dans notre hiſtoire il ait été fait mention de la loi Salique. Comme il y avoit beaucoup de mécontens dans le royaume, Philippe le Long les appaiſa tous par des dons ; il donna à Eudes de Bourgogne Jeanne de France ſa fille aînée en mariage, & en dot le comté de Bourgogne ; par-là Eudes devint poſſeſſeur des deux Bourgognes : ſon petit-fils, Philippe de Rouvre, eut pour héritier le roi Jean, qui réunit ainſi le duché & le comté de Bourgogne. Charles, frere de Philippe le Long, & qui lui ſuccéda, fut aſſez peu éclairé

FEMME.	ENFANS.	1322. MORT.	PRINCES contemporains.
Jeanne, comtesse de Bourgogne, fille & héritiere d'Othon, comte de Bourgogne, & de Mahaud comtesse d'Artois, mariée en 1306, morte en 1629 *Cette comtesse d'Artois avoit assisté au sacre du roi son gendre, en qualité de pair de France, & avoit soutenu avec les autres pairs la couronne sur la tête du roi. Elle avoit aussi assisté en la même qualité au jugement rendu contre le comte de Flandres.*	Louis, mort au berceau. Jeanne, mariée à Eudes duc de Bourgogne. 1347 *Comme l'aînée, elle hérita des comtés de Bourgogne & d'Artois, échus à sa mere, son fils & son petit-fils, derniers ducs de Bourgogne de leur race, les posséderent. Après eux ils passerent au comte de Flandres, fils de Marguerite, sœur puînée de Jeanne: & par Marguerite sa petite-fille, femme de Philippe le Hardi, premier duc de Bourgogne de la derniere race, ils furent de nouveau soumis aux mêmes souverains que le duché de Bourgogne, pour en être encore séparés sous Louis XI. & réunis sous Louis XIV.* Marguerite, femme de Louis comte de Flandres. 1382 Isabelle, mariée à Guigues VIII, dauphin de Viennois, puis à Jean, baron de Faucogney en Franche-Comté, vivante en 1345 Blanche, religieuse. 1358	PHILIPPE LE LONG *meurt le 3 janvier 1322, âgé de vingt-huit ans. Il est enterré à saint Denis.*	*Pape.* Jean XXII. 1334 *Empereur d'Orient.* Andronic II. 1332 *Empereur d'Occident.* Louis V. duc de Baviere. 1347 *Maison Othomane.* Othoman. 1326 *Roi d'Espagne.* Alphonse XI. 1350 *Roi de Portugal.* Denis. 1325 *Roi d'Angleterre.* Edouard II. 1326 *Roi d'Ecosse.* Robert Brus. 1329 *Roi de Dannemarc.* Eric VIII. 1321 *Roi de Suede.* Birger. 1326 *Roi de Pologne.* Ladislas. 1333 *Duc de Russie.* Daniel Alexandrowitz. 1327

sur ses intérêts pour prendre le parti de Jeanne : on croit que c'étoit pour se faire donner un apanage plus considérable, vu que son frere ayant alors un fils, il n'avoit point d'espérance de lui succéder. Robert d'Artois réveille ses prétentions sur le comté d'Artois, & prend les armes pour s'en emparer ; arrêt solemnel en 1318. qui confirme Mahaud dans la possession du comté-pairie d'Artois, & auquel Robert est contraint de se soumettre : le roi avoit un intérêt personnel à cette affaire, ayant épousé Jeanne fille de Mahaud comtesse d'Artois, & d'Othon comte de Bourgogne. Ce jugement fut la source de grandes guerres dans la suite, entre Philippe de Valois & Edouard III. roi d'Angleterre, qui prit le parti de Robert d'Artois.

On remarquera peut-être comme une singularité, la circonstance où l'Artois est donné à Mahaud par préférence à son neveu, tandis que l'on faisoit valoir la loi Salique contre Jeanne, fille de Louis Hutin, en faveur de Philippe le Long : n'étoit-ce pas en effet une espece de contradiction, de voir la comtesse d'Artois en qualité de pair de France, soutenant la couronne sur la tête d'un prince qui venoit de priver de cette même couronne l'héritiere de son frere, sous prétexte qu'une fille n'étoit pas faite pour la porter ? La loi Salique n'étoit-elle donc pas la même pour l'Artois que pour la France ? Non : parce que les coutumes de chaque province fixoient la nature des fiefs, & que la couronne n'étoit dans aucune coutume, parce qu'elle n'étoit pas un fief ; car, quoique Mézerai ait dit que le royaume se gouvernoit comme un grand fief, on sent bien qu'il ne vouloit pas dire que la France fût un fief, puisqu'un fief suppose un suzerain & des vassaux, & que la couronne ne releve que de Dieu, & n'a que des sujets : à la vérité le roi avoit des vassaux à cause de son domaine, mais ils n'en étoient pas moins ses sujets, &

MINISTRES	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & Illustres.
Gerard de la Guette, mort à la question en 1322	*Connétables.* Gaucher de Châtillon. 1329 *Maréchaux de France.* Jean de Corbeil. 1318 Jean de Beaumont. 1318 Renaud de Trie. 1324	*Chanceliers.* Pierre de Chapes. 1336 Jean de Cherchemont. 1328 *Procureur du Roi.* Guillaume de la Magdelaine, vivant en 1389	Antoine André. 1320 Dante. 1321 Jean, sire de Joinville, vers 1318 Sa sœur, nommée Isabelle, avoit épousé Ferri du Châtelet, fils de Thieri d'Enfer, & petit-fils de Ferri de Bitche, duc de Lorraine. (*Hist. générale de la maison du Châtelet.*)

ſon domaine n'avoit de ſupérieur que lui-même. » Le » royaume ne tombe point en quenouille, dit Loiſel, » quoique les femmes ſoient capables de tous autres » fiefs. «

Le duc de Bretagne qui ne s'étoit point trouvé au couronnement du roi, & qui n'avoit point envoyé d'excuſe, quoiqu'il eût été convoqué, obtint des lettres de rémiſſion pour ce défaut ; *rex remittit defectum.*

Bulle de Jean XXII. en 1316. qui déclare la ſainte Chapelle exempte de la juriſdiction épiſcopale.

Sanche d'Arragon, roi de Majorque, vient à Paris rendre hommage au roi pour la ville de Montpellier, qui étoit encore du domaine de la maiſon d'Arragon.

1319.

Ordonnance qui porte qu'il n'y aura nuls prélats au parlement, parce que le roi *fait conſcience de les empêcher de vaquer au gouvernement de leur ſpiritualité* ; cependant le roi conſerve les prélats qui ſont dans ſon conſeil. L'arrêt que le parlement rendit depuis en 1461. eſt conforme à cette ordonnance.

1320.

Fin des démêlés entre la France & la Flandre, après ſeize ans de guerre, par une paix conclue le 2. de Juin. On accuſe les Juifs d'avoir empoiſonné quantité de puits & de fontaines, pouſſés à cela par les rois de Tunis & de Grenade, qui étoient Mahométans, & qui craignoient que le roi n'entreprît une nouvelle croiſade.

Les Juifs avoient occupé, juſqu'à Philippe le Hardi, pluſieurs quartiers dans ce qu'on appelloit la *Cité*, tels

que la rue de la *Juiverie*, l'*Iſle aux Juifs*, qui étoit dans le lieu où eſt la ſtatue de Henri IV. & où ils avoient un moulin appellé *le moulin des Juifs*, &c. il y a aujourd'hui dans l'enceinte du palais une rue nommée de *Nazaret*, (dans le nouveau plan de Paris de 1739.) qui s'appelloit autrefois la rue de *Galilée*; il y en a une autre qui ſe nomme la rue de *Jeruſalem*, parce qu'autrefois l'enclos du palais étoit un lieu d'aſyle, où les Juifs ſe retiroient avec la permiſſion du concierge du palais.

1321.

Philippe le Long ſongeoit, quand il mourut, à établir par-tout un même poids & une même meſure, & à faire en ſorte que dans toute la France on ſe ſervît de la même monnoie. Louis XI. eut depuis la même penſée.

Bulles de Clément V. nommées les *Clémentines*, reçues en France. Le *Sexte* de Boniface VIII. n'y eſt point reçu.

On voit par des lettres données par Philippe le Long l'an 1317. un uſage qui paroît bien ſingulier : on donnoit alors le voile de religion à des filles de l'âge de huit ans, & peut-être plutôt : quoiqu'on ne leur donnât pas la bénédiction ſolemnelle, & qu'elles ne prononçaſſent pas de vœux ; il ſemble cependant que ſi après cette cérémonie elles ſortoient du cloître pour ſe marier, il leur falloit des lettres de légitimation pour leurs enfans, afin de les rendre habiles à ſuccéder ; ce qui fait croire qu'ils auroient été traités comme bâtards ſans ces lettres. (*Regiſtre* 53. *du Tréſor des Chartes, piece* 190.) Un fait bien différent, c'eſt que plus de deux cens ans auparavant, vers l'an 1109. ſaint Hugues, abbé de Cluni, dans une ſupplique pour ſes ſucceſſeurs, où il leur recommande l'abbaye des filles de

Marcigni qu'il avoit fondée, leur enjoint de ne point ſouffrir qu'on y reçoive aucun ſujet au deſſous de l'âge de vingt ans, faiſant de cette injonction un point irrévocable, comme étant appuyée de l'autorité de toute l'Egliſe. On ne doit pas non plus, par rapport aux religieuſes, omettre un uſage qui remonte juſqu'au douzieme ſiecle; on exigeoit d'elles qu'elles appriſſent la langue latine, qui avoit ceſſé d'être vulgaire : cet uſage dura juſqu'au quatorzieme ſiecle, & n'auroit jamais dû finir.

Ce regne eſt recommandable par un grand nombre de ſages ordonnances. Ordonnance faite à ſaint Germain, de laquelle, dit du Tillet, eſt tirée la maxime reçue, » qu'en fait de juſtice on n'a égard à lettres miſſives : ordonnance ſainte de nos rois, pour ſe garder » de ſurpriſe en cet endroit, qui eſt leur principale » charge. « Autre ordonnance qui regle que les confiſcations ſeront employées à acquitter les rentes à vie ou perpétuelles : autre, qui réunit au domaine les terres que le roi poſſédoit avant ſon avénement à la couronne : autre, qui défend aux maîtres du parlement, préſidens ou autres, d'interrompre les *beſognes du parlement* : autre, au ſujet de la diſcipline de cette compagnie.

1322. *Avènement à la couronne.*

CHARLES IV *dit* LE BEL, *parvient à la couronne par la mort de son frere, l'an* 1322, *âgé d'environ* 26 *ans. Il fut sacré à Reims par l'archevêque Robert de Courtenai. Charles le Bel prit le titre de roi de Navarre, ainsi que Philippe le Long l'avoit pris; tous deux en qualité de tuteurs de Jeanne leur niéce, fille de Louis Hutin, à qui le royaume de Navarre appartenoit du chef de sa mere.*

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

1322. 23.

Ce prince, dit du Tillet, *a été sévere justicier, en gardant le droit à un chacun.* Recherche des financiers, presque tous Lombards & Italiens. La Guette meurt à la question, où on le pressoit d'avouer en quel lieu il avoit caché son argent, qui se montoit, à ce que l'on disoit, à de grandes sommes acquises dans le maniement des deniers du roi. Jourdain de Lisle, fameux par ses brigandages, est pendu pour avoir tué un huissier qui l'avoit cité à comparoître au parlement. Dispute pour l'empire après la mort de Henri VII. entre Louis duc de Baviere & Frédéric duc d'Autriche. Louis défait Frédéric en 1322. & demeure maître de l'empire, malgré l'opposition du pape Jean XXII.

Différend excité après la mort de Robert de Béthune, comte de Flandres, entre Louis son petit-fils, & Robert de Cassel son frere, qui prétendoit hériter de la Flandre, comme plus proche d'un dégré que Louis.

C'étoit la même question qui étoit survenue au sujet du comté de Poitiers, entre Philippe le Hardi & Charles d'Anjou son oncle; le parlement qui en fut saisi, rendit le même jugement, & Louis fut préféré. Ce prince, neveu du roi, & mal voulu par conséquent des Flamands, ennemis de la France, eut des guerres à soutenir contr'eux, qui finirent par un interdit que le pape jetta sur leur pays, & par les se-

FEMMES	ENFANS.	1328. MORT	PRINCES contemporains.
Blanche de Bourgogne, fille puînée d'Othon IV, mariée en 1307, & répudiée pour sa mauvaise conduite. Elle fut enfermée au château Gaillard avec sa belle-sœur Marguerite, & puis se fit religieuse à Maubuisson. 1325 Leurs deux amans étoient les freres Launai, qui furent mis à mort.	Philippe, mort jeune.	CHARLES LE BEL *meurt au bois de Vincennes, le premier jour de février 1328, âgé de trente-trois ans. Il est enterré à S. Denis.*	*Pape.* Jean XXII. 1334
	Jeanne, morte jeune.		*Empereurs d'Orient.* Andronic IIe 1332
			Empereur d'Occident. Louis V, duc de Baviere. 1347
			Maison Othomane. Othoman. 1326 Orchan. 1357
			Roi d'Espagne. Alphonse XI. 1350
			Rois de Portugal. Denis. 1325 Alphonse IV. 1257
Marie de Luxembourg fille de l'empereur Henri VII, mariée en 1322, morte en 1323.			*Rois d'Angleterre.* Edouard II. 1326 Edouard III. 1377
			Roi d'Ecosse. Robert Brus. 1329
			Roi de Dannemarc. Christophe II. 1333
Jeanne, fille de Louis comte d'Evreux, mariée en 1325. On dit qu'elle alloit visiter souvent les Chartreux, & qu'elle apprêtoit leur repas. 1370	Jeanne, morte en bas âge.		*Rois de Suede.* Birger. 1326 Magnus. 1363
	Marie. 1341		*Roi de Pologne.* Ladislas. 1333
	Blanche, qui épousa Philippe duc d'Orléans, dernier fils de Philippe de Valois.		*Duc de Russie.* Daniel Alexandrowitz. 1327

cours que Charles le Bel envoya à Louis,

1324. 25. 26. 27.

La guerre recommence entre Charles le Bel & Edouard II. qui avoit succédé à Edouard I, son pere, & qui n'avoit aucune de ses vertus. Montpesat fut cause de cette guerre, en défendant contre les troupes de France un château qu'il prétendoit relever du roi d'Angleterre ; Charles de Valois passe en Guyenne, & y prend plusieurs villes aux Anglois. Mort de Charles de Valois ; on a dit de lui qu'il fut fils, frere, pere, oncle, gendre, beau-pere de roi, & jamais roi. Les remords que ce prince témoigna en mourant, sur l'exécution d'Enguerrand de Marigni, justifierent la mémoire de ce ministre, qui en effet avoit été condamné sans être entendu ; sa mémoire fut réhabilitée, & les biens rendus à sa maison. Charles le Bel est le premier roi qui ait accordé des décimes au pape ; après lui en avoir refusé long-tems, il y consentit en les partageant. Isabelle, reine d'Angleterre, sœur de Charles le Bel, passe en France, sous prétexte de réconcilier son frere avec Edouard II, son mari, mais en effet pour lui demander du secours contre Spenser favori d'Edouard, qui la mettoit mal avec son mari. On prétend qu'Isabelle avoit une galanterie avec Roger de Mortemer, Anglois. Charles donna quelque tems retraite à sa sœur, mais Edouard le pressant de la renvoyer, & ayant gagné les ministres de France, Isabelle se retira avec le prince de Galles son fils, qui se trouvoit en France à l'occasion de la foi & hommage qu'il étoit venu rendre pour la Guyenne, dont son pere lui avoit fait cession. Charles, forcé de faire partir sa sœur, lui donne secrettement du secours : elle se réfugia chez le comte de Hainaut, lequel après avoir ar-

MINISTRES	*GUERRIERS*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illuſtres.*
Pierre Remi, pendu en 1328	*Connétables.*	*Chanceliers.*	Pierre Auréole, vers 1323
Macé de Maches, tréſorier - changeur du roi, & René de Siran, ſubirent le même ſupplice.	Gaucher de Châtillon. 1329	Jean de Cherchemont. 1328	François de Maironis. 1325
	Maréchaux de France,	Pierre Rodier, vivant en 1328	Henry Noël. 1329
	Renaud de Trie. 1324	*Procureurs du Roi.*	Jean de Paris, vers 1322
	Jean des Barres. 1324	Pierre de Villebrême, vivant en 1325	
	Mathieu de Trie. 1344	Simon de Buci. 1369	
		Avocat du Roi.	
		Pierre de Cugnieres, vivant en 1329	

rêté le mariage de sa fille avec le prince de Galles, fit passer Isabelle en Angleterre avec Jean de Hainaut son frere. Ce qui est à remarquer, dit Froissart, c'est qu'un coup de vent la rejetta de la côte où elle vouloit aborder, & où elle eût trouvé les ennemis, pour la porter dans une autre où elle aborda en sureté. Le royaume se révolta en faveur de cette princesse, Spenser fut pendu, & l'on emprisonna le roi, qui se vit forcé de consentir à sa déposition. C'est le premier exemple d'un roi d'Angleterre déposé par l'autorité du parlement. On lui avoit déja enlevé un premier favori nommé Gaveston, que les barons firent décapiter. Cependant Edouard fut couronné, & son pere mourut dans sa prison, d'un fer chaud que des scélérats lui firent entrer dans le fondement. Le ciel vengea bien sur Isabelle les outrages qu'éprouva ce malheureux prince. Mortemer qui vouloit gouverner sous le nom d'Isabelle, fut exécuté en 1329. & Isabelle fut confinée en 1331. dans un château où elle mourut en 1358. après une prison de vingt-huit ans. Robert Brus, usurpateur de l'Ecosse sur les Bailleuls, avoit profité de cette révolution, pour rendre sa couronne indépendante de l'Angleterre, dont elle relevoit, mais cela ne dura gueres, & les Bailleuls rétablis par la protection d'Edouard, se remirent sous sa suzeraineté.

Tandis que le ciel préparoit à l'Angleterre, dans Edouard III. un des plus longs & des plus mémorables regnes qu'elle ait eus, la France vit périr le dernier héritier de Philippe le Bel. Ce roi avoit laissé en mourant trois princes, qui lui faisoient espérer une nombreuse postérité, tous trois disparurent en moins de quatorze ans, & la couronne passa à leur cousin germain; Charles le Bel, le dernier des trois freres étant tombé malade à Vincennes dans le mois de décembre,

y mourut le premier février 1328. Ce château commencé sous Philippe de Valois, fut achevé sous Charles V. le palais moderne que l'on voit aujourd'hui est du dernier siecle. Le regne de Charles n'eut rien de remarquable, que les vains efforts du pape Jean XXII. pour lui mettre sur la tête la couronne impériale, qu'il vouloit ôter à Louis de Baviere : on parla aussi d'une croisade, qui devoit commencer par la conquête de Constantinople ; & les deux Andronics, pere & fils, qui regnoient ensemble, en eurent quelqu'inquiétude ; mais Charles le Bel n'avoit aucun des talens nécessaires pour de si hautes entreprises, & ainsi que ses freres, sans avoir rien fait ni pour ses peuples, ni pour sa gloire, il laissa l'état accablé de dettes.

Les reliques de la chapelle royale accompagnoient le roi par-tout où il alloit passer les quatre grandes fêtes annuelles ; & lorsqu'il ne s'éloignoit pas de Paris, au-delà de trente-quatre lieues, l'Hôtel-Dieu de Paris étoit chargé de faire porter ces reliques : le roi lui donnoit pour les voitures cent charges de bois pris dans la forêt de Cuise, (aujourd'hui Compiégne.)

La baronnie de Bourbon érigée en duché-pairie, en faveur de Louis I. (mort en 1342.) fils aîné de Robert de France, sixieme fils de S. Louis. Il quitta le nom de Clermont, & prit celui de la mere de sa femme, qui fit la branche de *Bourbon*, parce que le roi Charles le Bel voulut avoir la terre de Clermont où il étoit né. Jacques, un de ses enfans, fit la branche des comtes de la Marche. Je trouve dans les lettres d'érection, des termes dignes de remarque, & qui ont l'air d'une prédiction pour Henri IV. *J'espere*, dit le roi, *que les descendans du nouveau duc contribueront par leur valeur à maintenir la dignité de la couronne.*

Etabliſſement des Jeux Floraux à Toulouſe (1324.) c'eſt ce qui nous eſt reſté de ces anciens Troubadours qui étoient les chevaliers errans de la galanterie, & qui alloient chantant & faiſant l'amour de châteaux en châteaux.

préjudice ; au moyen de quoi Philippe d'Evreux son mari fut roi de Navarre.

Edouard III. grand prince, causa, pendant le cours de ce regne, beaucoup d'embarras à Philippe de Valois. La veille de S. Barthelemi le roi défait les Flamans à la bataille de Cassel, malgré la bravade qu'ils firent de mettre sur le bord de leur retranchement la figure d'un coq avec ces mots : *Quand ce coq chanté aura, le roi Cassel conquêtera.* Il les contraint de reconnoître Louis leur comte, contre lequel ils s'étoient révoltés, pour leur souverain. Le roi fait des prodiges de valeur dans cette bataille, & le connétable Gaucher de Châtillon, âgé de quatre-vingts ans, s'y distingua. Recherche de Pierre Remi, *Général* des finances, & des financiers, qui sont condamnés à mort. La confiscation des biens de Pierre Remi montoit, à ce qu'on a écrit, à douze cens mille francs, ce qui feroit aujourd'hui environ vingt millions : cela me semble exagéré. Ordonnance sur les francs-fiefs, qui impose des droits appellés de *Francs-fiefs* sur les églises, & sur les roturiers qui avoient acquis des terres nobles. Ce n'étoit pas le premier réglement qui eût été fait à ce sujet : nous avons une pareille ordonnance de Philippe le Hardi de 1275. sous le titre de *droit d'Amortissement* : nous en avons une autre de Charles le Bel de 1326. qui en rappelle une antérieure de saint Louis, *Beatissimi Ludovici proavi nostri inhærendo vestigiis*, (Brussel,) en sorte que saint Louis peut être regardé comme le premier de nos rois qui a cru devoir du moins tirer quelqu'avantage de l'aggrandissement des gens de main-morte, & de l'ambition des roturiers.

L'empereur Louis de Baviere, par une entreprise inouie, dépose le pape Jean XXII. & substitue en sa place Pierre de Corbiere, frere mineur, qui prit le nom

MINISTRES.

Guillaume Flotte, vivant en 1352

Mathieu de Trie. 1344

Pierre de Beaucourt.

GUERRIERS.

Connétables.

Gaucher de Châtillon. 1329

Raoul de Brienne, comte d'Eu. 1344

Raoul II. comte d'Eu, son fils, décapité. 1350

Maréchaux de France.

Cet office étoit amovible, comme il paroît par une lettre de Philippe de Valois à Bernard, sire de Moreuil, où il lui marque qu'en lui ôtant l'office de maréchal pour le faire gouverneur de son fils aîné Jean duc de Normandie, il ne lui a fait aucun préjudice en son honneur & en ses biens.

Mathieu de Trie. 1344

Robert Briquebec. 1347

Ancel de Joinville, vivant en 1351

Charles, sire de Montmorenci. 1381

Robert Vaurin. 1360

Bernard de Moreuil, vivant en 1350

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Mathieu Ferrand. 1329

Jean de Marigni G. D. S. 1351

Guillaume de Sainte Maure. 1334

P. Rogier, G. D. S. Il fut pape sous le nom de Clément VI. 1352

Gui Baudet, vers 1337

Etienne de Vissac, vers 1350

Guillaume Flotte, vivant en 1352

Firmin de Coquerel. 1349

Pierre de la Forêt. 1361

Premier Président.

Simon de Buci, porte le premier ce titre (1344), mort en 1369

Procureurs du Roi.

P. de Demiville exerçoit en 1343

SAVANS & Illustres.

Alexandre de Saint Elpide, vers 1330

Alvare Pélage, vivant en 1340

Arnaud de Villeneuve, vers 1340

Pierre de Cugnieres, vivant en 1329

Durand de Saint Porciau. 1333

Gérard Odon. 1349

Gui de Perpignan, vers 1330

Holkot, vers 1349

Laute. 1348

Ludolfe, chartreux, vivant en 1350

Nicolas de Lyra. 1340

Occham. 1347

Jean Tauiere, vivant en 1350

de Nicolas V. la France s'y oppoſe, ainſi que la plupart des princes catholiques ; Corbiere eſt fait priſonnier par le pape. La cauſe du reſſentiment de l'empereur contre le pape, venoit de ce que Jean XXII. s'étoit déclaré pour Frédéric ſon compétiteur à l'Empire.

Ordonnance ſur les monnoies, que le roi remet ſur le même pied qu'elles étoient du tems de ſaint Louis.

1329. 30.

Le 6. juin Edouard, après bien des difficultés, rend hommage au roi pour la Guyenne dans l'égliſe cathédrale d'Amiens, comme duc d'Aquitaine, pair de France, comte de Ponthieu & de Montreuil, ſans ſpécifier la nature de l'hommage que le roi prétendoit devoir être lige : mais Edouard de retour en Angleterre, ſur la nouvelle que le comte d'Alençon avoit fait des entrepriſes ſur la Guyenne, envoya au roi des lettres patentes, par leſquelles il reconnoiſſoit que cet hommage devoit être lige. (*Rapin Thoyras.*)

Nouvelle croiſade projettée entre Jean XXII. & le roi, qui s'étoit rendu à Avignon : elle n'eut point lieu, la mode des croiſades étoit paſſée, & la priſe de la ville d'Acre par le Soudan de Babilone, arrivée dès l'an 1291. avoit mis enfin ces guerres lointaines au rang des chimeres, d'où elles n'auroient jamais dû ſortir. Le comte de Clermont eſt fait duc de Bourbon.

Commencement des différends ſur la diſtinction des deux Puiſſances, & ſur la Juriſdiction eccléſiaſtique, attaquée fortement par Pierre de Cugnieres, avocat du roi, défenſeur de la Juſtice ſéculiere. Bertrand évêque d'Autun, & Pierre Roger, nommé à l'archevêché de Sens, ſoutinrent les droits du Clergé. Introduction de la forme de *l'appel comme d'abus*, dont les principes ſont plus anciens que le nom. On le nommoit autrefois

MAGISTRATS.

Procureurs du Roi.

Gil. Haudri. 1349

Jacques Dandrie, vivant en 1365

Avocats du Roi.

Pierre de Cugnieres, vivant en 1329

Pierre de la Forêt. 1361

Jean de Fourci, exerçoit en 1344

Robert le Cocq, pourvu en 1347

Jean Desmarès, vivant en 1365

la voie des recours au prince. Le roi eſt favorable aux eccléſiaſtiques, mais cette querelle eſt le fondement de toutes les diſputes qui ſe ſont élevées depuis par rapport à l'autorité des deux Puiſſances, & dont l'effet a été de reſtraindre la juriſdiction eccléſiaſtique dans des bornes plus étroites. On pourroit en indiquer encore une autre cauſe, c'eſt que les évêques commencerent alors à négliger de convoquer les conciles de leurs provinces, où le corps des eccléſiaſtiques raſſemblés tous les ans s'entretenoit dans ſa premiere vigueur, tandis que les parlemens devenus ſédentaires, affermirent leur autorité en ne ſe ſéparant jamais.

1331. 32. 33. 34. 35.

Condamnation de Robert III. comte d'Artois, célebre par toutes les formalités qui y furent obſervées, & qui nous ont conſervé la forme dans laquelle étoient jugés les pairs de France dans les procès criminels. Robert avoit déja perdu deux fois ſon procès pour l'Artois, l'une ſous Philippe le Bel, & l'autre ſous Philippe le Long, & il avoit gardé le ſilence ſous le regne de Charles le Bel, quoiqu'il eût la principale confiance de ce prince : mais ſe ſentant encore plus autoriſé ſous le regne de Philippe de Valois, dont il avoit l'honneur d'être le beau-frere, (parce qu'il avoit épouſé ſa ſœur du ſecond lit,) qu'il avoit ſervi utilement lors de la conteſtation pour la couronne avec Edouard III. & qui avoit érigé ſa terre de Beaumont-le-Roger en comté-pairie, il revint enfin pour la troiſieme fois en 1329. contre les jugemens rendus en faveur de Mahaud, ſous le prétexte de nouveaux titres qu'il repréſentoit ; Mahaud conteſte la vérité de ces

titres & meurt ſubitement, ainſi que ſa fille Jeanne, veuve de Philippe le Long, non ſans ſoupçon de poiſon ; Jeanne, ducheſſe de Bourgogne, fille de Philippe le Long & de Jeanne, défend à la demande de Robert, dont les titres fabriqués par la nommée Divion, ſont reconnus faux : en conſéquence Robert eſt ajourné juſqu'à quatre fois par des chevaliers & des conſeillers, ſuivant l'uſage d'alors : n'ayant point comparu, le roi dans ſon lit de juſtice tenu au Louvre en 1331, prononça contre lui l'arrêt portant banniſſement hors du royaume, & confiſcation de ſes biens. On peut remarquer à cette occaſion, que le roi émancipa ſon fils aîné, duc de Normandie, & le fit pair, afin que la cour fût ſuffiſamment garnie de pairs.

Par ce jugement, une fille poſſéda un des grands fiefs de la couronne, contre les idées fauſſement établies, que les grands fiefs ne pouvant être deſſervis que par des mâles, les mâles ſeuls doivent en être inveſtis ; auſſi les exemples de la juriſprudence contraire ſont-ils fréquens dans notre hiſtoire, ſans doute fondés ſur les coutumes des lieux. Ainſi l'on a vu Henri II. roi d'Angleterre, hériter de la Normandie aux droits de ſa mere Mathilde, & ſes enfans hériter de la Guyenne & du Poitou, par ſon mariage avec Eléonore : on a vu Charles d'Anjou, frere de ſaint Louis, poſſéder la Provence du chef de Béatrix ſa femme, & Alphonſe, frere de ce même roi, acquérir le comté de Toulouſe par ſon mariage avec la fille unique de Raymond : on a vu par la mort de Henri roi de Navarre, Jeanne ſa fille apporter à Philippe le Bel les comtés de Champagne & de Brie : on a vu depuis les comtes d'Evreux demander ces mêmes comtés à Charles VI, étant aux droits de Jeanne, fille de Louis Hutin, & Charles VI. leur en donner pour récompenſe la ville de Nemours, qu'il érigea pour eux en duché, &c.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE DE VALOIS.

Robert ſorti de France, ayant erré près de trois ans dans les Pays-bas, ſe retira auprès du roi d'Angleterre, & devint un ennemi redoutable à Philippe de Valois, par la guerre qu'il engagea Edouard à déclarer à ce prince. Il avoit tenté auparavant d'aſſaſſiner le roi, la reine & leur fils aîné; mais ayant ſu que ſon projet avoit été éventé, il eſſaya d'*envouter* le roi, ſelon l'expreſſion du tems, (c'étoit une maniere de faire périr ſon ennemi, quoiqu'éloigné de lui, par des maléfices ridicules, qui conſiſtoient à piquer au cœur une figure de cire, que l'on ſuppoſoit être la repréſentation de l'ennemi dont on vouloit ſe défaire:) enfin, rien de tout cela ne lui ayant réuſſi, il paſſa en Angleterre, déguiſé en marchand, au commencement de l'année 1334, pour s'y préparer à reporter la guerre dans ſon pays, où il mourut en 1342.

Mort de Jean XXII. (1334.) âgé d'environ quatre-vingt-dix ans. Ce pontife ajouta une troiſieme couronne à la thiarre pontificale: le pape Hormiſdas avoit mis la premiere, & Boniface VIII. en avoit joint une ſeconde.

Jean XXII. fonda l'Univerſité de Cahors.

1336. 37. 38. 39.

Commencement de la guerre avec l'Angleterre, qui dura à pluſieurs repriſes plus de cent ans. Edouard III. veut retirer les places de la Guyenne, dont le roi étoit en poſſeſſion; il eſt aidé par les Flamans, révoltés de nouveau contre leur ſouverain, qui ſe déclarent contre la France, malgré tous les traités qu'ils avoient faits, & qui exigerent ſeulement qu'Edouard prît le titre de roi de France, en conſéquence de ſes prétentions ſur la couronne, parce qu'alors, ſuivant la lettre de leur traité, ils ne faiſoient que ſuivre le roi de France. Cette

nouvelle révolte étoit pratiquée par Jacques d'Artevelle brasseur de biere ; & par l'empereur Louis de Baviere, irrité contre le roi de ce qu'il avoit marié son fils aîné à Bonne de Luxembourg, fille du roi de Bohême son ennemi. Le roi ravage la Flandre : Jean, duc de Normandie son fils, prend Thun-l'Evêque sur l'Escaut, après avoir ravagé tout le Hainaut : mais ces avantages ne compenserent pas la perte que fit le roi sur mer l'année suivante à la bataille de l'Ecluse, où sa flotte, qui étoit de six vingt gros vaisseaux, montés par quarante mille hommes, fut battue par celle d'Angleterre. On a prétendu que le défaut de concert entre les deux amiraux (car il y en avoit deux sur notre flotte,) avoit été la cause en partie de cette défaite : on y en pourroit ajouter une autre, comme le remarque l'auteur de l'*Essai sur la marine & le commerce*, d'après le cardinal d'Ossat, c'est que *nos anciens rois n'ayant tenu aucun compte de la marine, quoiqu'ils eussent un si beau & si grand royaume flanqué de deux mers, quasi tout de son long*, on fut obligé de se servir de vaisseaux étrangers qui n'obéissoient qu'avec lenteur & répugnance.

Epoque des armes à feu, prouvée par un compte de Barthelemi du Drach, trésorier des guerres, rendu en 1338. Il paroît cependant que la poudre à canon étoit déja trouvée. On est fort incertain sur l'auteur de cette funeste découverte : Roger Bâcon, Anglois, qui vivoit dans le treizieme siecle, est un de ceux à qui on l'attribue ; d'autres lui donnent une origine moins ancienne, & disent que ce fut un moine nommé Berthod Schwarts, de Fribourg en Brisgaw, qui l'inventa en 1380. Horrible famine. Decret par lequel les princes Allemans déclarent que la dignité impériale ne releve que de Dieu seul, & que l'approbation du pape étoit inutile.

1340.

Edouard fait le siége de Tournai. Jeanne de Valois, veuve du comte de Hainaut, sa belle-mere & sœur de Philippe, engage ces princes à une suspension d'armes; Edouard, rappellé en Angleterre par la guerre d'Ecosse, y consent. Cette diversion eût été bien utile à la France, si le roi avoit su en profiter.

Treve d'un an le 20. septembre.

1341. 42. 43.

La guerre recommence avec l'Angleterre, au sujet des troubles de Bretagne. Jean III. duc de Bretagne n'ayant point d'enfans, maria Jeanne la boiteuse, fille de Gui de Penthiévre son frere puîné, qui étoit mort, à Charles comte de Blois, fils de la sœur de Philippe de Valois, & lui donna par contrat de mariage le duché de Bretagne. Après la mort de Jean, arrivée en 1341. son frere nommé Jean comme lui, comte de Montfort, disputa la succession à sa niéce; jugeant que le roi la soutiendroit, il s'allie au roi d'Angleterre, & lui fait hommage de la Bretagne. Philippe fait ajourner Jean IV. comte de Montfort au parlement, qui adjuge le duché au comte de Blois, mari de Jeanne. Guerre entre le roi & le comte de Montfort. Le comte qui fut fait prisonnier, mourut deux ans après, laissant un fils âgé de cinq ans, nommé Jean: sa femme Jeanne, fille de Louis de Flandres, comte de Nevers, continue l'alliance avec Edouard, & fait la guerre à la France. Treve de trois ans. Robert III. meurt en 1342. âgé de cinquante-cinq ans. La mort de Robert, dit le *Sage*, roi de Naples, met sa petite-fille Jeanne sur le trône. Il paroît par des regîstres de la chambre des comptes de l'an 1343. que les *Clercs du secret* avoient alors le

titre de *Secrétaires des finances*, Philippe de Valois en eut sept.

1344. 45. 46.

Ordonnance du 10. avril, qui incorpore les conseillers *jugeurs*, & les conseillers *rapporteurs*, dont auparavant les uns étoient tirés de la noblesse, & les autres du nombre des citoyens.

La guerre recommence à l'occasion du meurtre d'Olivier de Clisson, que l'on apprit qui avoit signé un traité secret avec le roi d'Angleterre, & de quelques seigneurs Bretons que Philippe fit décapiter sans aucune formalité. Il les avoit attirés de Bretagne, sur le bruit d'un tournois qu'il fit publier à cet effet. Cette violation du droit des gens arma Edouard de nouveau, & fut une des causes de tous les malheurs de ce regne. On rapporte à ce tems l'origine de la Gabelle : ce qui fit qu'Edouard III. nommoit Philippe de Valois assez plaisamment *l'auteur de la loi Salique*. Il paroît cependant que ce fut Philippe le Long, qui le premier mit un impôt sur le sel : à la vérité Philippe de Valois augmenta cet impôt, mais jusques-là le sel avoit toujours été marchand, ainsi qu'on le voit par un réglement du 13. janvier 1350. sur ce qui doit être observé par les marchands de sel, & ce ne fut que depuis la bataille de Poitiers que le roi se réserva le droit de le vendre, en établissant des greniers où tout le sel fut porté : la gabelle fut depuis mise en ferme par Henri II. ainsi qu'il paroît par une adjudication qu'il fit faire en son conseil le 4. janvier 1548; pour un premier bail de dix ans. Les pays du Nord sont privés de la chaleur nécessaire pour faire le sel, & ceux situés au-delà du quarante-deuxieme degré de latitude, comme est l'Espagne, font un sel trop corrosif, qui mange & détruit les

chairs au lieu de les nourrir & de les conſerver ; la France ſeule ſe trouve dans un climat tempéré propre à faire le ſel, auſſi eſt-ce une des plus grandes richeſſes de ce royaume, & le cardinal de Richelieu, dans ſon teſtament politique, dit que ce qu'il avoit connu de ſur-intendans les plus intelligens, égaloient le produit de l'impôt du ſel levé ſur les ſalines, à celui que les Indes rapportent au roi d'Eſpagne. Edouard, conduit par Geoffroi d'Harcourt, rentre en Normandie : ce Geoffroi étoit de la maiſon de Harcourt, & avoit été banni par arrêt, faute d'avoir comparu au parlement, ſur une querelle qu'il avoit eue avec le maréchal de Briquebec. Bataille de Créci le 26. août 1346, où le roi eſt défait pour avoir attaqué imprudemment Edouard qui avoit paſſé la Somme à gué. Charles d'Alençon ſon frere, & chef de cette branche, y fut tué. Le prince de Galles, fils d'Edouard, âgé ſeulement de ſeize ans, eut grande part à cette victoire, & comme le diſoit le roi ſon pere, y gagna *ſes premiers éperons*. Ordonnance par laquelle il paroît que le roi étoit ſeul en droit de battre monnoie dans ſon royaume.

La fameuſe reine Jeanne de Naples fait étrangler André de Hongrie ſon premier mari. Elle en eut trois autres, Louis d'Anjou Sicile, Jacques d'Arragon, & Othon de Brunſwic. Petrarque fut bien traité à ſa cour.

1347.

Priſe de Calais par Edouard, après onze mois & quelques jours de ſiége, le 3. août ; les Anglois l'ont gardée juſqu'en 1558. que François duc de Guiſe la reprit. Le roi, pour reconnoître la brave réſiſtance des habitans de Calais, leur donna tous les offices qui viendroient à vaquer, ſoit à ſa nomination, ſoit à celle

des ducs de Normandie & d'Orléans ſes fils, *juſqu'à ce qu'ils ſoient ſuffiſamment pourvus*, & déclare nuls tous autres dons qui ſeroient faits à leur préjudice, en ce non compris les offices du parlement, ſuivant un arrêt rendu depuis. Treve de ſix mois entre la France & l'Angleterre; elle fut prolongée à diverſes repriſes.

Peſte générale, qui emporte une prodigieuſe quantité d'hommes. Ce fléau réveilla la piété, mais en même tems il fit naître la ſecte fanatique des Flagellans, qui de la folie paſſa au brigandage.

Le pape Clément VI. (Pierre Rogier, qui avoit été Chancelier de France,) achete la ville d'Avignon de la reine Jeanne, par contrat du 19. juin, pour la ſomme de quatre-vingt mille florins, & s'engage à ſecourir cette princeſſe pour le recouvrement de ſes états. Les papes poſſédoient déja le comté Venaiſſin, par le don que leur en avoit fait Philippe le Hardi dans ſon entrevue à Lyon avec Grégoire X.

1349. 50.

Nos rois jouiſſent en toute ſouveraineté du Dauphiné & du comté de Viennois, en conſéquence des trois traités faits entre le roi Philippe de Valois, & le Dauphin Humbert II. dernier prince de la maiſon de la Tour du Pin qui ait poſſédé le Dauphiné. Ce prince, inconſolable de la mort de ſon fils unique, qu'il avoit eu de Marie de Baux, ſongea à ſe retirer du monde, & fit ceſſion & tranſport de ſes états à Philippe de Valois, par un premier traité paſſé en 1343. confirmé en 1344. & enfin conſommé en 1349. Ce prince, depuis les deux premiers traités, ayant changé d'avis, avoit arrêté ſon mariage avec Jeanne de Bourbon, mais Philippe de Va-

lois, que ce mariage alloit priver d'une ſi riche poſſeſſion, le rompit, & donna cette princeſſe à ſon petit-fils Charles V. ce fut pour lors que ſe conclut le traité de 1349. Le dauphin entra enſuite dans l'ordre de ſaint Dominique, où il prit l'habit le 17 juillet, ſuivant ces termes de l'article 287. aux preuves de l'hiſtoire de Dauphiné, *item die craſtina* (17. *julii*) *ordinem & habitum Prædicatorum induit* : il y mourut en 1355. âgé de quarante-trois ans : le roi eut la principale obligation de ce traité à Amblard de Beaumont, confident & miniſtre de Humbert, dont la maiſon ſubſiſte encore aujourd'hui. L'archevêque de Paris en deſcend. On a cru mal-à-propos qu'une des conditions du traité avoit été que le titre de Dauphin ſeroit porté par le fils aîné de nos rois ; il arriva au contraire que le premier dauphin nommé par Humbert au premier traité de 1343. fut le ſecond fils de Philippe de Valois, mais il eſt vrai que cela n'eut pas lieu, & que ce titre a toujours été porté depuis par le fils aîné du roi. Nous voyons qu'en 1426. Charles VII. céda cette province au Dauphin ſon fils, quoiqu'il n'eût alors que trois ans ; & que ce Prince confirma cette ceſſion en 1440. c'eſt la derniere ceſſion que l'on trouve qui en ait été faite par nos rois à leurs fils aînés, s'étant contentés depuis de leur en faire porter le nom. Malgré la réunion de cette province à la couronne, elle a toujours conſervé un ſceau particulier, dont le chancelier a la garde, à la différence des autres provinces qui perdirent leur chancellerie à chaque réunion. (*Marillac, traité des Chanc.*) Philippe acquit du roi de Majorque la baronnie de Montpellier en Languedoc, qui étoit un fief de la couronne : il avoit auſſi réuni à la couronne les comtés d'Anjou & du Maine, qu'il tenoit de Marguerite ſa mere, fille de Charles II. roi de Naples, comte d'Anjou & du Maine. Création de l'Univerſité

de Perpignan. Inſtitution de l'Ordre de la Jarretiere, par Edouard III. Ordonnance ſur l'inaliénabilité du domaine.

1350. *Avenement à la couronne.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

JEAN *parvient à la couronne le 23 août 1350 âgé de trente ans. Il fut sacré à Reims le 26 septembre, & couronné avec Jeanne de Boulogne sa deuxieme femme. Il avoit été baptisé dans l'église du Mans, suivant qu'il paroit par des lettres de Charles V, de 1372.*

1350. 51.

NUL prince n'a si souvent assemblé les états généraux ou particuliers des provinces ; il en assembla tous les ans jusqu'à la bataille de Poitiers. La France se divisoit alors en deux parts ; *la Languedoyl* & *la Languedoc* séparées par la Loire ; la premiere comprenoit la partie septentrionale de la France, & *la Languedoc* la méridionale. Institution de l'ordre de l'Etoile, en faveur des plus grands seigneurs ; la devise étoit, *Monstrant regibus astra viam*, par allusion à l'étoile des mages : cet ordre dont le siége étoit à saint Ouen près Paris, s'avilit dans la suite par le trop grand nombre de chevaliers, & fut abandonné aux chevaliers du Guet. Le connétable Raoul, comte d'Eu & de Guines, accusé d'avoir intelligence avec les Anglois, est décapité sans qu'on observe les formes de la procédure : cette violence au commencement d'un regne, aliéna tous les esprits, & fut cause en partie des malheurs du roi Jean.

1352. 53. 54.

Charles d'Espagne de la cerda, qui avoit été fait connétable après l'exécution du comte d'Eu, est assassiné par l'ordre du roi de Navarre Charles, dit *le Mauvais*, en haine de ce qu'on lui avoit donné le comté d'Angoulême, que le roi de Navarre prétendoit avoir pour la dot de sa femme, fille du roi Jean : cependant par l'interrogatoire d'un nommé Friquet, agent du prince, il pa-

FEMMES.	ENFANS.	1314. MORT.	PRINCES contemporains.
Bonne de Luxembourg fille de Jean roi de Bohême, mariée en 1332, morte en 1349. Elle est enterrée à Maubuisson. On ne peut lui donner le titre de reine, parce qu'elle mourut avant que son mari fût roi.	CHARLES V. Louis, tige des ducs d'Anjou, qui ont fait la deuxieme branche des rois de Naples. 1384 Jean, duc de Berri. 1416 *Amé VIII. duc de Savoie, qui fut pape pendant le schisme, sous le nom de Félix V. étoit fils par Marie de Berri sa mere.* Philippe le Hardi, tige de la branche des derniers ducs de Bourgogne. 1404 Jeanne, femme de Charles le Mauvais, roi de Navarre, époque des malheurs de ce regne. 1373 Marie, mariée à Robert I. duc de Bar, vers 1404 Agnès. 1349 Marguerite. 1352	JEAN *meurt à Londres en l'année* 1364, *âgé de quarante-quatre ans. Il est enterré à S. Denis.*	*Papes.* Clément VI. 1352 Innocent VI. 1362 Urbain V. 1370 *Empereurs d'Orient.* Jean Cantacusene. 1357 Jean Paléologue. 1391 *Empereur d'Occident.* Charles IV. 1378 *Maison Othomane.* Amurat I. 1388 *Roi d'Espagne.* Pierre le Cruel. 1369 *Rois de Portugal.* Alphonse IV. 1357 Pierre le Justicier. 1367 *Roi d'Angleterre.* Edouard III. 1377 *Roi d'Ecosse.* David II. 1370 *Roi de Dannemarc.* Valdemar III. 1375 *Rois de Suede.* Magnus. 1363 Albert, vaincu par Marguerite en 1387 *Roi de Pologne.* Casimir III. 1370 *Duc de Russie.* Jwan Danielowitz 1366 Jwan Jwanowitz. 1366
Jeanne, fille de Guillaume XII, comte de Boulogne, & de Marguerite d'Evreux, qui étoit déjà mere de Philippe de Rouvre, dernier duc de la premiere branche de Bourgogne, mariée en 1349, morte en 1361	Isabelle, femme de Jean Galéas, premier duc de Milan. 1372 »*Le roi Jean étant* »*obligé de payer une* »*somme très-considéra-*»*ble pour sa rançon,* »*fut réduit, dit Villa-*»*ni, à vendre, pour* »*ainsi dire, sa propre* »*chair à l'encan : il* »*vendit sa fille à Ga-*»*léas-Viscomti, tyran* »*de Milan, 600000.* »*florins, pour être ma-*»*riée à Galéas, qui* »*avoit alors onze ans.*		

roîtroit que son intention n'étoit que de s'assurer de la personne du connétable, & que l'on excéda ses ordres. Lettres (1353.) par lesquelles le roi déclare les conseillers du parlement affranchis de tous péages pour leurs vivres, afin qu'ils puissent être tout entiers à leurs offices, *ferventius laborare pro republicâ.* Ordonnance (1353.) pour la convocation du *ban* & de *l'arrière-ban*; il en est fait mention dans les capitulaires de Charlemagne. La différence de ces deux mots venoit, ou de ce que le *ban* regardoit les fiefs, & *l'arriere-ban* les arriere-fiefs, ou de ce que le ban étoit le service ordinaire de chaque vassal, suivant la nature de son fief, & que l'arriere-ban étoit une convocation extraordinaire de tous les vassaux. Le roi lui seul ou son fils pouvoit faire cette convocation, qui n'avoit lieu que dans une nécessité urgente : le vassal pouvoit se dispenser de s'y trouver en donnant de l'argent, ou quelqu'un qui le remplaçât.

Fin tragique de Nicolas Rienzi, qui avoit voulu rétablir le tribunat à Rome, pendant que le saint siége étoit à Avignon en 1354. Quelques années auparavant (1328.) étoit mort à Lucques Castruccio Castracani, qui s'étoit fait souverain de cette république : c'étoit le tems des entreprises, & où les Guelphes & les Gibelins partageoient l'Italie.

1355. 56.

Charles, fils du roi Jean, porte le premier le nom de dauphin, & est fait duc de Normandie : il invite le roi de Navarre, avec qui il avoit été en quelque liaison, à venir à sa réception. Le roi de Navarre y vient, & Jean l'y fait arrêter le 5. avril. Cette action auroit l'air de la perfidie, si le roi n'avoit pas été in-

MINISTRES	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & Illustres.
Pierre de la Forêt, cardinal. 1361	*Connétables.*	*Chancelliers.*	Barthole. 1358
Jean, cardinal de Beauvais. 1373	Raoul, comte d'Eu, décapité en 1350	Pierre de la Forêt. 1361	L'empereur Charles IV. l'admit dans ses conseils ; & lui permit de porter les armes de Bohême, quoiqu'il fût d'assez basse naissance.
	Charles d'Espagne de la Cerda. 1354	*Il fut obligé de prendre des lettres d'annoblissement, pour acheter un fief noble, parce que l'office de Chancelier n'annoblissoit pas alors.*	Buridan, vivant en 1345
	Jacques de Bourbon. 1361	Gilles Aycelin de Montagu, cardinal, évêque de Thérouanne. 1378	
	Gaultier de Brienne. 1356	Jean de Dormans, *dit* le cardinal de Beauvais. 1373	
	Robert de Fiennes, vivant en 1380	*Premier Président.*	
	Maréchaux de France.	Simon de Buci, annobli. 1369	
	Gui de Nesle. 1313	*Procureur du Roi.*	
	Edouard, sire de Beaujeu. 1351	Jacques Dandrie. 1365	
	Rogues de Hangest. 1352	*Avocats du Roi.*	
	Jean de Clermont. 1356	Gérard de Montaigu, pourvu en 1351	
	Arnoul d'Audenehem. 1370	Guillaume de Dormans. 1373	

il se vit forcé à consentir à la destitution des premiers magistrats, tels que le chancelier de la Forêt, le premier président de Buci, &c. que leur vertu rendoit suspects à ceux qui vouloient profiter des malheurs publics : on demandoit aussi la liberté du roi de Navarre, le dauphin la refusa ; cependant il fallut leur accorder encore de nommer les officiers qui devoient faire la levée des deniers ; comme par la permission de Jean ils les avoient déja nommés aux états de l'année 1355. C'est à ces officiers, qui ne devoient subsister qu'autant que l'aide devoit avoir cours, que l'on peut rapporter l'origine des cours des aides : celle de Paris fut érigée en titre de cour en 1390. abolie par les ordonnances d'Orléans en 1560. & de Moulins en 1566. & rétablie enfin par édit de Charles IX. en 1569. Bulle d'or donnée par Charles IV. pour régler l'élection de l'empereur : elle contient quarante articles, dont vingt-trois furent publiés à Nuremberg, & les dix-sept autres à Metz, où Charles dauphin se trouva : ce fut le célebre Barthole qui dressa cette loi, dont le dernier article prescrit aux électeurs séculiers de faire instruire leurs fils dans la connoissance des langues. Henri VI. ayant fait en 1196. une constitution pour rendre la couronne impériale héréditaire dans sa maison, même en faveur des filles au défaut des mâles, cette constitution fut admise à Rome, & reçue par cinquante-deux princes de l'empire, malgré le droit d'élection qui leur appartenoit ; mais elle n'eut plus d'effet après son fils Frédéric II. lors du long interregne qui mit le trouble dans toute l'Allemagne. On en revint aux élections, & la Bulle d'or, qui est devenue la loi permanente de l'empire, en régla les conditions.

1357.

Le roi de Navarre se sauve de prison ; il conçoit

le projet de se faire roi de France ; il arme contre le dauphin qui gouvernoit en qualité de lieutenant du roi pendant la détention de son pere, & qui devenu majeur dans la même année, le 14. mars, prit le titre de régent. Depuis la prise du roi jusqu'à sa délivrance, on mit à la tête des *Lettres royaux* le nom de Charles dauphin.

1358.

Les payſans se soulevent contre la noblesse ; cette faction fut appellée *la Jacquerie*. Les Parisiens ayant Etienne Marcel, prévôt des marchands, à leur tête, se révolterent contre le dauphin régent ; Marcel massacre Robert de Clermont maréchal de Normandie, & Jean de Conflans maréchal de Champagne, en présence & dans la chambre même du dauphin, & donne à ce prince son chaperon pour sauvegarde. Le dauphin se retire de Paris ; le roi de Navarre y commet toutes sortes d'excès, & en est chassé à son tour. Marcel, dans la crainte d'être puni de tous ses crimes par le régent, dont l'armée avoit investi Paris, y met le comble en voulant livrer la ville aux Anglois ; mais comme il s'avançoit vers la porte saint Antoine le premier août sur le minuit, Jean Maillard, fidele & courageux citoyen, assomma ce traître d'un coup de hache : sa mort fit cesser la rébellion, & le dauphin rentra dans Paris le 4. du même mois. L'Université donna dans ces tems-là un grand exemple de fidélité.

Prise d'Auxerre par les Anglois, dont ils n'étoient plus les maîtres en 1360.

1359.

Le roi de Navarre déclare la guerre dans les formes au régent qui reprend plusieurs villes. Du Guesclin

commence à ſe faire connoître, par ſes exploits en Bretagne contre le duc de Lancaſtre.

La province de Languedoc témoigne ſon zele en accordant un ſubſide conſidérable. Le régent fait ſa paix avec le Navarrois. La guerre avoit empêché pendant pluſieurs années que le parlement ne s'aſſemblât, ce qui cauſoit de grands déſordres dans l'état, tant pour le civil que pour le criminel. Le régent ordonne cette année que les préſidens du parlement, *le parlement non ſéant*, jugeront les affaires qui ſeront portées devant eux, en attendant qu'il puiſſe aſſembler le parlement. Il eſt bon de rapporter les termes de cette ordonnance. » Comme pour le fait & occupation des préſentes » guerres, qui long-tems ont été & encore ſont, *le* » *parlement qui de tout tems a été, & eſt, quand il* » *ſe tient, la juſtice capitale & ſouveraine de tout le* » *royaume de France, repréſentant, ſans moyen, la* » *perſonne de mondit ſeigneur & la nôtre*, &c. Il reſ» traint le nombre des officiers du parlement, des en» quêtes, des requêtes, des comptes, &c. & veut que » ceux qui, au moyen de la reſtriction faite par ſon » ordonnance, ne demeurent plus en office, ſoient ſu» brogés arrivant vacquance deſdits offices.

Le traité qui avoit été négocié en Angleterre pour la liberté du roi Jean, & dont les conditions étoient très-déſavantageuſes, révolta toute la France, & les états ayant délibéré à ce ſujet, ne voulurent point l'accepter. Les Anglois rentrent en France, ils l'attaquent par l'Artois, la Champagne & la Bourgogne; le roi d'Angleterre s'avance juſques ſous les murs de Paris, de-là il ſe retire près de Chartres, où un orage affreux épouvante, dit-on, ſi fort ſon armée, qu'il croit y reconnoître l'ordre du ciel de faire la paix. Du Tillet dit » qu'*Edouard III. fut touché ſi avant de la conſidé*» *ration que tous ſages princes doivent avoir de n'abuſer* » *de l'heur & victoires qu'ils obtiennent contre leurs*

» *ennemis, qu'il s'accorda à la paix, qui fut arrêtée à* » *Bretigni le 8. mai* : « peut-être l'orage lui-servit-il de prétexte, voyant son armée frappée d'une terreur panique.

1360.

Traité de Bretigni, près de Chartres, conclu le 8. mai par Charles régent, & les députés d'Edouard ; par l'article XII. il est dit que Jean renoncera à toute souveraineté sur la Guyenne, &c. dont la propriété restera à Edouard, & qu'Edouard, de son côté, renoncera à ses prétentions à la couronne de France, à la Normandie, &c. Ils conviennent de se trouver à Calais, pour déterminer le lieu & le tems où se feront les renonciations. Ce traité fut ratifié par les deux rois à Calais le 24. octobre suivant, à la réserve du seul article XII. qui n'y est point rappellé : cependant ces princes conviennent par des lettres signées le même jour, d'envoyer à Bruges à la saint André 1361. les renonciations que par le traité de Bretigni on avoit projetté de faire à Calais ; mais cette derniere convention n'eut point lieu, car Jean ayant envoyé à Bruges, suivant la parole qu'il en avoit donnée, porter ses renonciations, & les députés d'Edouard ne s'y étant pas trouvés, les choses demeurerent, par rapport à la souveraineté de la Guyenne, dans l'état où elles étoient avant le traité de Bretigni, & Edouard fut mis en possession de la Guyenne, &c. *réservant les commissaires du roi*, dit le Songe du Vergier, *la souveraineté, le ressort & les sujets*, sans que ceux d'Edouard s'y opposassent : leur raison étoit qu'il eût fallu qu'Edouard eût renoncé, suivant le même article, au titre de roi de France ; ainsi Edouard resta vassal du roi. En conséquence du traité de Bretigni, le roi Jean fut mis en

liberté après quatre ans de prison. Ordonnance qui permet aux Juifs de demeurer dans le royaume pendant vingt ans : cette ordonnance est accompagnée de lettres, par lesquelles le roi leur donne, pour gardien & conservateur de leurs priviléges, le comte d'Estampes, (*de la maison d'Evreux.*) Le roi de Navarre est compris dans ce traité, il avoit fait le sien avec le régent un an auparavant. Edouard interdit l'usage de la langue françoise dans tous les actes publics en Angleterre, où l'on s'en étoit servi jusqu'alors.

1361. 62. 63.

Philippe de Rouvre, dernier duc de Bourgogne, de la premiere maison de Bourgogne, meurt à Rouvre près de Dijon le 21. septembre, âgé de quatorze ans. Jean réunit ce duché à la couronne par le droit du sang, comme plus proche parent, parce qu'il étoit fils de Jeanne de Bourgogne, sœur du duc Eudes, grand-pere du jeune duc Philippe de Rouvre ; ensuite, par une imprudence que ses enfans payerent bien cher, au lieu de conserver un Domaine si important, il le donna à Philippe le Hardi, son quatrieme fils, le 6. septembre 1363. à titre d'apanage, reversible à la couronne, faute d'*hoirs mâles*, car c'est ainsi que doivent s'entendre ces paroles, *hærede succedente*, qui se trouvent dans les lettres patentes, & qui sont conformes à la loi établie par Philippe le Bel en 1314. Philippe fut surnommé le Hardi, pour avoir combattu vaillamment auprès de son pere à la bataille de Poitiers, ou plutôt pour s'être mis avec violence, en qualité de doyen des pairs, au dessus de Louis duc d'Anjou son frere aîné, créé pair dès l'an 1360. qui avoit pris sa place à côté du roi : c'étoit celui de ses enfans que le roi aimoit le plus.

Il réunit le comté-pairie de Flandres à la branche de Bourgogne, par son mariage avec Marguerite, derniere héritiere des comtes de Flandres, & veuve de Philippe de Rouvre; en sorte que ses enfans recueillirent toute la dépouille de Philippe de Rouvre, & celle de sa veuve devenue leur mere; il est le chef de la seconde maison royale de Bourgogne. Par la charte du roi Jean, qui contient la donation du duché, il fut institué premier pair de France; jusques-là les ducs d'Aquitaine & de Normandie avoient pris en plusieurs occasions le pas sur le duc de Bourgogne, qui ne l'a eu d'une façon bien décidée que depuis l'an 1380. Ce fait me paroît digne de remarque par rapport à l'autorité royale, qui peut en quelque sorte changer la nature des choses, en donnant à une institution nouvelle la priorité du tems sur de plus anciennes; c'est sans doute cet exemple qui autorisa Henri III. à ce qu'il fit en faveur des ducs de Joyeuse & d'Epernon.

Le roi réunit à la couronne le duché de Normandie, & les comtés de Champagne & de Toulouse. Jacques de Bourbon, comte de la Marche, est tué à la bataille de Brignais, où il fut défait en voulant dissiper ce qu'on appeloit *les grandes Compagnies*, qui avoient désolé la France, & qui passerent dans la suite en Italie. Ces grandes compagnies étoient composées de gens de guerre qui s'assembloient sans être autorisés par le prince, & qui s'élisoient un chef. Elles commencerent à paroître en France, suivant le continuateur de Nangis, en 1360. il les appelle *Filii Belial*, *guerratores de variis nationibus*, *non habentes titulum* : ils se nommoient aussi les Tar-venus, ou Malandrins, ou Routiers, &c.

1364.

Jean retourne en Angleterre pour y traiter de la rançon du duc d'Anjou son fils, qui s'en étoit sauvé y étant en ôtage : quelques-uns ont dit que c'étoit aussi pour y revoir une femme dont il étoit amoureux ; il y mourut. Ce prince étoit peu avisé, mais d'un grand courage, & estimable par sa bonne foi ; c'étoit lui qui disoit : » quand la bonne foi seroit bannie de la » terre, elle devroit se retrouver dans la bouche des » rois. « La variation des monnoies sous ce prince, est la plus forte preuve des malheurs de ce regne ; variation si subite, que *à grand peine étoit homme, qui en juste payement des monnoies, de jour en jour se pût connoître.* (Rec. des ordonn.) C'étoit le genre d'impôt de ce tems-là, & sans doute le plus fatal au commerce : aussi le peuple obtint-il, comme une grace, qu'il fût remplacé par les tailles & les aides. Ce qui est extraordinaire, c'est que jamais le luxe n'avoit été porté plus loin par la noblesse.

1364. *Avénement à la couronne.*

CHARLES V. *parvient à la couronne l'an* 1364, *âgé de* 27 *ans; sa grande prudence lui fit donner le surnom de* Sage, *le titre le plus beau qu'ait jamais obtenu aucun de nos rois; aussi Alphonse d'Aragon disoit, qu'il n'y avoit qu'un cas où un roi pouvoit devenir pauvre, c'eſt quand la ſageſſe ſeroit à vendre. Il eſt le* 1er *des fils de France qui ait pris le titre de Dauphin. Il ſe fit ſacrer & couronner à Reims avec la reine ſa femme, par l'archevêque Jean de Craon, le* 19 *mai* 1364.

ÉVENEMENS REMARQUABLES.

1364.

CHARLES, dit le *Mauvais*, roi de Navarre, ne cherchoit qu'un prétexte pour reprendre les armes; il renouvella les prétentions qu'il avoit eues ſur le duché de Bourgogne, lorſque le feu roi s'en étoit ſaiſi à la mort de Philippe de Rouvre; il y joignit ſes autres droits ſur la Champagne & la Brie, & la guerre recommença plus vivement que jamais.

Bataille de Cocherel, près du village de ce nom, entre Evreux & Vernon, gagnée le 6. Mai par du Gueſclin, commandant pour Charles V, contre le roi de Navarre, dont les troupes furent défaites; le Captal de Buch qui les commandoit eſt fait priſonnier. La guerre continue par rapport à la Bretagne, entre Charles de Blois & le jeune comte de Montfort, dit Jean V. Ils font un traité dans les Landes de Beaumanoir: Charles de Blois, excité par ſa femme comteſſe de Penthievre, ne veut pas l'exécuter; il donne la bataille d'Aurai le jour de ſaint Michel; il y eſt tué, laiſſant un fils nommé Jean, lors priſonnier en Angleterre, & du Gueſclin eſt fait priſonnier par Jean Chandos, le plus fameux capitaine d'Angleterre. Le comte de Montfort fait la paix avec la veuve de Charles de Blois, & par le traité de Guerande conclu en 1365. il eſt reconnu pour duc de Bretagne, dont il rend la foi & hommage au roi. Pendant cette guerre, qui duroit depuis 1341. deux princeſſes donnerent des preuves d'un grand courage, la comteſſe de

FEMMES.	ENFANS.	1380. MORT.	PRINCES contemporains.
Jeanne, fille de Pierre I du nom, duc de Bourbon, & d'Isabelle de Valois, mariée en 1349, morte en 1377	CHARLES VI. Louis duc d'Orléans. Il avoit été duc de Touraine, il épousa Valentine de Milan, fut pere de Charles d'Orléans, renommé par ſes Poéſies, aïeul de Louis XII. & biſaïeul de François I. qui exercerent ſucceſſivement les droits de Valentine ſur le Milanès. 1407 *Il fut auſſi duc de Valois, par l'érection de ce comté en pairie, que fit Charles VI. en 1406.* *Il fut pere de Philippe, comte de Vertus, qui ne laiſſa qu'un bâtard, & du fameux bâtard d'Orléans, autrement le comte de Dunois, mort, ſuivant quelques-uns, en 1470. ſuivant d'autres en 1468. Il avoit eu ce dernier de Marietie d'Enghien, femme d'Aubert de Cani. Le duché d'Orléans qu'il avoit eu en apanage, pour le tenir en pairie, fut réuni à la couronne lorſque Louis XII. ſon petit-fils parvint à la couronne.* Jean, mort en bas âge. Jeanne, morte en bas âge. Bonne, morte en bas âge. 1360 Jeanne, morte en bas âge. 1360 Marie. Iſabelle. Catherine, mariée à Jean de Berri, comte de Montpenſier. 1388	CHARLES V. *meurt le 16 ſeptembre au château de Beauté, au bois de Vincennes, dans la quarante-quatrieme année de ſon âge. Il fut enterré à S. Denis.* Chriſtine de Piſan, fille de Thomas de Piſan, aſſure que le roi mourut à l'heure que ſon pere avoit prédit; elle lui donne la qualité d'Aſtronome du roi: on peut juger de l'eſtime où étoit cet officier, par les grandes penſions dont il jouiſſoit. Thomas étoit payé tous les mois de cent livres de gages, & ſes livrées n'alloient à gueres moins, ſommes conſidérables pour ce tems-là, tant l'Aſtrologie que l'on nomme judiciaire, étoit à la mode alors, même auprès des princes les plus ſages & les plus religieux.	*Papes.* Urbain V. 1370 Grégoire XI. 1378 Urbain VI. 1389 *Empereur d'Orient.* Jean Paléologue. 1389 *Empereurs d'Occident.* Charles IV. 1378 Venceſlas. 1400 *Maiſon Othmane* Amurat I. 1388 *Rois d'Eſpagne.* Pierre le Cruel. 1369 Henri II. 1379 Jean I. 1390 *Rois de Portugal.* Pierre le Juſticier. 1367 Ferdinand I. 1383 *Rois d'Angleterre.* Edouard III. 1377 Richard II. 1399 *Rois d'Ecoſſe.* David II. 1370 Robert II. 1390 *Rois de Dannemarc.* Valdemar III. 1375 Olaüs V. 1387 *Rois de Suede.* Albert, vaincu par Marguerite en 1387 *Rois de Pologne.* Caſimir III. dit le Grand. 1370 Louis, roi de Hongrie, ſurnommé le Grand. 1382 Ces deux princes méritoient le titre de Grand, Caſimir par ſes ſages loix, & Louis par ſa valeur. Le trône de Pologne devint électif à la mort de Louis. *Ducs de Ruſſie.* Jwan Danielowitz. 1366 Jwan Jwanowitz. 1366 Démétrius Jwanowitz. 1382

Montfort, fille de Louis de Flandres comte de Nevers, & Jeanne la Boiteuse, pendant la prison & après la mort de leurs maris.

Révocation des domaines aliénés depuis la mort de Philippe le Bel.

1365.

Traité de paix entre Charles V. & le roi de Navarre, le 6. mars. Le comté d'Evreux, qui étoit son patrimoine, lui fut laissé, & on lui donna Montpellier & ses dépendances, avec réserve de la souveraineté & du ressort, pour le dédommager de Mante & Meulan qu'on ne lui rendit point; & pour ses prétentions sur la Bourgogne, la Champagne & la Brie.

1366.

Création de l'Université d'Orange par Raymond V. prince d'Orange, le dernier de la maison de Baux; sa fille Marie porte cette principauté dans la maison de Châlons, d'où elle a passé dans celle de Nassau.

Bertrand du Guesclin va faire la guerre en Espagne, & emmene les *grandes Compagnies*, dont il purgea la France. Les précautions de Charles V. à ce sujet, méritent d'être lues dans l'ordonnance qu'il rendit alors. Du Guesclin chasse du royaume de Castille Pierre, dit *le Cruel*: ce prince souillé du meurtre de son frere, avoit achevé de se rendre odieux par la mort violente de sa femme Blanche de Bourbon, sœur de la femme de Charles V. qu'il empoisonna pour se livrer à l'amour qu'il avoit pour Marie de Padille. Bertrand fait couronner à sa place Henri comte de Transtamare, frere bâtard de ce roi. Henri fit du Guesclin connétable de Castille.

MINISTRES.

Jean de la Grange, dit le Cardinal d'Amiens. 1420

Philippe de Maiſieres.

Secrétaires des finances.

Gérard de Montaigu, pere de Jean, grand maître de France.

Gontier de Bagneux.

Nicolas de Vertes.

Pierre Blanchet qui ſigna l'édit de 1374, pour la majorité des rois à quatorze ans.

GUERRIERS.

Connétables.

Robert de Fiennes, dit Moreau, vivant en 1380

Bertrand du Gueſclin. 1380

Maréchaux de France.

Arnoul d'Audenehem. 1370

Jean le Meingre, dit Boucicaut. 1367

Jean, ſire de Neuville, vivant en 1359

Jean de Mauquenchi, ſire de Blainville, mort avant 1391

Louis de Sancerre. 1402

Simon, comte de Breune.

Enguerand, ſire de Couci.

Olivier de Cliſſon.

Ces trois derniers ſont nommés dans l'ordonnance de Charles V.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Jean de Dormans, dit le cardinal de Beauvais. 1373

Guillaume de Dormans. 1373

Pierre d'Orgemont fut élu par ſcrutin en préſence du roi. 1389

Premiers Préſidens.

Simon de Buci. 1369

Pierre de Démeville, qualifié premier préſident dans les lettres du 2 août 1370, qui ſont dans un regiſtre du parlement, commençant le 12 novembre 1369

Guillaume de Sens. 1373

Pierre d'Orgemont. 1389

Arnaud de Corbie. 1413

SAVANS & Illuſtres.

Hug. Aubriot, vivant en 1381

Jean Bocace. 1375

Sainte Brigitte. 1373

Sainte Catherine de Sienne. 1380

Maître Gervais.

Guill. de Machaut, vivant en 1370

Fr. Petrarque. 1373

Suſon. 1375

Alf. Vargas. 1366

Le règne de Charles V. eſt une époque mémorable dans l'hiſtoire des lettres. *Ce prince*, dit Chriſtine de Piſan, *avoit été inſtruit en lettres moult ſuffiſamment* : ce fut vers ſon regne, ſelon Paſquier, que les *chants royaux, balades, rondeaux, & paſtorales, commencerent d'avoir cours*; c'eſt en effet à ſon tems que commence, pour ne plus s'interrompre, la chaîne de nos poëtes François. Froiſſart faiſoit des vers ſous le regne de ce prince. Charles d'Orléans, pere de Louis XII. nous a laiſſé un recueil *manuſcrit* de ſes poéſies à ſa mort, François Villon avoit trente-trois ans, & Jean Marot, pere de Clément étoit né. (*Mémoires de l'Acad. des Belles Lettres.*)

1367. 68.

Le prince de Galles donne du secours à Pierre le Cruel qui s'étoit retiré en Guyenne ; & le rétablit sur le trône. Pierre se brouille avec le prince de Galles son bienfaiteur. Henri rentre dans la Castille, tue de sa main Pierre, & devient paisible possesseur du royaume. On a dit que Pierre le Cruel voyant Dom Henri de retour en Castille, s'étoit fait Musulman pour obtenir le secours des Maures, mais c'est un conte mal inventé par certains anciens romanciers, » qui tiennent néanmoins » encore rang d'historiens auprès du vulgaire, parce qu'ils » rapportent quelque chose de vrai. « (*Révol. d'Espagne, par le P. d'Orléans.*)

Révolte de la Guyenne (1368.) contre Edouard prince de Galles, qui en tiroit des impôts excessifs.

1369. 70.

Le comte d'Armagnac & plusieurs autres seigneurs appellent au parlement de Paris : Edouard y est cité en qualité de vassal de la couronne, (*V. l'année* 1360.) & n'ayant pas comparu, les terres qu'il possédoit en France sont confisquées. La guerre recommence entre Charles V. & Edouard III. malgré toutes les tentatives du roi pour faire connoître à Edouard son injustice.

Du Guesclin est fait connétable de France, sur la démission du seigneur de Fiennes ; il reprend dans le cours de cette guerre presque toute la Guyenne, le Poitou où périt le brave Chandos Anglois, la Xaintonge, le Rouergue, le Périgord, une partie du Limousin, le Ponthieu, &c. Aubriot, prevôt de Paris, pose les fondemens de la Bastille en 1370.

Ordonnance qui défend les jeux de hazard, & excite

MAGISTRATS.

Procureur du Roi.

Guillaume de S. Hermant. 1384

Avocats du Roi.

Jean Paſtorel, vivant en 1367

Raoul de Preſles, fils naturel du premier, mort en 1382

Jean d'Ay. 1375

Jean Daillois, exerçoit en 1374

Jean Deſmarès, qui avoit déplu aux ducs d'Anjou & de Berri, pour avoir parlé hardiment ſur la majorité du roi; fut décapité en 1382

Jean Canart, vivant en 1387

à tous les jeux d'adreſſe & de force, l'arc, l'arbalêtre, &c. capables de former le corps & d'exercer aux armes. Cette ordonnance ſe ſent bien du tems où la nation n'étoit que guerriere : mais dans l'énumération de jeux défendus, on eſt étonné d'y en trouver qui n'étoient point des jeux de hazard, & qui appartenoient à l'eſprit, ou qui pouvoient contribuer à dénouer le corps des jeunes gens. *Défendons par ces préſentes* tous jeux de Dez, de *Tables* (de Dames) *de Palmes*, (Paulme) de *Quilles*, de *Pallet*, de *Billes*, (Billard), &c.

Nouvelle ordonnance ſur le droit d'amortiſſement.

Autres ordonnances, en faveur des commerçans étrangers qui ſe trouveroient dans le royaume, lors de la déclaration de la guerre. Le roi déclare qu'ils n'auront rien à craindre, & qu'ils pourront ſortir librement du royaume, & en emporter leurs effets, & que s'ils viennent à mourir en France, tous leurs biens ſeront conſervés à leurs héritiers. Ce regne eſt remarquable par les loix diverſes & également ſages qui nous ſont reſtées.

La couronne d'écoſſe paſſe dans la maiſon de Stuard, par la mort de David roi d'Ecoſſe, qui laiſſa pour héritier Robert Stuard fils de ſa ſœur.

1371. 72. 73. 74. 75.

Charles V. accorde la nobleſſe à tous les bourgeois de Paris ; elle leur fut confirmée par Charles VI. Louis XI. François I. & Henri II. Henri III. reſtraignit ce privilége en 1577. aux ſeuls prevôt des marchands & échevins : il fut ſupprimé en 1667. rétabli en 1707. ſupprimé de nouveau en 1715. & rétabli enfin en 1716. tel qu'il ſubſiſte aujourd'hui.

Ordonnance qui défend les guerres privées.

Le roi tire de grands ſecours des Juifs, qu'il oblige à porter une marque particuliere ſur leurs habits.

Jean V. duc de Bretagne, qui avoit pris parti pour les Anglois, avoit été déclaré rebelle par arrêt du parlement, & comme tel privé de ce duché, où il ne conſervoit plus que le port de Breſt. Les Anglois ſont battus par la flotte Caſtillane, dans un combat naval proche de la Rochelle, & le roi Henri de Caſtille rendit dans cette occaſion à Charles V. le ſecours que celui-ci lui avoit prêté contre Pierre le Cruel. Le captal de Buch, qui avoit obtenu ſa liberté lors du traité fait entre Charles V. & le roi de Navarre, eſt de nouveau fait priſonnier près Soubiſe par Yvain de Galles. La perte de ce général fut plus fatale aux Anglois que celle d'une bataille. Charles V. refuſa de le rendre, & il mourut priſonnier au Temple au bout de cinq ans, après avoir refuſé généreuſement de s'engager au ſervice de la France.

Treve entre la France & l'Angleterre, où la France conſerve tous ſes avantages. Elle avoit perdu ſous le roi Jean ce que Philippe Auguſte avoit conquis ſur les Anglois : Charles V. s'en remit en poſſeſſion. Nous verrons encore une fois Henri V. auſſi triomphant qu'Edouard III. & Charles VII. auſſi heureux que Charles V. fut prudent & aviſé.

Ordonnance de Charles V. du mois d'août 1374. par laquelle les rois ſont déclarés majeurs à quatorze ans, *donec decimum quartum ætatis annum attingerint.* Il voulut que l'Univerſité, le prevôt des marchands & les échevins de la ville de Paris fuſſent préſens à l'enregiſtrement qu'il fit faire au parlement. Le chancelier de l'Hôpital expliqua depuis cette ordonnance ſous le regne de Charles IX. & il fut dit que l'eſprit de la loi étoit, que les rois fuſſent majeurs à quatorze ans commencés, & non pas accomplis, ſuivant la regle, que

dans les causes favorables, *annus incœptus pro perfecto habetur.*

Ordonnance sur la régence, au mois d'octobre 1374. par laquelle Charles déclare que, s'il meurt avant que son fils soit entré dans l'âge de quatorze ans, le duc d'Anjou son frere sera régent du royaume jusqu'à ce que le jeune roi soit entré dans sa quatorzieme année. Dans le même mois, il donne une autre ordonnance qui porte que, s'il meurt avant que son fils aîné soit entré dans sa quatorzieme année, la reine aura la tutelle de ses enfans, fils & filles, jusqu'à ce que le roi soit parvenu à l'âge de quatorze ans, & qu'avec elle les ducs de Bourgogne & de Bourbon seront tuteurs; & que si la reine, par mort, mariage ou autrement, ne peut être tutrice, le duc de Bourgogne sera tuteur, & à son défaut le duc de Bourbon.

Il étoit tems de mettre ordre à l'abus des régences qui absorboient l'autorité royale: dans la premiere & la seconde race, le roi n'étoit majeur qu'à vingt-deux ans, & pendant sa minorité tous les actes étoient scellés du sceau du régent. Cet usage étoit fondé sur l'opinion que le roi n'étoit point roi qu'il n'eût été sacré, & ce sacre étoit différé par le régent, le plus long-tems qu'il pouvoit: aussi voyons-nous que même encore sous la troisieme race, où la puissance des régens étoit fort diminuée, les rois faisoient sacrer leurs fils de leur vivant, pour assurer leur état, que l'autorité du régent pouvoit rendre incertain. Cette matiere est trop vaste pour la traiter dans toute son étendue, il suffira de quelques remarques. 1°. La régence étoit distinguée de la tutelle, & ne se confondoit pas dans la même personne, en sorte que, par exemple, Charles V. avoit donné la tutelle de son fils à la reine son épouse, & la régence au duc d'Anjou; ce qui n'eut pas lieu, parce que la reine mourut avant Charles V. La reine Blanche, mere de saint Louis, fut la premiere qui réunit

ces deux titres que l'on distingua toujours, mais que l'on ne sépara jamais depuis Charles V. 2°. Les rois ont disposé de la régence par leurs testamens, & leurs dispositions ont été suivies. 3°. Charles IX. est le premier qui ait déclaré solemnellement sa majorité. 4°. Le premier de nos rois qui ait voulu apporter quelques réglemens sur les régences, est Philippe le Hardi : il rendit deux ordonnances, l'une, étant encore en Afrique, & l'autre à son retour, par lesquelles il vouloit que son fils fût déclaré majeur à quatorze ans ; mais ces ordonnances n'eurent pas d'exécution après lui, celles même de Charles V. furent contredites pendant la minorité de Charles VI. qui rendit à son tour deux déclarations conformes à celles du roi son pere, qui sont enfin devenues la jurisprudence constante de notre droit public en cette matiere.

Le Songe du Vergier, *Somnium Viridarii*, a été fait, dit-on, en 1374. entre plusieurs auteurs à qui on en fait honneur, il me semble que c'est à Raoul de Presles qu'il doit rester : il traite de la puissance ecclésiastique & séculiere.

1376. 77.

Le celebre prince de Galles mourut le 17. juillet 1376. âgé de quarante-six ans ; les Anglois l'appelloient communément le *Prince Noir*, parce qu'il portoit des armes de cette couleur : *il possédoit*, dit Rapin Toyras, *toutes les vertus dans un degré éminent : aussi bon soldat que grand capitaine, brave sans férocité, fier dans les combats, mais très-affable dans la société.... toujours soumis & respectueux envers le roi son pere.* Le roi de France lui fait faire un service à Notre Dame. Le roi d'Angleterre mourut un an après son fils, &

Richard, fils du prince de Galles, lui succéda à l'âge d'onze ans.

Les Florentins, liés pour lors d'intérêt avec le pape Grégoire XI. lui envoyent Catherine de Sienne, qui le détermina à rétablir le Siége à Rome (1377.) d'où il avoit été transféré à Avignon depuis 1308. (il a été le dernier des papes François.) Le motif de ce retour fut la révolte des Boulonnois qui vouloient se soustraire à la puissance du pape, & que le pontife ne pouvoit atteindre de si loin : le saint Siége y est toujours resté depuis.

1378.

La mort d'Edouard III. mit Charles V. en état d'achever la conquête de la Guyenne, qu'il reprit toute entiere, à la réserve de la ville de Bordeaux. L'empereur Charles de Luxembourg, & son fils Venceslas sont reçus à Paris le 4. janvier ; l'empereur y venoit pour acquitter un vœu qu'il avoit fait de visiter l'Abbaye de saint Maur près de Paris : il mourut quelques mois après. On a dit de lui, qu'il avoit ruiné sa maison pour acquérir l'Empire, & qu'il ruina l'Empire pour rétablir sa maison. Des complices du roi de Navarre, qui vouloit faire empoisonner le roi, comme il avoit déja fait, sont exécutés. Le duc d'Anjou enleve Montpellier au roi de Navarre.

1379.

Le roi, sur les conclusions de Canart son avocat, confisque & réunit la Bretagne, pour crime de félonie, sur le comte de Montfort, sauf le droit des enfans de Charles de Blois ; mais cette réunion n'eut pas lieu, parce que le duc sut se défendre, & que le roi mourut peu de tems après.

Commencement du ſchiſme. Grégoire XI. avoit ſuccédé à Urbain V. qui n'étoit pas Cardinal quand il fut élu pape. Après la mort de Grégoire XI. arrivée le 27. mars 1378. Urbain VI. fut élu par tous les cardinaux qui étoient à Rome ; pluſieurs d'entr'eux en étant ſortis, prétendirent que la violence du peuple avoit empêché que l'élection ne fût libre, & ils élurent le 20. ſeptembre de la même année Clément VII. qui dans la ſuite ſe retira à Avignon. Ce ſchiſme ne finit que quarante ans après au concile de Conſtance. On a dit que les cardinaux électeurs de Clément avoient auparavant envoyé offrir le pontificat au roi Charles V. qui étoit veuf, & que ce prince l'avoit refuſé, parce qu'étant eſtropié du bras gauche, il n'auroit pu célébrer la Meſſe. (*Martene.*)

1380.

Le connétable du Gueſclin meurt de maladie le 13. juillet âgé de ſoixante-ſix ans, devant Châteauneuf de Rendon qu'il aſſiégeoit ; il fut enterré à ſaint Denis, auprès du tombeau que Charles V. s'étoit fait préparer. En diſant adieu aux vieux Capitaines qui l'avoient ſuivi depuis quarante ans, il les pria de ne point oublier ce qu'il leur avoit dit mille fois, *qu'en quelque pays qu'ils fiſſent la guerre, les gens d'égliſe, les femmes, les enfans, & le pauvre peuple, n'étoient point leurs ennemis.*

Les ennemis lui rendirent un honneur ſingulier. Le gouverneur de Rendon avoit capitulé avec le connétable, & il étoit convenu de ſe rendre le 12. juillet, en cas qu'il ne fût pas ſecouru : quand on le ſomma de rendre la place le lendemain, qui fut le jour de la mort de du Gueſclin, le gouverneur dit qu'il lui tiendroit parole, même après ſa mort ; en effet il ſortit

avec les plus considérables officiers de sa garnison, & vint mettre sur le cercueil du connétable les clefs de la ville, en lui rendant les mêmes respects que s'il eût été vivant. (Il y a des historiens qui disent qu'il vivoit encore quand on lui remit les clefs.) Les fameux capitaines qui avoient été sous lui, refusèrent l'épée de connétable, comme ne se sentant pas digne de la porter après lui; cependant Olivier Clisson fut forcé quelque temps après de la recevoir.

Le roi de Navarre avoit donné du poison à Charles lorsqu'il n'étoit encore que dauphin : un médecin suspendit l'effet du poison en lui ouvrant le bras, & dit que quand cette plaie se refermeroit, il mourroit; la plaie se referma en 1380. Ce prince, le jour même de sa mort, supprima par une ordonnance expresse une partie des impôts qu'il avoit établis.

Charles V. entre bien des éloges, en a mérité un qui doit servir d'instruction à tous les rois : c'est que jamais prince ne se plut tant à demander conseil, & ne se laissa moins gouverner que lui. Edouard disoit *qu'il n'y eut onc roi qui si peu s'armât, & qui lui donnât tant d'affaires.* Et du Tillet le loue en disant, *que jamais il ne vétit armure ni autre habillement de guerre.* En effet il ne parut jamais à la tête de ses armées, dont il donna le principal commandement au connétable du Guesclin; mais sa rare prudence répara les malheurs qui avoient affligé la France pendant le regne du roi Jean : elle lui fit reprendre sur les Anglois, sans sortir de son cabinet, presque tout ce que son pere & son grand-pere, avec du courage & bien des peines, avoient perdu en combattant en personne, & la gloire de ce regne fut d'avoir eu en même tems le prince le plus sage, & le général le plus habile. On ne doit pas omettre une belle réponse de ce prince : quelqu'un murmuroit de l'honneur qu'il portoit aux gens de lettres,

appellés dans ce tems *Cleres*, il répondit, *les clercs où a ſapience l'on ne peut trop honorer, & tant que ſapience ſera honorée en ce royaume, il continuera à proſpérité, mais quand déboutée y ſera, il décherra* : (Chriſtine de Piſan.) Au rapport de Froiſſart, on n'avoit pas jugé trop favorablement de ce prince à la bataille de Poitiers, par la faute de ſon gouverneur, qui dès le commencement du combat le fit retirer avec ſes deux freres : *Charles, Louis & Jean*, dit-il, *fils du roi de France, étoient jeunes d'âge & de conſeil, ſi avois en eux petit recouvrer, nul d'eux ne vouloit entreprendre le gouvernement du royaume.* Comment Froiſſart, dont l'hiſtoire ne finit qu'en 1400. n'a-t-il pas, pour ſon honneur, déſavoué un jugement ſi précipité & ſi injuſte, pour s'accorder avec toute la nation ſur le mérite éminent & reconnu de ce grand roi ? Cependant Brantôme lui reproche d'avoir trop conſulté ſon goût, en épouſant la fille du duc de Bourbon, au lieu d'épouſer l'héritiere de Flandres qu'il donna en mariage à ſon dernier frere Philippe le Hardi. Il avoit acheté, pendant la priſon du roi ſon pere, l'hôtel de ſaint Paul, qu'il appella *l'hôtel des grands Ebattemens.* L'argent immenſe qu'il y dépenſa dans des tems ſi malheureux, pourroit étonner ; auſſi donna-t-il des lettres en 1364. pour que cet hôtel fût réuni au domaine. Mais ce fut l'effet d'une plus ſage adminiſtration, car ayant trouvé à la mort de ſon pere le tréſor épuiſé, il répara les finances, ſes troupes furent bien payées, il gagna les princes ſes voiſins, il bâtit plus qu'aucun de ſes prédéceſſeurs, & il ne mit pas d'impôts ; il fit reconſtruire ſes châteaux de Creil, de Vincennes, de Beauté, de Mantes, de Montargis, &c. c'eſt ſur une des cheminées de ce dernier château, qu'eſt repréſenté le combat d'un chien contre le meurtrier de ſon maître.

La marine fut presque oubliée en France après la mort de Charlemagne : depuis ce regne les seigneurs particuliers avoient leurs amiraux nommés *Patrimoniaux* : elle recommença à renaître sous saint Louis, le premier de nos rois qui ait eu un officier principal avec le titre d'*Amiral*. La guerre avec l'Angleterre rendit la marine plus considérable sous Charles V. par les soins de son amiral Jean de Vienne, seigneur de Rollans. Cet amiral disoit que les Anglois n'étoient jamais plus foibles que chez eux. Les regnes suivans laisserent la marine dans l'oubli, ainsi que le commerce, dont il n'étoit seulement pas question, mais l'un & l'autre ont reparu avec éclat sous le ministere du cardinal de Richelieu, & ont été élevés au plus haut degré de splendeur par M. Colbert & par M. de Seignelai son fils, sous le regne de Louis XIV.

On peut regarder Charles V. comme le véritable fondateur de la bibliotheque du roi : ce prince aimoit fort la lecture, & c'étoit lui faire un présent très-agréable que de lui donner des livres ; il parvint à en rassembler environ neuf cens, nombre bien considérable pour un tems où l'imprimerie n'avoit pas encore été inventée, & pour un prince à qui le roi Jean son pere n'avoit laissé qu'une vingtaine de volumes au plus. La bibliotheque de Charles V. étoit composée de livres de dévotion, d'astrologie, de médecine, de droit, d'histoire & de romans ; peu d'anciens auteurs des bons siecles, pas un seul exemplaire des ouvrages de Ciceron, & l'on n'y trouvoit des poëtes Latins qu'Ovide, Lucain & Boëce ; des traductions en françois de quelques auteurs, comme les Politiques d'Aristote, Tite-Live, Valere-Maxime, la Cité de Dieu, la Bible, &c. Charles V. les fit placer dans une des tours du Louvre, que l'on nomma *la Tour de la Librairie*. C'est de ces foibles commencemens que s'est formée la bibliotheque royale,

dont il auroit été difficile alors de prévoir l'éclat & la grandeur : elle fut considérablement augmentée par les soins de Louis XII. & de François I. à mesure que les lettres & le goût des sciences s'étendirent dans la France sous la protection de ces princes. Catherine de Médicis, qui avoit acheté la bibliotheque de Médicis, que le malheur des guerres d'Italie avoit fait transporter à Rome, la garda tant qu'elle vécut, ayant un bibliothécaire à ses gages, & après sa mort M. de Thou, qui étoit bibliothécaire du roi, racheta cette bibliotheque des créanciers de Catherine, & en enrichit la bibliotheque du roi. Mais c'a été principalement sous les regnes de Louis XIV. & de Louis XV. qu'elle a été portée à ce degré d'immensité & de magnificence, qui la rendent aujourd'hui la plus riche & la plus précieuse bibliotheque du monde.

1380. *Avenement à la couronne.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

1380.

CHARLES VI. *parvient à la couronne en 1380, âgé de douze ans & neuf mois. Il fut sacré & couronné à Reims par l'Archevêque Richard Rique, le 4 novembre.*

De tous les pairs laïcs, il n'y eut que Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui assista à cette cérémonie. Louis comte de Flandres étant absent, & les quatre autres pairies anciennes étant déja réunies à la couronne. Il prétendit, soutint & obtint son rang de premier pair de France, contre Louis duc d'Anjou son aîné, & créé pair dès l'an 1360. qu'il précéda. Charles VI. avoit été baptisé dans l'église de S. Paul, par le cardinal de Beauvais en 1368. le parrain fut Charles de Montmorenci, qui lui donna son nom; la marraine, la veuve de Charles le Bel.

LA minorité de Charles VI. donna lieu aux malheurs de son regne, & la démence où il tomba y mit le comble. Les armoiries de France sont réduites à trois fleurs de lis: on peut cependant rapporter au regne de Charles V. l'origine de cette réduction. Au commencement de ce regne il y eut des contestations à l'occasion de la régence, entre les ducs d'Anjou, de Berri, de Bourgogne & de Bourbon, oncles du roi: ils assemblerent au palais un conseil, dans lequel le duc d'Anjou déclara qu'il prétendoit réunir la qualité de tuteur à celle de régent; la dispute s'échauffa, & on résolut, pour en prévenir les suites, de s'en rapporter à des arbitres, qui déférerent au duc d'Anjou la régence & la présidence au conseil; qui déclarerent que les ducs de Bourgogne & de Bourbon auroient l'éducation du roi avec la surintendance de sa maison, & qui arrêterent que l'on préviendroit l'âge auquel le roi auroit dû être sacré. On le prévint en effet, & dès le 4. novembre le duc d'Anjou cessa d'être régent. Pendant le court espace de sa régence, il avoit intitulé les lettres royaux de son nom; il a été le dernier régent qui ait eu un sceau. De nouvelles brouilleries entre les quatre oncles du roi, donnerent lieu à un nouvel accommodement, par lequel, entre autres articles, il fut arrêté que le duc d'Anjou auroit la présidence au conseil, & que la garde de la personne du roi

FEMMES.

Isabelle de Baviere, mariée en 1385, morte en horreur à tous les bons François, en 1435.

Son corps fut tant méprisé qu'il fut mis de son hôtel dans un petit bateau sur la riviere de Seine, sans autre forme de cérémonie & pompe..... & fut ainsi porté à saint Denis en son sépulcre, ni plus ni moins qu'une simple demoiselle. *(Brantôme.)*

ENFANS.

Charles, mort en bas âge.

Charles, duc de Guyenne. 1400

Louis, mort sans avoir eu d'enfans de Marguerite de Bourgogne, en 1415

Jean, marié à Jacqueline de Baviere, dont il n'eut point d'enfans, enterré à S. Corneille de Compiegne. 1416

CHARLES VII.

Philippe, mort le jour de sa naissance.

Jeanne, morte jeune.

Isabelle, qui épousa en premieres noces Richard II. roi d'Angleterre, & en secondes noces Charles duc d'Orléans. 1409

Jeanne, mariée à Jean VI. duc de Bretagne. 1433

Marie. 1458

Michelle, mariée à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, dont elle n'eut point d'enfans. 1422

Catherine, mariée à Henri V. roi d'Angleterre, & depuis à Owen Tider, grand-pere de Henri VII. roi d'Angleterre. 1458

Charles VI. eut *d'Odette de Champdivers une fille naturelle, nommée*

Marguerite de Valois, *demoiselle de Belleville, qui fut mariée à Jean de Harpedene, seigneur de Belleville en Poitou, morte avant* 1456

1322.

MORT.

CHARLES VI. *meurt à Paris dans l'hôtel de S. Paul, le 20 octobre 1422, âgé de 54 ans. Il est enterré à S. Denis.*

Boninconti, dans ses annales, prétend que sa démence vint d'une potion amoureuse, *potione amatoria*, qu'on lui donna. Ce prince fut tellement abandonné, qu'il ne se trouva pas un prince du sang à ses funérailles.

PRINCES contemporains.

Papes.

Urbain VI.	1389
Boniface IX.	1404
Innocent VII.	1406
Grégoire XII.	1409
Alexandre V.	1410
Jean XXIII. abdique	1415
Martin V.	1431

Empereurs d'Orient.

Jean Paléologue.	1384
Emanuel II.	1418
Jean Paléologue.	1444

Empereurs d'Occident.

Venceslas.	1400
Robert.	1410
Sigismond.	1437

Maison Othomane.

Amurat I.	1388
Bajazet I.	1408
Soliman.	1409
Moïse.	1413
Mahomet I.	1421

Rois d'Espagne.

Jean.	1390
Henri III.	1406
Jean II.	1454

Rois de Portugal.

Ferdinand I.	1383
Jean.	1433

Rois d'Angleterre.

Richard II.	1399
Henri IV.	1413
Henri V.	1422

Rois d'Ecosse.

Robert II.	1390
Robert III.	1406
Jacques II.	1437

Rois de Dannemarc.

Olalus.	1487
Marguerite.	1412
Eric IX. abdique.	1438

Rois de Suede.

Albert.	1396
Marguerite.	1412
Eric IX. abdique.	1438

Rois de Pologne.

Louis.	1382
Ladislas Jagellon.	1434

Duc de Russie.

Basile Démitro Witz.	1399
Grég. Démitro Witz.	1406
Basile Basilo Witz.	1413

ſeroit donnée aux ducs de Bourgogne & de Bourbon, qui, *par le gré* des ducs d'Anjou & de Berri, nommeroient les officiers des maiſons du roi.

1381.

Les exactions du duc d'Anjou indiſpoſent les peuples. Le duc de Bretagne rend hommage au roi. Il y avoit eu une grande difficulté à la fin du dernier regne ſur la forme de cet hommage : Jean, comte de Montfort, devenu duc de Bretagne, prétendoit toujours que le roi ſe contentât d'un hommage *ſimple*, qui n'engageât que ſon duché & non ſa perſonne, & il étoit de la regle que ce fût un hommage *lige*, puiſque le duc de Bretagne étoit regardé comme les autres grands vaſſaux de la couronne, qui pouvoient encourir la peine de félonie ; mais dans la crainte qu'il ne portât ſon hommage au roi d'Angleterre, & qu'il ne lui ouvrît ſes ports pour entrer dans le royaume, on eut recours à l'expédient de recevoir ſon hommage, *tel qu'il devoit être ſelon le droit & l'ancien uſage.*

1382.

Louis duc d'Anjou part pour Naples, où il étoit appellé par l'adoption de la reine Jeanne : cette princeſſe digne de pitié, ſi les malheurs ſervoient à faire oublier les crimes, ayant perdu les enfans qu'elle avoit eus, & hors d'état d'en avoir à l'âge de cinquante-ſept ans de ſon quatrieme mari Othon de Brunſwic, avoit fait épouſer ſa niece à ſon couſin Charles de Duras, dit *de la Paix*, parce qu'il avoit ménagé un traité entre la Hongrie & Veniſe, mais bien peu digne de ce titre, par rapport à Jeanne ſa bienfaictrice : ce prince adopté par elle, s'ennuya d'attendre ſa mort :

MINISTRES

Jean de Montaigu, surintendant des finances, eut la tête tranchée en 1409

Pierre des Essars, surintendant, eut la tête tranchée en 1413

Cet homme devoit son élévation au duc de Bourgogne, & possédoit à lui seul sept ou huit charges des plus belles de l'état, celle de prevôt de Paris, de maître des eaux & forêts, de grand-bouteiller, de grand-fauconnier, de grand général gouverneur des finances, capitaine de Paris, de Cherbourg & de Montargis.

Secrétaires des Finances.

P. Blancher

Yves d'Arian

Jean Tabari.

J. Blancher.

Thibaud Horie.

GUERRIERS

Connétables.

Olivier de Clisson. 1407

Philippe d'Artois, comte d'Eu. 1397

Louis de Sancerre, de la maison de Champagne. 1402

Charles d'Albert. 1415

Valeran de Luxembourg. 1413

Bernard d'Armagnac. 1418

Charles de Lorraine. 1430

Maréchaux de France.

Jean de Maquenchi, sire de Blainville, mort avant 1391

Louis de Sancerre. 1402

Pierre de Craon.

Il est douteux qu'il l'ait été. (*Hist. de Sablé par Ménage.*)

Jean le Meingre, dit Boucicaut II. 1421

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Pierre d'Orgemont, qui se démit en 1380, mort en 1389

Miles Dormans. 1387

Pierre de Giac. 1407

Arnaud de Corbie. 1413

Il créa de plein droit, en 1390. un notaire royal, c'est-à-dire un secrétaire du roi; & le roi, pour le rendre digne d'un si haut emploi, le fit chevalier au Louvre.

N. Dubosc. 1408

Montaigu 1415

Eust. de Laistre, élu en 1420

On le contraignit à se défaire de son office de Chancelier en 1417 & H. de Marle, premier président, fut élu par scrutin pour remplir sa place, Robert Mauger remplit la place de premier président par élection, & celle de quatrieme président fut aussi donnée par scrutin à Jean de Railli, suivant les nouvelles ordonnances qui en donnoient le droit au parlement.

SAVANS & Illustres.

Balde. 1400

Honoré Bonnet, vers 1359

Nicolas Flamel, vers 1409

Naudé, qui après avoir été bibliothecaire des cardinaux Bagni & Barberin, mourut bibliothécaire du cardinal Mazarin, ne doute point que Flamel ne fût un fripon, lequel ayant été correspondant des Juifs, lorsqu'ils furent chassés de France, & les ayant beaucoup volés, feignit, pour cacher la vraie source de ses richesses, d'avoir trouvé la pierre philosophale: mais n'auroit-il pas dû se cacher autant de sa découverte que de ses richesses? & ce secret ne l'exposoit-il pas encore plus que des trésors, qui après tout n'étoient pris que sur les Juifs, dont l'état ne s'embarrassoit guéres? Cependant comme les merveilleux est facilement adopté, il est resté pour constant que Flamel avoit trouvé la pierre philosophale. C'est le sentiment du sieur Salomon dans sa *Bibliotheque des Philosophes chimistes*, & une de ses grandes preuves, sont les hiéroglyphiques que l'on voit au cimetiere des Innocens. Borel dans son *Trésor des antiquités Gauloises*, sans indiquer

le grand schisme favorisa ses desseins ; Urbain VI. en haine du pape Clément VII. soutenu par Jeanne, donna du secours à Charles, & la Providence permit que cette princesse périt du même genre de mort qu'elle avoit fait éprouver à André son premier mari : Charles la fit étrangler, sans que Louis duc d'Anjou, qu'elle avoit appellé à son secours, & qui avoit emporté l'or & l'argent de France, pour profiter de son adoption, eût pu la secourir. Louis fut le chef de la seconde maison d'Anjou de Naples, & périt dans cette expédition l'an 1384. Sa postérité ne fut pas plus heureuse, elle ne vit ce trône que de loin, ou si elle y monta, ce ne fut que pour quelques instans.

Bataille de Rosebecq, gagnée sur les Flamans par les François, que commandoit le duc de Bourgogne. Le roi défit quarante mille Flamans, & leur capitaine Artevelle y fut tué ; il se nommoit Philippe, & étoit fils de Jacques massacré à Gand. Le duc de Bourgogne, héritier par sa femme du comte de Flandres, contre qui les Flamans s'étoient révoltés, avoit un intérêt personnel dans cette guerre : il y mena le roi, qui en qualité de seigneur suzerain du comté de Flandres, étoit obligé de protéger son vassal.

1383.

Le roi rentre dans Paris, qui s'étoit mutiné pendant son absence, & y fait punir les principaux rebelles, qu'on nommoit *les Maillotins*. Treve d'un an entre la France & l'Angleterre, qui reprennent les armes à l'occasion du schisme, la France tenant pour le pape Clément, & l'Angleterre pour Urbain.

Je trouve un fait bien singulier dans les lettres du 20. juin, qui sont au regiſtre 123. du trésor des chartes, piece 2. Le roi voulant réhabiliter un coupable, nommé Jean Mauclerc, habitant de Senlis, à qui le

MINISTRES

Secrétaires des finances.

J. de Saint Louis.

Hugues Blanchet.

Il fut successivement maître des requêtes en place de Louis d'Orléans, (fils naturel du duc d'Orléans) évêque de Poitiers, trésorier de la sainte Chapelle, & enfin élu archevêque de Sens.

Jacques Duval.

Mace Ferou.

J. de Crespi.

P. Conthan.

P. Manchac.

Louis Blanchet, député vers le duc de Bretagne.

Jean de Montaigu, évêque de Chartres, & depuis archevêque de Sens.

GUERRIERS

Maréchaux de France.

Jean de Rieux. 1417

Louis de Loigni, vivant en 1413

Jacques d'Heilli, dit le Maréchal de Guyenne. 1415

Amauri de Severac. 1427

Pierre de Rieux 1439

Cl. de Beauvoir de Chastelus. 1453

Jean de Villiers de l'Isle-Adam. 1437

Jacques de Montberon. 1422

Ant. de Vergi de Dampmartin. 1439

Jean de la Baume. 1435

Gilb. de la Fayette. 1463

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Henri de Marle. 1418

Jean le Clerc. 1438

R. le Maçon. 1442

Il avoit sauvé la vie au Dauphin (depuis Charles VII) en 1418 lorsque le duc de Bourgogne entra dans Paris.

Michel Gouge. 1444

Premiers Présidents.

Arnaud de Corbie. 1413

Guillaume de Sens II. 1399

Jean de Popincourt. 1403

A la mort de Jean de Popincourt, le chancelier se rendit au parlement, & déclara que le roi avoit donné la charge vacante à Henri de Marle, troisieme président; Pierre Bofchet, second président, s'y opposa; sur cette opposition, le chancelier laissa la liberté de procéder à l'élection, qui tomba sur celui que le roi avoit nommé.

Henri de Marle. 1418

Robert Mauger. 1418

SAVANS & Illustres.

L'origine de la fortune de Flamel prétend seulement prouver qu'elle ne vient pas des Juifs. »Pour »ce qui est de ses »grands biens, dit-»il, il est constant »qu'il ne les a point »eus des Juifs, ni »des Anglois, ni »des hôpitaux, ni »des Templiers, »vu qu'il n'a administré le bien d'au-»cun de ces gens-»là & que les ana-»chronismes que »font ceux qui l'en »accusent, font »voir le contraire; »car il n'a point été »du tems des Juifs, »ni des autres, & »bien loin d'avoir »profité des hôpi-»taux, il leur a »donné son bien.

Jean Froissart, vers 1400

Jean Huss. 1415

Jean de Montreuil. 1418

Nic. Oresme. 1382

Jean Petit, vers 1413

Christine de Pisan, vivante en 1411

Jérôme de Prague. 1416

S. Vincent de Ferrier. 1419

Jean Wiclef. 1384.

La doctrine de Wiclef étoit quasi la même que celle des Protestans, qui parurent un siecle après lui: Jean Huss, sans être aussi coupable que lui,

poing avoit été coupé pour avoir frappé un Flamand nommé Jean le Brun, lui permit de remplacer ce poing par un autre, de la matiere qu'il voudroit.

1384.

Mort de Louis III. comte de Flandres. Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui avoit épouſé dès l'an 1369. Marguerite ſa fille unique, veuve de Philippe de Rouvre, dont elle n'eut point d'enfans, lui ſuccede dans les comtés de Flandres, de Bourgogne, d'Artois, de Retel, de Nevers, &c.

1385.

La guerre finit entre le duc de Bourgogne & les Flamans.

Ordonnance publiée au parlement, qui laiſſe les évêques les maîtres de diſpoſer de leurs biens patrimoniaux & de leurs acquêts.

1386.

Entrepriſe ſur l'Angleterre, manquée par la jalouſie du duc de Berri, qui ſe rendit trop tard à l'armée. Arrêt du parlement qui ordonne le duel entre Carrouge & le Gris. La femme de Carrouge accuſa le Gris, auprès de ſon mari, d'avoir attenté à ſon honneur, le Gris nia le fait, & ſur la plainte de Carrouge, le parlement déclara qu'il *échéoit gage*, comme on parloit alors, & ordonna le duel; le Gris y fut tué, & dans la ſuite il fut reconnu innocent, par le témoignage de l'auteur même du crime, qui le déclara en mourant.

MINISTRES

Secrétaires des finances.

J. de Montreuil, prevôt de Saint-Pierre de l'Isle, employé en diverses ambassades, assassiné à Paris par les Bourguignons. 1418

Gontier Col, député, l'an 1395, vers le pape Benoît, pour négocier la paix de l'Eglise.

Jean de Bethisac, créature du duc de Berri, brûlé à Toulouse pour ses vexations.

Jean Hue.

Guil. d'Aunoi.

Guil. de la Fons.

Etienne de la Charité.

MAGISTRATS.

Premiers Présidens.

Philippe de Morvilliers. 1438

Procureurs du Roi.

Guil. de Saint Hermant, ou Saint Germain. 1384

J. Ancher, reçu en 1384

G. de Villaminou, exerçoit en 1397

Pierre le Cerf. 1409

Denis de Mauroi. 1412

Jean Aguenin. 1429

Guillaume le Tur, vivant en 1427

Gautier Jayer, destitué en 1421

Guil. Barthelemi, vivant en 1435

Avocats du Roi.

Jean Desmares, décapité en 1382

J. Canart, vivant en 1387

Jean de Cessieres exerçoit en 1389

Oudard Bethune.

SAVANS & Illustres.

en adopta plusieurs principes, aussi téméraires qu'injurieux à la religion & au saint siege : il vint au concile, où son opiniatreté à ne se point retracter, le fit brûler vif, malgré la sauf-conduit de l'empereur : Jerôme de Prague, son disciple ; mais qui lui étoit bien supérieur en esprit & en éloquence, subit le même supplice. Ces exécutions furent cause dans la suite des gueres cruelles que les Hussites exercerent dans la Bohême.

1387. 88.

Charles le Mauvais, roi de Navarre, gendre du roi Jean, meurt d'un étrange accident : ce prince déteſtable avoit empoiſonné le roi Charles V. & tenté d'empoiſonner le roi Charles VI. Son fils Charles lui ſuccede. Le duc de Bretagne retient le connétable de Cliſſon priſonnier, & malgré les inſtances du roi de France, ne le relâche qu'avec rançon, & en ſe faiſant céder quatre ou cinq places. Cliſſon étoit un trop grand homme, pour n'être pas au milieu des orages de ces tems malheureux ; le roi, & le duc de Bretagne ſon ſouverain, oublierent & récompenſerent ſes ſervices, mais il les ſervit toujours conſtamment l'un & l'autre contre les Anglois : on lui avoit ôté l'épée de connétable, lors de la maladie de Charles VI. & elle fut donnée au comte d'Eu.

Commencement des diſputes entre les Dominicains & les Franciſcains, au ſujet de l'immaculée Conception, attaquée par les premiers. Le concile de Baſle, ſeſſion 36 décida depuis, que l'opinion de l'immaculée Conception devoit être approuvée & embraſſée par tous les Catholiques. Le concile de Trente n'a pas prononcé ſur cette matiere. Paul V. défendit en 1617. d'enſeigner rien de contraire à cette croyance, ce qui fut confirmé par Grégoire XV. & par Alexandre VII.

Le roi, par ſa déclaration du 5. février 1388. *pour ſon honneur & profit de lui & de ſon peuple*, réduit les offices dans ſa chambre du parlement, dans celle des enquêtes, & celle des requêtes à un moindre nombre ; & veut que quand un office vacquera, le parlement *éliſe le plus ſuffiſant à remplir ledit office.*

MINISTRES	*MAGISTRATS.*
Secrétaires des finances.	*Avocats du Roi.*
Guil. Barau.	Pierre le Févre. 1411
Baudé des Bordes.	Jean le Cocq exerçoit en 1393
Laurent Callot.	Jean de Popincourt. 1403
Georg. d'Offende.	Clément de Reilhac exerçoit en 1398
J. Seguirat.	Jean Perrier. 1413
	Jean Jouvenel, ou Juvenal *des Ursins*, prevôt des marchands, illustre par son courage lors des troubles de la ville de Paris, qui lui donna l'hôtel des Ursins dont il prit le nom & les armes. Il fut chancelier du dauphin, & pere du chancelier de France & de l'archevêque de Reims. 1431
	Guillaume le Tur, vivant en 1427
	André Cottin, vivant en 1418
	Pierre de Marigni, vivant en 1420
	Nicolas Raoulin, commis en 1420

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VI.

1389.

Louis duc d'Orléans, frere de Charles VI. épouſe Valentine de Milan.

Magnifique entrée de la reine Iſabelle de Baviere à Paris. Le roi en viſitant ſon royaume, voit à Avignon le Pape Clément VII. qui couronne roi de Naples le jeune Louis duc d'Anjou.

Ordre de la *Ceinture de l'Eſpérance*, que le roi fonda étant à Toulouſe.

1390.

Expédition de quelques princes chrétiens, à qui les Génois avoient demandé du ſecours contre les barbares de Tunis.

1391. 92. 93.

Ordonnance du mois de janvier 1392. portant réglement ſur la tutelle des enfans de France, en cas que le roi décédât avant que ſon fils aîné fût majeur; autre ordonnance du même mois, ſur la régence du royaume. Pierre de Craon, après avoir diſſipé les fonds qui lui avoient été confiés par Louis duc d'Anjou, roi de Naples, étoit tombé dans la diſgrace du duc d'Orléans: il s'en prit au connétable de Cliſſon qu'il aſſaſſina, (1393) mais le connétable n'en mourut pas. Jean V. duc de Bretagne, donne retraite à l'aſſaſſin. Sur le refus qu'il fait de le livrer, le roi marche contre le duc. Dans ſa route, Charles VI. qui avoit déja laiſſé voir quelques égaremens d'eſprit, perd tout-à-coup la raiſon, & entre dans des accès de fureur. Sa démence augmente par un accident qui lui arriva à un ballet: il eut cependant tout le reſte de ſa vie de bons intervalles. Les

ducs de Bourgogne & de Berri ont l'adminiſtration des affaires, à l'excluſion du duc d'Orléans. Expulſion ſans retour des Juifs, qui ſont dépouillés de leurs biens; reſſource honteuſe & uſitée de la mauvaiſe adminiſtration des finances.

Marguerite de Valdemar, dite la *Semiramis du Nord*, reine de Dannemarc par ſon pere, & de Norvége par Hacquin ſon mari, avoit réuni ces deux royaumes dans ſa perſonne après la mort d'Olaüs ſon fils: la guerre heureuſe qu'elle eut contre Albert, la rendit encore maîtreſſe de la couronne de Suede, & dans une aſſemblée des Etats généraux de ces trois royaumes, qu'elle tint en 1393. à Colmar, elle réunit les trois couronnes ſur ſa tête.

1394. 95. 96.

Mariage d'Iſabelle de France avec Richard II. roi d'Angleterre, veuf d'Anne ſœur de l'empereur Vencellas, où fut conclue une treve de vingt-huit ans, dont une des principales conditions fut le rachat de Cherbourg & de Breſt. Les Anglois ne le pardonnerent pas à leur roi. Le ſchiſme continue toujours. Sigiſmond, roi de Hongrie par Marie ſa femme, de la premiere maiſon d'Anjou, & fils de Charles IV. empereur, (depuis empereur lui-même) eſt défait à Nicopolis, dont il faiſoit le ſiége; Bajazet I. l'attaque, & taille ſon armée en piéces; le comte de la Marche-Bourbon, le comte de Nevers, dit Jean ſans peur, depuis duc de Bourgogne, Enguerrand de Couci, le dernier de ſa branche, le comte d'Eu, le maréchal de Boucicaut, &c. y furent faits priſonniers, après avoir donné des marques de la plus grande valeur; mais Tamerlan les vengea bientôt après: on ſait le traitement qu'il fit à Bajazet après ſa victoire dans la Galatie près d'Angorie en 1402.

1397. 98. 99. 1400.

Commencement de l'animosité des maisons de Bourgogne & d'Orléans, au sujet du gouvernement. Certains moines, prêtres, qui avoient accusé faussement le duc d'Orléans, d'avoir jetté un sort sur le roi Charles VI. son frere, sont condamnés à mort : on leur permet de se confesser avant l'exécution ; ce fut à cette occasion que fut donnée la déclaration qui accorde des confesseurs aux criminels condamnés à mort, ce qui auparavant ne se pratiquoit pas en France ; ce fut le seigneur de Craon, réconcilié avec la cour, qui obtint cette déclaration. (*Rec. des Ordonnances.*)

Révolution en Angleterre ; Richard II, en horreur à ses peuples, est déposé ; le duc de Lancastre son cousin germain proclamé roi sous le nom de Henri IV. le 30 septembre 1399. le fait mourir.

Archambaut de Grailli, captal de Buch, qui avoit épousé Isabelle sœur du comte de Foix, succéde à ce comté après la mort de son beau-frere, par le jugement du parlement, & fonde la deuxieme maison de Foix, plus illustre encore que la premiere, puisqu'elle monta sur le trône de Navarre. Assemblée tenue en France en 1398. où il est résolu qu'à l'avenir il sera pourvu aux bénéfices électifs par élection, aux autres par collation des ordinaires ; & que pour ceux qui étoient tenus par les adhérans des prétendans à la papauté, les ordinaires y pourvoiroient en commande. Ordonnance du 7. janvier 1400. qui porte que » l'on élira les présidens & » conseillers du parlement en la cour, en présence du » chancelier, & que les nobles y seront principalement » élus, de divers lieux du royaume, pour ce que les » coutumes sont diverses «. A la mort de Jean de Montfort, dit *le Conquérant*, duc de Bretagne (1399.) ses

trois enfans ſont retenus en France ; (*du Tillet.*) ſa veuve ſe remaria avec le roi d'Angleterre.

1401. 2. 3.

La république de Gênes qui s'étoit donnée au roi, demande Boucicaut pour gouverneur, après que le roi eut été obligé de rappeller le comte de Saint Paul, (de la maiſon du Luxembourg) qui déplut aux Génois pour avoir trop plu à leurs femmes ; le maréchal en prit le gouvernement, mais l'inconſtance naturelle de ce peuple, ou, ſuivant quelques-uns, la ſévérité dont il avoit uſé à l'égard des Génois dans pluſieurs occaſions, donna lieu à une révolution (1409.) qui ayant mis le marquis de Montferrat à la tête de la république, força Boucicaut à repaſſer en France.

Le duc d'Orléans gouverne au préjudice du duc de Bourgogne, qui reprend bientôt le deſſus. L'Egliſe de France, qui s'étoit ſouſtraite à Benoît XIII. en attendant la fin du ſchiſme, ſe remet dans ſon obédience par les pratiques du duc d'Orléans.

Réglement du mois de décembre 1402. par lequel il eſt permis aux confreres de la paſſion établis à Paris, d'y repréſenter publiquement les pieces de théâtre appellées *myſteres.*

Ordonnance du mois d'avril 1403, qui porte, *que lorſque le roi remontera ſur le trône, en quelque minorité qu'il ſoit, il ſera réputé pour roi, & que le royaume ſera gouverné par lui, & en ſon nom par les plus prochains de ſon ſang, & par les plus ſages hommes de ſon conſeil.*

1404. 5. 6.

Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, meurt à Hall dans le Brabant. Son fils Jean, dit *Sans-peur*, lui ſuccede, & ſe rend maître de la régence du royaume,

comme feu ſon pere, à l'excluſion de la reine, & du duc d'Orléans, auxquels il fit quitter Paris. Philippe le Hardi, premier duc de Bourgogne, chef de la deuxieme maiſon de Bourgogne, étoit devenu, comme nous l'avons dit, par ſon mariage en 1369. avec Marguerite comteſſe de Flandres, comte de Flandres, d'Artois, de Bourgogne comté, &c. Jean ſon fils ajouta à ces poſſeſſions, par ſon mariage avec Marguerite de Baviere, les comtés de Hainaut, Hollande & Zélande, &c. Malgré la mort des prétendans à la papauté, le ſchiſme dure toujours. Les ducs d'Orleans & de Bourgogne feignent de ſe réconcilier. Fameux combat de ſept François contre ſept Anglois, ayant à leur tête Barbaſan & le chevalier de l'Eſcale; les Anglois furent battus.

1407.

Le duc d'Orléans eſt aſſaſſiné à Paris, rue Barbette, le 23. novembre, par ordre du duc de Bourgogne. On a dit que cette mort avoit été cauſée en partie par la jalouſie que le duc de Bourgogne eut de ſa femme. Le duc d'Orléans laiſſa trois fils légitimes, Charles, pere de Louis XII. Philippe, comte de Vertus, Jean, comte d'Angoulême, aieul de François I. & pour bâtard le comte de Dunois, chef de la maiſon de Longueville. Ordonnance du 26. décembre, qui confirme celle de 1403. ſur la majorité des rois de France.

1408. 1409.

Loin de venger l'aſſaſſinat commis en la perſonne du duc d'Orléans, on reçut la juſtification de Jean, qui en ſe retirant en Flandres, chargea le docteur Jean Petit cordelier, de le défendre : il n'eſt pas ſi facile de juſtifier un meurtre que de le commettre, diſoit Papinien à Caracalla. La réconciliation des deux maiſons, qui

ne fut que simulée, se fit dans la ville de Chartres. Valentine de Milan, veuve du duc d'Orléans, meurt de douleur de voir la mort de son mari impunie. C'étoit le sort du mari & de la femme de plaire à la reine & au roi, mais il n'y avoit que de l'amitié entre Valentine & Charles VI, au lieu que sur le compte d'Isabelle de Baviere, les soupçons étoient portés plus loin. Concile de Pise, où Grégoire XII. & Benoît XIII. furent déposés, & Alexandre V. proclamé pape : ce concile n'étant pas reconnu généralement, il y eut un antipape de plus, & le schisme ne finit que par le concile de Constance.

1410. 11. 12. 13. 14.

Le duc de Bourgogne est le maître du gouvernement. Faction des Bourguignons & des Orléanois, dits *Armagnacs*. Ce nom leur venoit du comte d'Armagnac, qui s'étoit joint à son gendre le duc d'Orléans. Paix faite entre les deux partis au château de Bicêtre près Paris : ce château se nommoit Vincestre, parce qu'il appartenoit à Jean évêque de Vincestre en Angleterre. Les troubles recommencent. Le comte de Saint Paul, nommé gouverneur de Paris, dans le dessein de chasser de cette ville tous ceux qui ne seroient pas pour le duc de Bourgogne, s'applique à gagner la populace ; il choisit plusieurs bouchers qu'il fit chefs d'un corps de cinq cens hommes des plus déterminés, qu'on appella *Cabochiens*, du nom de Caboche un de ces chefs, & qui exercerent toutes sortes de violences. Le duc d'Orléans appelle les Anglois ; le roi arme contre lui par le conseil du duc de Bourgogne. Paix d'Auxerre. Les troubles recommencent : les Parisiens, échauffés par le duc de Bourgogne, retiennent renfermé dans l'hôtel de Saint Paul, Louis dauphin, ami du duc d'Orléans, qui vouloit se sauver de Paris. Le roi se joint cette fois

au duc d'Orléans, & fait la guerre au Bourguignon.

Charles VI. l'an 1413. pour empêcher que les charges de ſecrétaires des finances, ne ſe multipliaſſent, ordonna que nul ne pourroit être ſecrétaire, qu'il n'eût été reçu auparavant dans l'office de notaire, ce qui ſemble encore ſubſiſter aujourd'hui, puiſque les ſecrétaires d'état doivent avoir une charge de ſecrétaire du roi, & que l'an 1633. le corps des ſecrétaires du roi ayant fait aſſigner M. de Chavigni, ſecrétaire d'état, pour voir dire que défenſes lui ſeroient faites de ſigner les lettres ordinaires du ſceau, parce qu'il n'étoit pas de leurs corps, il fut ordonné par arrêt du conſeil qu'il ſe feroit pourvoir dans ſix mois d'une charge de ſecrétaire du roi.

Mort de Henri IV. roi d'Angleterre, en 1413. ce ne fut pas ſans des remords d'avoir détrôné ſon roi, il voulut les inſpirer à ſon fils, qui n'en prit pas moins la couronne.

1415. 16. 17. 18.

Le roi, dans une impoſition qu'il fait ſur tout le royaume, nomme des commiſſaires pour recevoir celles du Languedoc : cette province reclame ſes priviléges, ſuivant leſquels elle avoit coutume d'aſſembler les Etats, pour donner leur conſentement aux ſubſides ; mais malgré cette réclamation, les ſubſides furent payés par l'ordre du roi, qui fit écrire par le dauphin, que c'étoit *pour cette fois ſeulement, ſans préjudice de leurs priviléges.*

Bataille d'Azincourt, gagnée par Henri V. contre les François, à peu près dans les mêmes circonſtances que celle de Creci ſous Philippe de Valois, & celle de Poitiers ſous le roi Jean : Charles d'Orléans fut fait priſonnier. Ce fut à la bataille d'Azincourt que l'Oriflamme parut pour la derniere fois, ſuivant du Tillet,

Sponde, Dom Félibien & le P. Simplicien ; cependant, ſuivant une chronique manuſcrite, Louis XI. prit encore l'Oriflamme en 1465. Ce qu'il périt de nobleſſe dans cette journée ne ſe peut nombrer : on compte à la tête ſix princes du ſang, & le connétable d'Albret, général de l'armée ; le comte d'Armagnac eut après lui l'épée de connétable : le dernier prince de la branche d'Artois y fut fait priſonnier, il mourut long-tems après (1472.) gouverneur de Paris. Jean, duc d'Alençon, petit neveu du roi, y laiſſa la vie ; Henri V. y ſeroit mort de ſa main, ſi ſon caſque ne l'eût ſauvé, Jean I. duc de Bourbon, y fut auſſi fait priſonnier. Ce fut un de ſes fils, Jean I. qui fut la tige de la premiere branche de Montpenſier. Je ferai auſſi mention, pour la ſingularité, de Jean de Montaigu, qui fut tué à cette bataille ; il étoit fils du chambellan, & frere du ſurintendant ; on le vit tour-à-tour, évêque de Chartres, préſident des comptes, archevêque de Sens, chancelier de France, il préſida à une aſſemblée du clergé, & enfin il quitta l'état eccléſiaſtique, & alla ſe faire tuer à Azincourt. Croiroit-on bien que ce même Henri V. le conquérant d'une grande partie de la France, étoit obligé chaque année de mettre en gage ſes pierreries & ſa couronne pour entrer en campagne ? (*Rymer.*)

Mort de Louis, premier dauphin, le 18. décembre 1415. Mort de Jean, ſecond dauphin, empoiſonné le 5. avril 1416. il étoit lié avec le Bourguignon, dont il étoit le neveu par ſa femme, & qui l'avoit élevé. Louis II. d'Anjou, roi de Naples, dont il n'avoit plus que le titre, & beau-pere du dernier dauphin (Charles VII.) fut ſoupçonné de cette mort. Le Bourguignon ſe lie avec Henri V. L'Anglois, après une victoire navale gagnée devant Harfleur qu'il prit, entre dans la Normandie, dont il s'empare ; toute la France eſt inondée d'ennemis. Le moment approchoit de la fatale

révolution qui plaça un étranger sur le trône de nos rois. Isabelle de Baviere, femme de Charles VI. se lie avec le duc de Bourgogne, l'ennemi de son mari & de son fils Charles, troisieme dauphin : cette femme avare, ambitieuse & galante, avoit à se venger tout à la fois du roi, qui venoit de faire noyer un de ses amans, nommé Boisbourbon, & des Armagnacs & du dauphin, qui avoient enlevé les trésors qu'elle avoit accumulés aux dépens de l'état ; elle livre Tours & Paris, & force le dauphin de se retirer à Poitiers, où il transfere le parlement, & prend la qualité de régent du royaume. De-là ce prince, jusqu'à la mort de son pere, parcourut différentes provinces, pour y maintenir ce qui lui restoit d'autorité. Il vient en Languedoc, (1420.) & content de la fidélité des habitans de Toulouse, il accorda aux *Capitouls* le privilége de posséder des seigneuries sans payer aucun droit : c'est là proprement l'origine de la noblesse dont jouissent les Capitouls de Toulouse.

L'empereur Sigismond, roi de Hongrie, occupé de faire finir le schisme & les divisions de la France & de l'Angleterre, étoit arrivé à Paris le premier mars 1415. le roi l'y reçut avec tous les honneurs possibles, mais ce prince en abusa : on l'avoit conduit au palais dans la chambre du parlement, où on lui donna séance au siége royal ; & comme il entendit une cause où l'on reprochoit comme un moyen à une des parties, de ce qu'il n'étoit pas *chevalier*, l'empereur, de son autorité, l'arma *chevalier* ; il fit plus ; il voulut, étant à Lyon, ériger le comté de Savoie en duché, » mais les gens » du roi allerent lui faire entendre que tel acte d'érec- » tion étoit acte de souveraineté, & que le roi ne veut » & ne doit reconnoître autre supérieur que Dieu, quoi » voyant l'empereur se partit de Lyon grandement in- » digné, & passant en la ville de Montluel, y fit

» l'érection ducale de Savoie en 1416. « Avant de passer à Lyon, il avoit fait un voyage à Londres, où il avoit pris des engagemens contre la France avec Henri V. & Jean Sans-peur.

Rentrée du duc de Bourgogne dans Paris, où Villiers de l'Isle-Adam, qui l'y avoit précédé un mois auparavant, avoit commis toutes sortes de violences. Le duc de Berri & Louis II. roi de Sicile, beau-pere du dauphin, qui avoient pris tant de part aux affaires, venoient de mourir. Le comte d'Armagnac est massacré.

Fin du concile de Constance commencé en 1414. il termina le schisme, & Martin V. fut élu. Ce concile condamna les héréfies de Wiclef, de Jean Huss, & de Jérôme de Prague : c'est l'époque de la réforme que l'Eglise mit dans la discipline, par rapport à la collation des bénéfices.

1419.

Henri V. prend la Ville de Rouen après un siége de plus de six mois, ainsi la France a trois ennemis qui la déchirent, l'Anglois, le Bourguignon, & le dauphin lui-même.

Troubles excités dans la Bretagne par Marguerite de Cliffon, veuve de Jean de Blois, comte de Penthievre ; elle n'oublie pas que ses enfans auroient pu en être les souverains, & elle engage son fils aîné à se rendre le maître, par la plus noire perfidie, de la personne du duc de Bretagne, qu'il fit prisonnier. Les Bretons volent à son secours, ils se saisissent de la comtesse de Penthievre, qui est trop heureuse de procurer la liberté du duc, pour obtenir la sienne : un si étrange événement empêche le duc de Bretagne de s'entremettre, comme il avoit déja fait, entre le dauphin son beau-frere, soupçonné d'ailleurs de favoriser les Penthievres & le duc de Bourgogne. Le duc de Bourgogne voyant Henri V.

trop puiſſant, entend aux propoſitions d'accommodement que lui fit faire le dauphin, qui de ſon côté ſentoit qu'il ne pouvoit réſiſter ſeul à l'Anglois : ils ſe voyent ſur le pont de Montereau, où Jean Sans-peur eſt poignardé. Iſabelle ſe lie avec Philippe le Bon, ſucceſſeur de Jean Sans-peur, contre le dauphin ; elle fait une treve avec l'Angleterre, qui fut ſuivie d'une paix funeſte à la France. Cette princeſſe avoit établi à Amiens une cour ſouveraine de juſtice, pour tenir lieu de celle du parlement. Les lettres & mandemens ſe faiſoient au nom de la reine en cette forme : *Iſabelle, par la grace de Dieu, reine de France, ayant pour l'occupation de monſieur le roi le gouvernement & adminiſtration du royaume.* Alors tout fut double en France, parlement, grands officiers, &c.

René d'Anjou, devenu duc de Lorraine après la mort de Charles II. duc de Lorraine, par ſon mariage avec Iſabelle fille de ce prince, réunit au duché de Lorraine celui de Bar, qui lui eſt cédé par le cardinal de Bar ſon oncle.

1420.

Traité ſigné à Troyes le 21. mai, par lequel il fut dit que Catherine de France épouſeroit Henri V. ce qui fut exécuté un mois après, & qu'après la mort de Charles VI. la couronne de France paſſeroit à Henri V. qui prit dès lors le titre de régent & d'héritier du royaume. Cette Catherine, après la mort de Henri V. ſe remaria à Owen Tider, de qui elle eut Edmond comte de Richemond, pere de Henri VII. Depuis le traité de Troyes, fait entre les deux rois, juſqu'au décès du roi de France Charles VI. le chancelier le Clerc faiſoit mettre au deſſous des lettres qui s'expédioient dans la chancellerie, ces mots : *Par le roi, à la reldtion du Roi d'Angleterre, héritier & régent en France.*

Lit de juſtice tenu le 23. décembre par des juges

vendus à Henri V. où les coupables de l'assassinat de Jean Sans-peur, duc de Bourgogne, sont déclarés criminels de leze-majesté, & par conséquent indignes de toute succession : le roi dans cette déclaration, en parlant du roi d'Angleterre, le qualifie *son très-amé fils héritier & régent du royaume*, au lieu qu'en parlant de son propre fils, seul & unique héritier de la couronne, il ne le nomme que *Charles, soi-disant dauphin.* Il faut encore remarquer dans cette déclaration, qu'aucun des complices du meurtre de Jean Sans-peur n'y est nommé, & que malgré la terreur que pouvoit inspirer la présence du roi d'Angleterre, qui désiroit sans doute que le dauphin fût déclaré coupable, on ne parle de lui à l'occasion du meurtre, qu'en termes équivoques ; ce qu'il est d'autant plus nécessaire d'observer, que tous nos historiens qui ont parlé de cet arrêt, en ont parlé sans l'avoir vu, & se sont contentés de copier Monstrelet, qui, en historien téméraire, a cru que le dauphin fut cité à la table de marbre, &c. & que n'ayant pas comparu, il fut jugé par contumace avec tous ses complices, banni à perpétuité, & déclaré incapable de succéder à la couronne ; ce qui est absolument contraire à la vérité. (*Rapin Thoiras, Actes de Rymer.*) Les PP. Bénédictins s'expliquent de même. (*Art de vérifier les dates.*) » Ce fait, quoiqu'attesté par Monstrelet & » par tous les historiens, ne paroît pas néanmoins bien » constant.

1421.

La bataille de Beaugé, gagnée par le maréchal de la Fayette, sur le duc de Clarence, lieutenant général de Normandie, qui y fut tué, en l'absence de Henri V. son frere, repassé en Angleterre, rassure le dauphin. Le comte de Douglas, qui lui avoit amené sept mille Ecossois, eut grande part à cette victoire, & fut fait connétable.

1422.

Henri V. repasse la mer, & accourt pour se venger de la défaite de Beaugé, il commet plusieurs actes d'hostilité ; il meurt à Vincennes le 31. août, âgé de trente-six ans ; il laisse la régence de la France à son frere le duc de Betfort, & la régence de l'Angleterre à son cadet le duc de Gloceſtre. Charles VI. le suivit de près ; sa mort sauve la France, comme celle de Jean Sans-terre avoit sauvé l'Angleterre. Quand on considere ces tems malheureux, on ne sauroit comprendre l'aveuglement des peuples ; ils abandonnent sans le moindre murmure les loix fondamentales de l'état à la fureur d'une reine deshonorée, & à l'imbécillité d'un roi sans volonté, tandis que dans d'autres tems ils s'opposent avec véhémence à des dispositions sages, & qui sont faites pour les rendre heureux. Anne d'Autriche est l'objet de la haine des Parisiens, & Isabelle de Baviere l'est de leur confiance : on consent à devenir sujet d'un roi d'Angleterre, & on refuse de reconnoître Henri IV. La tête de Mazarin est mise à prix, & le coadjuteur est l'ami du peuple : le corps d'un ministre, le pere du commerce & des arts, court risque d'être déchiré à son enterrement, & on fait des reliques de celui de Jacques Clément. Ce n'est pas qu'il n'y eût dans ces tems divers, des hommes sages qui gémissoient des malheurs publics, mais ils ne sont jamais les plus forts, parce qu'ils ne sont pas le grand nombre, & parce que la révolte suppose plus de chaleur, & est plus agissante que la sagesse. Henri VI. fils de Henri V. enfant de neuf mois, qui étoit à Londres, est proclamé roi à Paris & à Londres, mais il fut chassé de ces deux royaumes ; Charles VII. lui reprit la couronne de France, & Edouard IV. le dépouilla de celle d'Angleterre. Ce fut sous ce regne que le parlement devint continuel. Depuis que Philippe le Bel l'avoit rendu sédentaire, le

parlement ne s'assembloit que deux fois par an, aux octaves de Pâque & de la Toussaint, souvent qu'une fois; » même advenoit de fois à autre, dit Pasquier, » que l'on étoit un an entier sans le tenir; chaque » séance n'étoit que de deux mois, & à chaque ouver- » ture le roi décernoit nouvelles lettres patentes en » forme de commission, avec une liste de ceux qu'il » vouloit avoir séance, & n'étoit pas dit que celui qui » avoit été appellé au précédent, y eût lieu au subsé- » quent, sinon qu'il fût compris dans le rôle qu'on y » envoyoit..... sous le regne de Charles VI. le parle- » ment commença à se tenir (de lui-même) sans dis- » continuation: ne nous restant aujourd'hui de cette » ancienneté, que l'image, parce qu'aux octaves de » Pâque & de la Toussaint on fait des cérémonies, » tout ainsi que si c'étoient ouvertures de parlemens qui » eussent été intermis.

Arrêt contre le luxe qui regnoit dans Paris, & dans quel tems? où tout conjuroit contre cette malheureuse ville, troubles, assassinats, famine, infection, nulle police; jouissons au moins aujourd'hui d'une police dont on vient chercher le modele de tous les royaumes du monde.

1422. *Avénement à la couronne.*

CHARLES VII. *parvient à la couronne âgé de vingt ans. Il a été surnommé le* Victorieux, *parce qu'il a reconquis preſque tout ſon royaume ſur les Anglois, cependant on lui en diſpute l'honneur, & on l'attribue au comte de Dunois & à ſes autres généraux, & il n'y a point de prince ſur qui l'hiſtoire convienne ſi peu : il fut couronné en 1422. à Poitiers, où il avoit transféré le parlement, & ſacré à Reims par l'archevêque Renaud de Chartres, le 17. juillet 1429. Il avoit porté le titre de comte de Ponthieu.*

ÉVENEMENS REMARQUABLES.

1422.

GUERRE des Anglois contre Charles VII. commandés par le duc de Betfort, tuteur de Henri VI. & régent du royaume de France ; ils ſont joints à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui avoit à venger la mort de ſon pere.

1423.

Le duc de Bretagne ſe joint aux ennemis de l'état. Charles eſt accablé de tous côtés. Bataille de Crévant près d'Auxerre, gagnée par les Anglois.

1424. 25.

Bataille de Verneuil, où le parti du roi eſt battu par le duc de Betfort, & où fut tué le connétable Jean Stuard, comte de Douglas. Commencement de diviſion entre le duc de Bourgogne & le duc de Gloceſtre, au ſujet de Jacqueline de Baviere, comteſſe de Hainaut & de Hollande, déja veuve du dauphin Jean, qui ne voulant point reconnoître pour ſon mari le duc de Brabant neveu du duc de Bourgogne, qu'elle avoit épouſé, s'étoit remariée depuis au duc de Gloceſtre. Ce mariage ayant été déclaré nul, & la mort du duc de Brabant, dont Philippe le Bon hérita, ayant laiſſé Jacqueline maîtreſſe de ſes actions, elle ne dédaigna pas d'épouſer un ſimple gentilhomme Flamand, appellé Berſelen, que le duc de Bourgogne fit arrê-

FEMMES.	ENFANS.	1461. MORT.	PRINCES contemporains.
Marie d'Anjou, fille de Louis II, roi de Naples, fiancée en 1413, mariée en 1416, morte en 1463, femme d'un grand mérite, à qui son mari dut en grande partie le rétabliſſement de ſes affaires, & qui ne l'en aima pas davantage.	LOUIS XI. Jacques de France, mort jeune. Philippe de France, mort jeune. Charles de France, ſucceſſivement duc de Berri, de Normandie & de Guyenne. 1472. Radegonde de France, accordée à Sigiſmond, duc d'Autriche. 1444 Catherine de France, femme du comte de Charolois. 1446 Jolande de France, femme d'Amedée IX. duc de Savoie. 1478 Jeanne de France, mariée à Jean de Bourbon. 1482 Marguerite de France, morte jeune. Jeanne de France. 1446 Marie de France, morte jeune. Magdelaine de France, mariée à Gaſton comte de Foix. *Enfans naturels.* Charles VII. eut d'*Agnès Sorel*, morte en 1450 Charlotte, *mariée à Jacques de Brezé, comte de Maulevrier, que ſon mari poignarda, l'ayant ſurpriſe en adultere.* Marguerite, *mariée à Olivier de Coëtivi.* Jeanne, *mariée à Antoine de Beuil, comte de Sancerre.*	CHARLES VII. *meurt à Meun en Berri le 22 juillet 1461, âgé de cinquante-huit ans. Il ſe laiſſa mourir de faim, dans la crainte d'être empoiſonné. Il eſt enterré à S. Denis.*	*Papes.* Martin V. 1431 Eugène IV. 1447 Nicolas V. un des premiers fondateurs de la Bibliotheque du Vatican, & reſtaurateurs des lettres. 1455 Calixte III. 1458 Pie II. 1464 *Empereurs d'Orient.* Jean Paléologue. 1444 Conſtantin Paléologue. 1453 *Empereurs d'Occident.* Sigiſmond. 1437 Albert d'Autriche. 1439 Frédéric III. 1493 *Maiſon Ottomane.* Amurat II. 1451 Mahomet II. 1481 *Rois d'Eſpagne.* Jean II. 1454 Henri IV. 1474 *Rois de Portugal.* Jacques. 1433 Edouard. 1438 Alphonſe V. 1481 *Roi d'Angleterre.* Henri VI, dépoſé. 1461 *Rois d'Ecoſſe.* Jacques I. 1437 Jacques II. 1460 Jacques III. 1488 *Rois de Dannemarc & de Suede.* Eric IX. abdique. 1438 Chriſtophe III. 1448 Charles Canutſon. 1472 *Rois de Pologne.* Ladiſlas Jagellon. 1434 Ladiſlas, roi de Hongrie. 1444 Caſimir IV. 1492 *Czar.* Jwan Baſilowitz. 1505

ter, & dont Jacqueline racheta la liberté, en faisant cession à Philippe le Bon des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zelande & de Frise; ce qui acheva de rendre ce prince le maître de presque toutes les dix-sept provinces des Pays-bas, sans aucun ménagement pour le duc de Gloceſtre, qui, malgré la dissolution de son mariage, vouloit conserver une partie de la dot de sa femme. Le roi est obligé de sacrifier au comte de Richemont, frere du duc de Bretagne, qu'il fait connétable, le président Louvet, accusé d'avoir eu part au meurtre de Jean duc de Bourgogne, & à la conjuration des Penthievres. Le duc de Bretagne se réconcilie avec le roi, dont le parti est toujours le plus foible.

1426. 27.

Le connétable de Richemont, sans forme de procès, fait trancher la tête au seigneur de Giac, que le président Louvet avoit mis à sa place, & coupable comme lui de malversations. Le connétable fait pareillement assassiner le Camus de Beaulieu, & sert le roi malgré lui-même, en le défaisant, à la vérité d'une maniere bien audacieuse, des mauvais sujets dont il se laissoit obséder. Les troubles continuent dans le royaume.

Le comte de Dunois, (bâtard d'Orléans, depuis duc de Longueville, & chef de cette maison,) se signale pour la premiere fois devant Montargis, dont il fait lever le siége aux Anglois.

1428. 29.

Brouillerie entre le connétable & le seigneur de la Trimouille qui, oubliant qu'il devoit sa faveur auprès du roi au connétable, le met mal avec le roi, & par là retarde la suite des succès.

MINISTRES

George de la Trimouille. 1446

Le préſident Louvet, renvoyé en 1425

Le ſeigneur de Giac. 1426

Jacq. Cœur. 1456

Jean Bureau. 1463

Secrétaires des finances.

Alain Chartier.

Robert de Thumeri.

Etienne Chevalier, contrôleur des finances, maître des comptes & tréſorier de France, ambaſſadeur en Italie & en Angleterre, nommé par Agnès Sorel, un de ſes exécuteurs teſtamentaires.

GUERRIERS.

Connétables.

Charles de Lorraine. 1430

Jean Stuart, comte de Douglas. 1424

Artus de Bretagne, comte de Richemont. 1458

Il fut duc de Bretagne après ſon frere, & ſe crut honoré de conſerver le titre de connétable.

Maréchaux de France.

Amauri de Severac. 1427

Pierre de Rieux. 1439

Cl. de Beauvoir. 1453

Jean de Villiers de l'Iſle-Adam. 1437

Jacques de Montberon. 1422

Antoine de Vergi de Dampmartin. 1439

Jean de la Baume. 1439

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Louis de Luxembourg. 1443

Thomas Hoo, vivant en 1455

Ces deux chanceliers étoient de la nomination du roi d'Angleterre.

Renaud de Chartres, cardinal & archevêque de Reims. 1443

Guil. Juvénal des Urſins. 1472

Premiers Préſidens.

Phil. de Morvilliers. 1438

Adam de Cambrai. 1456

Yves de Scepeaux. 1461

Procureurs du Roi.

P. Couſinot, vivant en 1444

Jean Simon, commis en 1439

Jean Dauvet. 1471

Avocats du Roi.

J. Rapiout, pourvu en 1421

Jean Rabateau, vivant en 1435

SAVANS & Illuſtres.

Pierre d'Ailli. 1426

Léon Aretin. 1444

Bureau Boucher, commis à la garde des ſceaux, vivant en 1438

Alin Chartier, vers 1458

Nicolas de Clemangis. 1440

Ferdinand de Cordoue.

Jean Gerſon. 1429

J. Fr. Pogge. 1459

Alphonſe Toſtat. 1454

Laur. Valla. 1457.

Orléans assiégé par les Anglois. Journée des Harengs (1429.) où le duc de Bourbon fut défait en voulant empêcher un convoi qui venoit aux Anglois devant Orléans, dont ils faisoient le siége. Ce siége dure sept mois. Les assiégés offrent de se rendre, après que le comte de Dunois eut fait l'impossible pour défendre cette ville. La division arrivée entre les généraux de l'armée de Henri VI, & celle de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, differe la reddition d'Orléans. Jeanne d'Arck, dite la *Pucelle* d'Orléans, native de Domremi proche Vaucouleurs, vient trouver Charles VII. à Chinon, & lui dit qu'elle est envoyée de Dieu pour faire lever le siége d'Orléans, & ensuite le faire sacrer à Reims : c'étoient là les deux uniques points de sa mission. Du Bellai Langey fut un des premiers qui s'avisa de jetter des doutes sur le merveilleux de l'histoire de la Pucelle : il a fait depuis bien des proselites. Le Clerc écarte tout à la fois de cet événement la fraude & le merveilleux. Une jeune fille se présente, elle se croit inspirée ; on profite de l'impression que son enthousiasme peut faire sur les soldats, & sans rien mettre au hasard, les généraux qui la conduisent ont l'air de la suivre ; elle n'a point de commandement, & paroît ordonner de tout ; son audace que l'on cherche à entretenir, se communique à toute l'armée, & change la face des affaires. (*Bibl. anc. & mod.*) Elle se jette dans Orléans, dont elle fait lever le siége aux Anglois le 8. mai. Les affaires de Charles VII. commencent à prendre un meilleur train. Le comte de Richemont défait les Anglois à la bataille de Patay, où le fameux Talbot fut fait prisonnier. Louis III. roi de Sicile, fameux par son courage & par les inconstances de la fortune pour la maison d'Anjou, vient se joindre au roi son beau-frere. Auxerre, Troyes, Châlons, Soissons, Compiégne, &c. se rendent au roi ; Reims lui ouvre ses portes, il est sacré le 17 juillet.

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

Gilb. de la Fayette. 1463

Jean de la Broſſe.

Gilles de Laval, ſeigneur de Rets. 1440

André de Laval, ſeigneur de Loheac. 1486

Philippe de Culant, ſeigneur de Jalagnes. 1453

Jean, ſire de Talbot. 1453

Jean, dit de Saintrailles. 1461

MAGISTRATS.

Avocats du Roi.

J. Jouvenel, ou Juvenal des Urſins, frere du chancelier, a écrit l'hiſtoire de Charles VI. Il fut archevêque de Reims. 1473

J. Morand, reçu en 1433

Jean Barbin, exerçoit en 1451

Jacques Jouvenel. 1456

J. Simon, exerçoit en 1442

J. Luillier. 1468

J. Rapiout, exerçoit en 1444

N. Thieſſart, exerçoit en 1442

Henri Bolleau. 1451

P. Simon, exerçoit en 1445

Nic. Jocl, exerçoit en 1445

Jean Dauvet. 1471

J. Simon. 1470

N. Calepeau, exerçoit en 1464

Philippe le Bon épouſe à Bruges le 10. janvier, en troiſiemes nôces, Eliſabeth de Portugal, & inſtitue l'ordre de la Toiſon.

1430.

La Pucelle d'Orléans veut ſe retirer, on l'engage à reſter ; elle ſe jette dans Compiégne, dont les Anglois faiſoient le ſiége ; elle eſt faite priſonniere dans une ſortie.

1431.

On conduit Jeanne d'Arck à Rouen, où on lui fait ſon procès, & où elle eſt brûlée le 30. mai comme ſorciere dans le vieux marché. (*V. l'abbé Lenglet, Hiſt. de la Pucelle d'Orléans.*)

René d'Anjou, frere de Louis III. roi de Sicile, mari d'Iſabelle, fille de Charles II. duc de Lorraine, veut ſuccéder à ſon beau-pere. Antoine de Vaudemont, frere de Charles, diſpute la ſucceſſion, fondé ſur ce que ce duché étoit maſculin, & bat René à la bataille de Bullegneville ; Arnaud de Barbazan, qui conduiſoit le ſecours que le roi avoit envoyé à ſon beau-frere, mourut des bleſſures qu'il reçut dans ce combat ; René eſt fait priſonnier du duc de Bourgogne, allié d'Antoine de Vaudemont, qui le retient juſqu'en 1437. alors ce prince obtint ſa liberté, & le fils de Vaudemont, en épouſant la fille de René, réunit tous les droits, & eut un fils René II. qui continua la poſtérité des ducs de Lorraine.

Henri VI. pour ranimer ſon parti, quitte l'Angleterre, & vient ſe faire ſacrer dans l'égliſe de Notre-Dame de Paris le 17. décembre. Le connétable fait arrêter la Trimouille dans le château de Chinon, quoi-

que le roi y fût, & le roi qui commençoit à en être las, n'en fait point de poursuite.

Concile de Bâle convoqué par Martin V. Etablissement de l'Université de Poitiers.

1432. 33. 34.

La guerre continue pendant quatre ans, sans de grands événemens. Il est réglé au concile de Bâle, que les ambassadeurs de Castille suivront immédiatement ceux du *sérénissime* roi de France. Il y fut réglé pareillement que les ambassadeurs du duc de Bourgogne, à qui les électeurs disputoient le pas, seroient placés au lieu dû audit duc de Bourgogne, comme premier duc de la chrétienté, immédiatement après les rois.

1435.

On détache Philippe le Bon des Anglois, & la paix se fait le 22. septembre à Arras : ce fut dans la plus auguste assemblée que l'on eût vue depuis long-tems, que ce célebre traité fut conclu ; tous les princes de la chrétienté y avoient leurs ambassadeurs, le pape & le concile de Bâle chacun son légat : Philippe le Bon en dicta les conditions, auxquelles Charles VII. fut trop heureux de se soumettre. Ce traité fut confirmé par le concile de Bâle. On peut remarquer sur ce traité, que Philippe le Bon, après avoir exigé la garantie des princes & seigneurs du sang, ajouta que ces seigneurs s'obligeroient à passer dans son parti, si le roi manquoit à sa parole. Jean de S. Gelais, dans son histoire de Louis XII. dit, en parlant de cette paix d'Arras, qu'elle fut plus profitable au roi qu'elle ne fut honorable : » cependant, ajoute-t-il, selon le tems, c'étoit » nécessité de faire ainsi, car par ce moyen, les Anglois » commencerent à diminuer de forces, de faveur &

» d'amis » & le cardinal d'Oſſat, à cette occaſion, parle avec un grand mépris des négociateurs, qui ne ſavent pas, ſelon les tems, ſacrifier la forme pour ſauver le fond. Charles duc de Bourbon aſſiſta à ce traité en qualité d'ambaſſadeur du roi, & nous dirons en paſſant, que ce prince fut pere de l'aïeul de François I. & de Louis évêque de Liége, d'où ſont deſcendus les bâtards de Bourbon-Buſſet. Mort du duc de Betfort. Il eut pour ſucceſſeur à la régence Richard duc d'Yorck; cette mort apporta un grand changement dans les affaires de Henri VI.

1436. 37.

Priſe de Paris, où le connétable entra un vendredi devant la Quaſimodo. Le dauphin épouſe Marguerite d'Ecoſſe; c'eſt elle qui ayant trouvé Alain Chartier endormi, l'homme de ſon tems le plus ſavant & le plus laid, lui donna un baiſer. Le parlement revient à Paris en 1437. la guerre ſe continue entre les Anglois & les Bourguignons.

1438.

Le concile de Bâle continué ſous Eugêne IV. renouvelle les diſpoſitions de celui de Conſtance ſur la ſupériorité du concile général. Pragmatique Sanction arrêtée à Bourges; elle eſt compoſée de pluſieurs decrets du concile de Bâle, où les élections ſont rétablies, les réſerves & les expectatives abolies, auſſi bien que les annates. Charles VII. fut d'autant plus favorable à la Pragmatique, qu'elle étoit en partie l'ouvrage du concile, que ce prince protégeoit, parce que les peres de Bâle s'étoient déclarés pour lui, & n'avoient jamais voulu reconnoître le traité de Troyes par lequel il étoit deshérité. Il faut remarquer qu'en 1441. le roi donna une déclaration au ſujet de la Pragmatique Sanction, portant que ſon intention & celle de l'aſſemblée de Bourges, étoient que l'accord fait entre Eugêne IV. & ſes

ambaſſadeurs, ſortît effet du jour de la date de la Pragmatique, ſans avoir aucun égard à la date du decret fait à Bâle avant la date de la Pragmatique; & l'on conclut de cette piece, que les decrets des conciles généraux, pour ce qui regarde la diſcipline, n'ont de force en France, qu'après avoir été paſſés par édits de nos rois. Le pape mécontent, transfere le concile à Ferrare, puis enſuite à Florence, cependant pluſieurs évêques reſterent à Bâle.

1439.

Le concile de Bâle, toujours ſubſiſtant, dépoſe le pape Eugêne IV. & élit Amédée duc de Savoie, lequel s'étoit retiré dans la ſolitude de Ripaille, après avoir remis ſon duché à ſon fils. On a dit que ce prince s'avoit abdiqué, après avoir perdu ſa femme, que ſur la foi de certains devins qui lui avoient prédit qu'il parviendroit à la papauté. Cet antipape prit le nom de Félix V. Le ſchiſme dura juſqu'à la mort d'Eugêne IV. A l'avénement de Nicolas V. l'Egliſe devint tranquille par la démiſſion de Félix V. Félix qui mourut en 1450. obtint du pape Nicolas V. en conſidération de ſon abdication, une bulle ou indult, par lequel le pape s'engage de ne nommer à aucun bénéfice conſiſtorial dans ſes états, ſans le conſentement du duc ſon fils: cette bulle confirmée par pluſieurs papes, & étendue à tous ſes deſcendans, a excité depuis de grands démêlés entre les papes & le duc de Savoie. Le concile de Bâle finit en 1443. (*L'enfant.*) & celui de Florence, où s'étoit faite la réunion des Grecs, avoit fini l'an 1442. Æneas Silvius Piccolomini, qui avoit été ſecrétaire du concile de Bâle, en déſavoua les maximes lorſqu'il fut pape ſous le nom de Pie II. On prétend à Rome, & dans les pays où l'on en ſuit les principes, que le concile de Bâle n'a été œcuménique que juſqu'à la ſeſſion XXVI. les uns diſent juſqu'à la tranſlation du

concile à Florence, les autres jusqu'à la déposition d'Eugène.

1440.

Le dauphin aigri contre son pere, par les ducs d'Alençon & de Bourbon, se révolte : il forme un parti nommé *la Praguerie* : son pere le poursuit, le désarme & lui pardonne ; ce ne furent pas les derniers chagrins qu'il en éprouva ; ce qui a fait dire que Charles VII. avoit été malheureux par son pere & par son fils. Alexandre de Bourbon, bâtard de Jean I. étoit entré dans cette révolte : le roi le fit noyer. Le duc d'Orléans, prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt, obtient la liberté, & se réconcilie avec le duc de Bourgogne, qui l'aide à payer sa rançon. Le duc de Glocestre s'y étoit opposé, prévoyant que ce prince fortifieroit le parti du roi.

1441. 42.

Siége de Pontoise, dont le roi s'empare sur les Anglois, & où il acquit beaucoup de gloire : il parcourt le Poitou, l'Angoumois, le Limousin, la Gascogne : les Anglois ont encore quelques succès dans ces provinces. Ordonnance qui règle le prix de la rente constituée au denier douze ; elle fut réduite au denier seize par Henri IV. au denier dix-huit par édit de 1634. & enfin au denier vingt, telle qu'elle est aujourd'hui par l'édit de 1667.

1443. 44.

Le roi s'empare du comté de Comminge. Le dauphin fait lever le siége de Dieppe au brave Talbot. Treve de dix-huit mois, commencée en 1444. & continuée jusqu'en 1448. que recommença la guerre.

René d'Anjou, dit *le bon roi René*, qui avoit perdu toute idée de conquérir le royaume de Naples, & qui étoit rétabli dans son duché de Lorraine, (*V. l'année* 1431.) engage le roi à faire le siége de Metz, qui prétendoit être indépendante des ducs de Lorraine par un privilége dont elle jouissoit depuis Godefroi de Bouillon : l'événement de ce siége fut que la ville de Metz resta dans ses droits ou dans ses prétentions, qu'elle paya au roi deux cens mille écus pour les frais du siége, & qu'elle donna à René une quittance de cent mille florins qu'elle lui avoit prêtés.

Ce qui avoit déterminé le roi à faire le siége de Metz, étoit la nécessité d'employer ses troupes pendant la treve avec les Anglois. Un semblable motif le détermina à seconder Sigismond, duc d'Autriche, dans la guerre qu'il avoit contre les Suisses ; ils furent battus à une demi-lieue de Bâle, mais, comme dit Æneas Silvius, leur défaite vint de ce qu'étant en trop petit nombre, ils s'étoient épuisés à force de vaincre : la valeur qu'ils montrerent fit dire au dauphin (Louis XI.) qu'il éviteroit désormais de leur faire la guerre, & il conclut avec eux un traité de paix en 1444.

1445 46.

Marguerite d'Ecosse meurt de douleur, des imputations calomnieuses que l'on avoit faites à sa vertu. (*Duclos.*) Les larmes du dauphin la justifierent assez.

La taille, que les peuples, suivant plusieurs auteurs, avoient commencé de payer dès le tems de saint Louis, pour se délivrer des gens de guerre, mais qui n'avoit pas toujours subsisté, devient perpétuelle : elle fut substituée au profit que le roi faisoit dans le changement des monnoies. Institution des compagnies d'ordonnance, ou réduction de la gendarmerie à quinze

compagnies, dont chacune étoit composée de cent hommes d'armes ; chacun de ces hommes d'armes devoit servir avec six chevaux, ce qui composoit neuf mille cavaliers. Pareille institution pour l'infanterie, sous le titre de Francs-archers ; on les nommoit ainsi, parce qu'ils étoient affranchis de tout subside ; une partie servoit à pied, & l'autre servoit de cavalerie légere. Comtés de Valentinois & de Diois acquis par Charles VI. dès 1404. de Louis de Poitiers, & unis au Dauphiné par un dernier traité entre Louis de Savoie qui y avoit des droits, & Charles VII. Le dauphin cause de nouveaux chagrins au roi en 1446. ce prince s'abandonne à l'amour qu'il avoit pour Agnès Sorel ; elle avoit l'ame élevée, & aimoit sur tout la gloire du roi : Monstrelet a prétendu que la passion de Charles VII. pour elle ne passa jamais les bornes légitimes ; cela seroit bon si elle n'en avoit pas eu trois enfans : mais ce qu'on en peut conclure, c'est qu'il falloit qu'elle se fût bien conduite à la cour, où elle étoit honorée & estimée : aussi sa mémoire fut-elle célébrée par les poëtes long-tems encore après elle, même par François I. dont Saint Gelais rapporte un quadrain en son honneur : on a dit qu'elle étoit morte de poison, (cela n'est pas vrai) & que c'avoit été l'ouvrage de Jacques Cœur. Agnès ne le crut pas, puisqu'il fut un de ses exécuteurs testamentaires. On la nommoit *Madame de Beauté* ; c'étoit le nom d'un château proche Vincennes, que le roi lui avoit donné, & elle méritoit bien de porter ce nom : elle fut bientôt remplacée par Madame de Villequiers sa cousine germaine, qui, après la mort du roi se donna à François II. duc de Bretagne, dont elle eut quatre enfans.

Le 17. avril, jour des Rameaux, la mer rompit ses digues à Dordrech ; il y périt plus de cent mille personnes, & un nombre infini de bétail.

1447.

Gênes se donne à la France, mais ce ne fut que pour autant de tems qu'il en fallut à Frégose pour en chasser Adorne, son rival ; & cette république inconstante, qui, suivant les diverses factions dont elle fut agitée, prit tour-à-tour pour ses maîtres presque tous les princes d'Italie, ne voulut pas même recevoir les troupes de France ; cependant la ville de Final qu'ils avoient donnée pour sûreté, nous resta.

La domination des vicomtes de Milan finit par la mort du duc Philippe Marie. Il étoit petit-fils d'Isabelle, fille du roi Jean, & de Galéas Viscomti, qui s'étoit fait seigneur de Milan, & fils de Jean Viscomti à qui l'empereur avoit donné le titre de duc de Milan. Ce Jean fut la terreur des papes, des empereurs & de l'Italie, dont il usurpa presque toutes les seigneuries : à sa mort, arrivée en 1403. la révolte fut générale, & son fils Philippe Marie ne put conserver que la moindre partie de son état. Philippe n'ayant point laissé d'enfans légitimes, plusieurs princes prétendent à sa succession, entr'autres le duc d'Orléans, du chef de Valentine sa mere, sœur de Philippe Marie, mais après quelques années de dispute, François Sforce, bâtard de Jacques Sforce, & soldat de fortune, qui avoit épousé la bâtarde de Philippe, s'en empare.

Par le concordat passé entre Nicolas V. & Frédéric III. confirmatif de l'accord fait entre Calixte II. & Henri V. le Clergé d'Allemagne jouit du droit d'élection aux évêchés. Nicolas V. a été un pontife illustre : protecteur des savans avant Léon X. & savant lui-même : il a été fondateur de la Bibliotheque du Vatican.

1448. 49. 50.

Les Anglois rompent la treve ; c'étoit le terme que la Providence avoit marqué à nos disgraces.

Charles VII. soit par lui, soit par ses généraux, reprend successivement toutes les places de la Normandie ; de sorte que cette province qui avoit appartenu au roi d'Angleterre par Guillaume le Conquérant en 1066. qui depuis avoit été réunie à la France sous Jean Sans-terre en 1203. qui avoit été prise par Henri V. sous Charles VI. en 1418. fut enfin réunie pour toujours à la France sous Charles VII. en 1450. La bataille de Fourmigni, où les Anglois furent défaits, acheva cette révolution.

Pierre II. fait hommage lige au roi, *de la duché de Bretagne, de la pairie de France, & de la comté de Montfort.*

1451. 52. 53.

Les comtes de Dunois, de Penthievre, de Foix & d'Armagnac, généraux de Charles, reprennent la Guyenne & Bordeaux. Bordeaux se révolte de nouveau ; le roi s'en resaisit malgré la résistance du brave Talbot, qui fut défait & tué à la bataille de Castillon : le roi y fait bâtir le château Trompette, & celui de Ha ; ainsi les Anglois sont absolument chassés de la France, où ils ne conserverent que Calais, dont Edouard III. s'étoit emparé en 1347. & que le duc de Guise reprit en 1558.

C'est ici l'époque de la réunion des pairies laïques anciennes à la couronne : ces pairies, quelle qu'en soit l'origine, existoient déja sous Hugues Capet. (*V. l'an* 992.) elles parurent dans tout leur éclat sous le regne de Philippe-Auguste, & depuis ce prince elles rentrerent successivement dans le domaine royal d'où elles

étoient sorties ; la Normandie reconquise sous Philippe-Auguste, & réunie pour ne plus changer de maître, sous Charles VII. le comté de Toulouse sous saint Louis, la Champagne sous Philippe le Bel, la Guyenne confisquée par Louis le jeune, & réunie sous Charles VII. (je ne parle pas du duché de Bourgogne, qui depuis le regne de Robert étoit dans la maison de France, non plus que du comté-pairie de Flandres réuni lors de la mort de Louis III. à la deuxieme maison de Bourgogne par le mariage de Philippe le Hardi avec l'héritiere de Flandres en 1369.) voilà quelles étoient les anciennes pairies, qui acheverent enfin de s'éteindre sous le regne de Charles VII. & c'est là comme le premier âge de la pairie, que l'on peut considérer sous quatre époques : la premiere, dont nous venons de parler : la seconde pairie ne fut pas de la même nature ; nos rois pour maintenir une dignité si éclatante, qui donnoit du lustre à la couronne, qui l'avoit quelquefois même soutenue, & qui n'avoit eu d'inconvénient que l'indépendance, créerent de nouvelles pairies sur le modele des anciennes, mais avec cette différence essentielle, que ce fut par lettres patentes : ces nouvelles pairies ne furent conférées qu'aux seigneurs du sang ; Jean, duc de Bretagne, fut le premier qui en fut revêtu en l'an 1297. dans le tems qu'il existoit encore quelque pairie ancienne. Le troisieme âge de la pairie fut celui où elle fut conférée par nos rois à des princes étrangers : le duc de Nevers eut le premier cet honneur par l'érection du comté de Nevers en duché-pairie, qui fut faite en 1505. Enfin le quatrieme & dernier âge de la pairie, & celui qui subsiste aujourd'hui, est celui où nos rois érigerent les terres des principaux seigneurs de leur cour en duché-pairie ; le baron de Montmorenci fut le premier d'entr'eux, qui, par l'érection de la baronnie de Montmorenci en duché-pairie de l'an 1551. posséda cette

éminente dignité, si multipliée depuis ; mais ce qu'il faut bien entendre, c'est, comme il est dit dans le manuscrit de la bibliotheque du roi, rapporté par le P. Simplicien, que les pairs du roi *ne sont mie appellés Pers pour ce qu'ils soient pers à lui, mais pers sont entre eux ensemble.*

Prise de Constantinople par Mahomet II. (1453.) après quarante-neuf jours de siége. Fin de l'empire d'Orient, qui avoit duré onze cens vingt-trois ans. Telle est la révolution des états. L'empire Romain, devenu l'empire de Constantinople, se divise après en empire d'Orient & en empire d'Occident : ce même empire d'Orient devenu l'empire des Grecs ou le bas empire, ensuite occupé par les Latins, redevenu encore l'empire des Grecs, est enfin subjugué, sans retour, par les Turcs. (*V. l'année* 800.)

Le dauphin qui persistoit dans sa révolte, avoit accordé son mariage avec la fille du duc de Savoie, qui n'avoit que neuf ans, & se ménageoit par-là un appui contre le ressentiment du roi & contre la haine générale que ses exactions avoient excitée dans le Dauphiné. Les nouveaux troubles de Guyenne forcerent le roi à approuver ce mariage ; il fit plus, il donna Yolande sa fille en mariage au prince de Piedmont. Condamnation de Jacques Cœur : une partie de ses biens que l'on avoit confisqués, fut rendue à ses enfans. Cet homme avoit aussi bien servi le roi dans ses finances, que les Dunois, les la Hire, les Saintrailles par leurs armes, & il l'abandonna à ses ennemis, ou plutôt à l'avidité de ses courtisans qui partagerent sa dépouille, ou qui se donnerent quittances des sommes qu'il leur avoit prêtées ; peut-être y entra-t-il un peu de jalousie de l'attachement que Jacques Cœur avoit pour le dauphin. C'est dommage qu'un si grand roi, & qui avoit tant de qualités aimables, se laissât ainsi gouverner : comment vit-il d'un œil tranquille le supplice de la Pucelle

Comment n'empêcha-t-il pas l'entrepriſe infâme des Penthievres contre le duc de Bretagne, dont il fut inſtruit, non plus que le meurtre du duc de Bretagne ? Ce que l'on a dit de la nouvelle fortune que fit Jacques Cœur, eſt une fable, puiſqu'il ne ſurvêcut que trois ans à ſa condamnation. (*M. de l'Acad. des B. L.*) Sa petite-fille a été par ſon mariage avec Louis de Harlay, la tige des branches de Harlay, dont le premier préſident étoit le chef, & qui ſont toutes éteintes.

Premier traité de la France avec les Suiſſes. Il y en avoit eu déja un de conclu l'an 1444. mais ce n'avoit été qu'entre Louis dauphin & les Suiſſes.

Création du parlement de Grenoble par Louis XI. n'étant encore que dauphin ; ſon pere la ratifia deux ans après.

1454. 55.

La mémoire de la Pucelle d'Orléans eſt réhabilitée. Jean, roi d'Arragon, veuf de Blanche héritiere de Navarre, ſe remarie, & retient injuſtement ce royaume à Charles prince de Vianne ſon fils.

1456.

Le dauphin, après s'être tenu quinze ans en Dauphiné, ſe retire auprès du duc de Bourgogne, pour éviter le reſſentiment du roi ſon pere. » Louis XI. dit Philippe » de Comines, fut reçu & nourri ſix ans chez le duc » de Bourgogne, ayant deniers de lui pour ſon vivre. » Nous voyons, en conſéquence de la ſortie de Louis du Dauphiné, des lettres patentes du roi ſon pere, par leſquelles il ordonne que la province ne ſeroit plus régie qu'en ſon nom.

On fait le procès au duc d'Alençon, comme fauteur de la révolte du dauphin. Ce procès donna lieu à plusieurs questions que le roi fit proposer à son parlement par maître Jean Tudert son conseiller & maître des requêtes de son hôtel. Premiérement, si le roi pouvoit assister au jugement du procès fait à un pair de France : ce qui avoit été contesté au roi Charles VI. par le duc de Bourbon dès l'an 1386. lors du procès fait au roi de Navarre, & même au roi Charles V. lors du procès du duc de Bretagne. Si les pairs qui ne sont pas du nombre des douze pairs, peuvent assister aux procès : si les pairs peuvent commettre des juges à leur place. Sur quoi le parlement, après que les registres ont été sur ce vus & visités, a répondu que le roi non-seulement avoit le droit d'assister aux jugemens criminels des pairs, mais que sa présence y étoit nécessaire ; que tous les pairs indistinctement peuvent y assister, mais qu'ils ne peuvent commettre à leur place. (*Du Tillet, recueil des rangs.*)

Le duc d'Alençon prince du sang, qui descendoit de Charles de Valois, fut condamné à la mort, & cette peine fut changée en une prison, d'où Louis XI. le fit sortir, pour l'y remettre encore, après l'avoir convaincu de traiter avec les Anglois.

Révolution en Angleterre, entre les maisons d'Yorck & de Lancastre, sous le nom de *la Rose rouge* & de *la Rose blanche*. Richard, duc d'Yorck, descendu d'une héritiere de Clarence, détrône Henri VI. de la maison de Lancastre, & le fait prisonnier. Marguerite, fille de René roi de Naples, duc d'Anjou, femme de Henri VI. défait Richard à son tour, dans un combat où il est tué. Edouard, fils de Richard, aidé du comte de Warwic, combat de nouveau Henri VI. qu'il fait

prisonnier, & est proclamé roi sous le nom d'Edouard IV.

Mort de Charles VII. Tannegui du Chastel fit tous les frais de ses obsèques. Cela n'empêcha pas Louis XI. de lui ôter la charge de grand maître de l'Ecurie, où il avoit succédé à Xaintrailles. Il étoit neveu de celui qui avoit eu part à l'assassinat de Jean Sans-peur.

C'est sous le regne de Charles VII. vers l'an 1440, que l'on découvrit en Allemagne l'art de l'Imprimerie. Jean Guttemberg, aidé de Jean Fauste & de Pierre Schoeffer, après avoir fait plusieurs essais, parvint vers l'an 1450. à imprimer des ouvrages entiers. On imprima d'abord sur des planches fixes, puis avec des caracteres mobiles de bois, & enfin Schoeffer inventa les caracteres de fonte. Comment cet art a-t-il été ignoré si long-tems? N'avoit-il donc si-loin des lettres gravées, des médailles, des inscriptions, qui sont de toute antiquité, à l'art de l'Imprimerie? L'art de graver sur le bois & sur le cuivre, qui nous a donné les estampes, suivit l'Imprimerie, dont il fut une imitation. L'invention en est due à un orfévre qui travailloit à Florence.

Ce fut ce prince qui créa la compagnie des Gardes Ecossoises, dont le premier capitaine fut le général Patilloc.

Charles VII. ne fut en quelque sorte que le témoin des merveilles de son regne; on eût dit que la fortune, en dépit de l'indifférence du monarque, & pour faire quelque chose de singulier, s'étoit plû à lui donner à la fois des ennemis puissans & de vaillans défenseurs, sans qu'il semblât avoir part aux événemens: ce n'est pas que ce prince n'eût beaucoup de courage, mais s'il paroissoit à la tête de ses armées, c'étoit comme guerrier, & non comme chef. Sa vie étoit employée en

galanteries, en jeux & en fêtes. Un jour la Hire étant venu lui rendre compte d'une affaire importante, le roi tout occupé d'une fête qu'il devoit donner, lui en fit voir les apprêts, & lui demanda ce qu'il en penſoit : *Je penſe*, dit la Hire, *que l'on ne ſauroit perdre ſon royaume plus gaiment* : cependant quelques hiſtoriens, trompés aux prodiges de ſon regne, n'ont pû imaginer qu'il n'y ait point eu quelque part, & lui ont donné le titre de *Victorieux*.

PERMISSION SIMPLE.

JEAN-JACQUES DE VIDAUD, MARQUIS DE VELLERON, Comte de la Batie & Mogneins, Seigneur de Fargues, Cairanne, Bivier, la Maiſon-forte de Montbives & autres Places, Conſeiller d'État & au Conſeil Privé, Directeur général de la Librairie, & Docteur d'honneur de la Faculté de Droit.

VU l'article VII de l'Arrêt du Conſeil du 30 Août 1777, portant réglement pour la durée des Privileges en Librairie, en vertu des pouvoirs à Nous donnés par ledit Arrêt : NOUS permettons à la Dame Veuve PIERRE DUMESNIL, Imprimeur-Libraire à Rouen, de faire une édition de l'Ouvrage qui a pour titre : *Nouvel Abrégé Chronologique de l'Hiſtoire de France, par M. le Préſident Henault ;* laquelle édition ſera tirée à douze cents exemplaires en trois volumes format in-8°. & ſera finie dans le délai d'un an, à la charge par ladite Dame de repréſenter à l'Inſpecteur de la Chambre Syndicale de Rouen la quittance exigée par les articles VIII & IX du même Arrêt ; d'avertir ledit Inſpecteur du jour où l'on commencera l'impreſſion dudit Ouvrage, au deſir de l'article XXI de l'Arrêt du Conſeil du 30 Août 1777, portant ſuppreſſion & création de différentes Chambres Syndicales ; de faire ladite édition abſolument conforme à celle de 1774, 1775, 1776 ; d'en remettre, conformément à l'Arrêt du Conſeil du 16 Avril 1785, neuf exemplaires aux mains des Officiers de la Chambre Syndicale de Rouen, d'imprimer la préſente Permiſſion à la fin du Livre, & de la faire enregiſtrer dans deux mois, pour tout délai, ſur les regiſtres de ladite Chambre

Syndicale de Rouen : le tout à peine de nullité. DONNÉ à Paris, le 30 Novembre 1786.

VIDAUD.

Par Monseigneur, DUMIRAIL.

Registré sur le registre de la Chambre Syndicale de Rouen, fol. 43. N°. 243, conformément aux Réglements de la Librairie. A Rouen le 7 Mars 1787.

L. OURSEL, *Syndic.*

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

form 410